

Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France

Bien culturel en série n° 868 de la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Plan de gestion 2023-2031

unesco Site du patrimoine mondial
Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
Chemins de Compostelle patrimoine mondial
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté Égalité Fraternité
PRÉFET COORDONNATEUR
Agence française des chemins de Compostelle

Avant-propos

Pierre-André Durand
Préfet de la région Occitanie, préfet coordinateur du Bien 868 bis

Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998. Les monuments et sections de chemin qui composent ce bien culturel en série, répartis sur 10 régions résultent d'une sélection raisonnée d'édifices, d'ensembles monumentaux et de paysages, témoins matériels du pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle. Si l'histoire du pèlerinage se découvre par ses composantes patrimoniales, la pratique des chemins s'incarne aujourd'hui par la présence des milliers de marcheurs originaires de tous les continents. Ils qui parcourent des itinéraires qui convergent vers l'Espagne et notamment les sections de sentiers inscrites pour la grande qualité des paysages traversés.

En raison de son étendue, la gouvernance de ce bien culturel s'est donnée du temps. L'installation du comité de bien interrégional en 2015, puis des commissions locales en 2016 et la saison culturelle en 2018 a permis de construire progressivement le réseau et les outils qui faisaient défaut pour une valorisation partagée et une appropriation collective des valeurs du bien. Cette conscience commune s'est incarnée en 2020 dans l'élaboration du plan de gestion du bien en série, véritable outil stratégique de planification qui se décline en autant de cahiers de gestion locaux soucieux des spécificités de chaque territoire.

Ce plan de gestion est le résultat d'un long processus de concertation entre l'État, l'agence française des chemins de Compostelle (AFCC) et les collectivités territoriales gestionnaires de composantes. Ilrésulte de l'effort permanent de co-construction entre services déconcentrés de l'État, élus, techniciens des collectivités territoriales, acteurs associatifs. Tous se sont engagés auprès de l'UNESCO à assumer une responsabilité partagée dans la préservation et la valorisation d'un patrimoine à transmettre aux générations futures. Ce partage s'exprime aussi dans l'articulation entre outils de protection relevant des pouvoirs de l'État et outils de gestion décentralisés, validés par la mission conseil internationale d'ICOMOS en 2024 et entérinée par le comité du patrimoine mondial de juillet 2025.

Au mois d'avril 2026, l'arrêté interpréfectoral a été signé par tous les préfets de régions concernés par le plan de gestion et les zones tampons du bien Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France. Cet arrêté vise toutes les délibérations des communes qui en ont approuvé le contenu dans leurs assemblées respectives. Sa publication faite, sa mise en œuvre va désormais reposer sur l'engagement de tous pour intégrer les orientations retenues dans les plans d'actions locaux et les documents d'urbanisme.

Il importe, dans les prochaines semaines que les commissions locales, en lien avec les correspondants régionaux du patrimoine mondial dans les DRAC et l'agence française des chemins de Saint-Jacques s'emploient à réunir les conditions nécessaires à la réussite de ces plans d'action. Il importe également que les services déconcentrés de l'État accompagnent les collectivités territoriales dans la transposition des orientations des plans de gestion dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT), plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et autres schémas directeurs ou documents d'urbanisme. L'aboutissement complet de ces transpositions constitue un engagement de la France auprès du comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et il nous appartiendra collectivement de l'honorer.

L'entrée en vigueur de ce plan de gestion marque un tournant dans la gouvernance de ce bien culturel exceptionnel. Sa portée d'intérêt national, sa complexité de gestion, l'ingénierie interrégionale développée par l'Agence française des chemins de Compostelle impliquent que dans les prochains mois une suite soit imaginée au protocole d'accord qui a lié l'État et l'AFCC pendant dix ans et s'est achevé en 2025. Cette suite est à coconstruire entre tous les partenaires afin de pouvoir tenir les engagements respectifs, garantir la soutenabilité des actions engagées et maintenir l'expertise du réseau apporté par l'AFCC.

John Palacin
Président de l'Agence française des chemins de Compostelle
Conseiller régional de la Région Occitanie

Inscrits en 1998 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, les Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France constituent un bien culturel en série d'une ampleur, d'une complexité et d'une richesse exceptionnelles. À travers soixante-dix-huit composantes – édifices, ensembles bâtis et tronçons de sentier – réparties sur dix régions, trente-deux départements et quatre-vingt-quinze communes, ce bien témoigne de plus de mille ans d'histoire spirituelle, culturelle, artistique et humaine, et d'un phénomène européen majeur : le pèlerinage vers Saint Jacques de Compostelle.

Ce patrimoine n'est pas figé. Il est vivant, parcouru chaque année par des centaines de milliers de marcheurs et de pèlerins venus du monde entier, porteurs de motivations multiples : spirituelles, culturelles, patrimoniales, sportives ou existentielles. Il constitue, par essence, un bien commun, transmis de génération en génération, dont la préservation, la compréhension et la transmission engagent la responsabilité collective de l'ensemble des acteurs publics et des territoires concernés.

Bien en série par excellence, réparti sur une large partie du territoire national, ce patrimoine constitue à la fois un héritage historique majeur et un levier structurant pour l'aménagement, la cohésion et le développement durable des territoires. Par son ampleur géographique, la diversité de ses composantes et le nombre d'acteurs mobilisés, il impose une exigence particulière de coordination, de solidarité institutionnelle et de cohérence de l'action publique.

Ce Plan de gestion est le fruit d'un long travail de concertation mené avec l'État, les collectivités territoriales propriétaires ou gestionnaires des composantes, les services déconcentrés, les acteurs associatifs, les experts scientifiques et les partenaires culturels et touristiques.

Il s'inscrit également dans la continuité de l'engagement des régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, des départements parmi lesquels l'Aveyron, l'Ariège, le Lot, le Tarn-et-Garonne, l'Aude, la Dordogne, la Lozère, l'Hérault, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques, les Landes, la Charente-Maritime, la Haute-Garonne, la Gironde, le Gers et les communes et intercommunalités qui soutiennent, ou ont soutenu au fil des années, l'Agence française des chemins de Compostelle, témoignant ainsi d'une reconnaissance durable de l'intérêt patrimonial, culturel et territorial des Chemins.

À travers cinq axes stratégiques – gouvernance et animation, conservation et protection, connaissance et transmission, développement et communication, coopération – le Plan de gestion national propose une vision partagée et un cadre opérationnel pour les années à venir. Il vise à renforcer l'appropriation du bien par ses acteurs et ses habitants, à soutenir les collectivités, petites et grandes, qui portent ce patrimoine au quotidien, à accompagner la montée en compétence des gestionnaires et à favoriser les échanges d'expériences au sein du réseau.

L'Agence française des chemins de Compostelle, en tant que gestionnaire national du bien aux côtés de l'État, est fière d'avoir contribué à l'élaboration de ce document structurant. Elle continuera d'œuvrer, avec l'ensemble des partenaires, pour animer ce réseau unique, faire vivre les valeurs portées par les Chemins de Saint Jacques de Compostelle et transmettre intacte, aux générations futures, la richesse de cet héritage exceptionnel.

Les Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France incarnent une certaine idée de l'Europe, du dialogue entre les peuples, de la circulation des savoirs et des cultures. À travers ce Plan de gestion national, les acteurs publics affirment leur volonté de faire de ce patrimoine exceptionnel un projet culturel de long terme, fondé sur la coopération, la responsabilité et la transmission de ce bien commun.

La préparation du plan de gestion a été conduite par l'Agence française des chemins de Compostelle avec le concours de l'État, et son animation confiée à SIA HÉRITAGE.

Sommaire

Avant-propos 3
Sommaire 7
1. Contexte historique : le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle 9
2. Présentation du Bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » 14
Composition du Bien 16
Monuments et ensembles 16
Tronçons de sentier de la voie du Puy-en-Velay ou Via Podiensis (GR®65) 19
Présentation synthétique du Bien 19
Valeur universelle exceptionnelle et attributs du Bien 21
Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle 21
Les attributs du Bien 24
Critique historiographique 31
Données de contextualisation du bien 33
3. Bilan de la gestion du Bien depuis 2013 36
Gouvernance et animation du Bien 37
Conserver, protéger le Bien 40
Connaître et diffuser la connaissance sur le Bien 41
Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer 43
Coopérations 46
Travaux sur composantes pour la période 2012-2023 48
4. Enjeux, méthode d'élaboration, objectifs et stratégie du plan de gestion 52
Enjeux de protection et de gestion 52
Méthode d'élaboration du plan de gestion 53
Objectifs et stratégie du plan de gestion : 55
5. Programme d'actions 2023-2031 57
Tableau de synthèse 58
Fiches actions 61
6. Gouvernance du Bien 142
7. Fiches composantes résumant les Cahiers de gestion locaux 143
8. Annexes 144
Charte de gestion du bien Unesco Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France 145
Description détaillée du bien 149
Bibliographie 171
Liste des contributeurs dans le cadre des concertations préparatoires au plan de gestion 182
Récapitulatif des délibérations d'approbation 189
Rapport de la mission de conseil ICOMOS (8-11 OCtobre 2024) 202
AVIS ICOMOS et Décision du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO 259
Arrêté inter-préfectoral 266

1. Contexte historique : le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle

Le terme pèlerinage vient du latin *pereger* (voyageant en pays étranger). Le mot provient de l'adverbe *peregre*, attesté chez Cicéron avec le sens de "dans un pays étranger, à l'étranger" et au VIème siècle, Venance Fortunat lui donne le sens de voyageur.

Toutes les grandes religions incluent le pèlerinage parmi leurs pratiques.

Les voyages vers des lieux sacrés de la nature (sources, bois, montagne), vers des lieux consacrés aux divinités ou sanctifiés par une personne, ou encore vers des tombes existent dans toutes les religions. Là peut s'établir, selon la croyance, le contact avec des êtres surnaturels.

Dans l'Antiquité, Grecs et Romains se rendaient au sanctuaire de Delphes (bien culturel n°393 de la Liste du patrimoine mondial) où parlait l'oracle d'Apollon, Dieu olympien de la lumière, du savoir et de l'harmonie. Les Juifs allaient sur les tombeaux des Patriarches à Shiloh, Dan et Bethel et au Temple de Jérusalem où ils offraient des sacrifices. À partir du VII^{e} siècle, La Mecque devint le premier lieu sacré de l'islam ; en vertu du cinquième pilier de l'Islam, tout musulman doit s'y rendre au moins une fois dans sa vie ; ce pèlerinage constitue d'ailleurs un des 5 piliers de cette religion. Les hindous se dirigent toujours vers Benarès et les Japonais parcourent le chemin de Kumano (bien n°1142 bis). Dans le bouddhisme, des lieux liés à la vie de Bouddha connaissent une fréquentation continue parmi lesquels Lumbini au Népal, lieu de naissance du Bouddha (bien culturel n°666 de la Liste).



Dans le christianisme, dès le IV^{e} siècle, les chréti ens dirigèrent leurs pas vers les lieux saints de Palestine, dont Bethléem (bien culturel n°1433 de la Liste) ou Jérusalem, vers les premiers martyrs à Rome au siècle suivant (bien n°91 ter de la Liste).

Saint Augustin, au début du V^{e} siècle, comparait la vie terrestre à un exil, ce qui faisait du chrétien un "étranger" en marche vers la vraie vie, vers le royaume de Dieu. Le pèlerin est ainsi un voyageur spirituel, un *homo viator* dont l'itinéraire géographique est le symbole de celui que l'homme effectue durant sa vie.

Au Moyen Âge, Jérusalem, Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle furent les trois grands sanctuaires de pèlerinage des chrétiens d'Occident parmi une multitude de sanctuaires accueillant des pèlerins et dont le rayonnement était local, régional ou international. Aux cohortes des premiers chrétiens, apôtres, compagnons du Christ et martyrs, une lignée de milliers de saintes et de saints furent reconnus par la dévotion populaire ou par des procédures canoniales instituées par l'Eglise. Ces saints donnés comme des exemples imitables étaient considérés comme des intercesseurs avec le Divin, dotés de pouvoirs de guérison, de secours, de protection très immédiate des hommes, des bêtes, des maisons, des récoltes, des familles, des communautés,

des corporations de métiers ou de pays. Leurs restes matériels, les reliques, perpétuaient cette puissance bienfaisante et servaient de médiateur pour l'invocation du saint ou de la sainte.
Ainsi, innombrables furent ces lieux accueillant la dévotion populaire immédiate des habitants, mais aussi venus de plus loin, circulant sur les routes, des pèlerins qui visitaient un saint réputé pour son influence et son exemplarité (comme Marie-Madeleine à Vézelay et à Saint-Maximin, Gilles à Saint-Gilles, Martin à Tours, Catherine au Mont Sinaï, Saturnin à Toulouse, Firmin à Pampelune, Thomas Becket à Canterbury, François à Assise…), à un archange (comme Michel au Mont-Saint-Michel et au mont Gargan en Italie), à la Vierge (comme à Éphèse, au Puy-en-Velay, à Rocamadour, à Chartres ou à Lorette) ou aux Rois Mages (à Cologne).



L'attractivité de ces sanctuaires est conditionnée par la mise par écrit d'une littérature hagiographique : qu'il s'agisse du *Liber Sancti Jacobi* ou *Codex Calixtinus* à Saint-Jacques-de-Compostelle (1140-1160), des *Livres des Miracles* à Notre-Dame de Rocamadour (1172) ou à Saint-Bertrand (vers 1170), *La Chanson de Sainte Foy* (vers 1060), des Vies de saints comme la Vie de saint Martin, rédigée à la fin du IVème siècle, *L'Opuscule de la passion et de la translation de saint Saturnin, évêque de la cité de Toulouse et martyr* composé au Vème siècle. *La Légende Dorée*, composée dans la seconde moitié du XIIIème siècle par le Frère dominicain Jacques de Voragine présente nombre d'entre eux. Ces œuvres vont fixer leurs biographies, raconter leurs prodiges et servir de sources de création pour les Imagiers.

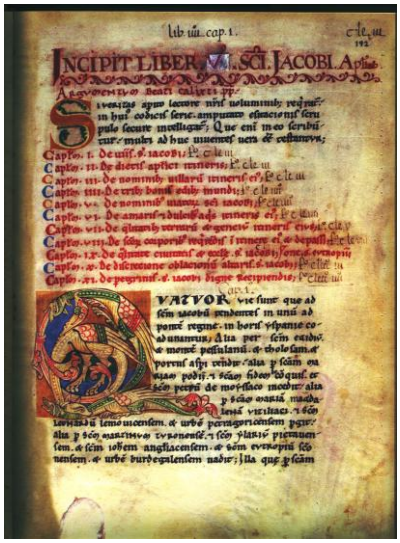
Chemin faisant vers la destination lointaine, les sanctuaires locaux participent pleinement à l'ensemble du pieux voyage. Ces hauts-lieux visités et vécus par les pèlerins constituent autant d'étapes supplémentaires sur le chemin de l'absolution, par l'accumulation de grâces, tel un chapelet qui s'égrène. Là, ils côtoient d'autres pèlerins, trouvent un secours charitable, s'adressent au saint héros du sanctuaire. « On ne partait pas en pèlerinage, on partait en pèlerinages » (Rapport de l'historienne Maritxu Etcheverry pour la Communauté d'agglomération du Pays basque) : le grand pèlerinage était une succession de petits pèlerinages, l'aventure se vivant sur des routes, dans une pluralité de lieux de pèlerinage dont la renommée plus ou moins grande incita les fidèles durant plus d'un millénaire à prendre la route.

Troisième des grands pèlerinages de la chrétienté, celui de Compostelle mène depuis le IX^{e} siècle le pèlerin jusqu'en Galice, dans le nord-ouest de l'Espagne, sur le tombeau de l'un des douze apôtres, saint Jacques, frère de Jean l'Evangéliste et qui apparaît sous 17 occurrences dans les Evangiles.

C'est au début des années 830 que le tombeau de l'apôtre Jacques fut « inventé » non loin du siège épiscopal d'Iria, en Galice. La nouvelle fut immédiatement diffusée, et les auteurs des *Martyrologes* s'en firent l'écho, comme Adon de Vienne vers 860, Usuard de Saint-Germain-des-Prés en 867 et Notker de Saint-Gall en 898.

Dès le début du X[e] siècle, par la mer ou par voie de terre, les pèlerins se rendirent au tombeau de l'Apôtre ; parmi eux, l'évêque du Puy-en-Velay, Godescalc, profita de son pèlerinage en 950-951 pour commander, en chemin, la copie d'un traité. Ainsi nous est parvenu le premier nom d'un pèlerin, sans que son itinéraire ne soit connu. Mais dès avant 930, un anonyme pèlerin allemand y avait été guéri de sa cécité, tandis qu'en 983, un pèlerin arménien, Siméon, parti de Jérusalem, parvint à Compostelle après avoir visité Rome et qu'aux alentours de l'an Mil Guillaume V d'Aquitaine s'y rendait une année sur deux, l'autre étant consacrée à Rome.

Comme tous les grands pèlerinages, celui de Compostelle a dû se "renouveler" périodiquement sous peine de disparaître.



Dans le cas de Compostelle, depuis l'annonce de la présence en Galice de la tombe de l'apôtre Jacques, fils de Zébédée, au milieu du IX[e] siècle (grâce à l'*Épitre du pape Léon*), les renouvellements furent incessants : aux XIème et XII[e] siècles, la construction de la cathédrale romane et la production de nombreux textes, dont le *Codex Calixtinus* ; au XIII[e] siècle, la promesse d'indulgences pour ceux qui se rendraient à Compostelle et visiteraient avec dévotion son sanctuaire ; dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, la création des années jubilaires dotées d'indulgences plénières chaque fois que le 25 juillet tombait un dimanche ; au XVII[e] siècle, les aménagements baroques à l'intérieur et à l'extérieur de la basilique ; à la fin du XIX[e] siècle, la redécouverte des reliques apostoliques et leur authentification par Rome.

Alors que Jérusalem retombait aux mains des musulmans en 1187 et que Rome était en proie à de fortes dissensions qui obligèrent plus d'un pape à s'enfuir, Compostelle devint le pèlerinage par excellence, au point que la coquille que les pèlerins rapportaient des côtes galiciennes servit rapidement à identifier tout pèlerin.

Si, dans le cadre de la présence musulmane au sud de la Péninsule, Al Mansour pille et incendie la première cathédrale de Compostelle en 997, le lieu saint croit en attractivité, favorisé par les monarques chrétiens de la péninsule qui favorisent le peuplement par l'arrivée de Francs venus du nord des Pyrénées. Et la reconstruction du sanctuaire débute à compter de 1075 en partie grâce au butin ramené de Grenade par le roi Alphonse VI.

Malgré les dangers, hommes et femmes, riches et pauvres, nobles et mendiants, marchands et artisans s'embarquaient ou se retrouvaient sur les chemins. Ceux-ci furent empruntés par des saints, comme Bonne de Pise au XIIe siècle, ou au XIVe par Élisabeth de Hongrie ou par Brigitte de Suède qui visita la Sainte-Baume en Provence avant de se rendre à Compostelle puis à Rome et à Jérusalem. Les rois envoyaient chaque année des présents et Charles V de France prit, en 1372, le patronage de la chapelle du Saint-Sauveur - connue depuis lors sous le nom de « chapelle du roi de France ». Louis XI de France, un siècle plus tard, fit don de cloches et de précieux objets liturgiques à la cathédrale. » (Adeline Rucquoi)

Au XIIe siècle, le pèlerinage connait des heures de gloire. On y vient de toute l'Europe et, chemin faisant, on fait étape dans d'autres sanctuaires où se développent des cultes autour de reliques de saints. C'est une période de grande vitalité des pèlerinages qui se poursuit aux XIIIe et XIVe siècles. La création des années jubilaires suscite au XVe siècle un nouvel apogée du pèlerinage à Saint-Jacques.

Les historiens s'accordent sur un succès de fréquentation du pèlerinage à saint Jacques au cours de l'histoire, mais dans des proportions et une périodicité qui restent débattues. Des facteurs d'affaiblissement purent

parfois tarir le flux pèlerin devant franchir les Pyrénées : épidémie, critique de la Réforme contre le culte des saints et la vénération des reliques qualifiées de superstition, l'évolution vers une piété plus intériorisée et encadrée par l'Eglise tridentine, guerres franco-espagnoles au XVIIème siècle, règlementation restrictive sur la pratique du pèlerinage par l'Etat royal au XVIIIème siècle, la déchristianisation au XIXème siècle y concoururent.

Les récits laissés par les pèlerins depuis des siècles ont mis en évidence le caractère symbolique du *Guide du pèlerin à Saint-Jacques de Compostelle*. Les auteurs du V^{e} Livre du *Codex Calixtinus*, désireux d'attirer des pèlerins sur une route terrestre au nord de l'Espagne, leur firent miroiter qu'ainsi ils mettraient leurs pas dans ceux de l'armée de l'empereur Charlemagne. Les quatre sanctuaires qu'ils choisirent comme "points de départ" des pèlerins étaient effectivement de grands sanctuaires de pèlerinage au début du XII^{e} siècle. Mais ils n'étaient pas les seuls. Le chiffre quatre symbolise les quatre points cardinaux, montrant que du monde entier on devait s'acheminer vers l'église qui abrite le tombeau du saint apôtre.

Au milieu du XXème siècle, la re-création, qui fut en partie une création, de la carte actuelle des chemins de Saint-Jacques peut alors être considérée comme le dernier "renouvellement" du pèlerinage. Et, à l'instar de ses prédécesseurs, ce "renouvellement" qui est en fait une création revendique des origines lointaines : de la même façon qu'au XIIème siècle le mérite de la découverte du tombeau de saint Jacques revint à Charlemagne, mort au début du IX^{e}, et qu'au XIV^{e} siècle l'instauration des années jubilaires fut attribuée au pape Calixte II, décédé en 1124, la "voie du Puy" est devenue, dans la phase actuelle, le chemin le plus "historique" ; et l'on fait remonter son parcours à l'évêque Godescalc du X^{e} siècle, alors qu'il est vraisemblable qu'il rejoignit le Rhône puis emprunta les voies romaines, la Via Augusta jusqu'à Tarragone et la voie du nord par Saragosse et León...

Grâce à cette "invention" de quatre chemins géographiquement définis en France, et des innombrables chemins auxquels ils ont donné naissance et qui couvrent toute l'Europe, le pèlerinage à Compostelle exprime sa vitalité, sa fécondité et son actualité. » (Adeline Rucquoi)
Ce renouvellement s'effectue dans le dernier tiers du XXème siècle sous la forme de nombreux aménagements d'itinéraires soutenus par l'avènement du tourisme dans une société dite de loisirs et toute imprégnée par les facilités des moyens rapides de transport. La tradition pérégrine a repris toute sa vigueur. Elle s'appuye en cela sur la conjonction des décisions politiques de l'Espagne et du Conseil de l'Europe, de la prédication du Pape jean Paul II, le tout relayé dans le quotidien des territoires par les pouvoirs locaux mobilisés sur les aspects de développement territorial.

Ce renouveau du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle s'institutionnalise, en effet, à partir des années 1980, en particulier avec la Déclaration du Conseil de l'Europe le 23 octobre 1987 à Saint-Jacques-de-Compostelle qui va lancer le programme des Itinéraires culturels. Son objectif est de démontrer, à travers le voyage dans l'espace et dans le temps, que le patrimoine des différents pays d'Europe et leur culture contribuent au patrimoine culturel commun :
« Pendant des siècles, les pèlerins ont pu découvrir de nouvelles traditions, de nouvelles langues et de nouveaux modes de vie et sont retournés chez eux avec une riche identité culturelle, phénomène rare à une époque où les voyages de longue distance exposaient le voyageur à de grands dangers. Les Itinéraires de Saint-Jacques servent donc de symbole, en reflétant près de mille ans de l'histoire européenne et en servant de modèle de coopération culturelle pour toute l'Europe. »

Ce processus de reconnaissance s'est poursuivi par l'inscription sur la Liste de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » (bien n°347) sur le fondement des critères i, ii et vi en 1985 ; puis, en 1993-2015, le bien

culturel « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : Camino francés et chemins du nord de l'Espagne » (bien n°669 bis) est inscrit sur le fondement des critères ii, iv et vi.

Depuis 1993, les campagnes publicitaires conduites depuis la Galice par le Xacobéo ont été déterminantes sur les fréquentations. En 2019, le bureau d'accueil des pèlerins de Compostelle a comptabilisé environ 350 000 pèlerins, soit 100 fois plus de marcheurs accueillis qu'en 1990. En septembre 2022, le chiffre de l'année 2019 a été dépassé. Le phénomène jacquaire s'est internationalisé avec environ 130 nationalités qui sont accueillies à Compostelle et plus de 300 associations réunissant les néo-pèlerins dans le monde entier, dont 80 environ en France.

En Europe, plus de 300 itinéraires – soit environ 80 000 kms - ont été balisés ces 30 dernières années en étant qualifiés de « Chemins de Compostelle ».

En France, dès 1990, l'action publique se saisissait de cet objet patrimonial à travers l'aménagement d'un dense maillage d'itinéraires, le développement d'activités éditoriales et d'animations. A partir du tournant des années 2010, en particulier, le processus de l'évaluation du réseau de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe d'une part, et, d'autre part, le rapport périodique du bien déposé auprès de l'UNESCO en 2013, les acteurs publics (Etat, collectivités propriétaires, opérateurs du tourisme, associations…) ont été amenés à se structurer en une gouvernance et à impulser ainsi une nouvelle dynamique autour de la valorisation de cet héritage culturel

Au-delà des racines et des croyances liées à l'histoire du pèlerinage chrétien, la revitalisation de cet héritage s'inscrit en réponse à des aspirations contemporaines : ralentissement, ressourcement, simplicité, recherche de sens. Les chemins vers Compostelle véhiculent des valeurs d'hospitalité, de spiritualité, de fraternité, de solidarités… et un imaginaire très fort. C'est d'ailleurs ce qu'ont saisi d'autres territoires qui, s'inspirant des Chemins de Compostelle dans leur complexité comme dans leur déclinaison matérielle contemporaine, développent à un niveau européen les chemins du Mont-Saint-Michel ou la Via Francigena entre Grande Bretagne et Italie, ou plus localement des chemins de Saint-Gilles, de Saint-Guilhem, de Rocamadour, des Trois Maries…



2. Présentation du Bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

Le 2 décembre 1998, le comité du patrimoine mondial a validé la candidature présentée par la France. L'inscription française prolonge l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de « la vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » (1985) et des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne » (1993, 2015).

La candidature a été préparée par le Ministère de la Culture et ses services déconcentrés avec le concours de la Société française des Amis de Saint-Jacques, de la Fédération française de la Randonnée pédestre et de l'Agence française des chemins de Compostelle (à l'époque association de coopération interrégionale les chemins de Saint-Jacques). Elle a bénéficié des conseils de l'historien de l'art médiéval Léon Pressouyre.

Le bien inscrit se présente d'abord comme le prolongement du bien espagnol afin de restituer sa dimension transfrontalière et la vocation européenne du phénomène jacquaire.

Le bien inscrit se présente ensuite comme une sélection parmi un potentiel estimé en 1996 à 800 sites d'un ensemble d'édifices et de sections de sentier discontinus dans l'espace et couvrant en majeure partie une longue période du pèlerinage dans sa période considérée comme de plus grande vitalité qui va du XIème siècle au XVème siècle, tout en la débordant parfois.

78 éléments considérés comme évocateurs et emblématiques ont été finalement retenus : 64 monuments, 7 ensembles bâtis et 7 sections de l'itinéraire du Puy-en-Velay (GR®65).

Etendue géographique : 10 régions, 32 départements, 95 communes

Typologie :
- Dévotion : 9 cathédrales, 42 églises et basiliques, 2 clochers, 1 dolmen et sa croix
- Accueil et soins : 4 anciens hôpitaux, 7 abbayes
- Accès et franchissements : 7 ponts, 1 porte d'entrée de ville, 7 sections de l'un des itinéraires (160 km)

Propriétaires et/ou gestionnaires :
- Etat : 12 édifices
- 57 communes
- 13 intercommunalités
- 8 Départements
- 2 établissements publics hospitaliers
- Diverses personnes privées

Il est à noter que 69 des 95 communes ont moins de 5000 habitants, 10 villes de 5 à 20 000 habitants, 15 villes ont plus de 20 000 habitants et la Ville de Paris (plus d'un million d'habitants).

Chemins de saint-Jacques-de-Compostelle en France



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998

Chemins de COMPOSTELLE patrimoine mondial

COMPOSITION DU BIEN

Afin de prendre en compte la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, les éléments du bien ont fait l'objet d'une nouvelle numérotation par rapport à l'inscription de 1998. Leur ordre suit l'ordre alphabétique région > département > commune, à l'exception des sept sections de sentier qui conservent leur ancien numéro. L'ensemble des documents et annexes reposent sur cette nouvelle numérotation qui a fait l'objet d'une demande de modification dans le cadre du rapport périodique et de la proposition d'atlas la zone tampon.

- **Monuments et ensembles**

Nouvelle numérotation	Ancienne numérotation	NOM DE LA COMPOSANTE	COMMUNE(S)	DEPARTEMENT
Auvergne-Rhône-Alpes				
868-001	868-021	Cathédrale Notre-Dame	Le-Puy-en-Velay	Haute-Loire
868-002	868-022	Hôtel-Dieu	Le-Puy-en-Velay	Haute-Loire
868-003	868-020	Eglise Notre-Dame-du-Port	Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme
Bourgogne-Franche Comté				
868-004	868-024	Eglise prieurale Sainte-Croix- Notre-Dame	La Charité-sur-Loire	Nièvre
868-005	868-025	Eglise Saint-Jacques d'Asquins	Asquins	Yonne
868-006	868-026	Basilique Sainte-Madeleine*	Vézelay	Yonne
Centre-Val de Loire				
868-007	868-028	Cathédrale Saint-Etienne*	Bourges	Cher
868-008	868-027	Collégiale Saint-Etienne	Neuvy-Saint-Sépulchre	Indre
Grand-Est				
868-009	868-030	Eglise Notre-Dame-en-Vaux	Châlons-en-Champagne	Marne
868-010	868-029	Basilique Notre-Dame	L'Epine	Marne
Hauts-de-France				
868-011	868-064	Eglise paroissiale Saint-Jacques	Compiègne	Oise
868-012	868-062	Cathédrale Notre-Dame*	Amiens	Somme
868-013	868-063	Eglise paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste	Folleville	Somme
Ile-de-France				
868-014	868-031	Tour Saint-Jacques*	Paris	Paris
Normandie				
868-015	868-023	Le Mont-Saint-Michel*	Le Mont-Saint-Michel	Manche
Nouvelle-Aquitaine				
868-016	868-068	Eglise Saint-Pierre	Aulnay	Charente-Maritime

868-017	868-070	Ancien hôpital des Pèlerins	Pons	Charente-Maritime
868-018	868-066	Abbaye royale Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-d'Angély	Charente-Maritime
868-019	868-065	Eglise Saint-Eutrope	Saintes	Charente-Maritime
868-020	868-003	Eglise abbatiale Notre-Dame-de-la-Nativité, ancienne abbaye de Cadouin	Le Buisson-de-Cadouin	Dordogne
868-021	868-001	Cathédrale Saint-Front	Périgueux	Dordogne
868-022	868-002	Eglise Saint-Avit	Saint-Avit-Sénieur	Dordogne
868-023	868-004	Ancienne cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Bazas	Gironde
868-024	868-005	Basilique Saint-Seurin*	Bordeaux	Gironde
868-025	868-006	Basilique Saint-Michel*	Bordeaux	Gironde
868-026	868-007	Cathédrale Saint-André*	Bordeaux	Gironde
868-027	868-008	Ancienne abbaye Notre-Dame de la Sauve Majeure	La Sauve	Gironde
868-028	868-009	Eglise Saint-Pierre	La Sauve	Gironde
868-029	868-010	Eglise Notre-Dame-de-la-Fin- des-Terres	Soulac-sur-Mer	Gironde
868-030	868-011	Eglise Sainte-Quitterie	Aire-sur-l'Adour	Landes
868-031	868-012	Clocher-porche de l'ancienne église	Mimizan	Landes
868-032	868-014	Abbaye	Saint-Sever	Landes
868-033	868-013	Abbaye Saint-Jean	Sorde-l'Abbaye	Landes
868-034	868-015	Cathédrale Saint Caprais	Agen	Lot-et-Garonne
868-035	868-016	Cathédrale Sainte-Marie	Bayonne	Pyrénées-Atlantiques
868-036	868-017	Eglise Saint-Blaise	L'Hôpital-Saint-Blaise	Pyrénées-Atlantiques
868-037	868-019	Eglise Sainte Marie	Oloron-Sainte-Marie	Pyrénées-Atlantiques
868-038	868-018	Porte Saint Jacques	Saint-Jean-Pied-de-Port	Pyrénées-Atlantiques
868-039	868-067	Eglise Saint-Hilaire	Melle	Deux-Sèvres
868-040	868-069	Eglise Saint-Hilaire-le-Grand	Poitiers	Vienne
868-041	868-035	Eglise Saint-Léonard	Saint-Léonard-de-Noblat	Haute-Vienne
Occitanie				
868-042	868-036	Eglise Notre-Dame de Tramesaygues	Audressein	Ariège
868-043	868-037	Cathédrale Notre-Dame-de-la- Sède, palais épiscopal, ancienne cathédrale et cloître, rempart	Saint-Lizier	Ariège
868-044	868-038	Abbatiale Sainte-Foy	Conques	Aveyron
868-045	868-039	Pont sur le Dourdou	Conques	Aveyron
868-046	868-040	Pont Vieux	Espalion	Aveyron

868-047	868-041	Pont sur le Lot	Estaing	Aveyron
868-048	868-042	Pont dit “des pèlerins” sur la Boralde	Saint-Chély-d’Aubrac	Aveyron
868-049	868-034	Ancienne abbatiale	Saint-Gilles-du-Gard	Gard
868-050	868-043	Ancienne cathédrale Notre-Dame	Saint-Bertrand-de- Comminges	Haute-Garonne
868-051	868-044	Basilique paléochrétienne, chapelle Saint-Julien	Saint-Bertrand-de- Comminges	Haute-Garonne
868-052	868-045	Basilique Saint-Sernin	Toulouse	Haute-Garonne
868-053	868-046	Hôtel-Dieu Saint-Jacques	Toulouse	Haute-Garonne
868-054	868-047	Basilique Saint-Just	Valcabrère	Haute-Garonne
868-055	868-048	Cathédrale Sainte-Marie	Auch	Gers
868-056	868-049	Pont de Lartigue	Beaumont / Larressingle	Gers
868-057	868-050	Collégiale Saint-Pierre	La Romieu	Gers
868-058	868-033	Pont du Diable	Aniane/Saint-Jean-de-Fos	Hérault
868-059	868-032	Ancienne abbaye de Gellone	Saint-Guilhem-le-Désert	Hérault
868-060	868-052	Pont Valentré	Cahors	Lot
868-061	868-051	Cathédrale Saint-Etienne	Cahors	Lot
868-062	868-054	Hôpital Saint-Jacques	Figeac	Lot
868-063	868-053	Dolmen de Pech-Laglaire 2	Gréalou	Lot
868-064	868-055	Cité religieuse : basilique Saint-Sauveur et crypte Saint-Amadour	Rocamadour	Lot
868-065	868-056	Hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l’Assomption, dite chapelle des Templiers	Aragnouet	Hautes-Pyrénées
868-066	868-057	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste	Gavarnie	Hautes-Pyrénées
868-067	868-058	Eglise Saint-Laurent-Notre-Dame	Jézeau	Hautes-Pyrénées
868-068	868-059	Eglise Saint-Jacques	Ourdis-Cotdoussan	Hautes-Pyrénées
868-069	868-060	Eglise Notre-Dame-du-Bourg	Rabastens	Tarn
868-070	868-061	Abbatiale Saint-Pierre et cloître	Moissac	Tarn-et-Garonne
Provence-Alpes-Côted’Azur				
868-071	868-071	Eglise Saint-Honorat et nécropole des Alyscamps*	Arles	Bouches-du-Rhône

* **Biens à double inscription** : certains biens, déjà inscrits en tant que tels sur la Liste du patrimoine mondial, bénéficient d'une double inscription. Comme par exemple la basilique Sainte-Madeleine de Vézelay (Yonne)

inscrite une première fois en 1979 au titre du bien "Basilique et colline de Vézelay" puis, en 1998, au titre du bien "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France".

- **Tronçons de sentier de la voie du Puy-en-Velay ou Via Podiensis (GR®65)**

NUMERO DE LA COMPOSANTE	NOM DE LA COMPOSANTE	COMMUNE(S)	DEPARTEMENT
868-072	De Nasbinals à Saint- Chély-d'Aubrac (17 km)	Nasbinals, Saint- Chély-d'Aubrac	Lozère/Aveyron
868-073	De Saint-Côme-d'Olt à Estaing (17 km)	Saint-Côme-d'Olt, Espalion, Béssuejouls, Coubisou, Estaing	Aveyron
868-074	De Montredon à Figeac (18 km)	Montredon, Saint-Félix, Felzins, Saint- Jean-Mirabel, Lunan, Figeac	Lot
868-075	De Faycelles à Cajarc (22,5 km)	Faycelles, Béduer, Carayac, Gréalou, Cajarc	Lot
868-076	De Bach à Cahors (26 km)	Bach, Vaylats, Cremps, Laburgade, Lalbenque, Flaujac- Pouzols, Cieurac, Cahors	Lot
868-077	De Lectoure à Condom (35 km)	Lectoure, Marsolan, La Romieu, Castelnau-sur-l'Auvignon, Condom	Gers
868-078	D'Aroue à Ostabat (22 km)	Domezain-Berraute, Lohitzun Oyherc, Larribar Sorhapuru, Ostabat	Pyrénées-Atlantiques

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BIEN

Le bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » se présente sous la forme d'une sélection de 78 éléments considérés comme évocateurs et emblématiques des contextes culturel, religieux, artistique et architectural de ce pèlerinage lointain. Sans reconstituer les routes, le bien est formé comme un ensemble discontinu dans 10 régions françaises et couvrant en majeure partie une longue période du pèlerinage entre le XIe et le XVe siècle, tout en la débordant parfois.

Le bien étant constitué sous la forme d'une série d'éléments tous singuliers par leur histoire et leur architecture, chaque élément illustre une part de la signification de l'ensemble. Chacun porte des arguments tirés de ses caractéristiques propres et qui concourent à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble inscrit.

Le bien constitue une représentation symbolique du pèlerinage à travers une sélection d'édifices qui jalonnent les parcours sans les reconstituer : ils illustrent l'univers du pèlerin durant son périple ou le rapport familier d'un fidèle à l'apôtre. Selon l'inspecteur des patrimoines Olivier Poisson, le bien tel que constitué « représente le monde des déplacements et des pèlerinages à travers la France du Moyen Âge et, en particulier, le pèlerinage vers Compostelle ». Ce choix est la prise en compte du fait qu'il n'existe pas « un chemin de Saint-Jacques »

attesté comme tel, d'un point de vue archéologique et historique, mais un usage des réseaux de cheminements et routes, à la différence du bien espagnol.

Le bien inscrit se présente aussi comme la reconstitution d'une géographie symbolique. La sélection a retenu la plupart des sites mentionnés dans plusieurs livres du *Codex Calixtinus*.

Le bien évoque les réponses apportées aux besoins physiques et spirituels des pèlerins : dévotion, soin, accueil, franchissement. Il s'attache à retenir des éléments matériels bâtis pour saisir une pratique de dévotion constituée par la rupture de l'individu avec son univers familier, par son déplacement dans l'espace et son expérience de l'altérité et de l'inconnu, par des gestes ritualisés, des croyances et des comportements. Cette pratique se déroule dans un cadre géographique ample et dans une période de plusieurs siècles.

Si la plupart des sites qui constituent le bien se qualifient dans cette logique globale de la route, quelques-uns, indépendamment d'un argument de localisation sur un axe de circulation commerciale et de passage de pèlerins, illustrent une dévotion locale à saint Jacques apôtre, protecteur et passeur d'âmes. L'édifice témoigne seulement de la popularité du saint, de la vénération des habitants qui se confient à lui ou qui le matérialisent dans une représentation sculptée, peinte ou en vitrail.
Sur le chemin, les pèlerins doivent gravir des cols ou franchir des rivières. Des ponts facilitent leur passage. Ils sont construits pour les usages quotidiens et les échanges commerciaux ; certains sont aussi des œuvres pieuses pour le soulagement des « pauvres passants et pèlerins ». Le voyageur est parfois accueilli dans des abbayes, des hospices ou des hôpitaux. Conformément à une tradition qui s'enracine dans l'Antiquité, le soin du corps et de l'âme et la charité se confondent.

Le bien est constitué de monuments prestigieux dont plusieurs appartiennent à la première liste de protection comme monument historique (1840). Les édifices retenus illustrent de manière remarquablement complète l'évolution artistique et architecturale européenne sur plusieurs siècles en présentant des chefs d'œuvre aboutis de style roman ou gothique, ou bien d'édifices classiques ou touchés par l'art baroque ; ils témoignent ainsi du développement religieux et culturel du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne.

Enfin, on ne peut appréhender les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle sans prendre en compte leur dimension anthropologique : à l'image du soleil qui vient mourir aux confins du monde occidental pour réapparaitre à l'orient, le pèlerin se met en route pour accomplir un parcours initiatique, une métamorphose, en quête d'espérance. Compostelle appartient à un imaginaire collectif qui l'ancre comme un « chemin » unique. L'expérience individuelle puise dans son histoire collective portée par les traces, bâties ou non.
Aux côtés des valeurs historiques, artistiques et architecturales, culturelles, qui procèdent de la connaissance des lieux et de l'univers du pèlerinage, identifiées et étudiées par les chercheurs et qui sont consacrées par le Conseil de l'Europe et par l'Unesco, cohabitent des valeurs spirituelles, humanistes, émotionnelles, qui procèdent de l'expérience vécue des cheminants d'aujourd'hui. Le bien revêt ainsi un caractère vivant qui le rend singulier.





VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE ET ATTRIBUTS DU BIEN

- **Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle**

La Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle a été adoptée par le Comité du patrimoine mondial dans sa 41e session (Cracovie, 2017) :

Résumé

« Tout au long du Moyen Age, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins traversaient la France.
Quatre voies symboliques partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs. Eglises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts.

De grands sanctuaires tels que l'église Saint-Sernin à Toulouse ou la cathédrale d'Amiens, - certains cités dans le *Codex Calixtinus* - ainsi que d'autres biens illustrent matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles. Soixante et onze éléments associés au pèlerinage ont été retenus pour illustrer leur diversité géographique, le développement chronologique du pèlerinage entre le Xle et XVe siècle, et les fonctions essentielles de l'architecture, comme l'ancien hôpital des pèlerins à Pons, ou le pont « des pèlerins » sur la Boralde. En outre, sept tronçons du Chemin du Puy sont inclus couvrant près de 160 km de route. »



Critère (ii) *(témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages)* : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.

Critère (iv) *(offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine)* : Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.

Critère (vi) *(être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle)* : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge.



Intégrité

Les édifices et ensembles proposés représentent, dans leur diversité, une évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il en est de même des tronçons de chemins proposés qui ne sont que des exemples de l'ensemble des routes empruntées par les pèlerins. Les ouvrages rencontrés sur les chemins ont en commun d'être les témoignages directs, conservés et transmis jusqu'à nous, de la pratique du pèlerinage telle qu'elle s'est déroulée en France durant le Moyen Âge. Cette puissance d'évocation intacte a permis de revitaliser l'approche culturelle du pèlerinage vers Compostelle. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France font l'objet, depuis les années 1990, d'une fréquentation sans cesse croissante, qui doit être conciliée avec les aménagements routiers.

Authenticité

Les établissements d'accueil et de soins présentés sont indubitablement voués au pèlerinage par les textes historiques et les éléments architecturaux ou de décor conservés. Les biens présentés illustrent de la façon la plus véridique et crédible l'ensemble des rituels et des pratiques liés au pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ceux-ci incluent des routes, des églises de pèlerinage ou de simples sanctuaires, hôpitaux et ponts. Le parcours spirituel du pèlerinage était rythmé par la vénération des reliques des saints qui jalonnaient l'itinéraire. Les édifices les plus riches, points de passage privilégiés du parcours, sont reconnaissables à leurs dispositions architecturales spécifiques, propres à organiser la circulation des pèlerins. Les églises plus modestes, haltes de recueillement ou de repos situées sur les voies principales ou secondaires, sont attestées par leurs décors sculptés ou peints représentant des scènes religieuses ou des légendes liées à la dévotion à saint Jacques.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les 71 édifices ou ensembles de bâtiments sont majoritairement propriété des communes, et dans quelques cas, propriété du Conseil départemental et de personnes privées. Les édifices religieux sont pour la plupart affectés au culte catholique. Leur conservation incombe à leurs propriétaires, avec l'aide financière et sous le contrôle technique et scientifique des services de l'État. Ils font l'objet de mesures de protection prises en application du code du patrimoine (classement ou inscription au titre des monuments historiques), du code de l'environnement, ainsi qu'au titre des plans locaux d'urbanisme (Plu). Ces édifices génèrent également des périmètres de protection de 500 mètres. Certains de ces périmètres ont vocation à être modifiés afin de rendre le rayon de protection plus pertinent. En outre, les espaces dans lesquels ils sont situés bénéficient également de protection soit au titre du code du patrimoine (sites patrimoniaux remarquables), soit au titre du code de l'environnement (sites classés ou inscrits). Dans tous les cas, ces périmètres de protection rendent obligatoire l'avis des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine pour toute autorisation de travaux.

Les sections de sentier faisant partie du bien inscrit sont des sentiers de grande randonnée (GR®65) qui bénéficient, dans leur majeure partie, d'une protection au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ils bénéficient également de la protection au titre des abords des monuments historiques qui les jalonnent.

La gestion du bien est coordonnée au niveau national par le préfet de région Occitanie, qui a été nommé préfet coordonnateur. Celui-ci préside le comité de coordination interrégionale qui réunit tous les ans l'ensemble des propriétaires des éléments du bien. Il s'appuie également sur l'Agence de coopération interrégionale et réseau Chemins de Saint-Jacques-de- Compostelle (Acir), gestionnaire du bien inscrit.

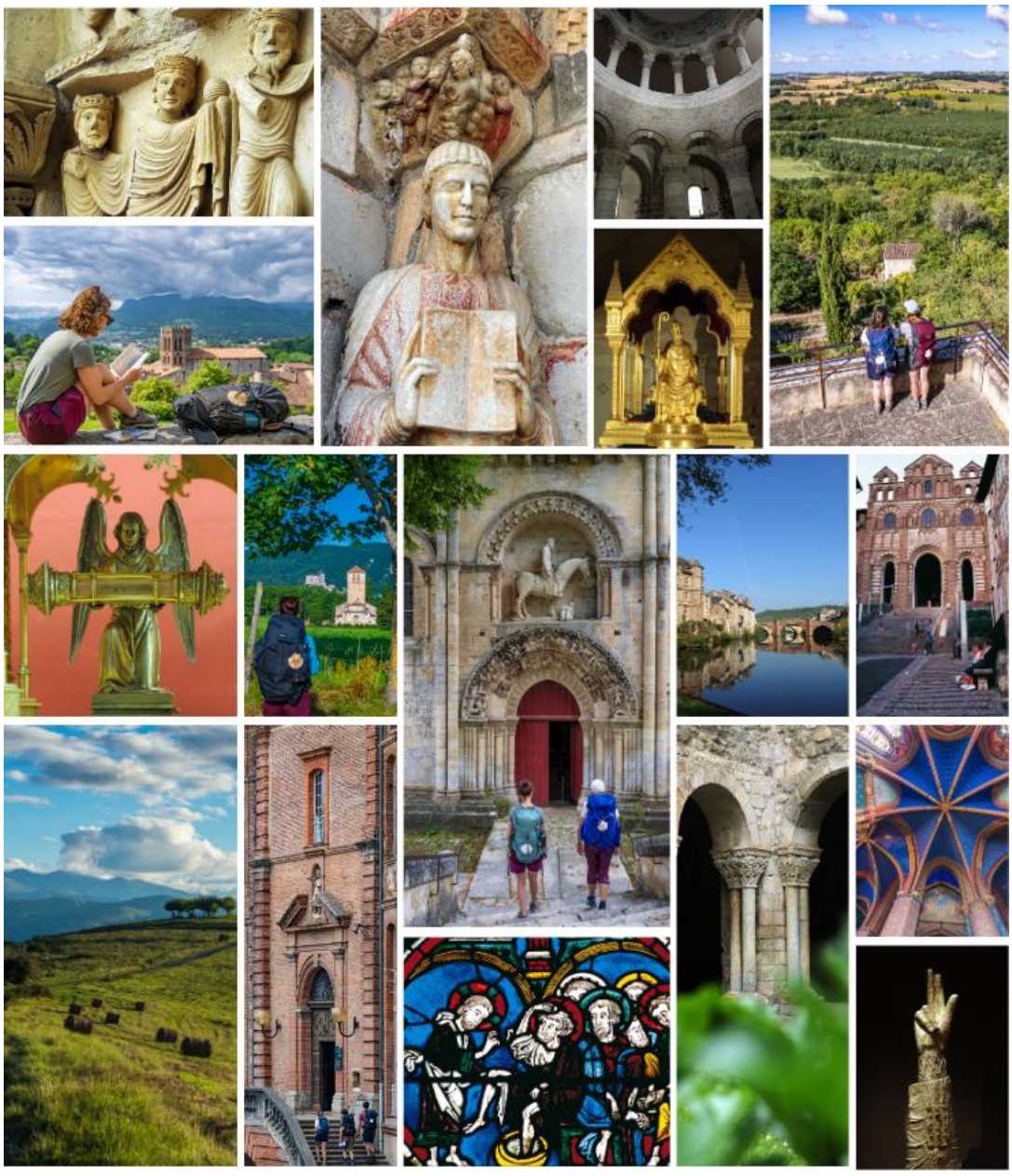




- **Les attributs du Bien**

Le bien étant constitué sous la forme d'une série d'éléments tous singuliers par leur histoire et leur architecture, chaque élément constitue une part de la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble. Chacun porte des arguments tirés de ses caractéristiques propres et qui concourent à la valeur de l'ensemble inscrit. Il en résulte un enjeu de tissage d'un récit collectif, d'une narration de l'histoire d'un pèlerinage lointain et des pèlerinages et dévotions de proximité qui le jalonnent, d'un récit de la vie quotidienne des pèlerins ou de celle des habitants dans leurs relations aux saints vénérés et notamment saint Jacques. Il en résulte la nécessité d'identifier et de mettre en récit l'arrière-plan d'un pèlerinage générateur de liens d'ordre politique et de créations artistique, littéraire ou architecturale, vecteur d'échanges.

L'élaboration du présent plan de gestion a été l'occasion de réfléchir à l'identification des attributs et à formuler les raisons de l'appartenance de chaque composante du bien à la série, de leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble, de dépasser l'explication littérale d'une situation sur un chemin ou d'un passage de pèlerin. Cette démarche a diversement mobilisé des scientifiques et pour l'essentiel les acteurs locaux de la connaissance et de la médiation autour des composantes du bien. Sa formulation est présentée dans les plans de gestion locaux.



Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.	La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen-Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.	• Espace français, Europe occidentale dans ses relations avec la péninsule ibérique • XIème s – XVIIIème s • Restituer les propos d'un manuscrit composé en 1130 et qui mentionne 4 routes et propose des dévotions à des saints vénérés dans des sanctuaires implantés au long de ces routes • Échanges de formes artistiques et circulations culturelles sur les chemins
Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine	Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent crées ou ultérieurement développés sur les sections françaises.	• Architecture religieuse et civile structurante d'un itinéraire : édifices à vocation de soins, de dévotion, de franchissement • églises reliquaires • Aménagements des espaces intérieurs pour les déambulations et dispositifs de présentation des reliques : tombeaux surélevés pour circulation et passage des pèlerins, cryptes, cloitre reliquaire, « Tour des corps saints », chapelles rayonnantes • variété des styles architecturaux et décors offrant un panorama de l'art religieux
Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.	La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-Âge.	• Dévotion chrétienne et rites • Tradition pérégrine vivante qui subsiste et se métamorphose : expérience pérégrine contemporaine (marche, hospitalité, rencontres…) • Imaginaire : hagiographies, traces de Charlemagne, chansons de geste, la Voie Lactée, • Matérialité des indications du *Codex Calixtinus* • Création artistique et littéraire

Dimensions temporelles et spatiales du phénomène

- Chronologie de l'histoire du pèlerinage
- Étendue territoriale des itinéraires

Dévotions

- saint jacques, son iconographie, ses reliques
- les saints / saintes
- saints chistianisateurs, leurs sanctuaires, leurs reliques
- saints espagnols
- Dévotion mariale
- Illustrations de miracles
- Christianisation de cultes antérieurs
- objets liés à la dévotion : reliques et reliquaires
- Fonction protectrice des saints dans la société paysanne



Un florilège de styles et de dispositifs architecturaux pour la présentation des reliques et l'accès / déplacement des pèlerins :

- Panorama des styles artistiques et architecturaux-préroman, roman, gothique, baroque, classique
- Églises reliquaires
- Aménagements pour les déambulations
- Dispositifs de présentation des reliques (Tombeau surélevé pour circulation et passage des pèlerins, crypte, cloitre reliquaire, chapelles rayonnantes, Tour des corps saints, cimetière, saint dédicataire positionné en entrée du sanctuaire)



Attractivité des sanctuaires

- Sanctuaires autonomes (« grands pèlerinages »)
- Sanctuaires « mineurs » (« petits » pèlerinages) : audience locale ou régionale d'un sanctuaire
- Eglises paroissiales déconnectées des pèlerinages mais dédiées à saint Jacques



Franchissements

- Franchissement de rivières : ponts et gués
- Franchissement de cols montagnards et de portes de ville
- Positionnement de la cité ou du sanctuaire sur le réseau routier antique et médiéval
- Ports de débarquement / embarquement



Soins

- Héberger et nourrir
- Soigner
- Combinaison route/hôpital
- Valeur d'hospitalité



Démarche spirituelle du pèlerin et rite du pèlerinage

- Déplacement dans l'espace pour la visite des autels, tombeaux, sanctuaires égrenant un chapelet de reliques de saints sur l'itinéraire parcouru par le pèlerin
- Rite d'arrivée et de montjoie…
- Rite de contact avec la relique, de passage sous la relique, de circumambulation d'arrivée,
- Traces matérielles laissées par des pèlerins : coquilles, graffitis, témoignage écrit, restes de bourdons ou de vêtements, tombes…

Les productions artistiques suscitées par la dévotion, le pèlerinage ou témoin des circulations

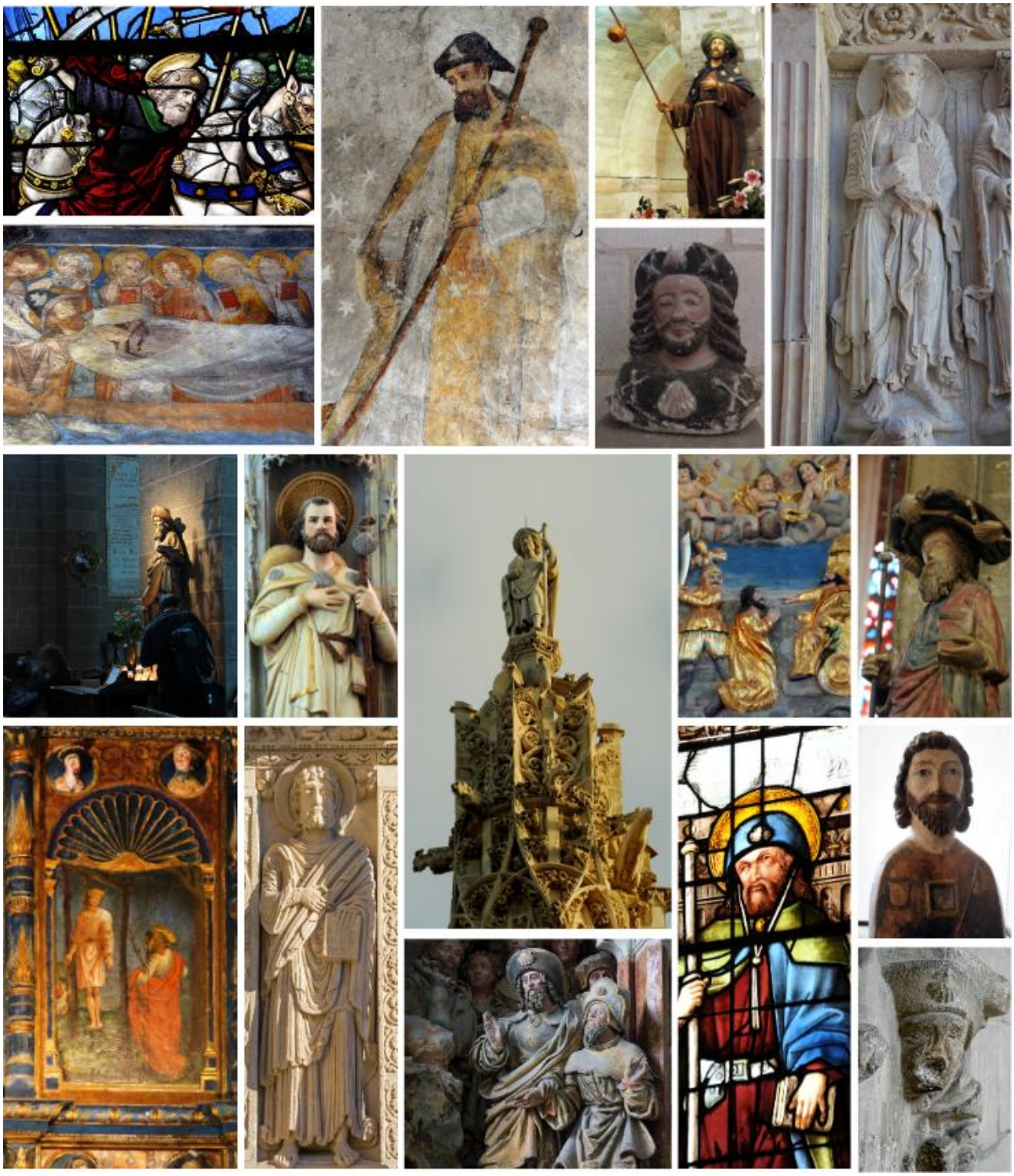
- Patrimoine mobilier : objets reliquaires, statuaire, orfèvrerie limousine…
- Patrimoine documentaire : livres de confréries, manuscrits de témoignages, laissez passer…
- Patrimoine immatériel : traditions orales, chants, littérature hagiographique, Vitae…

Mentions de l'édifice dans des manuscrits

- *Codex Calixtinus*
- Vie de saints ou livre de miracles
- Liste de pèlerinages pénitentiels
- Mention dans des routiers
- Localisation de miracles
- Témoignages de pèlerins
- Églises paroissiales, chapelles, autels, déconnectés des pèlerinages mais dédiées à saint Jacques ou à des saints espagnols

La dévotion à saint Jacques

- Symbolisée par la coquille
- Les représentations : l'apôtre, le pèlerin, le guerrier, le passeur d'âmes
- Sociabilité des confréries



Contextualisation d'une composante dans son environnement historique et patrimonial :

- Interrelations avec d'autres édifices historiques, co-visibilités, position de la composante dans la trame urbaine ancienne
- Lieux de dévotion aux saints et aux reliques dans la proximité
- Toponymie d'un quartier, paroisse, confrérie sous le vocable de saint Jacques
- Iconographie liée à saint Jacques
- Traditions orales (nature, datation et contenu) qui relient la composante à Compostelle et aux jacquets
- Pont, hôpital, auberge médiévale ayant eu une fonction pour les pèlerins
- Œuvre pieuse pour les pèlerins
- Dévotion locale à un saint
- fêtes religieuses en lien avec le culte d'un saint ou l'apôtre jacques

Pèlerinage porteur d'imaginaire

- La voie lactée
- Les traces de Charlemagne
- Les miracles, le rapport à l'au-delà…



Les dynamiques de circulations connexes au phénomène du pèlerinage

- La diffusion de l'art gothique dans l'espace ibérique
- Traces de motifs stylistiques mudéjars dans l'art chrétien, circulation de motifs, de formes, d'artistes et de bâtisseurs
- Diffusion de la représentation du miracle du pendu dépendu
- Des reliques qui voyagent (Vincent, Just et Pasteur…)
- Les étrangers (Francs) qui s'installent dans la péninsule (quartier ou rue des francos)

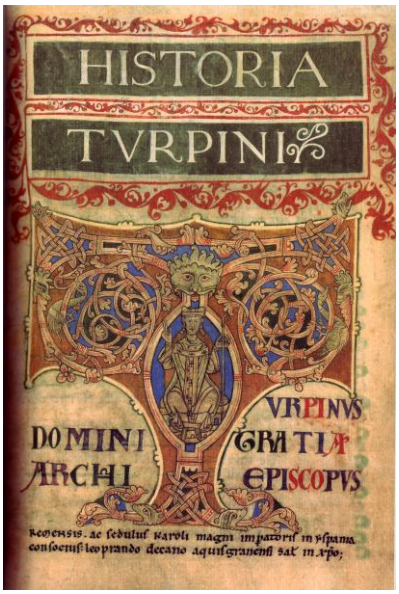
Le contexte géopolitique du pèlerinage

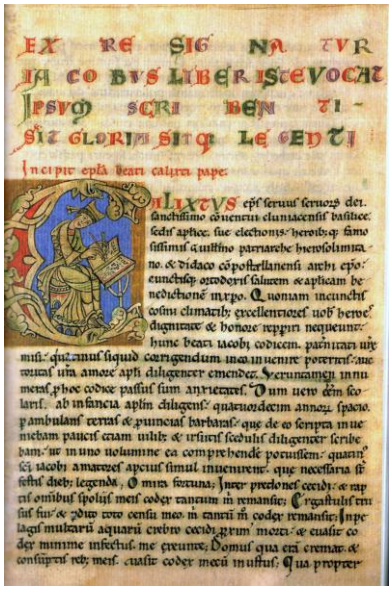
- Possessions territoriales de sanctuaires français en Espagne ou de sanctuaires / ordres espagnols en France
- Des personnages politiques : le pape Calixte II, l'archevêque français de Compostelle Béranger de Landorre, Charlemagne et Roland dans le *Codex Calixtinus*, le désir de Blanche de Castille d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques, l'invocation de l'apôtre par le Roi saint Louis sur son lit de mort, la dévotion de la dynastie des Valois à saint Jacques, le patronage de la « chapelle du roi de France » par Charles V le Sage, les donations de Louis XI au sanctuaire compostellan
- Le légendaire carolingien : les chansons de geste, les légendes liées à Charlemagne et Roland (fondation d'église, tombe, donation, cousinage…)

- **Critique historiographique**

Le bien constitué de ses 78 éléments résulte d'abord d'un état des connaissances à la fin des années 1990. Il témoigne d'une historiographie qui s'est grandement attachée à l'études des itinéraires des pèlerins sur la base de toutes sortes d'indices matériels et d'indications textuelles. Il est en outre le produit de spécialistes des architectures et de l'histoire des édifices, moins des historiens spécialisés sur les pratiques religieuses ou des anthropologues.

En effet, depuis la fin du XIXème siècle, les chercheurs ont privilégié la reconstitution d'itinéraires dans une approche géographique des territoires avec comme source le Livre V du *Codex Calixtinus* considéré comme un « guide ». Dans cet élan positiviste, les érudits sur le terrain ont déterminé un réseau de cheminements qu'ils ont justifié par les relevés des coquilles, par l'iconographie de saint Jacques, par la toponymie, par les réseaux des voies romains et médiévales, par l'inventaire des hôpitaux, par les mentions des pèlerins dans des archives ou par les traditions orales. En outre, un présupposé soulignait l'influence directrice de Cluny dans l'organisation du pèlerinage à saint Jacques. Enfin, la rédaction de toute ou partie du *Codex Calixtinus* – et notamment son Livre V – était attribuée à Aymeri Picaud, prêtre poitevin à qui l'on prêta d'être curé d'Asquins, aux pieds de la colline de Vézelay.







Le goût romantique pour la période médiévale – l'âge de la foi contre celui de la raison - conjugué au renouveau des recherches historiques locales sous l'impulsion de sociétés savantes en plein essor et de prêtres historiens, l'élan donné aux publications des textes source de l'Histoire, tout cela s'est conjugué pour mettre particulièrement en exergue le pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il a rencontré aussi ce goût artistique pour l'Orient, ce pittoresque que l'Espagne offrait aux visiteurs, en décalage avec les évolutions rapides de la société de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle. Viollet-Le-Duc se faisant représenter habillé en pèlerin de saint Jacques sur le portail du château de Pierrefonds est particulièrement illustratif de la place que l'on voulait accorder au pèlerinage de Galice dans ce Moyen-Age réinventé.

Cette reconstitution des itinéraires a nourri l'interprétation de nombre d'édifices considérés comme autant de jalons sur les itinéraires des pèlerins en chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle. La traduction du Livre V du *Codex Calixtinus* baptisé « Guide du pèlerin » (1938) a favorisé ces recherches et le Musée des monuments français à la même époque dressait une carte des routes vers Saint-Jacques. La matérialité d'itinéraires ainsi reconstitués offrait ainsi une perspective interprétative aux historiens de l'art sur la question de la diffusion de

modèles architecturaux - notamment des églises de pèlerinage dites de nos jours églises reliquaires - et plus généralement sur la diffusion de techniques ou de motifs artistiques de style roman.

Mais un renversement historiographique s'est opéré dans les années 1990 grâce au développement d'études critiques qui relativisaient la notion de routes de pèlerinage au moment même où l'Europe entière s'appliquait à chercher les jacquets et à aménager des tracés. Des chercheurs appelaient à nuancer la réalité matérielle du pèlerinage vers Saint-Jacques en considérant tout sanctuaire détenteur de sa relique comme une possible finalité du pèlerinage ; ils questionnaient la fonction « jalon » des sites sur des itinéraires et ils appelaient à réévaluer l'histoire propre des pèlerinages locaux. Par ailleurs, les historiens de l'art nuançaient la fonction explicative du pèlerinage à Compostelle dans l'apparition ou la diffusion de formes.

L'inscription n'a pas consacré une approche exclusivement géographique de quatre linéaires de chemins. Elle a reflété ces évolutions conceptuelles, s'attachant davantage au phénomène du pèlerinage :
- une lecture traditionnelle : l'approche géographique avec Compostelle en Galice comme un fait organisateur, une destination finale et l'importance accordée aux quatre « chemins » cités dans le Livre V ;
- une relativité du but : un maillage plus diffus représentatif d'un pèlerinage international tissé de sanctuaires jalonnant des parcours tant géographique que spirituel et porteurs d'une variété de dévotions d'audience locale, régionale ou internationale ; des édifices porteurs des attributs de ce que sont les dévotions aux saints et le rite du pèlerinage ; un maillage plus complexe que « 4 » d'itinéraires innombrables pouvant conduire le jacquet vers Saint-Jacques de Compostelle ; des édifices indépendants d'un passage de pèlerins mais témoignant de la dévotion populaire pour saint Jacques.

L'histoire des mentalités, l'inventaire des patrimoines jacquaires, l'étude de la littérature ou l'anthropologie sont à même désormais d'enrichir la connaissance du phénomène pèlerin, de nuancer les interprétations et de mettre en perspective ce bien comme une figure de proue du phénomène universel du pèlerinage, très vivace dans la société médiévale, se réinventant de nos jours sous d'autres pratiques, et par conséquent, capable d'entrer en dialogue avec ceux qui viennent le vivre – s'y éprouver - et avec d'autres pèlerinages dans le monde.

Un conseil scientifique installé en 2017 a initié des rencontres scientifiques et des publications. En 2018, à l'occasion du 20ème anniversaire de l'inscription, douze rencontres scientifiques ont été tenues, donnant lieu notamment à la publication de *Vers Compostelle – Regard contemporain sur les chemins de Saint-Jacques* qui conjugue des approches pluridisciplinaires, la parole universitaire avec celle des praticiens autour de la construction contemporaine de cet objet patrimonial. Une seconde publication davantage destinée au grand public a mobilisé plus de soixante auteurs pour la réalisation du beau livre *« Chemins de Saint-Jacques de France patrimoine de l'Humanité »*. L'intention proposée aux auteurs était d'élaborer une présentation de l'histoire et de l'architecture des composantes mettant l'accent sur leurs apports respectifs à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble inscrit.



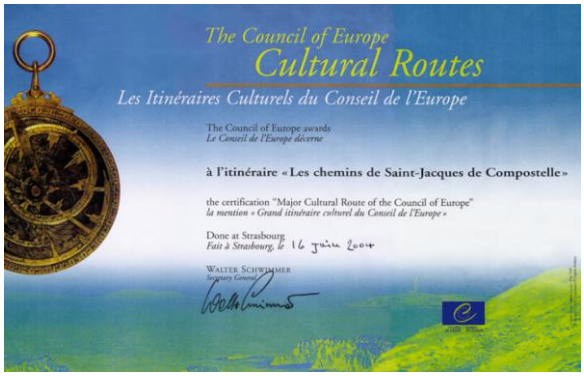
Renouvelé en 2022, il réunit 17 historiens, historiens de l'art, géographes, sociologue et anthropologue, chercheurs en sciences de gestion ou de la communication, médiateurs d'universités française, espagnole, italienne et allemande.
Ses travaux vont se poursuivre dans le cadre du plan de gestion, en association avec les propriétaires, institutions savantes, associations de chercheurs et de pèlerins, afin d'enrichir les connaissances et de les diffuser le plus largement. La réflexion sur les attributs ou le lancement de travaux de recherche ainsi que la programmation de journées d'études permettront de proposer des clefs d'interprétation plus riches sur chacun des sites qui concourent tous au récit collectif et à la valeur universelle exceptionnelle de ce pèlerinage.

- **Données de contextualisation du bien**

Des reconnaissances

• inscription sur la Liste de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » comprenant l'ensemble cathédrale et le sanctuaire en 1985
• proclamation des Chemins de Compostelle comme Itinéraire culturel par le Conseil de l'Europe en 1987
• inscription sur la Liste du « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne » en 1993, extension en 2015
• inscription en 2017 sur le registre de la Mémoire du Monde du Codex Calixtinus de Saint-Jacques-de-Compostelle et autres copies médiévales du Liber Sancti Jacobi : Les origines ibériques de la tradition jacobéenne en Europe





Le bien

- Le plus grand ensemble immobiliser par son nombre de composantes (78) et son ampleur territoriale (10 régions, 32 départements, 95 communes) parmi les 49 sites français inscrits
- Plusieurs millions de visiteurs dans les édifices qui le constituent
- 250 évènements labellisés pour le 20ème anniversaire en 2018 et de nombreux autres
- 95 Communes dont plus de 2/3 ont moins de 5000 habitants
- 1500 acteurs ou organismes concernés au titre de leurs compétences matérielle, territoriale, de leurs engagements bénévoles, pour la préservation, la gestion, la valorisation et le rayonnement du bien
- La surface du bien approuvée en 2016 est de 98,7147 ha[1].

Un bien partie émergeante et représentative d'un ensemble patrimonial et géographique plus vaste

- 276 Chemins de Saint-Jacques de Compostelle aménagés en Europe représentant environ 81 618 km
- 51 itinéraires aménagés en France représentant 17 451 km
- Evaluation à environ 2423 établissements d'accueils des cheminants dans environ 1330 communes situées sur les 5 itinéraires « principaux » en France

[1] La superficie du bien a été réajustée à 101,4226 ha dans l'atlas des zones tampons et suite à la modification mineure des limites approuvée par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2025.



Un brassage humain quasi universel

- 437 511 pèlerins enregistrés au Bureau d'accueil des pèlerins à Saint-Jacques-de-Compostelle en 2022 dont 45% d'étrangers issus de 190 pays.
- 750 000 comptes avec le seul hashtag « Compostela » sur Instagram
- 350 associations « Amis de saint Jacques » dans le monde

Un patrimoine vivant

- 61 000 cheminants à Saint-Jean-Pied-de-Port en 2019 contre 3500 en 1998
- 52 926 cheminants à Saint-Jean-Pied-de-Port en 2022 représentant 118 nationalités
- Des motivations exprimant le besoin de ressourcement, d'espérance, de lien social et d'ancrage dans une chaine de valeurs et de transmission :

21% dans une démarche spirituelle poussés par une motivation personnelle et religieuse pour revenir à « l'essentiel »,

17% le chemin est un espace de transition dans l'existence marqués par le questionnement et le plaisir des rencontres humaines,

24% sont des curieux mûs par le désir de découverte et de visites en utilisant le chemin comme support et la marche comme moyen

27% sont dans une pratique ou domine la motivation sportive, le défi physique

11% sont des aficionados, ambassadeurs du « chemin » qu'ils pratiquent régulièrement

- 80 associations Amis des chemins de Saint-Jacques ou Amis de saint Jacques en France
- Dépense moyenne estimée à 45 €/j en France
- 20 000 cheminants au départ du Puy-en-Velay
- 1 500 à 2 500 cheminants estimés sur les autres itinéraires français



Sources : IGN Espagne, Amis du Chemin de Saint-Jacques en Pyrénées-Atlantiques, enquête 2021 sur les publics des chemins de Compostelle en France

3. Bilan de la gestion du Bien depuis 2013

Le dossier de candidature initial élaboré par le Ministère de la Culture et ses services déconcentrés près de 10 ans avant l'entrée en vigueur des Plans de gestion au sein des dossiers Unesco, sans associer les collectivités locales propriétaires, ne prévoyait pas de mesures de ce type.

Pour autant, le bien a fait l'objet d'un important travail entrepris conjointement par l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC) et les services de l'Etat dans la gestion et la coordination de ce complexe réseau de composantes, et ce dès l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

A partir de 2013 et la désignation d'un préfet coordonnateur pour le bien, cette action s'est renforcée, notamment dans le cadre de la démarche de définition des zones tampon, de la mise en place d'une gouvernance opérationnelle, de la capitalisation des expériences des membres du réseau, d'un Conseil scientifique, de nombreux outils de gestion à destination des composantes, d'une mise en visibilité du bien par le biais d'une action volontariste dans les domaines du tourisme et de la communication, et de l'organisation des célébrations du 20ème anniversaire de l'inscription du bien.



GOUVERNANCE ET ANIMATION DU BIEN

Objectifs opérationnels	Actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en réseau des acteurs du bien, création d'une gouvernance et d'espaces d'échanges	Développement des relations avec les services de l'État	Travail avec la DRAC pour définir un schéma de gouvernance	Réunions Etat-AFCC sur les moyens, la gouvernance et le conseil scientifique								
				Signature accord cadre Etat-AFCC	Exécution du 1er protocole d'accord entre l'Etat et l'AFCC			1er avenant au protocole			2e avenant au protocole Projet de charte de gestion
	Mise en place de comités interrégionaux de bien			1er comité de bien, Toulouse	2e comité de bien, Toulouse					3e comité de bien, visio	4e comité de bien, Espalion
	Rencontres des acteurs du bien					Séminaire préparatoire pour l'organisation du 20e anniversaire	Journée de clôture du 20e anniversaire à Saint-Jean-Pied-de-Port				
	Développement des commissions locales			Installation et réunion des commissions locales							
	Installation d'un Conseil scientifique		Travail sur la constitution d'un CS			Installation du CS	Participation du Conseil scientifique à l'animation du réseau (conférences, fiches thématiques, colloques, éditions…)				Renouvel-lement du Conseil scientifique

	Organisation des Rencontres des communicants							Rencontre à Toulouse	2ème rencontre (visio)		
	Réflexion sur le statut juridique de l'AFCC					Étude du cabinet Baron, proposition de transformation en GIP	Proposition de convention constitutive (statuts)				
	Élargissement de la base des adhérents de l'AFCC						Adhésion de la Région Bourgogne FC et de nouveaux Dépts	Adhésion de nouveaux Départements et de nouvelles collectivités propriétaires et/ou gestionnaires			
Élaboration des plans de gestion, accompagnement de l'AFCC aux gestionnaires et propriétaires des composantes	Mise en place d'outils d'aide à l'élaboration des plans de gestion locaux			Création d'une grille d'auto-diagnostic		Réalisation d'un guide pour les volets locaux du plan de gestion		Proposition d'une trame d'écriture pour les PG Locaux	Mise en service du module Unesco de GeoCompostelle (interface numérique de saisie des Plans de gestion locaux). Edition d'un guide d'utilisation par l'AFCC		
	Mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration des plans de gestion locaux			Contribution à la réflexion sur les PG « sentier » dans le Lot	Conseil sur PGL CC Ténarèze			Aide à l'élaboration des cahiers de gestion locaux par les gestionnaires des composantes (petits-déjeuners, relecture, déplacements sur le terrain…) et délibérations des collectivités			
	Accompagnement à la gestion des tronçons de sentier inscrits				Convention DREAL pour la mise en place d'un observ. du paysage				Étude "Chemins faisons" portée par l'AFCC Restitution à Gréalou (Lot) en mai 2022		
	Lancement du plan de gestion national									Recrutement cabinet E. Cayrel (SIA Heritage) & MIA	

										Lancement du PGN, élaboration du cadre de construction	Élaboration de la trame générale du PGN
										Sollicitation des acteurs locaux pour l'élaboration du PGN avec 3 sessions d'atelier	











CONSERVER, PROTEGER LE BIEN

<table>
<tr><th>Objectifs opérationnels</th><th>Actions</th><th>2013</th><th>2014</th><th>2015</th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Mise en place de périmètres de protection des composantes</td><td rowspan="2">Elaboration concertée des zones tampon et de sensibilité paysagère</td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2"></td><td>Étude Bailly-Leblanc commanditée par le ministère de la culture</td><td></td><td></td><td></td><td>Validation des cartes des ZT établies avec les UDAP et la DREAL</td><td rowspan="2">Validation des cartes des ZT établies avec les UDAP et la DREAL</td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="5">Adaptation des propositions du bureau d’études par les UDAP et les commissions locales</td></tr>
<tr><td>Réalisation d'un Atlas regroupant les zones tampon du bien</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="2">Création de cartes et mises à jour du projet d’atlas des zones tampon. Délibération par les gestionnaires des sections de chemins des zones tampons et de sensibilité paysagère. Délibérations par les communes pour les ZT des édifices.</td><td>Transmission au ministère de la culture puis au Centre du patrimoine mondial</td><td></td></tr>
</table>

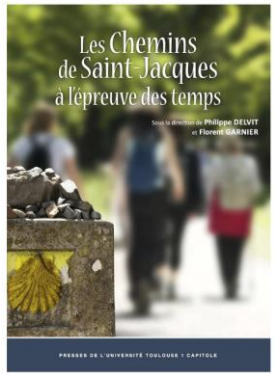
CONNAITRE ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE SUR LE BIEN

Objectifs opérationnels	**Actions**	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Amélioration de la connaissance du bien	Animation du conseil scientifique						Participation du Conseil scientifique à l'animation du réseau (conférences, éditions…)				
	Colloques scientifiques et journées d'études						Colloques, journées d'études, Marcher pour guérir (20e anniv)	Réalisation d'une base de données scientifiques, Actes de colloques	2e édition Marcher pour guérir à Bordeaux		Journées d'études à Oloron, actes du colloque UT2J
Diffusion de la connaissance	Interventions vers les étudiants			Licence de tourisme à l'ISTHIA (Foix)		IREST - Paris 1					
	Interventions vers les professionnels				Professionnels du tourisme à Moissac et Conques						
	Mise en place de formations						3 journées à Bordeaux, Paris et Toulouse			Webinaire	

	Accompagnement des acteurs dans des projets d'interprétation, de signalétique	Travail sur les contenus du schéma d'interprétation en Aveyron	Création d'un clou de signalétique PM			Définition de contenus de signalisation routière ou autoroutière, panneaux d'interprétation du pont d'Artigues		Contenus interprétation du bien et du patrimoine mondial à Cahors	Edition d'un guide de préconi-sations signalétique		
	Accompagnement des gestionnaires pour une meilleure compréhension du bien				Fourniture de contenu à la demande des composantes par l'AFCC						
	Accompagnement à la réalisation de publications						Guide de préconi-sations pour l'édition de supports	Brochures (Toulouse, église de Folleville)	Brochures (Ourdis-Cotdoussan et Gavarnie)		
	Diffusion des bonnes pratiques						Réalisation et développement d'une exposition de posters « Bonnes pratiques »				













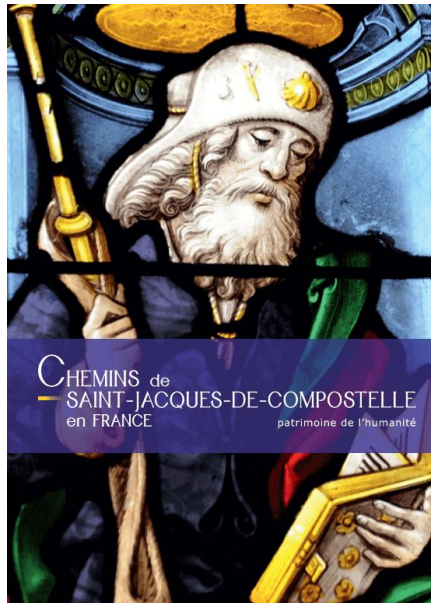
DEVELOPPER LE BIEN, SES COMPOSANTES, LEURS TERRITOIRES ET COMMUNIQUER

<table>
<tr><th><u>Objectifs opérationnels</u></th><th><u>Actions</u></th><th>2013</th><th>2014</th><th>2015</th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th></tr>
<tr><td>Amélioration de la connaissance des publics</td><td>Étude qualitative</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">Étude des publics (logique d'itinérance)</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Doter le bien d'outils de communication propres</td><td rowspan="4">Outils d'identification du bien</td><td colspan="7">Création, installation et dévoilement de plaques commémoratives sur les composantes</td><td></td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>Création d'un logo et d'une charte graphique</td><td>Réalisation d'une plaquette de présentation</td><td>Réalisation d'une carte</td><td></td><td></td><td>Mise à jour de la carte</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Campagne photo</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Campagne photo</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Refonte et développement d'un site internet</td><td></td><td></td><td>Création d'un site Internet dédié au bien</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Amélioration de la visibilité du bien par la médiation, l’action culturelle et éducative</td><td>Célébration du 20e anniversaire</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td rowspan="2">Séminaire de préparation, COPIL…</td><td>Programme commun, dossier de presse et CP</td><td colspan="4" rowspan="2">Dossier de presse mis à jour chaque année</td></tr>
<tr><td>Coordination d'une saison culturelle</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Colloques et journées d’études</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>20ème anniversaire de l’inscription</td><td colspan="4">Saisons culturelles annuelles</td></tr>
</table>

	Mise à disposition d'expositions sur le patrimoine mondial pour les partenaires	Exposition itinérante sur le dolmen de Gréalou			Appui à la création de contenus (Tlse, St-Léonard-de-N., Région Aquitaine Exposition sur la valorisation des sites inscrits en Gironde		Création d'une exposition photo des 78 composantes du bien	Fabrication, adaptation de l'expo *L'invention du patrimoine mondial* réalisée par l'ABFPM			
	Editions et collaborations éditoriales sur le bien	Partenariat avec Éditions du patrimoine (CMN) et Glénat pour la BD Campus Stellae					Edition du beau-livre "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France"	Collaborations éditoriales (guides Michelin Voie du Puy et Sites du patrimoine mondial, topoguides©, Milan, Gallimard, Le Festin) Publication des actes du colloque international organisé en 2018 « *Vers Compostelle* »			
		2e édition de la carte IGN "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle"			Partenariat cartes IGN (Voie du Puy)		Edition d'une carte en format poster			3e édition de la carte IGN 922	Collab pour mise à jour des 2 cartes IGN (Voie du Puy)
	Création artistique							Chemin-livre avec le PNR des Causses du Quercy : résidence BD, édition d'un livre			
							Fenêtres sur le paysage avec Derrière le hublot sur le GR®65				
										Atelier création sonore Arles	

<table>
<tr><td rowspan="2"></td><td rowspan="2">Action éducative</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="5">Prix du patrimoine mondial en Occitanie</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Groupe de travail Pédagogie</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="3">Améliorer la visibilité du bien auprès des visiteurs et touristes</td><td>Outils numériques</td><td></td><td colspan="2">Refonte et développement du site internet de l’AFCC : rubrique patrimoine mondial</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Site et application GeoCom-postelle</td></tr>
<tr><td>Éditions</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="5">Dépliants d’appel pour les 5 principaux itinéraires</td></tr>
<tr><td>Salon et rencontres professionnelles</td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">Grand Bivouac avec le Réseau des grands itinéraires pédestres</td><td></td><td></td><td></td><td>Salon Destinations nature (Paris)</td></tr>
</table>





COOPERATIONS

Objectifs opérationnels	**Actions**	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coopérations nationales	Adhésions de l'AFCC	ABFPM									
								ICOMOS France	Atout France		
	Partenariat avec les acteurs du patrimoine						Convention avec le CMN	Convention avec Sites & Cités remarquables			
	Partenariats avec les acteurs universitaires					Convention Université Toulouse Jean Jaurès			Convention Université Paul Valéry Montpellier		
	Partenariat avec les acteurs associatifs					Convention Fédération associations jacquaires					Convention avec la FFRP
Coopérations internationales	Coopérations scientifiques							Accueil du comité international des experts du chemin de Saint-Jacques			
	Coopérations institutionnelles					Rencontre avec le Xacobeo à Santiago et en Galice	Convention Asso des communes du Camino Francès	Rencontre des communes européennes à Canfranc		Rencontre franco-allemande et ICCE	Participation rencontre des itinéraires culturels du

						(délégation Etat-AFCC)	Clôture 20e anniversaire avec l'Espagne				Conseil de l'Europe
	Projets européens						RURITAGE, IMPACTOUR, CompostEVA				











TRAVAUX SUR COMPOSANTES POUR LA PERIODE 2012-2023

Le tableau présente les dépenses engagées sur la période 2012 – 2023 (sauf cas particulier) pour les travaux d'entretien ou de restauration ou les études et la part de subvention de l'Etat. Le différentiel est constitué par les dépenses engagées par les Communes ou Départements propriétaires des édifices, complétées par le mécénat et par les subventions de soutien des Régions ou des Départements.

Nouvelle numérotation	Composante	Montant des travaux (ht)	Part de subvention Etat (indications du MCC/DRAC)
Auvergne-Rhône-Alpes			
868-001	Le-Puy-en-Velay, Cathédrale Notre-Dame		4 414 110 €
868-002	Le-Puy-en-Velay, Hôtel-Dieu Les travaux complets de restauration ont été réalisés avant 2012	108 000 €	27 000€
868-003	Clermont-Ferrand, Eglise Notre-Dame-du-Port	1 026 536 €	415 735 €
TOTAL			4 856 845 €
Bourgogne-Franche Comté			
868-004	La Charité-sur-Loire, Eglise prieurale Sainte-Croix-Notre-Dame	2 000 000 €	632 000 € (31,6%)
868-005	Asquins, Eglise Saint-Jacques d'Asquins	57 000 €	27 000 € (49%)
868-006	Vézelay, Basilique Sainte-Madeleine*	7 452 000 €	3 682 000 € (49%)
TOTAL			4 341 000 €
Centre-Val-de-Loire			
868-007	Bourges, Cathédrale Saint-Etienne*		Non communiqué
868-008	Neuvy-Saint-Sépulchre, Collégiale Saint-Etienne		Non communiqué
Grand Est			
868-009	Châlons-en-Champagne, Eglise Notre-Dame-en-Vaux		Non communiqué
868-010	L'Epine, Basilique Notre-Dame		Non communiqué
Hauts-de-France			
868-011	Compiègne, Eglise paroissiale Saint-Jacques	217 321,02 €	103 294 €
868-012	Amiens, Cathédrale Notre-Dame*	47 244 435,22 €	34 652 554,91 €
868-013	Folleville, Eglise paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste	339 716,50 €	102 923,30 €

TOTAL			34 858 772,21 €
Ile-de-France			
868-014	Paris, Tour Saint-Jacques* Les données couvrent la période de restauration générale de l'édifice 1998-2007	8 511 856,81 €	3 951 030,37 €
Normandie			
868-015	Le Mont-Saint-Michel*		Non communiqué
Nouvelle-Aquitaine			
868-016	Aulnay, Eglise Saint-Pierre		366 900 €
868-017	Pons, Ancien hôpital des Pèlerins		0
868-018	Saint-Jean-d'Angély, Abbaye royale Saint-Jean- Baptiste		355 208 €
868-019	Saintes, Eglise Saint-Eutrope		620 982 €
868-020	Le Buisson-de-Cadouin, Ancienne abbaye de Cadouin		122 531 €
868-021	Périgueux, Cathédrale Saint-Front		3 408 414 €
868-022	Saint-Avit-Sénieur, Eglise Saint-Avit		113 505 €
868-023	Bazas, Eglise cathédrale Saint-Jean-Baptiste		594 563 €
868-024	Bordeaux, Basilique Saint-Seurin*		219 180 €
868-025	Bordeaux, Basilique Saint-Michel*		1 735 000 €
868-026	Bordeaux, Cathédrale Saint-André*		17 964 353 €
868-027	La Sauve, Ancienne abbaye Notre-Dame de la Sauve Majeure		0
868-028	La Sauve, Eglise Saint-Pierre		171 714 €
868-029	Soulac-sur-Mer, Eglise de Notre-Dame-de-la-Fin- des-Terres		0
868-030	Aire-sur-l'Adour, Eglise Sainte-Quitterie		149 725 €
868-031	Mimizan, Clocher-porche de l'ancienne église		120 000 €
868-032	Saint-Sever, Abbaye		909 909 €
868-033	Sorde-l'Abbaye, Abbaye Saint-Jean		753 596 €

868-034	Agen, Cathédrale Saint Caprais		765 050 €
868-035	Bayonne, Cathédrale Sainte-Marie		6 452 242 €
868-036	L'Hôpital-Saint-Blaise, Eglise Saint-Blaise		0
868-037	Oloron-Sainte-Marie, Eglise Sainte Marie		148 984 €
868-038	Saint-Jean-Pied-de-Port, Porte Saint Jacques		101 325 €
868-039	Melle, Eglise Saint-Hilaire		0
868-040	Poitiers, Eglise Saint-Hilaire-le-Grand		91 267 €
868-041	Saint-Léonard-de-Noblat, Eglise Saint-Léonard		83 536 €
TOTAL			35 248 011 €
Occitanie			
868-042	Audressein, Eglise Notre-Dame de Tramesaygues		Non communiqué
868-043	Saint-Lizier, Cathédrale Notre-Dame-de-la- Sède, palais épiscopal, ancienne cathédrale et cloître, rempart		Non communiqué
868-044	Conques, Abbatiale Sainte-Foy		Non communiqué
868-045	Conques, Pont sur le Dourdou		Non communiqué
868-046	Espalion, Pont Vieux		Non communiqué
868-047	Estaing, Pont sur le Lot		Non communiqué
868-048	Saint-Chély-d'Aubrac, Pont dit "des pèlerins" sur la Boralde		Non communiqué
868-049	Saint-Gilles-du-Gard, Ancienne abbatiale		Non communiqué
868-050	Saint-Bertrand-de-Comminges, Ancienne cathédrale Notre-Dame		Non communiqué
868-051	Saint-Bertrand-de-Comminges, Basilique paléochrétienne, chapelle Saint-Julien		Non communiqué
868-052	Toulouse, Basilique Saint-Sernin		Non communiqué

868-053	Toulouse, Hôtel-Dieu Saint-Jacques		Non communiqué
868-054	Valcabrère, Basilique Saint-Just		Non communiqué
868-055	Auch, Cathédrale Sainte-Marie		Non communiqué
868-056	Beaumont / Larressingle, Pont de Lartigue		Non communiqué
868-057	La Romieu, Collégiale Saint-Pierre		Non communiqué
868-058	Aniane/Saint-Jean-de-Fos, Pont du Diable		Non communiqué
868-059	Saint-Guilhem-le-Désert, Ancienne abbaye de Gellone		Non communiqué
868-060	Cahors, Pont Valentré		Non communiqué
868-061	Cahors, Cathédrale Saint-Etienne		Non communiqué
868-062	Figeac, Hôpital Saint-Jacques		Non communiqué
868-063	Gréalou, Dolmen de Pech-Laglaire 2		Non communiqué
868-064	Rocamadour, Basilique Saint-Sauveur et crypte Saint-Amadour		Non communiqué
868-065	Aragnouet, Hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption, dite chapelle des Templiers		Non communiqué
868-066	Gavarnie, Eglise paroissiale Saint-Jean- Baptiste		Non communiqué
868-067	Jézeau, Eglise Saint-Laurent-Notre-Dame		Non communiqué
868-068	Ourdis-Cotdoussan, Eglise Saint-Jacques		Non communiqué
868-069	Rabastens, Eglise Notre-Dame-du-Bourg		Non communiqué
868-070	Moissac, Abbatiale Saint-Pierre et cloître		Non communiqué
TOTAL			
Provence-Alpes-Côte d'Azur			
868-071	Arles, Eglise Saint-Honorat et nécropole des Alyscamps*	166 945,33 €	75 125 €

4. Enjeux, méthode d'élaboration, objectifs et stratégie du plan de gestion

ENJEUX DE PROTECTION ET DE GESTION

S'appuyant sur le travail déjà engagé depuis plusieurs années, la démarche d'élaboration du Plan de gestion initiée en 2021 a permis :

- de rassembler les acteurs et leurs partenaires au sein d'instances de dialogue communes ;
- d'élaborer de manière conjointe et concertée un projet pour le bien et chacune de ses composantes ;
- de répondre aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial et de se mettre en conformité avec la loi LCAP du 7 juillet 2016 qui stipule que :
  « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative ».

Une clarification des rôles entre l'Agence française des Chemins de Compostelle et l'Etat était également attendue, ainsi que l'identification d'interlocuteurs et de missions définies, aussi bien côté AFCC que dans les services déconcentrés de l'Etat ou auprès des gestionnaires de composantes.

S'agissant d'un bien en série, la réflexion est menée à deux échelles : celle du bien et celle des 78 composantes.

Le plan de gestion propose une articulation lisible entre ce qui relève du Plan de gestion national, à savoir des mesures de mise en cohérence, de coordination et d'animation du réseau de composantes, et d'autre part des cahiers de gestion locaux propres à chaque composante. Ces derniers visent à présenter des éléments de description et historique, de leur contribution à la V.U.E. du bien. Cette première partie se prolonge par l'identification des moyens techniques, humains et financiers dont disposent les gestionnaires pour mener à bien leurs missions d'entretien courant, de restauration, de valorisation patrimoniale et touristique de la composante dont ils ont la charge. L'ensemble conduit à identifier des projets à mener sur la période 2023-2027.
Concernant les mesures à l'échelle nationale, l'enjeu consiste donc à concilier le besoin de coordination et de vision globale, tout en interrogeant les gestionnaires de composante sur leurs besoins en tant que parties prenantes d'un réseau, sur les outils et services attendus, etc.

Par ailleurs l'identification d'élus et de techniciens référents est poursuivie de manière à fortifier un réseau de compétences et de suivi du plan et des cahiers de gestion locaux, réseau d'autant plus nécessaire pour améliorer l'animation du bien caractérisé par son ampleur territoriale et par la grande diversité d'acteurs partie prenante.

Conformément à la loi LCAP du 7 juillet 2016, notamment l'article L.612-1 du Code du patrimoine, le travail a été conduit : « Pour assurer la protection du bien, une zone, dite "zone tampon", incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection est, sauf s'il est justifié qu'elle n'est pas nécessaire, délimitée autour de celui-ci en concertation avec les collectivités territoriales concernées puis arrêtée par l'autorité administrative. »
L'atlas a été transmis au Centre du patrimoine mondial en 2021 et renvoyé par ICOMOS pour supplément de précision. L'AFCC et les services déconcentrés de l'Etat ont accompagné les gestionnaires des composantes dans la définition de méthodes et l'élaboration de zones tampons et/ou de sensibilité paysagère, notamment

pour les composantes des sections de sentier à travers une approche concertée et participative, identifiant les éléments patrimoniaux signifiants de la section, les protections existantes, les identités paysagères et les covisibilités. La démarche des cahiers de gestion des 78 composantes a été conduite en concomitance et dans le prolongement de l'atlas déposé. Il donnera lieu aux adaptations requises avant un nouveau dépôt auprès du Centre du patrimoine mondial.

METHODE D'ELABORATION DU PLAN DE GESTION

Le plan de gestion a été construit à deux échelles :

- celle du bien dans son ensemble avec la définition d'une stratégie collective et d'un programme d'actions, détaillé sous forme de fiches-actions ;
- celle des composantes du bien avec la production de plans de gestion locaux détaillés, résumés ici sous forme de fiches composantes.

Les étapes de construction du plan de gestion volet national

Une étude documentaire exhaustive des documents produits dans le cadre de la démarche d'inscription et de son évaluation par Icomos, puis de la gestion du bien, notamment les Actes des deux comités de bien tenus en 2016 et 2017, a été complétée par des entretiens auprès des acteurs nationaux de la gestion et leurs partenaires.

Les actions existantes qui pouvaient être valorisées dans le cadre du Plan de gestion national ont ainsi pu être recensées, et les grandes pistes d'intervention prioritaires dégagées.

Afin de bénéficier des retours d'expérience et de la richesse issue de la diversité des acteurs de la gestion, la méthode retenue pour l'élaboration du programme d'actions du Plan de gestion national a été la suivante :

- Constitution d'un fichier rassemblant les coordonnées de l'ensemble des acteurs susceptibles de vouloir contribuer au Plan de gestion national (1 300 personnes) ;
- Organisation d'un webinaire abordant le socle de culture commune nécessaire à une participation efficace des volontaires : le Patrimoine mondial, le bien 868, les Plans de gestion, la méthode retenue pour le Plan de gestion national du bien 868, les documents de bilan de l'existant déjà produits ;
- Définition de 10 points d'accès équipés en visioconférence à travers le territoire national et à proximité des composantes, afin d'encourager les acteurs à se réunir physiquement dans le but de participer collégialement à la démarche, mais aussi de se connaître ou de mieux se connaître, afin d'initier des partenariats locaux ;
- Organisation de 3 sessions de groupes de travail déclinés en 4 demi-journées thématiques au cours desquelles les participants ont pu émettre, puis approfondir des propositions d'actions dans le but de nourrir le Plan de gestion national : conservation, protection, urbanisme et aménagement / recherche, diffusion de la connaissance, médiation / développement économique et touristique, programmation culturelle et communication / gouvernance, animation et coopération.
- Les propositions d'actions ont été régulièrement soumises à l'arbitrage d'un Comité de pilotage en charge de la coordination et de la vision stratégique de la démarche (services de l'Etat - préfecture de région Occitanie, 10 DRAC et 10 DREAL concernées, 10 Régions et représentants de l'AFCC) ;
- L'AFCC s'est ensuite attachée à la rédaction de fiches actions détaillant le contenu ainsi que les modalités de mise en œuvre de chacune des actions retenues ;
- Une Charte de gestion rappelant les rôles et compétences des deux gestionnaires du bien en série que sont l'Etat et l'AFCC, ainsi que leur engagement réciproque concernant la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion national a en outre été rédigée. Elle pourra le cas échéant faire l'objet d'avenants techniques et financiers précisant les modalités de sa mise en œuvre.

Méthode d'élaboration des volets locaux du plan de gestion

En vue de lancer la démarche inédite des 78 plans de gestion locaux, une réunion du comité de bien s'est tenue en octobre 2020 en visio. D'une part 69 des 95 communes concernées ont moins de 5 000 habitants, ce qui souligne la faiblesse des moyens techniques. D'autre part, l'exercice d'audit, de projection et de planification est d'autant plus inhabituel dans les communes de cette taille qu'il se heurte à un contexte économique et budgétaire contraint. Par ailleurs, dans certaines communes en périphérie des grands itinéraires pédestres, l'absence de réalité de l'itinérance jacquaire dans l'économie locale ou l'importance parfois relative du monument inscrit dans le paysage patrimonial local ont pu susciter des réserves dans la prise en compte de l'enjeu et l'intérêt de la démarche. De manière générale, il a été préconisé que l'élaboration des plans de gestion locaux associe l'ensemble des acteurs, au-delà des services des collectivités propriétaires. Partout, s'est révélé le besoin de poursuivre le travail d'appropriation de l'histoire du pèlerinage et ses déclinaisons patrimoniales grâce à la relance d'études ou en reconsidérant des récits de médiation trop conventionnels.

Un ensemble d'outils a été développé par l'AFCC et mis à disposition des gestionnaires qui s'en sont saisi avec des fortunes variables :
- grille d'autodiagnostic balayant les aspects de la connaissance, conservation, restauration, abords, développement touristique et culturel, médiation et communication, coopération ;
- guide méthodologique du plan de gestion,
- document d'aide à la réflexion sur les attributs ;
- trame d'écriture, fiche action et charte graphique afin de standardiser la production des documents ;
- création d'une plateforme numérique GeoCompostelle pour réunir les données et documents produits ;
- réunion mensuelle d'échange avec les composantes en visioconférence.

Les services des Préfectures ont apporté leur concours stimulant pour relayer les attendus au plan local et mobiliser les acteurs concernés. La démarche a été réalisée le plus souvent en interne dans les communes moyennes et de grande importance et par recours exceptionnel à un cabinet d'études ou à un recrutement temporaire. Plusieurs Conseils départementaux et deux Parcs naturels régionaux ont mobilisé leurs compétences afin d'apporter un accompagnement aux communes rurales. Quelques collectivités ont eu recours à l'emploi d'étudiants stagiaires de niveau Master pour les assister dans leur diagnostic et l'écriture.
En Nouvelle-Aquitaine, un cabinet d'études a été recruté par la DRAC afin de mener à bien l'animation et l'accompagnement de la démarche auprès des composantes régionales et pour réaliser le plan de gestion des quatre cathédrales concernées dans cette région.

Pour les sections de sentier, une démarche spécifique a été mise en œuvre avec l'appui des DREAL Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Un cabinet d'études a été mandaté pour le déploiement d'une étude « Chemins Faisons » qui a impliqué les acteurs institutionnels, associatifs et du tourisme présents sur les 7 tronçons autour d'une équipe de deux paysagistes et d'un architecte du patrimoine. La concertation s'est déployée de septembre 2020 à mars 2022 avec pour enjeu de faire ressortir autant les spécificités que les ressemblances et les complémentarités entre chacun d'eux, dans l'idée de faire cause et chemins communs.
L'étude a été réalisée en trois phases par la réalisation d'un diagnostic sur les 7 tronçons, la définition d'objectifs de qualité paysagère et patrimoniale conduisant à un programme d'actions élaboré de manière participative avec les acteurs du territoire. Le tout donnant lieu à la production de rapports et repris ensuite en plan d'action dans le cadre des 7 plans de gestion des sections 868-72 à 868-78.



L'ensemble des 78 démarches d'élaboration des 78 plans locaux permet à cette date de capitaliser une première mobilisation, d'identifier des dynamiques locales prometteuses chez certains gestionnaires et porteuses de réalisations qui pourront être partagées. Ce développement des capacités constitue un premier réservoir de compétences profitable au réseau du bien. En outre, la démarche a permis une mobilisation durable des Conseils départementaux sur les enjeux de gestion.

OBJECTIFS ET STRATEGIE DU PLAN DE GESTION :

Le plan de gestion proposé ici est le premier établi pour le bien culturel « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1998.

La nature hétérogène des composantes du bien, son étendue géographique, l'importance du nombre d'acteurs et des échelons administratifs concernés, les modalités de son inscription... ont en outre fait de la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de ce bien un véritable défi, sans équivalent connu à l'échelle nationale.

La mise en œuvre du Plan de gestion doit permettre :
- de renforcer l'appropriation des valeurs du bien et des enjeux de gestion par les gestionnaires, leurs partenaires, les visiteurs, ainsi que la population, dans un objectif de lisibilité accrue ;
- de pérenniser et parfois d'accroitre la fréquentation en assurant un développement durable des territoires, en cohérence avec les attentes des visiteurs, cheminants et habitants, tout en respectant la fragilité des sites ;
- de favoriser l'émergence de documents d'urbanisme intégrant les enjeux de gestion du bien et des composantes (PLUi, SCOT), de s'assurer de l'adéquation des protections en place afin de trouver un équilibre entre préservation et développement, et de disposer de moyens d'évaluer de manière fine l'impact d'éventuels projets d'aménagement sur la V.U.E.

Cinq axes stratégiques ont été définis :

- Dans le cas particulier de ce bien en série constitué de 78 composantes situées dans 10 régions françaises et mobilisant une grande diversité d'acteurs, **la gouvernance et l'animation du bien** constituent un préalable à la mise en œuvre du plan de gestion. Sont ainsi définies les instances de gestion mises en place à différentes échelles. Les rôles et responsabilités sont également précisés : l'Etat et ses services (Préfecture coordinatrice, préfectures et sous-préfectures, Ministère de la culture, DRAC, DREAL), garant de la protection du bien vis-à-vis du Comité du patrimoine mondial et propriétaire de plusieurs composantes, l'Agence française des chemins de Compostelle, qui réunit les collectivités propriétaires et assure la gestion nationale, les propriétaires des 78 composantes désignant chacun un élu et un technicien référents chargés du suivi et de la mise en œuvre du plan de gestion local. Le plan de gestion détaille les outils de mise en place pour favoriser les échanges entre les acteurs du bien.
- **La conservation, la restauration, la protection du bien.** Une nouvelle proposition de zones tampon pour les 78 composantes doit être transmise au Centre du patrimoine mondial, accompagnée d'une présentation des mesures de protection règlementaire effectives. Dans le cadre des tronçons de sentier, une zone de sensibilité paysagère est proposée afin de tenir compte de l'expérience du paysage au rythme de la marche. Un observatoire photographique sera également créé afin de poursuivre le travail de sensibilisation des élus et acteurs locaux. La plateforme numérique GeoCompostelle créée pour collecter les informations relatives aux plans de gestion locaux sera adaptée pour en faire un outil de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre. Afin de disposer d'une visibilité sur les besoins en matière de restauration pour l'ensemble des composantes, et d'assurer un pilotage cohérent à l'échelle du bien, l'Etat et l'AFCC réaliseront une étude de programmation et veilleront à la bonne prise en compte du bien dans les documents de planification et d'urbanisme. Une

attention particulière sera portée aux effets actuels et potentiels du changement climatique sur la conservation des composantes.

- **La connaissance et la diffusion des savoirs** est un enjeu fondamental. Un travail approfondi doit être poursuivi avec l'appui du Conseil scientifique afin d'encourager la réalisation de nouvelles recherches (journées d'études, thèses, publications…). La question de la transmission est également centrale. Il s'agit d'établir et de partager les éléments de présentation du bien dans le cadre d'une action éducative et de médiation de qualité.
- Plus largement, le plan de gestion doit permettre de développer la notoriété et le rayonnement du bien, et participer ainsi au **développement durable des territoires** concernés.
- Enfin, s'agissant d'un bien en série, il convient **d'intensifier les coopérations** entre les composantes d'une part, mais également avec d'autres biens inscrits, en particulier de renforcer les liens avec le bien espagnol qui prolonge le bien français jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Ces cinq axes stratégiques sont déclinés en 12 objectifs opérationnels et 28 actions. La prise en compte des enjeux liés à la transition écologique au sein de la gestion du bien en série est un objectif transversal.



5. Programme d'actions 2023-2031



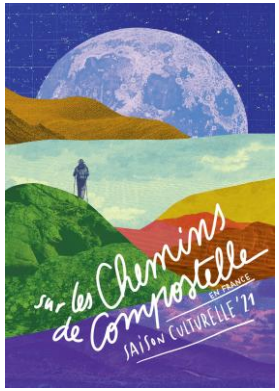
TABLEAU DE SYNTHESE

Axes stratégiques	Objectifs Opérationnels	Actions	Pilotes	Partenaires
0. Gouvernance et animation du bien	0.1 Animer une gestion transversale	0.1.a Création et animation des instances politiques et techniques de gestion	AFCC / Etat (SGAR, DRAC)	Collectivités
		0.1.b Désignation d'interlocuteurs politiques et techniques pour chaque composante du bien	AFCC / Etat (SGAR, DRAC)	Collectivités
	0.2. Encourager la coopération au sein du bien	0.2.a Création d'espace d'échanges et partage d'expériences entre gestionnaires des composantes	AFCC	Etat (DRAC, SGAR)
I. Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires	I.1 Doter l'ensemble des composantes d'outils de gestion appropriés	I.1.a Propositions de zones tampon pour chaque composante du bien	AFCC	Etat (DRAC, DREAL, DDTM, Préfectures) Collectivités
		I.1.b Création et diffusion d'outils afin d'accompagner la mise en œuvre des plans de gestion locaux	AFCC	Collectivités, Etat (DRAC, DREAL, SGAR)
		I.1.c Création et animation d'un observatoire photographique des paysages des tronçons de sentier inscrits	AFCC	Etat (DREAL, DRAC, SGAR), CD, PNR, EPCI
	I.2 Assurer la conservation des composantes du bien et de leurs abords	I.2.a Réalisation d'une étude de programmation globale des travaux de restauration, et coordination des services en charge du suivi de la conservation et de la gestion du bien	Etat (DGPA et DRAC) ou AFCC	DREAL, FFRando, collectivités...
		I.2.b Amélioration de la prise en compte des composantes du bien dans les documents d'urbanisme et d'aménagement	AFCC	Etat (DRAC, DREAL, DDTM, Préfectures), CAUE et CT
		I. 2.c Prise en compte du changement climatique dans la gestion des composantes du bien	AFCC, gestionnaires	
II. Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien	II.1 Améliorer la connaissance du bien	II.1.a Animation du conseil scientifique et rencontres itinérantes	AFCC	Etat (DRAC)
		II.1.b Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et création de bourses de recherche	AFCC	Universités, CNRS, Régions
		II.1.c Inventaire du patrimoine des composantes du bien, en particulier les tronçons de sentier	Régions Inventaire	CD, PNR, EPCI, collectivités, associations
	II.2 Diffuser la connaissance sur le bien	II.2.a Organisation de colloques, publications, réalisation d'un web-documentaire	AFCC	Universités et composantes

		II.2.b Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de projets de médiation et formation des médiateurs du bien	AFCC	Collectivités, ABFPM
		II.2.c Action éducative et outils pédagogiques	AFCC	Composantes, DRAC, Education Nationale
III. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer	III.1 Améliorer la connaissance des publics, de leurs attentes	III.1.a Observation des fréquentations sur les chemins et les composantes	AFCC	Collectivités et ADT/CRT
		III.1.b Enquêtes qualitatives	AFCC	Collectivités et ADT/CRT, FFRando, Hébergeurs, OT, Assos
	III.2 Développer la notoriété du bien	III.2.a Sensibilisation à l'intégration de la valorisation de Compostelle dans la promotion touristique	AFCC	Collectivités et ADT/CRT/OT
		III.2.b Mise en œuvre d'une stratégie de promotion touristique nationale et internationale	AFCC	Atout France / Fédé rando, assos jacquaires, collectivités, OT/ADT/CRT
	III.3 Faciliter la découverte du bien par les visiteurs	III.3.a Information du public	AFCC	Fédé rando, assos jacquaires, collectivités, OT/ADT/CRT
		III.3.b Développement et structuration de l'offre touristique	AFCC	Collectivités, hébergeurs, Fédé rando, Assos jacquaires, OT/ADT/CRT
		III.3.c Mise en place de lieux et de moments de rencontre entre pèlerins et habitants	AFCC	Associations
	III.4 Développer une offre culturelle sur le bien	III.4.a Coordination d'une saison culturelle	AFCC	Acteurs culturels et collectivités
		III.4.b Création artistique, en dialogue avec le bien	AFCC / DLH / DRAC / Régions	Acteurs culturels, collectivités et associations
		III.4.c Mise à disposition d'expositions à destination des gestionnaires et de leurs partenaires	AFCC	Acteurs culturels, associations et collectivités
	III.5 Communiquer sur le bien	III.5.a Réalisation d'outils de communication spécifiques et mise en réseau des communicants du bien	AFCC	Etat / Région Occitanie, Collectivités, assos, OT

		III.5.b Collaborations éditoriales	AFCC	Collectivités, Fédé Rando, éditeurs
IV. Encourager la coopération	IV.1 Impulser des coopérations à l'échelle nationale et internationale	IV.1.a Coopération nationale	AFCC	Etat (SGAR, DRAC)
		IV.1.b Coopération internationale	AFCC	Etat (DRAC, SGAR)



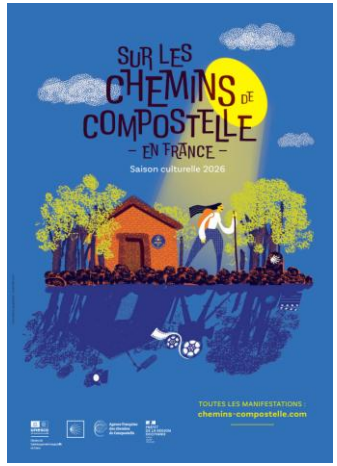












FICHES ACTIONS

- Gouvernance et animation du bien
- Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires
- Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien
- Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer
- Encourager la coopération

0.1.a	**Axe stratégique :** Gouvernance et animation du bien **Objectif opérationnel :** Animer une gestion transversale **Action :** Création et animation des instances politiques et techniques de gestion

Enjeux et objectifs

➢ Fortifier le réseau et les coopérations entre les propriétaires et les gestionnaires des composantes du bien et les différentes instances de gestion afin de consolider l'identité du bien et d'améliorer sa visibilité
➢ Clarifier la composition et le rôle des instances et faciliter l'identification des bons interlocuteurs
➢ Veiller à la mise en œuvre du plan de gestion

Contexte

Depuis le dernier rapport périodique de l'UNESCO en 2013 et la désignation d'un Préfet coordonnateur pour le bien, le préfet de la région Occitanie, l'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC) s'efforcent de mettre en place progressivement les outils de protection et les systèmes de gestion et de gouvernance de ce bien en série qui concerne une grande partie du territoire métropolitain français (10 régions, 32 départements, 95 communes).
Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion du bien, un Comité interrégional de bien a été instauré le 19 janvier 2015. Chaque composante est représentée par un élu et un technicien référents.
En complément des commissions locales ou départementales ont été installées. Elles rassemblent les gestionnaires de composantes dans un territoire proche et sont présidées par un représentant de l'Etat (le plus souvent un sous-préfet). L'objectif de ces commissions est d'organiser la concertation autour des composantes, d'alerter sur une potentielle menace pesant sur la Valeur Universelle Exceptionnelle.
Le protocole d'accord entre l'Etat et l'AFCC signé le 5 novembre 2015 et reconduit en 2019 confie à l'Agence la constitution et l'animation du réseau des propriétaires (3/4 en 2022) ainsi que la gestion du bien au niveau national.
Un conseil scientifique a été installé par l'Etat et l'AFCC en 2017. Il est constitué d'universitaires (histoire, histoire de l'art, anthropologie, géographie, économie touristique, marketing, communication) et de spécialistes. Il est animé par l'AFCC. Son rôle est d'approfondir et diffuser les connaissances sur les différentes thématiques abordées dans le cadre de la gestion du bien. Il a largement participé dans la production de contenus et certains de ses membres se sont impliqués dans l'organisation de colloques ou de journées d'études.

Contenu

1. Signature d'une charte de gestion Etat - AFCC
La Charte de gestion vise à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial

de l'Unesco. Elle prend le relais du protocole d'accord signé en 2015 entre l'Etat – préfecture de région Occitanie - et l'Agence française des chemins de Compostelle.
Elle fixe les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion Unesco du bien et précise les rôles et engagements des signataires de la présente charte.
Elle acte l'engagement des acteurs de la gestion, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, à œuvrer pour :

- la préservation du bien et sa transmission intacte aux générations futures ;
- le partage de la valeur universelle exceptionnelle du bien et des valeurs du Patrimoine mondial avec les acteurs, habitants, touristes, randonneurs et pèlerins ;
- la pérennité de la démarche engagée, et son appropriation locale ;
- le maintien et le renforcement de la cohérence et de la cohésion au sein du réseau de composantes.

Cette charte de gestion a vocation à être déclinée au niveau local afin de préciser les rôles et engagements respectifs de l'Etat, de l'AFCC, de la collectivité propriétaire et du gestionnaire.

2. Animation du Comité interrégional du bien

Le comité interrégional du bien est chargé de :

- assurer la gouvernance globale du bien ;
- piloter l'élaboration du Plan de gestion Unesco et d'en arbitrer les priorités ;
- faciliter sa mise en œuvre en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues ;
- assurer le suivi de sa mise en oeuvre et l'évaluation des actions ;
- actualiser le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité interrégional de bien assure ainsi le rôle d'échange et d'autorité transversale de gestion, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Il se réunit une fois par an.
Ce Comité interrégional de bien est co-présidé par :

- Le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien ;
- Et le président de l'Agence française des Chemins de Compostelle ;

Il est constitué par :

- des représentants élus et techniciens (référents) des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires ;
- des représentants des services de l'Etat : correspondants patrimoine mondial des DRAC et DREAL, conservations régionales des Monuments historiques, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, Direction générale de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture ;
- des représentants des 10 Régions concernées ;
- du Centre des monuments nationaux ;
- des représentants associatifs : Fédération française de la randonnée pédestre, Fédération française des associations des amis des chemins de Saint-Jacques ;
- des acteurs culturels et du tourisme ;
- des représentants de l'Église (affectataire).

Le Comité interrégional peut, en tant que de besoin, s'entourer des structures et personnes ressources nécessaires à la poursuite de ses objectifs.
Afin de préparer les réunions du Comité de bien, il est institué un Comité technique de gestion regroupant des représentants techniques de l'Etat et de l'Agence.

3. Installation et animation des commissions thématiques

Des commissions ouvertes aux acteurs du bien peuvent également se réunir sous forme de groupes de travail thématiques. Elles sont animées par l'AFCC et ont vocation à faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion, à encourager les coopérations et à renforcer les solidarités au sein du réseau.

4. Commissions locales et départementales

Les commissions locales sont installées, relancées ou parfois réorganisées à l'échelle départementale, à l'initiative des services de l'Etat et des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires. Elles ont vocation à favoriser les échanges, les coopérations, en associant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du bien : associations, acteurs culturels, touristiques, ...

5. Club des tronçons de sentier

La récente étude « Chemins faisons··· » réalisée en préfiguration de la rédaction des plans de gestion locaux a permis de fédérer ces composantes et de générer une véritable entraide entre les gestionnaires. La restitution en 2022 a mis en évidence le souhait de se retrouver de manière régulière, notamment pour faire état de l'avancée des actions mises en place pour protéger et valoriser le sentier, à l'image de l'observatoire photographique du paysage.
Deux réunions par an sont organisées en alternant visioconférence et terrain afin de découvrir chacun des 7 tronçons inscrits.

6. Mise à jour et diffusion du guide de la gouvernance

L'Etat et l'AFCC mettent à jour le guide de la gouvernance et réalisent un schéma des acteurs adapté pour chaque instance (comité interrégional, commissions thématiques, commissions locales, conseil scientifique, comités d'itinéraire···) afin d'identifier rapidement les interlocuteurs et les modalités de fonctionnement. Ces outils seront disponibles sur le site Internet du bien et de l'AFCC et diffusés auprès des membres des différentes commissions et instances de gouvernance.

Pilote(s)

AFCC, ETAT (SGAR, DRAC)

Partenaire (s)

Etat, collectivités, FFRando, associations, acteurs culturels et du tourisme

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
0.1.a Création et animation des instances politiques et techniques de gestion						
Signature d'une charte de gestion		Signature				
Réunion du Comité interrégional			Réunions annuelles			
Animation des clubs de tronçons	Préfiguration (Chemins faisons)	Lancement	Réunions deux fois par an			
Installation et animation des comités d'itinéraire			Lancement	Réunions annuelles		
Installation des commissions thématiques			Lancement			
Réalisation d'un schéma de gouvernance		Réalisation				

Financement

Temps agent, organisation des rencontres

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Charte de gestion signée

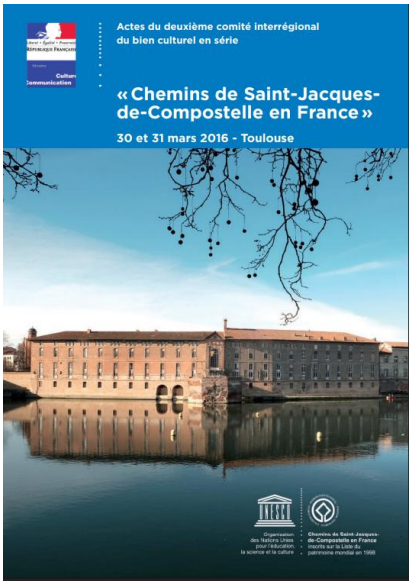
➢ Nombre et fréquence des réunions du comité de bien et des instances de gouvernance

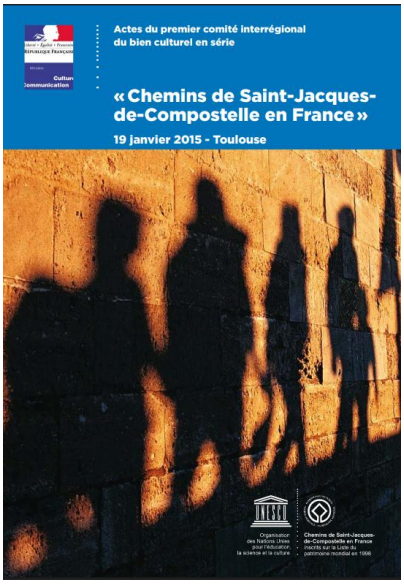
Indicateurs de résultat

➢ Rapports annuels de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion

Territoire d'impact

Ensemble du Bien







0.1.b	**Axe stratégique :** Gouvernance et animation du bien **Objectif opérationnel :** Animer une gestion transversale **Action :** Désignation d'interlocuteurs politiques et techniques pour chaque composante du bien

Enjeux et objectifs

➢ Identifier des interlocuteurs pour chaque composante afin de faciliter la circulation des informations et l'implication des gestionnaires dans la vie du réseau
➢ Clarifier les missions de chacun des gestionnaires et propriétaires pour assurer une continuité de la gestion des composantes et du bien à l'échelle nationale

Contexte

Lors de la création de commissions locales et/ou départementales, des référents techniques et politiques ont été désignés pour chacune des composantes. Le référent technique est issu des services de la collectivité territoriale propriétaire quand le représentant du bien est choisi parmi les élus et mandaté par l'organe délibérant. Tous deux siègent donc dans les commissions locales et sont invités au comité de bien interrégional. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de l'Etat et de l'AFCC.
Un annuaire du réseau, récapitulant pour chaque composante les élus et techniciens référents, est consultable sur le site Internet de l'AFCC, dans la rubrique « Espaces professionnels ».

Contenu

1. Mise à jour et diffusion de l'annuaire du bien
Les collectivités propriétaires et les gestionnaires concernés sont sollicités pour désigner, si ce n'est pas déjà fait, leurs référents (élus et techniciens) afin de mettre à jour l'annuaire en ligne.

2. Clarifier les rôles et missions des référents des composantes
L'AFCC précise les rôles et missions des référents dans le cadre de la mise à jour du guide de la gouvernance (voir fiche action 0.1.a "Création et animation des instances politiques et techniques de gestion"), en identifiant les responsabilités de chacun et les profils (référentiel métier) et en détaillant les compétences nécessaires au suivi et à la mise en œuvre du plan de gestion. L'AFCC accompagne les référents dans le cadre d'ateliers de sensibilisation/formation (webinaires).

3. Préciser les missions des référents des services de l'Etat
Désigné par arrêté en mai 2013 et renouvelé par arrêté du 22 mai 2019, le Préfet de région Occitanie est nommé préfet coordonnateur du bien. Sous son autorité, le correspondant Patrimoine mondial de la DRAC d'Occitanie est chargé d'organiser la coordination des correspondants patrimoine mondial des 9 autres DRAC

concernées. Le correspondant patrimoine mondial en région veille à l'application des principes et obligations issus de la Convention du patrimoine mondial. Il suit de façon permanente la gestion des composantes du bien inscrit et réalise le bilan annuel correspondant en vue du rapport périodique transmis au Centre du patrimoine mondial.
L'organisation et le rôle des services de l'Etat sont précisés dans le guide de la gouvernance (voir fiche action 0.1.a "Création et animation des instances politiques et techniques de gestion").

Pilote(s)

AFCC, ETAT (SGAR, DRAC)

Partenaire (s)

Collectivités, gestionnaires et propriétaires des composantes

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
0.1.b Désignation d'interlocuteurs politiques et techniques pour chaque gestionnaire et partenaire						
Poursuite de la Lettre du réseau	Poursuite					
Réalisation des fiches métiers		Réalisation				
Annuaires annuels		Réalisation et mise à jour				

Financement

Temps agent

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Rédaction d'une fiche de mission type pour les élus et les techniciens référents des collectivités.
➢ Désignation d'un élu et d'un technicien référent dans chaque collectivité, coordonnées de contact de chaque interlocuteur
➢ Clarification de la répartition des rôles entre les différents services de l'Etat, coordonnées de contact de chaque interlocuteur, éventuellement rédaction de nouvelles fiches de mission si nécessaire

Indicateurs de résultat

➢ Compiler un annuaire à jour regroupant l'ensemble des interlocuteurs et leurs coordonnées
➢ Mesure du taux de couverture des composantes/interlocuteurs
➢ Nombre de formations organisées et de stagiaires

Territoire d'impact

Ensemble du Bien

0.2.a	**Axe stratégique :** Gouvernance et animation du bien **Objectif opérationnel :** Animer une gestion transversale **Action :** Création d'espaces d'échanges et partage d'expériences entre gestionnaires des composantes

Enjeux et objectifs

➢ Favoriser l'interconnaissance, les échanges et une meilleure appropriation des enjeux et des outils
➢ Créer une gouvernance dynamique et collaborative pour renforcer le sentiment d'appartenance du bien par les gestionnaires et propriétaires

Contexte

Les réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion ont mis en évidence une méconnaissance persistante du bien aux causes multiples (primat de la lecture contemporaine du thème, insuffisance de la culture générale sur l'art et l'architecture dans les cursus éducatifs…), une méconnaissance de la Convention du patrimoine mondial et de l'Unesco, des enjeux de gestion posés par les conventions internationales et des besoins de montée en compétence et en moyens accrus exprimés par les gestionnaires de composantes. A cette occasion, les acteurs ont exprimé des attentes fortes en termes de partage d'informations, d'idées, de bonnes pratiques, parfois de coopération entre composantes d'un même chemin… Plusieurs outils ont été mis au point par l'AFCC pour permettre ce partage d'informations :
- un forum a été créé sur le site Internet, en 2017 mais celui-ci est peu utilisé ;
- un site Internet spécialement dédié au bien a été conçu pour y diffuser de nombreuses ressources : charte graphique, outils méthodologiques, … ;
- la lettre du réseau, diffusée chaque mois, mentionne les différentes activités de l'Agence et du réseau. Envoyée à plus de 5 000 destinataires, elle est une vitrine des actions menées par l'Agence, dont celles qui concernent la gestion du bien ;
- le nouveau site GeoCompostelle regroupe les informations de gestion sur chacune des composantes du bien mises à jour dans le cadre de la rédaction des plans de gestion.

Pour autant, il convient de moderniser les modes de communication pour renforcer le sentiment d'appartenance des gestionnaires et propriétaires des composantes au réseau du bien. L'AFCC a initié en 2022 l'organisation des 1ères Rencontres annuelles qui ont vocation à être reconduites régulièrement et de manière itinérante.

Contenu

1. Production continue de ressources techniques

L'AFCC a développé une collection de posters « bonnes pratiques ». Ces ressources sont accessibles en ligne sur son site (espace « professionnels ») et en fonds d'exposition. L'AFCC continue à enrichir et à faire connaître cette exposition en sollicitant les gestionnaires du bien. L'édition d'un recueil des bonnes pratiques est envisagée.

En parallèle, il est envisagé de réaliser des vidéos à caractère technique (focus sur un sujet, expériences à partager…), disponibles sur la chaîne Youtube de l'AFCC.

En fonction des besoins, l'AFCC et les gestionnaires pourront construire de nouvelles ressources techniques ou diffuser celles produites par d'autres réseaux comme ceux de l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) ou de Sites et cités remarquables de France.

2. Amélioration de la communication au sein du réseau

L'AFCC cherche à mieux faire connaître le site dédié au bien www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr et à enrichir la rubrique « ressources » ainsi que l'espace « professionnels » du site www.chemins-compostelle.com.

Elle propose la création d'une lettre d'information numérique dédiée aux gestionnaires et propriétaires des composantes, qui, sur le même format que la lettre du réseau, informe des initiatives de chacune d'elles et propose une rubrique consacrée à l'actualité de l'Unesco, du patrimoine mondial, d'autres biens français et dans le monde.

L'AFCC envisage de faire évoluer le forum de discussion existant et inutilisé en proposant un forum participatif sur le site du dédié, réservé aux gestionnaires des composantes, permettant de nouer un dialogue entre eux, sur le format d'une « Boîte à idées » : recherche de financements, implication des habitants, programmes éducatifs… Les thématiques abordées pourront donner lieu à la réalisation de posters ou de fiches techniques partagés dans le cadre de rencontres des acteurs du bien.

L'AFCC propose des webinaires thématiques/techniques pour répondre aux attentes et aux besoins des gestionnaires.

3. Journées de rencontre entre les différents acteurs de la gestion du bien

L'AFCC souhaite poursuivre l'organisation des Rencontres Annuelles autour du Comité de bien. Il s'agit de mettre à profit ces temps forts pour échanger sur les bonnes pratiques des composantes et organiser des visites. Ces Rencontres ont vocation à être itinérantes pour couvrir progressivement toutes les régions concernées par le bien. Elles peuvent être ouvertes à d'autres biens Unesco situés à proximité, afin de croiser les expériences de gestion entre des biens différents et prendre conscience d'appartenir à une « grande famille ». Des ateliers thématiques pourront être proposés en fonction des axes stratégiques du plan de gestion : conservation et restauration, connaissance, médiation, tourisme, communication, coopération.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DRAC, SGAR), ABFPM, gestionnaires

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
0.2.a Création d'espace d'échanges et partage d'expérience à destination des gestionnaires de composantes						
Installation et animation des Journées départementales des professionnels du tourisme (incluant les rencontres de médiateurs et communicants)		Lancement	Réunions tous les deux mois d'un département différent			
Bulletin du Patrimoine mondial			Lancement			
Boîte à idées			Lancement			

Financement

Temps agent + coûts (déplacements, hébergements, matériel éventuel…), création du forum sur le site dédié, organisation des Rencontres annuelles

Evaluation

Indicateur de réalisation

➢ Nombre de vidéos ressources produites et mises en ligne
➢ Mise en ligne du forum participatif
➢ Nombre d'évènements organisés

Indicateur de résultat

➢ Nombre de vues des vidéos ressources
➢ Fréquentation du forum (nombre de vues totales des pages, nombre de posts, etc.)
➢ Participation aux évènements organisés
➢ Taux de représentation des composantes aux évènements organisés /78
➢ Fréquence de diffusion de l'exposition des posters "initiatives et bonnes pratiques" et nombre de posters réalisés

Territoire d'impact

Ensemble du Bien





I.1.a	**Axe stratégique :** Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires **Objectif opérationnel :** Doter l'ensemble des composantes d'outils de gestion appropriés **Action :** Propositions de zones tampons pour chaque composante du bien

Enjeux et objectifs

➢ Assurer la conservation des abords du bien : zones tampons et zones de sensibilité paysagère
➢ Créer une coordination entre les acteurs territoriaux pour permettre une prise de conscience partagée et une action de protection cohérente

Contexte

Suite à la transmission de la proposition des zones tampon des composantes du bien au centre du patrimoine mondial en janvier 2021, l'ICOMOS a émis des réserves quant à certaines délimitations proposées, justifiées par la carence de protections suffisantes. Le bien n'a donc pas, à ce jour, des zones tampon validées pour toutes ses composantes.
La concertation entre les services de l'Etat et les collectivités doit se poursuivre afin de définir des zones tampons et / ou de sensibilité paysagère protégées par les outils réglementaires du Code du patrimoine, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, en conformité avec les attendus du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Contenu

1. Mise à jour des propositions de zones tampon
A partir des propositions de l'étude du cabinet Bailly-Leblanc commanditée par le Ministère de la culture en 2013, l'AFCC et les services de l'Etat (UDAP) ont organisé une concertation avec les élus des collectivités territoriales concernées pour établir des zones tampon pour les composantes du bien. Suite aux observations formulées par ICOMOS, certaines composantes vont devoir reprendre le périmètre proposé ou préciser les outils de protection règlementaire mis en œuvre.
En 2019-2020, dans le cas des tronçons de sentier, les DREAL Occitanie et Nouvelle Aquitaine, en lien avec l'AFCC, ont proposé une méthodologie commune afin de définir des zones de sensibilité paysagère. Chaque proposition de zone de sensibilité paysagère a fait l'objet d'une délibération des autorités locales compétentes. Il est proposé de transposer ces zones de sensibilité paysagère en véritable zone-tampon sous réserve d'un engagement des élus à inscrire et à protéger ces zones tampon dans l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme. Cette prise en compte a débuté dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques et de planification : SCOT, charte de Parc naturel, PLUI, RLPI.

2. Mobilisation des outils de protection réglementaires pour préserver la V.U.E. du bien
L'article R.612.1 du Code du patrimoine précise que « pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens reconnus en tant que bien du patrimoine mondial, l'Etat et les collectivités territoriales ou leurs groupements protègent ces biens et, le cas échéant, tout ou partie de leur zone tampon par l'application des dispositions du présent livre, du livre III du code de l'environnement ou du livre Ier du code de l'urbanisme. »
Les propriétaires et gestionnaires doivent, en concertation avec les services de l'Etat (DRAC, DREAL), les collectivités compétentes en matière d'urbanisme et l'AFCC, recourir à différents outils réglementaires : Plu(i),

SCoT, abords des MH, SPR, Sites classés… En application des obligations inhérentes aux zones tampon, ils veillent à la transposition du périmètre et des orientations de préservation dans les différentes normes juridiques. Chaque collectivité concernée doit délibérer pour l'adoption d'un vœu portant engagement à inscrire le périmètre des zones tampon dans les documents relevant de leurs compétences. Elles doivent s'assurer de la visibilité et de l'appropriation de la zone tampon par les usagers (habitants, cheminants, agriculteurs, …) : compréhension des enjeux, des obligations, des avantages.
L'AFCC réalise une « boîte à outils » qui recense les différents outils juridiques, administratifs, incitatifs pouvant être mis en place par les parties concernées.

3. Mise à jour de l'atlas du bien et de sa zone tampon
Suite aux ajustements des périmètres proposés par les collectivités, l'AFCC doit mettre à jour l'atlas du bien avec les nouvelles propositions de zones tampons. Sont mentionnées et représentées les différentes protections réglementaires appliquées pour chacune des composantes. L'AFCC veille à faire figurer sur les cartes ces zones par des hachures spécifiques, mettant en valeur les différentes couches de protection de la zone tampon et du bien en lui-même. La cartographie est assortie de légendes précises, indiquant pour chaque mécanisme de protection l'étendue des obligations qui y sont liées.
Ces données sont versées dans le SIG de l'AFCC, dans la plateforme numérique GeoCompostelle qui centralise toutes les informations concernant la gestion des composantes et sur l'atlas en ligne des patrimoines administré par le Ministère de la culture.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DRAC, DREAL, SGAR, préfectures et sous-préfectures), Collectivités locales

Calendrier

Initiative existante et projet réalisé : coordination entre les acteurs, délimitation des zones tampon, mise à plat des différents outils de réglementation
2023 : mise à jour des propositions de zones tampon et de l'atlas
2023-2027 : transposition des zones tampons dans des outils de planification territoriale à valeur juridique contraignante
2024 : transmission de l'atlas du bien et de sa zone tampon au centre du patrimoine mondial

Financement

Temps agent, coût de la mise à jour de l'Atlas cartographique : 10.000 € TTC.
Financeur : DRAC Occitanie

Evaluation

Indicateurs de réalisation

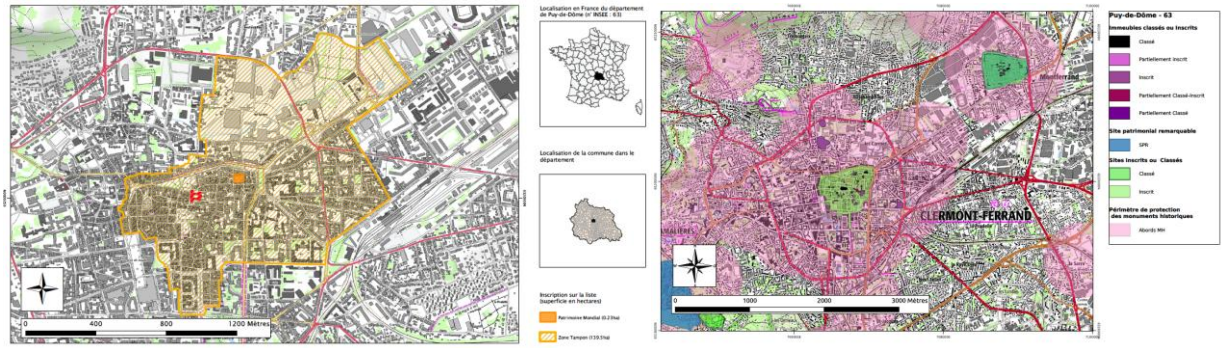
Nombre de zones tampons élaborés
Réalisation de l'atlas
Fiche de suivi pour faire remonter les informations
Évaluation à l'échelle de toutes les composantes des types d'outils mis en œuvre sur les zones tampon

Indicateurs de résultat

Nombre de zones tampon protégées et transposées dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
Nombre d'approbations des zones tampon du bien par le Comité du patrimoine mondial

Territoire d'impact

Zones tampon des 78 composantes



I.1.b	**Axe stratégique :** Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires **Objectif opérationnel :** Doter l'ensemble des composantes d'outils de gestion appropriés **Action :** Création et diffusion d'outils afin d'accompagner la mise en œuvre des plans de gestion locaux

Enjeux et objectifs

➢ Partager les enjeux et les outils pour une plus grande cohérence du bien
➢ Mettre à disposition des propriétaires et gestionnaires des instruments efficaces pour la mise en œuvre et le suivi de leurs plans de gestion

Contexte

Au vu de la complexité du bien, de son étendue géographique, du nombre d'interlocuteurs concernés par sa gestion, l'AFCC développe et met à disposition des composantes un certain nombre d'outils communs : guide méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion locaux, grille d'autodiagnostic, trame d'écriture et plus récemment GeoCompostelle, un outil numérique qui centralise les informations.
Afin de partager les enjeux, les attendus et la méthodologie à mettre en place pour la rédaction des plans de gestion locaux, l'AFCC a organisé plusieurs webinaires. Elle a également proposé des « petits déjeuners des plans de gestion locaux » avec les gestionnaires pour partager les réflexions et questionnements et suivre l'état d'avancement.

Contenu

1. Animation d'ateliers et de webinaires
L'AFCC envisage de poursuivre l'organisation des petits déjeuners virtuels, dans une perspective plus opérationnelle de mise en œuvre du plan de gestion. Des ateliers sur le terrain sont organisés à l'échelle de plusieurs composantes afin d'encourager le dialogue et les coopérations.

2. Mise à jour et diffusion des documents techniques
De nombreux documents ont été réalisés par l'AFCC. Ils portent sur la compréhension des enjeux, obligations, attendus et objectifs liés à l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Ils doivent être mis à jour en fonction de l'actualité, des besoins et des retours des utilisateurs. Ils sont disponibles sur le site Internet, dans l'espace « professionnels » et sur le site dédié au bien. Ils doivent être mieux partagés avec les acteurs impliqués dans la gestion du bien.

3. Mise à disposition d'outils numériques pour faciliter la mise en œuvre du plan de gestion
L'AFCC a développé la plateforme numérique GeoCompostelle dans le cadre d'un partenariat avec un laboratoire de recherche universitaire et une entreprise du numérique, Makina Corpus. Cet outil disponible

depuis 2021 intègre un volet « gestion du bien » afin de suivre les plans de gestion locaux. Les 78 composantes sont localisées sur une carte interactive. Plusieurs rubriques détaillent les axes du plan de gestion. Des données cartographiques sont également disponibles. Des documents peuvent être annexés. Cette plateforme doit faire l'objet d'adaptation pour permettre de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans de gestion.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DRAC, DREAL, SGAR)

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
I.1.b Création et diffusion d'outils afin d'accompagner l'élaboration des Plans de gestion locaux						
Site Internet Patrimoine mondial	Réalisation					
Assistance à la création et réalisation du plan de gestion et de ses actions	Ecriture plans de gestion locaux	Aide à la réalisation des actions (petits déjeuners)				
Edition d'outils pour accompagnement	Edition et diffusion de la documentation					
Exploitation de Géocompostelle	Versement de l'intégralité des plans de gestion locaux	Mise à jour, en fonction des actions réalisées (système de rétroplanning et de curseur)				

Financement

Temps agent, prestation de maintenance et de développement de GeoCompostelle

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- ➢ Nombre de plans de gestion locaux approuvés /78
- ➢ Déploiement et utilisation de GeoCompostelle par les gestionnaires de composantes (nombre de connexions)
- ➢ Nombre de petits déjeuners des plans de gestion locaux organisés
- ➢ Mise en place d'une formation à destination des nouveaux arrivants
- ➢ Elaboration d'une fiche type de suivi de la mise en œuvre des Plans de gestion locaux

Indicateurs de résultat

- ➢ Mesurer un taux de mise en œuvre des plans de gestion locaux via GeoCompostelle
- ➢ Taux de participation des gestionnaires de composantes aux petits déjeuners
- ➢ Mesure de la pertinence des plans de gestions locaux face aux enjeux (indicateur à préciser)
- ➢ Approbation de chartes locales de gestion pour les composantes du bien

Territoire d'impact

Ensemble du Bien

I.1.c	**Axe stratégique :** Conserver restaurer protéger le bien ses composantes leurs territoires **Objectif opérationnel :** Doter l'ensemble des composantes d'outils de gestion appropriés **Action :** Création et animation d'un observatoire photographique des paysages des tronçons de sentier inscrits

Enjeux et objectifs

➢ Mettre en place un outil de veille et de suivi pour le maintien des éléments de patrimoine en prenant en compte les dynamiques et évolutions des territoires et leurs impacts, physiques, visuels
➢ Disposer d'un outil de sensibilisation et de communication des évolutions des paysages sur et autour du Chemin et renforcer l'identité des tronçons inscrits
➢ Contribuer au suivi de l'évolution différents éléments patrimoniaux, notamment pour leur inventaire

Contexte

En 2021, l'AFCC a conduit une étude de cadrage des plans de gestion des 7 tronçons de sentier inscrits, en partenariat avec les DREAL Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Parmi les actions collectives proposées, l'AFCC envisage la création d'un Observatoire Photographique des Paysages.

Contenu

1. Identifier des points de vue à photographier
Chaque gestionnaire propose une sélection de dix à douze points de vue clés par tronçon, déterminés en fonction de la longueur des sentiers et des différentes séquences paysagères. Pour identifier ces points de vue, des premiers repérages ont été réalisés sur les différents tronçons. Ces points de vue doivent permettre d'analyser des situations en lien avec les thèmes suivants : urbanisation/projet d'aménagement, agriculture, itinérance, patrimoine (voir la fiche-action OPP de l'étude Chemins faisons).

2. Réaliser les prises de vue
L'AFCC mandate un photographe chargé de la réalisation des prises de vue pour l'ensemble des sept tronçons.

3. Réaliser une fiche par point de vue
Un modèle de fiche (comprenant les thèmes principaux d'observation, le lieu, les conditions météo, la date et l'heure, le nom du photographe, les paramètres photographiques, la date de la prochaine prise de vue en respectant le modèle commun) doit être fourni aux différents référents de tronçons de sentier inscrits.

4. Réaliser une prise de vue régulière de suivi de l'évolution des paysages
Il convient de porter une attention particulière au choix de la saison des prises de vue, et en suivant deux temporalités différentes selon le type d'évolution observée :

- pour les paysages qui se modifient rapidement (urbanisation, projet d'aménagement) : prise de vue annuelle (T0 : 2022 / T1 : 2023 >>> T5 : 2027)
- pour les paysages aux évolutions plus lentes (agriculture, patrimoine) : prise de vue trisannuelle.

En complément de la campagne photographique, une récolte de données anciennes peut être engagée en mobilisant notamment les habitants.

5. Mettre en place des outils de diffusion et de communication autour des OPP

Plusieurs modalités de diffusion sont envisagées :
- un outil de diffusion des données en ligne sur les sites internet ;
- la mise en place d'une exposition (photos, explications et clés de lecture) pour le grand public.

L'état d'avancement de l'observatoire photographique des paysages est partagé dans le cadre des réunions du Club des tronçons.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DREAL), conseils départementaux, parcs naturels régionaux, EPCI, CAUE

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
I.1.c Création et animation d'un observatoire photographique des paysages des tronçons de sentier inscrits						
Préfiguration d'une gouvernance à l'observatoire sur les tronçons		1er COPIL au sein du Club des tronçons				Analyse des 5 ans (BE?) & restitution
Campagnes photographiques		Détermination de lieux efficaces	Campagnes photographiques			
Sensibilisation du public à l'observatoire photographique		Communication régulière (lettre du Réseau, réseaux…)			Préfig expo	Nouvelle exposition

Financement

Temps agent, prestataire campagnes photographiques, conception et fabrication de l'exposition

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Nombre de points de vue photographiés
➢ Nombre de photographies pertinentes pour l'analyse de l'évolution des paysages
➢ Exposition réalisée et diffusion en ligne

Indicateurs de résultat

➢ Exploitation des photographies issues de l'observatoire à des fins documentaires, techniques et scientifiques (inventaire, études paysagères, communiqués techniques…)
➢ Partage et sensibilisation du public (nombre de participants aux réunions publiques, diffusion avec exposition)

Territoire d'impact : Tronçons de sentier inscrits

I.2.a	**Axe stratégique :** Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires **Objectif opérationnel :** Assurer la conservation des composantes du bien et de leurs abords **Action :** Réalisation d'une étude de programmation globale des travaux de restauration, et coordination des services en charge du suivi de la conservation et de la gestion du bien

Enjeux et objectifs

➢ Disposer d'une visibilité sur les besoins en matière de restauration pour l'ensemble des composantes, et en assurer un pilotage cohérent à l'échelle du bien
➢ Se mettre en position de saisir les opportunités de financement qui pourraient émerger : programmes nationaux (type investissement d'avenir ou plan de relance), mécénat, etc.
➢ Créer un espace d'échanges favorisant la coordination à l'échelle du bien entre les acteurs en charge de sa conservation et de sa gestion

Contexte

Seul bien français du Patrimoine mondial constitué d'une série de 78 composantes réparties sur 10 des 13 régions métropolitaines, les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » ne disposent à l'heure actuelle d'aucun outil de pilotage ou de suivi des états sanitaires individuels des composantes, ni de la nature et des montants des travaux engagés, prévus ou à prévoir. Il revient à chaque gestionnaire de composante d'en assumer seul la responsabilité, et chaque demande de financement ou de suivi auprès des services de l'Etat est traitée de manière isolée. Les collectivités de taille modeste peuvent rencontrer des difficultés dans leurs recherches de financements ou pour assumer la charge de l'autofinancement, et n'ont pas forcément accès à certains appels à projets, programmes de financement exceptionnels ou possibilités de mécénat par manque d'information ou faute d'atteindre une certaine envergure financière. Une partie des composantes ne dispose tout simplement pas d'un programme de travaux clairement établi pour les prochaines années, et aucune coordination n'est actuellement assurée au niveau national, chaque DRAC gérant les demandes d'intervention en fonction de leurs moyens et priorités propres.

Contenu

1. Réalisation d'une étude de programmation globale et organisation de la transmission automatique d'informations au sein du bien (état de conservation, travaux…)
Après une première phase de définition conjointe des modalités de l'étude associant la DGPA, la DRAC Occitanie et l'AFCC, il s'agit de :
- standardiser les outils de travail (ex : élaboration d'une fiche d'état sanitaire type) ;

- collecter les informations auprès des 10 DRACs et des collectivités gestionnaires : états sanitaires connus, travaux programmés, travaux à programmer et degré d'urgence, éventuel besoin de soutien pour la réalisation d'une fiche d'état sanitaire ou d'une étude de programmation sur un monument ;
- organiser les modalités techniques de transmission automatique vers GeoCompostelle des informations sur l'état sanitaire, les travaux en cours ou programmés ou l'état des sentiers entre les services de l'Etat, l'appli Suricate pour les sentiers ;
- centraliser les informations obtenues et les compléter le cas échéant, afin de disposer d'une vision globale des besoins d'interventions à l'échelle du bien ;
- sur la base des enveloppes financières globales estimées, opérer une veille sur les opportunités de financement (de type investissements d'avenir, plan de relance...) et engager une recherche de mécènes susceptibles de soutenir un Plan Compostelle national ;
- conduire une 1ère tranche d'opération concertée de travaux de restauration à l'échelle du bien, en fonction des priorités établies au niveau national et des financements sécurisés ;
- créer un prix annuel récompensant les restaurations les plus réussies, à l'issue de la 1ère tranche.

2. Création d'une instance de coordination nationale des acteurs de la restauration et de la gestion du bien

Une conférence virtuelle est organisée chaque année sous l'égide de la DGPA et de la DRAC Occitanie, et rassemble les CRMH des 10 DRACs concernées par le bien, des représentants des 2 DREALs, ainsi qu'éventuellement des référents Unesco des DRACs et DREALs concernées. En tant que représentant des collectivités gestionnaires, l'AFCC est associée à l'ensemble des réunions afin d'assurer au mieux son rôle de trait d'union.

Cette conférence annuelle, qui peut s'étendre sur une demi-journée à une journée complète en fonction des besoins, permet de communiquer sur les enjeux du bien à l'échelle nationale, ainsi qu'un partage des informations et actualités concernant chaque région avec l'ensemble des participants. Le partage d'expériences et la prise de décision concrètes y sont encouragés, et peuvent servir de base à la mise en place d'un certain nombre d'outils et de procédures standardisées à l'échelle du bien.

Il convient en outre d'interroger l'opportunité de la création d'une instance similaire à l'échelle des Architectes des Bâtiments de France concernés par le bien.

Pilote(s)

AFCC/Etat (Direction générale du Patrimoine et de l'Architecture du Ministère de la culture, DRAC Occitanie)

Partenaire (s)

Propriétaires

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
I.2.a Réalisation d'une étude de programmation globale permettant d'envisager une opération coordoonée, et coordination des services en charge du suivi de la conservation et de la gestion du bien						
Clarification des outils de gestion et des rôles des acteurs		Réalisation de fiches métiers. Standardisation des outils de travail				
Mobilisation des DRAC/DREAL			Conférences des CRMH et DREAL (annuelle)			
Etude de programmation globale		Définition des modalités de l'étude	Finalisation de l'étude. Recherche de financements complémentaires.	Mise en œuvre de la première tranche de l'opération concertée		Restitution de la 1ere tranche. Prix récompensant les plus belles restaurations

Financement

Temps agent

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Réactivation du réseau des correspondants Unesco et rencontres communes DRACs/DREALs
➢ Création d'une fiche commune d'état sanitaire, et collecte centralisée
➢ Effectivité de la remontée d'informations d'état et travaux sous GeoCompostelle : Etat et Suricate
➢ Etude de programmation réalisée
➢ Mobilisation de moyens via la création d'un Plan Compostelle, et mise en œuvre
➢ Création d'un prix annuel de la meilleure opération de restauration
➢ Nombre de conférence des acteurs de la restauration et de la gestion du bien : objectif 1/an
➢ Taux de participation à la conférence annuelle : objectif 1 service déconcentré pour chacune des 10 régions

Indicateurs de résultat

➢ Tableau de bord centralisé permettant de visualiser les besoins, les opérations en cours ou programmées à l'échelle du bien
➢ Amélioration des évaluations d'état sanitaire des composantes, à l'échelle du bien
➢ Création d'un club de mécènes Compostelle
➢ Nombre de prix de la meilleure opération de restauration attribués

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



I.2.b	**Axe stratégique :** Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires **Objectif opérationnel :** Assurer la conservation des composantes du bien et de leurs abords **Action :** Amélioration de la prise en compte des composantes du bien dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Enjeux et objectifs

➢ Assurer la préservation et la valorisation des écrins urbains et paysagers dans lesquels s'insèrent les composantes

➢ Faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au sein du bien afin de doter les services de l'Etat et les élus et techniciens des collectivités des outils nécessaires

Contexte

La nature spécifique du bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » a tendance à diluer la prise en compte des enjeux et exigences de gestion à l'échelle de chacune des composantes, et ce en particulier dans le cadre des élaborations et révisions des documents d'urbanisme et d'aménagement.

Ces démarches complexes pour l'ensemble des parties prenantes ont en effet vocation à tenter de concilier les besoins, attentes, contraintes et projets multiples d'un territoire et de ses nombreux acteurs. La présence d'une composante du bien se retrouve ainsi bien souvent reléguée au rang de brève mention au sein du « Porter à connaissance » émis par les services de l'Etat, éventuellement repris succinctement dans les parties Projet ou Diagnostic du futur document en tant que mention des richesses du territoire, souvent malheureusement sans réflexion sur la préservation et la valorisation de cette composante en tant que véritable levier de développement.

Or, on constate aujourd'hui qu'au-delà des éventuelles protections réglementaires et leur fonctionnement, les documents d'urbanisme et d'aménagement constituent un levier central de ces politiques de préservation et de mise en valeur. On ne peut en effet comprendre et transmettre le patrimoine que constitue chaque composante sans une véritable prise en compte des perceptions de l'approche par le biais de l'itinérance pédestre, des points de vue, de la qualité des aménagements de ses abords, de l'harmonie du lien entre un monument et ses écrins urbains et/ou paysagers.

Enfin, en ce qui concerne les sections de sentier, l'absence d'outils de protection adaptés en droit français à la préservation d'un linéaire s'étendant sur plusieurs communes disponibles en droit français rend plus que jamais déterminante la transposition du tronçon et de sa zone de sensibilité paysagère au sein des documents d'urbanisme et d'aménagement des collectivités concernées, dans le cadre de la mise en place effective d'une Zone tampon.

Contenu

1. Création et mise à disposition d'une boîte à outils dédiée

S'appuyer sur la force du réseau pour collecter les retours d'expérience et les bonnes pratiques, et les compiler dans une boîte à outils dédiée à la prise en compte opérationnelle des composantes (monuments et sections de sentier) au moment de l'élaboration ou de la révision des PLU(I) et des SCoT. Sa diffusion se fait aussi bien vers les Collectivités territoriales propriétaires, gestionnaires ou accueillant une composante sur leurs territoires, qu'auprès des services de l'Etat concernés (ABFs, DDTs).

Cet outil peut être complété par la mise en place d'une formation action à destination des mêmes publics, toujours centrée sur cette question du partage d'expérience dans la prise en compte opérationnelle d'une composante au sein des documents d'urbanisme et d'aménagement.

Un accompagnement particulier est mis en place dans le cadre de la transposition des Zones de sensibilité paysagère des sections de sentiers, afin de constituer les protections effectives attendues dans la démarche d'élaboration des zones tampon.

2. Evolution du « Porter à connaissance »

Afin de s'assurer d'une meilleure prise en compte des composantes du bien en série dans les documents d'urbanisme et d'aménagement, il peut être nécessaire d'intervenir auprès des services instructeurs par le biais d'une note ou d'une circulaire, préfectorale ou ministérielle, qui peut souligner les points suivants :

- la nécessaire prise en compte de la composante en tant qu'élément d'un bien en série du Patrimoine mondial, et le degré d'exigence que cela recouvre ;
- l'existence de la boîte à outils évoquée plus haut, et la nécessité pour l'ensemble des parties prenantes concernées d'en prendre connaissance et de s'attacher à en transposer les dispositions concrètes les plus adaptées dans les différentes pièces qui composent les documents d'urbanisme ;
- l'importance d'informer l'AFCC de l'entrée en élaboration ou en révision de tout document stratégique d'urbanisme et / ou d'aménagement dont le territoire concerne une ou plusieurs composantes, et de l'associer à l'ensemble des étapes de son élaboration.

Pilote(s)

AFCC, collectivités territoriales

Partenaire (s)

Etat (DRAC, DREAL, DDT, SGAR, Préfectures), CAUE et Collectivités territoriales

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>I.2.b Amélioration de la prise en compte des composantes du bien dans les documents d'urbanisme et d'aménagement</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Diffusion des bonnes pratiques et d'outils dédiés</td><td colspan="2">Création de la boîte à outils, collecte des bonnes pratiques</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Mise en place de formations pour aider à la transposition des zones tampon dans les documents d'urbanisme et d'aménagement</td><td></td><td>Préfiguration des formations</td><td colspan="3">Formations (2x par an) et transposition</td><td></td></tr>
<tr><td>Mobilisation des services de l'Etat</td><td></td><td colspan="3">Evolution du "Porter à connaissance"</td><td></td><td></td></tr>
</table>

Financement

Temps agent + 5k€ pour la création de la boîte à outils

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Création de la boîte à outils

➢ Création d'une formation action en relais de la boîte à outils

➢ Nombre de formations organisées : objectif 1/an

➢ Création d'une formation plus large sur la question de l'Urbanisme et de l'Aménagement dans les sites français du Patrimoine mondial

➢ Rédaction d'une note Etat visant à faire évoluer le « Porter à connaissance »

Indicateurs de résultat

➢ Nombre de composantes couvertes par des documents d'urbanisme et d'aménagement les prenant en compte : /78

➢ Nombre de participants aux formations, pour chaque session, et évolution

➢ Taux de composantes du bien ayant dépêché un représentant à la formation

Territoire d'impact

Ensemble du Bien

I.2.c	**Axe stratégique :** Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires **Objectif opérationnel :** Assurer la conservation des composantes du bien et de leurs abords **Action :** Prise en compte du changement climatique dans la gestion des composantes du bien

Enjeux et objectifs

➢ Prévenir et anticiper les effets actuels et potentiels du changement climatique.
➢ S'illustrer dans la lutte contre le changement climatique sur des composantes particulièrement vulnérables pour diffuser la méthode et les bonnes pratiques à d'autres sites patrimoniaux.
➢ Améliorer la résilience des composantes, intégrer la démarche écologique dans leur gestion.
➢ Sensibiliser les habitants aux risques actuels et potentiels pesant sur les composantes.

Contexte

La lutte contre le dérèglement climatique est une orientation qui s'est peu à peu imposée dans les valeurs partagées par l'Unesco et les différentes politiques publiques nationales et locales. La menace du changement climatique, dont la conséquence humaine est désormais largement reconnue, se précise : montée des eaux, perte de la biodiversité, sécheresse, transformation du paysage, incendies, augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, crises géopolitiques qui s'en suivent… La liste des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial menacés s'élargit.
Pour répondre à ces problématiques, différentes organisations internationales ont multiplié les conférences afin de sensibiliser les gestionnaires de biens à l'organisation nécessaire. De nombreux actes peuvent servir de base pour se former aux enjeux couverts par ces problématiques (notion d'adaptation, d'atténuation…), notamment le « rapport 22 » établi par l'Unesco : « Changement climatique et patrimoine mondial : Rapport sur la prévision et la gestion des effets du changement climatique sur le patrimoine mondial et Stratégie pour aider les États parties à mettre en œuvre des réactions de gestion adaptées ».
A ce jour, ces enjeux climatiques sont généralement peu abordés comme élément central à prendre en compte dans la gestion quotidienne des composantes et leurs abords.

Contenu

1. Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur les composantes
L'AFCC propose de créer une nouvelle rubrique dans l'Espace professionnels « Patrimoine mondial et changement climatique » et d'y déposer de nombreuses ressources permettant la compréhension des enjeux pour les composantes du bien.
A l'occasion du rapport périodique dont de nombreuses questions concernent le changement climatique, un premier relevé de l'état des composantes est réalisé. Il sert de base pour mobiliser les gestionnaires sur cette

question et identifier quelques sites pilotes volontaires pour mettre en place une évaluation complète des risques climatiques et des pistes d'amélioration. Au-delà de la dimension d'adaptation aux risques climatiques, il s'agit d'être attentif à la contribution du patrimoine au changement climatique (impact du tourisme, notamment sur les tronçons les plus empruntés, utilisation de matériaux locaux, certifiés et durables dans la restauration des bâtiments, mise en commun des ressources et moyens pour créer des économies d'échelle…). L'AFCC accompagne ces sites pilotes tout au long de ce processus, en mettant au point une méthodologie propre et en encourageant la transversalité entre les services (notamment PNR) pour identifier des points de convergence communs (observatoire photographique, relevés de la biodiversité le long des tronçons…) et renforcer le partage des connaissances et bonnes pratiques.

2. Sensibiliser les acteurs agissant sur le bien

L'AFCC sensibilise les gestionnaires à ces thématiques afin de maîtriser le discours et de le diffuser de la bonne manière aux visiteurs et cheminants : sobriété énergétique, recyclage, partage de valeurs, produits locaux, végétalisation, lutte contre la pollution lumineuse…, par le biais de rencontres et formations. Elle se rapproche de l'Association des biens français du patrimoine mondial et des autres biens pour partager des expériences et mutualiser des outils et des supports (exposition sur la thématique du Patrimoine mondial face au changement climatique...).

Pilote(s)

AFCC, gestionnaires de composantes

Partenaire (s)

Etat (DRAC, DREAL, DDTM), Universités, ABFPM, PNR, experts

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>I. 2. c Amélioration de la prise en compte du changement climatique dans la gestion des composantes du bien</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Réalisation d'une évaluation des risques sur le patrimoine par des composantes volontaires et identification d'une méthode</td><td></td><td>Etude des résultats du rapport périodique</td><td>Identification composantes volontaires et planification, recherche de fonds</td><td colspan="2">Période d'évaluation des risques</td><td>Restitution et identification d'une méthode</td></tr>
<tr><td>Information auprès des composantes du risque sur le patrimoine lié au changement climatique</td><td></td><td>Documentation (sensibilisation, guide pratique pour l'évaluation…)</td><td>Rubrique dédiée sur le site Internet</td><td></td><td></td><td>Retour et identification de nouvelles composantes</td></tr>
<tr><td>Mise en place de nouveaux critères pour les programmes de développement de l'itinérance (Charte accueil, communes haltes…) / développement d'un nouveau programme</td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Information auprès du public du risque sur le patrimoine lié au changement climatique, des bonnes conduites</td><td></td><td>Documentation, préfiguration d'une exposition</td><td>Création et diffusion d'une exposition sur le lien entre changement climatique et patrimoine (mondial)</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="5">Documentation à destination du grand public, installation de panneaux d'interprétation identifiant les bonnes conduites, notamment sur les tronçons de sentier</td></tr>
</table>

Financement

Temps agent, production de documentations

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Taux de réponse du rapport périodique sur la thématique du changement climatique

➢ Nombre de documents créés et diffusés

➢ Taux d'occurrence de la problématique du changement climatique dans les documents produits, évènements, les dispositifs de médiation…

➢ Nombre de réunions de sensibilisation

Indicateurs de résultat

➢ Meilleure résilience et connaissance des composantes face aux dangers du changement climatique

➢ Sensibilisation croissante de l'impact du changement climatique sur le patrimoine

➢ Premières actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique à l'échelle des composantes

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



II.1.a	**Axe stratégique :** Connaître et diffuser la connaissance sur le bien **Objectif opérationnel :** Améliorer la connaissance du bien **Action :** Animation du conseil scientifique et rencontres itinérantes

Enjeux et objectifs

➢ Contribuer à un état des lieux de la connaissance
➢ Apporter une expertise sur tout sujet scientifique en relation avec la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien
➢ Assurer une veille permanente sur la préservation et l'état de conservation du bien
➢ Encourager le développement de nouvelles recherches auprès de spécialistes, susciter des travaux d'études auprès des étudiants
➢ Faciliter la diffusion des connaissances

Contexte

L'AFCC a créé un conseil scientifique en 2017, renouvelé en mars 2022. Il est constitué de 17 membres, dont trois membres du Comité international des experts du chemin de Saint-Jacques (Galice), un espagnol, un italien et un allemand. Il est pluridisciplinaire : historiens, historiens de l'art, géographes, anthropologue, chercheur en sciences de la communication ou de gestion, médiateur, journaliste écrivain, artiste (tous issus de plusieurs universités ou centres de recherches) et de quatre partenaires associés, relai avec les associations de terrain et les chercheurs érudits. Il se compose de deux collèges : le premier se concentre sur la gestion patrimoniale du bien (connaissance historique, artistique et architecturale, conservation, restauration) et le second sur les pratiques liées au pèlerinage (pèlerins, publics, médiation et développement, valorisation).
Depuis son installation, le conseil scientifique s'est réuni plusieurs fois. Il a largement participé à la connaissance du Bien Unesco et à la production de contenus scientifiques et culturels (publication de fiches synthétiques sur le thème du pèlerinage, bibliographie scientifique, conférences). Des manifestations scientifiques ont été organisées en 2018 à l'occasion des 20 ans de l'inscription du Bien (12 colloques ou journées d'études). La même année, l'AFCC et les Éditions Gelbart ont publié le beau-livre « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, patrimoine de l'humanité », auquel ont contribué plusieurs de ses membres.
Le conseil scientifique a été sollicité dans le cadre de la rédaction du plan de gestion.

Contenu

1. Poursuivre et diffuser le travail de production de contenus, augmenter la visibilité du Conseil scientifique

L'AFCC envisage de réunir le conseil scientifique deux fois par an en alternant visioconférence et présentiel dans le cadre de rencontres itinérantes.

Ces temps de travail doivent favoriser le partage, faire émerger de nouveaux sujets de recherche et permettre de suivre la mise en œuvre du plan de gestion en apportant une expertise sur les projets.

Les rencontres itinérantes en présentiel sont l'occasion de découvrir les composantes du bien et d'organiser des temps de visite ou de conférences pour le grand public.

Les communications et conférences des membres du conseil scientifique peuvent être enregistrées et diffusées notamment auprès des adhérents de l'AFCC, des étudiants et du grand public, ou encore publiées dans des revues ou des ouvrages collectifs.

L'AFCC cherche également à accroître la visibilité du conseil scientifique et de ses travaux, en participant à des évènements, comme les Nuits européennes des chercheurs, et en poursuivant l'organisation de conférences grand public.

2. Intensifier la coopération entre le conseil scientifique, l'AFCC, les experts et les référents territoriaux

Le recours au conseil scientifique doit être systématisé pour toute question ou initiative liée à ses compétences, notamment lors de la production de contenus par l'AFCC et les gestionnaires des composantes. L'AFCC informe les référents des composantes de l'existence et du rôle du conseil scientifique. Elle édite un annuaire présentant les membres et leurs spécialités. Elle veille à faire remonter les problématiques locales (conservation, valorisation…) qui peuvent, le cas échéant, solliciter l'expertise du conseil scientifique.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DRAC : subvention)

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>II.1.a Animation d'un Conseil scientifique et organisation de rencontres interdisciplinaires itinérantes</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Organisation des rencontres itinérantes</td><td></td><td colspan="5">Organisation et animation des rencontres itinérantes (annuelles)</td></tr>
<tr><td>Augmentation de la visibilité extérieure du CS</td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">Participation aux Nuits européennes des chercheurs</td></tr>
<tr><td>Meilleure inscription du CS dans le réseau</td><td>Renouvellement CS</td><td>Production de documentation</td><td colspan="4">Soutien régulier et systématisé du CS pour des questions spécifiques des composantes dans le cadre de la mise en place de leurs plans de gestion</td></tr>
</table>

Financement

Temps agent, défraiement membres du CS, organisation des rencontres annuelles, édition des actes

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Nombre de réunions physiques et virtuelles par an et évaluation de la participation du public
➢ Diversité des sujets abordés ou des chercheurs impliqués
➢ Réalisation d'un compte rendu diffusé à l'ensemble du réseau
➢ Nombre de publications du conseil scientifique et en appui des publications des composantes
➢ Participation des membres du conseil scientifique à des conférences, des manifestations scientifiques ou des évènements grand public
➢ Production et diffusion d'une liste de sujets de recherche potentiels

Indicateurs de résultat

➢ Diversité des disciplines représentées au sein du Conseil scientifique
➢ Représentation géographique de différentes universités au sein du Conseil scientifique
➢ Assiduités des membres : nombre de participations aux réunions par membre
➢ Implication des membres dans la mise en œuvre du plan de gestion
➢ Déclenchement d'actions concrètes nouvelles : projets collectifs de recherche, colloques, thèses

Territoire d'impact

Ensemble du Bien et au-delà (acteurs professionnels et grand public)





II.1.b	**Axe stratégique :** Connaître et diffuser la connaissance sur le bien **Objectif opérationnel :** Améliorer la connaissance du bien **Action :** Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et création de bourses de recherche

Enjeux et objectifs

➢ Renforcer la connaissance du bien en suscitant de nouveaux travaux de recherche
➢ Encourager les étudiants à s'intéresser au bien
➢ Créer un réseau d'universités partenaires autour de la thématique jacquaire

Contexte

Plusieurs universités et centres de recherche sont partenaires de l'Agence :
- L'Université Paul Valéry à Montpellier, à travers le Master Sciences humaines et sociales, mention Patrimoine & Musées, et un diplôme universitaire « Initiation à l'étude des patrimoines ».
- L'Université Toulouse Jean Jaurès, à travers deux unités de recherche mobilisées dans le suivi scientifique des plans de gestion et plus généralement de la thématique jacquaire :

  • Le LISST (Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires) est une unité de recherche en Sciences Humaines et Sociales qui aborde un vaste champ d'études, associant géographes, sociologues, anthropologues, économistes ou sociologues pour comprendre les dynamiques d'évolution de la société, en particulier en espace rural.

  • Le FRAMESPA (France, Amériques, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs) est une unité de recherche du CNRS. Il rassemble des historiens médiévistes, modernistes et contemporanéistes, des archéologues, des historiens de l'art, des civilisationnistes...

Au-delà de ces partenariats, l'AFCC entretient un dialogue avec plusieurs autres universités et centres de recherche :
- L'Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA), installé à Foix, développe des formations de haut niveau aux métiers du tourisme. Il apporte son appui aux formations de l'AFCC et l'AFCC partage son expérience avec ses étudiants.
- Ecole de commerce de Pau qui a co-piloté, avec l'AFCC, les Journées d'étude à Oloron-Ste-Marie en 2022. Ces réunions ont fait figure de prototype pour de futures rencontres entre les composantes et les membres du Conseil scientifique (voir action II.1.a « Animation d'un Conseil scientifique et rencontres itinérantes »).
- l'Institut du droit de l'Espace, des territoires, de la culture et de la communication (IDETCOM) de l'université Toulouse 1 Capitole qui réunit des juristes et des sociologues.
- En participant à des projets européens, l'AFCC s'est rapprochée de plusieurs universités européennes. Parmi elles :
• Universidade do Minho (Portugal), Università per Stranieri di Perugia (Italie) pour le projet CompostEVA ;
• CUT (Chypre), UNINOVA (Portugal) avec Impactour ;

• Université de Bologne (Italie) pour Ruritage ainsi que plusieurs autres universités en Europe.
Des contacts sont pris avec des enseignants de l'Université de Santiago de Compostela et de l'Escola Superior de Educaçao de Porto.

Contenu

1. Renforcer les partenariats existants

L'AFCC s'appuie sur les universités partenaires afin de susciter des travaux de recherche, notamment des études monographiques de composantes afin d'améliorer la connaissance du bien, ou encore des projets collectifs.
Elle peut co-organiser ou participer à des séminaires liés aux thématiques du pèlerinage, de l'itinérance, du patrimoine mondial ou encore proposer des expositions.

2. Créer de nouveaux partenariats en France et en Europe

L'AFCC envisage de développer de nouveaux partenariats avec des universités françaises auxquelles sont rattachés certains membres du conseil scientifique dans la perspective de former les étudiants notamment aux enjeux du patrimoine mondial, d'encourager des projets collectifs et des programmes de recherche dans différentes disciplines.

L'AFCC souhaite poursuivre les coopérations initiées avec plusieurs universités européennes autour des sujets du tourisme culturel, du patrimoine comme levier de développement des territoires ruraux… Elle identifie plusieurs associations européennes d'universités comme l'alliance UNITA (mobilité des étudiants, stages internationaux), UNAEUROPA (projet de doctorat spécialisé sur le patrimoine culturel européen), DYCLAM+ (DYnamics of Cultural LAndscape, Heritage and Memory and conflictualities) avec qui elle envisage des contacts.

3. Proposer des bourses de recherche

L'AFCC sollicite le conseil scientifique afin d'identifier des travaux de recherche prioritaires et d'établir des critères d'attribution de bourses en privilégiant les travaux de recherche transversaux, favorisant les collaborations entre plusieurs disciplines, et permettant d'analyser les chemins de Compostelle d'un œil neuf et contemporain (dans une perspective historique, artistique et culturelle, environnementale, sportive, touristique, sociologique, de développement local, …).
Elle se rapproche du Ministère de l'Enseignement supérieur pour étudier les modalités d'accompagnement, notamment financier, du Ministère de la culture, qui, chaque année propose une bourse de recherche aux étudiants de M1, M2 et doctorants sur des thèmes liés au patrimoine : Monuments historiques, archéologie et inventaire général du patrimoine. Cette dernière thématique pourrait par exemple compléter la fiche action II.1.c « Inventaire du patrimoine des composantes, en particulier les tronçons de sentier ». De nombreuses Régions proposent des allocations de recherche pour des doctorants, à la condition d'effectuer la thèse dans une des universités de leurs territoires (Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire…).
Enfin, l'AFCC peut solliciter la Fondation des Sciences du Patrimoine, qui chaque année finance plusieurs thèses sur la thématique de la préservation patrimoniale et de sa diffusion (voir fiche action IV.1.a "Coopération nationale").

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Universités, Régions, Etat (Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère de la culture), Union Européenne (Horizon 2020)

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
II.1.b Poursuite de la mise en place de conventions de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur et création de bourses de recherche (mémoires ou thèses)						
Séminaires proposés aux étudiants en patrimoine, tourisme, aménagement du territoire…				Dispension de séminaires		
Nouveaux partenariats universitaires			UNITA, UNAEUROPA, DYCLAM+			
Création de bourses de recherche		RDV Ministère enseignement sup., Ministère de la culture, Fondation des sciences du patrimoine, Régions	Lancement des programmes des bourses de recherche			

Financement

Temps agent, bourses de recherches (subventions Etat, Régions, fondations, UE)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Création d'une liste prévisionnelle des sujets de recherche potentiels
➢ Création d'un dispositif de bourses, de critères d'attribution, sécurisation des financements
➢ Définition de modalités d'attribution des bourses
➢ Conventions de partenariat avec des universités
➢ Intégration d'un module portant sur le Patrimoine mondial et le bien dans les licences et masters des universités partenaires

Indicateurs de résultat

➢ Nombre de bourses allouées
➢ Nombre et liste des mémoires et thèses soutenus
➢ Nombre et liste des mémoires et thèses publiés
➢ Restitutions régulières auprès des composantes de l'avancement des travaux universitaires
➢ Liste des autres travaux et partenariats universitaires engagés
➢ Nombre d'étudiants ayant bénéficié du module PM

Territoire d'impact : Ensemble du Bien

II.1.c	**Axe stratégique :** Connaître et diffuser la connaissance sur le bien **Objectif opérationnel :** Améliorer la connaissance du bien **Action :** Inventaire du patrimoine des composantes du bien, en particulier les tronçons de sentier

Enjeux et objectifs

➢ Dresser un inventaire du patrimoine présent sur les différents tronçons inscrits
➢ Dresser un inventaire du patrimoine présent dans et autour (zones-tampon) des monuments inscrits (en relation avec le patrimoine jacquaire ou lié au pèlerinage) pour les composantes volontaires
➢ Rendre compte de l'évolution des composantes paysagères et urbaines le long des tronçons et dans les zones tampons, en lien avec l'observatoire photographique (voir fiche action I.1.c « Création et animation d'un observatoire photographique des paysages des tronçons de sentier inscrits ») et s'appuyer sur cet inventaire comme fondement pour des futures politiques de conservation, restauration et valorisation

Contexte

A ce jour, toutes les composantes ne bénéficient pas d'un inventaire exhaustif et aucun recensement n'a été mené. En outre, aucune forme de cohérence, d'unité méthodologique ou graphique n'a été mise en place. Au-delà du bien, c'est la thématique jacquaire dans son ensemble qui ne dispose pas d'inventaires scientifiques publics ni de démarche structurée ou systématisée d'enquête. Les travaux existants sont dispersés, méconnus ou relevant des initiatives associatives non reliées à des équipes universitaires.
Concernant les tronçons de sentier inscrits, seul un a mis au point un inventaire exhaustif du patrimoine architectural, selon une méthode propre (T7). Il convient de s'inspirer de cette méthode pour l'appliquer aux autres tronçons en l'adaptant à l'analyse paysagère.

Contenu

1. Réaliser un bilan des inventaires existants
L'AFCC sollicite les services régionaux de l'inventaire afin d'identifier les composantes qui ont déjà fait l'objet d'un inventaire et de produire un premier état des lieux. Ce bilan est partagé avec l'ensemble des référents des composantes inventoriées, le conseil scientifique, notamment au cours des journées de rencontres interdisciplinaires (voir fiche action II.1.a "Animation d'un Conseil scientifique et rencontres itinérantes"). A partir de ce bilan, l'AFCC et les SRI établissent des priorités thématiques et géographiques afin de poursuivre et d'étendre le travail d'inventaire à l'échelle du bien.

2. Élaborer une méthode commune

Pour avancer vers un inventaire commun et cohérent, l'AFCC et les SRI volontaires proposent, en cohérence avec les nomenclatures existantes, un modèle de fiche.

3. Programmer un calendrier des campagnes d'inventaires

L'AFCC et les SRI incitent les gestionnaires des composantes à engager des campagnes d'inventaire qui peuvent être étendues à l'échelle des zones tampon.

4. Prioriser les tronçons de sentier inscrits

L'AFCC et les gestionnaires des 7 tronçons de sentier de la Via Podiensis établissent un recensement du patrimoine à l'échelle des zones de sensibilité paysagère, à partir d'une définition commune et élargie du patrimoine vernaculaire, en incluant une pluridisciplinarité d'acteurs pour réaliser un inventaire le plus exhaustif possible (voir fiche-action de l'étude *Chemins faisons*).

5. Valoriser les inventaires

Les inventaires réalisés peuvent faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de conférences, de visites, de publications (cf fiche II.2.b).

Pilote(s)

AFCC, Services régionaux de l'inventaire

Partenaire (s)

Conseils départementaux, parcs naturels régionaux, collectivités territoriales, associations, conseil scientifique du bien, universités

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>II.1.c Inventaire du patrimoine des composantes, notamment les tronçons de sentier</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Préfiguration</td><td></td><td>RDV ac Services régionaux de l'inventaire, identification des composantes volontaires, des composantes bénéciant d'un inventaire...)</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Campagnes</td><td></td><td></td><td colspan="3">Campagnes d'inventaire</td><td>Restitution devant les autres composantes</td></tr>
<tr><td>Assistance dans le processus pour les composantes volontaires</td><td></td><td>Réalisation de documents d'aide à l'analyse</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

Financement

Temps agent + frais liés aux éventuels moments de rencontre

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Bilan des inventaires existants / composantes
➢ Création d'une conférence annuelle des SRI
➢ Convention avec les SRI

➢ Elaboration d'une fiche commune avec les SRI, diffusion, inventaire
➢ Nombre de composantes volontaires

Indicateurs de résultat

➢ Valorisation des fiches d'inventaire via GeoCompostelle
➢ Mise à disposition de la documentation constituée afin de servir d'outil à la recherche et à la valorisation touristique
➢ Nombre de projets de sauvegarde déclenchés par la meilleure connaissance des éléments remarquables du patrimoine

Territoire d'impact

Tronçons de sentier inscrits et autres composantes volontaires

II.2.a	**Axe stratégique :** Connaître et diffuser la connaissance sur le bien **Objectif opérationnel :** Diffuser la connaissance sur le bien **Action :** Organisation de colloques, publications, réalisation d'un web-documentaire

Enjeux et objectifs

➢ Solliciter des chercheuses et chercheurs spécialisés sur les thématiques jacquaires pour transmettre au grand public leurs savoirs et sensibiliser les habitants, cheminants et visiteurs
➢ Publier des actes scientifiques permettant d'améliorer la connaissance du bien et de nourrir les discours des acteurs du bien
➢ Favoriser la connaissance du bien et de ses composantes

Contexte

L'AFCC a encouragé de nombreuses rencontres sur la connaissance du phénomène jacquaire passé et actuel et de manière interdisciplinaire :
- lors des 20 ans de l'inscription au Patrimoine Mondial, avec l'animation en octobre 2018 d'un colloque international « Patrimoine, territoires, historicité » à Toulouse/Cahors, qui a réuni sur trois jours plus de 200 de participants. L'AFCC a soutenu l'organisation d'évènements scientifiques à l'échelle locale (Amiens, Condom, Mont-Saint-Michel, Saint-Gilles, Saint-Guilhem-le-désert, Oloron) ou d'érudition (Saint-Léonard-de-Noblat, La Romieu) ;
- dans le cadre des saisons culturelles lancées en 2018, des tournées de conférences sont organisées sur différents sujets liés à la thématique jacquaire. En 2021, plus de 20 conférences ont été organisées.
- les rencontres d'Oloron-Sainte-Marie organisées en juin 2022 ;
- une série de conférences croisant la thématique jacquaire avec les vins du Sud-Ouest.

En librairie, les études sont moins nombreuses que la masse des récits et témoignages des expériences vécues par les néo-pèlerins. Ceci concourt à la notoriété des chemins dans leurs valeurs humaines mais pas nécessairement à la connaissance du patrimoine et de l'histoire du pèlerinage.

Contenu

1. Proposer un rendez-vous scientifique bisannuel

L'Agence et le conseil scientifique proposent l'organisation de journées d'études itinérantes sur les composantes, tous les deux ans, en partenariat pour chaque édition avec une université ou un centre de recherche. Ces rencontres sont l'occasion de diffuser des connaissances actualisées, de soulever des questionnements et des perspectives de recherche. Elles croisent des approches académiques, des recherches érudites, des témoignages d'acteurs, notamment d'élus, de professionnels et d'habitants porteurs de mémoires

sur les composantes. Un appel à participation est lancé suffisamment en amont pour identifier les territoires d'accueil partenaires.

2. Diffusion des connaissances

Deux vecteurs de diffusion sont envisagés :

- l'enregistrement des conférences et des journées d'études et une diffusion sur la chaîne Youtube de l'Agence, avec un lien sur le site dédié au bien ;
- la réalisation d'une publication périodique (périodicité à préciser, en lien avec l'organisation des journées d'études), sous le format d'une revue de vulgarisation scientifique sur le bien, à destination des chercheurs comme du grand public. Le sommaire doit être défini avec les membres du Conseil scientifique.

La mise en valeur d'une ou plusieurs composantes du Bien est envisagée dans chaque numéro. Le contenu peut ensuite être exploité comme base pour la rédaction des monographies des différentes composantes (voir fiche action II.2.b « Accompagnement des collectivités dans la mise en place de projets d'interprétation, de valorisation, de médiation et signalétique patrimoniale »).

3. Réalisation d'une web série sur les composantes du bien

Réalisation d'une websérie qui, après quelques éléments introductifs sur le bien en général, décline l'ensemble des composantes, de manière égale (10-20 minutes chacune).

Se rapprocher d'Arte, qui exploite déjà ce format et produit une série « Les 50 ans de la Convention mondiale du Patrimoine Mondial de l'UNESCO » (à ce jour, 4 biens sont représentés par des documentaires de 50 minutes chacun : Arles, la côte Amalfitaine, Aix-la-Chapelle et Tallinn).

Étudier la faisabilité du projet et les pistes de coproduction et de financement (CNC, PROCIREP, mécénat…).

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Universités, conseil scientifique, gestionnaires de composantes

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>II.2.a Organisation de colloques, édition d'actes et accompagnement aux publications, réalisation d'un documentaire / d'une websérie sur Compostelle et son inscription PM à travers ses composante</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Animation et organisation des rencontres bisannuelles</td><td>Lancement des "Journées annuelles" à Oloron-Ste-Marie</td><td>Organisation d'un cycle de conférences pour les 25 ans</td><td colspan="4">Organisation et animation des rencontres itinérantes (bisannuelles)</td></tr>
<tr><td>Politique d'édition</td><td></td><td>1re édition transnationale (Espagne) pour les 25 ans</td><td colspan="4">Poursuite de la revue périodique</td></tr>
<tr><td>Réalisation d'une web série</td><td></td><td colspan="2">Prise de contact avec ARTE et d'autres maisons de production , recherche de financement</td><td colspan="3">Tournage (diffusion pour 2028?)</td></tr>
</table>

Financement

Défraiements, locations d'espaces, supports de communication

Coût des publications, de la web-série (production, diffusion)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Animation de rencontres interdisciplinaires biennales
➢ Nombre de conférences et de participants aux conférences
➢ Nombre et diversité des publications accompagnées
➢ Diffusion travaux conseil scientifique, diffusion géographique
➢ Réalisation et mise en ligne de la websérie

Indicateurs de résultat

➢ Mesurer la diffusion de chaque support
➢ Maintien du nombre de conférences biennales dans le temps
➢ Nombre de vues / diffusion de la websérie
➢ Retombées média de la websérie

Territoire d'impact

Ensemble du Bien

II.2.b	**Axe stratégique :** Connaître et diffuser la connaissance sur le bien **Objectif opérationnel :** Diffuser la connaissance sur le bien **Action :** Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de projets de médiation et formation des médiateurs du bien

Enjeux et objectifs

➢ Déterminer les contenus et les modalités pour donner au grand public les clés de lecture des richesses patrimoniales des composantes et de la Valeur universelle exceptionnelle du bien
➢ Raconter et faire découvrir ce patrimoine de manière cohérente et homogène
➢ Déterminer et partager des principes, des contenus et des messages communs

Contexte

Les outils et les supports de médiation et d'interprétation ne sont pas toujours existants et accessibles aux habitants ou visiteurs. Quand ils existent, ils manquent de cohérence tant en termes de niveau d'information que de lisibilité de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Pour les tronçons, les différents diagnostics réalisés dans le cadre de l'étude « Chemins Faisons » révèlent une visibilité de l'appartenance à l'Unesco des sentiers complexifiée par une signalétique fortuite, une superposition des récits et une absence de coordination commune sur les règles à appliquer pour y remédier.
Pour pallier ces difficultés, l'AFCC a produit plusieurs documents qu'elle met à disposition sur son site Internet. Ces contenus permettent de rappeler les différentes normes et conseils à suivre dans l'implantation de dispositifs d'information. La mise à disposition de ces différentes sources d'information a pour objectif l'harmonisation des outils de médiation, d'interprétation et de signalétique. L'application de ces documents permet de proposer un socle commun aux différentes initiatives émanant des collectivités territoriales.
Au-delà des dispositifs de médiation, la méconnaissance par les médiateurs des composantes et l'approximation de certains discours sur le bien et les enjeux de l'inscription impliquent de proposer des contenus « prêts à l'emploi » et d'organiser des sessions de formation.

Contenu

1. Poursuivre la réalisation et la diffusion de contenus
Préparer des contenus prêts à l'emploi sur des concepts-clés généraux et communs aux composantes (Valeur universelle exceptionnelle, patrimoine mondial, histoire du pèlerinage et résonance actuelle…).
Diffuser ces documents sur le site Internet dédié au bien.

2. Améliorer la lisibilité des différents supports d'information

Les supports d'informations générales et d'identification - plaques, clous, charte graphique, logo de marque… - continuent à être mis en œuvre pour distinguer les composantes du bien dans l'ensemble jacquaire, les ensembles patrimoniaux locaux ou les itinéraires pédestres.

L'AFCC incite les communes à poser les clous « Patrimoine mondial ». Il existe un cahier des charges. Les clous ont une fonction de jalonnement pour conduire vers la composante ou marquer le patrimoine mondial dans un espace urbain.

L'AFCC accompagne les collectivités pour un bon usage de l'emblème du patrimoine mondial et pour la conception de contenus de médiation qualifiés (dispositifs de signalétique, expositions ou publications) en insistant dans le discours sur la contribution des composantes à la Valeur universelle exceptionnelle du bien.

3. Conserver l'aspect immersif des tronçons de sentier inscrits

Dans les projets de signalétique d'interprétation et de médiation, l'AFCC veille à ne pas surcharger les dispositifs et les informations et à privilégier des contenus et des matériaux communs avec toutefois une adaptation nécessaire en fonction de l'environnement local.

L'AFCC et les gestionnaires territoriaux mettent en place un système de veille pour lutter contre la signalisation sauvage et commerciale, interdite sur les sentiers.

4. Former des médiateurs

Sur le modèle de la formation de l'ABFPM, l'AFCC propose des formations pour sensibiliser les médiateurs, guides-conférenciers, élus et agents des collectivités, à la compréhension du bien et aux enjeux de gestion. Ces formations sont l'occasion de partager les expériences et initiatives, d'échanger sur les bonnes pratiques à diffuser. Elles sont également l'occasion de constituer un réseau de médiateurs.

Si les ateliers peuvent être organisés en visioconférence, l'AFCC prévoit une rencontre annuelle sur un site qui utilise la médiation dans son projet de valorisation de la composante (voir fiche action 0.2.a. "Création d'espace d'échanges et partage d'expérience à destination des gestionnaires de composantes").

5. Développer la collection de monographies sur les 78 composantes

En collaboration avec la DRAC Hauts de France, l'AFCC a lancé une collection de 78 monographies visant à présenter le bien français, la composante locale dans son histoire et ses caractéristiques, dans la perspective de son apport à l'ensemble inscrit. La monographie présente également des éléments d'information sur l'Unesco et la convention du patrimoine mondial. La monographie est réalisée dans la charte graphique du bien. Elle est destinée à la vulgarisation vers le grand public. L'AFCC mobilise ses ressources et le cas échéant le conseil scientifique pour apporter le concours nécessaire aux propriétaires ou leurs opérateurs pour la création et la diffusion des monographies.

Pilote(s)

AFCC pour la production de discours d'interprétation, de mise à disposition de ressources.

AFCC pour le pilotage et l'animation du réseau des médiateurs, pour la diffusion de documents.

Collectivités pour la mise en œuvre des projets de médiation.

Partenaire (s)

Collectivités territoriales, en fonction de leurs compétences propres.

Offices de tourisme et services de médiation

Membres du conseil scientifique du bien et chercheurs des organisations scientifiques partenaires

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
II.2.b Accompagnement des collectivités dans la mise en place de projets d'interprétation, de valorisation, de médiation et signalétique patrimoniale et mise en place d'une formation des médiateurs du bien						
Formation des médiateurs (cf. 0.2.a)		Lancement	Réunions tous les deux mois d'un département différent			
Production de documents	Production d'infos (signalétique, interprétation)	Production de documents à destination des médiateurs et offices de tourisme				

Financement

Temps agent. Production de documents d'informations auprès des médiateurs.

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Nombre de composantes dotés de dispositifs de médiation (espace dédié, outils numériques, signalétique d'interprétation)

➢ Nombre de composantes disposant d'une monographie/78

➢ Valoriser les composantes qui suivent la charte graphique de l'AFCC avec nouvelle signalétique



Indicateurs de résultat

➢ Taux de support et de signalétique composantes

➢ Tirage diffusion des monographies

Territoire d'impact

Ensemble du Bien

II.2.c	**Axe stratégique :** Connaître et diffuser la connaissance sur le bien **Objectif opérationnel :** Diffuser la connaissance sur le bien **Action :** Action éducative et outils pédagogiques

Enjeux et objectifs

➢ Sensibiliser les enfants et les jeunes à la Valeur universelle exceptionnelle du bien
➢ Susciter l'implication des jeunes
➢ Faciliter la compréhension du bien grâce à des outils didactiques innovants et ludiques

Contexte

L'AFCC recense les ressources et initiatives proposées par les gestionnaires des composantes et les valorise sur son site Internet (espace professionnels/pédagogie) : parcours et outils pédagogiques (livrets, mallettes pédagogiques), réalisations. Elle met à disposition de nombreuses ressources, notamment à destination des enseignants pour promouvoir dans leur classe les thématiques de l'Unesco, de la convention du patrimoine mondial et du bien.
Depuis 2016, l'AFCC anime le prix du Patrimoine Mondial en Occitanie. Ce concours scolaire invite les élèves à la découverte des sites du patrimoine mondial.

Contenu

1. Impliquer les établissements scolaires dans des projets éducatifs
L'AFCC poursuit le Prix du patrimoine mondial en partenariat avec les gestionnaires de bien en Occitanie. Elle réfléchit à son élargissement à d'autres régions en lien avec l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM). Elle veille à mieux diffuser l'information pour augmenter le nombre de participants.
En appui du concours, l'AFCC met à disposition des ressources pour les enseignants, adaptées en fonction des cycles : livret, bibliographie, séquences pédagogiques.
L'AFCC et l'Etat veillent à mieux valoriser les réalisations dans le cadre d'une exposition itinérante et de temps forts dans les établissements scolaires.

2. Recenser et proposer des ressources et des outils ludiques et didactiques
L'AFCC poursuit le recensement et la diffusion des ressources et outils produits par les composantes. Elle encourage les autres composantes à développer une offre éducative et met à disposition des contenus (éléments de langage, iconographie, suggestions de séquences pédagogiques…).
L'AFCC et les gestionnaires volontaires envisagent la production de contenus et d'outils pédagogiques : jeux de société, suite du projet CompostEVA (programme européen Erasmus+, premier module réalisé avec la Ville de Toulouse).

Dans une optique ludique et pour inciter à découvrir les sites sur le terrain, l'AFCC réfléchit à mobilier l'outil Géocaching à l'image des applications Terra Nova ou Baludik.
En lien avec les formations en médiation et valorisation des patrimoines de l'Université Paul Valéry à Montpellier, il est étudié la possibilité d'actions de médiation des patrimoines et paysages construite par les étudiants et destinées aux scolaires.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Composantes, DRAC, Ministère de l'Éducation Nationale, FFACC

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
II.2.c Action éducative et pédagogique						
Poursuite action avec les écoles	Animation prix du Patrimoine mondial	Poursuite Prix du patrimoine mondial				
Amélioration de l'offre éducative	Livrets	Mise à jour livrets pédagogiques	Nouveaux livrets pédagogiques			
Amélioration de l'offre pédagogique					Recensement Géocaching	Jeux de société

Financement

Temps agent, création de jeux de société, mise à disposition d'un enseignant ou d'une équipe de pédagogues

Évaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Élargissement à l'échelle nationale du Prix du Patrimoine mondial d'Occitanie
➢ Nombre de professeurs relais
➢ Constitution d'un dossier de l'enseignant
➢ Mallette pédagogique intégrant des outils co-élaborés avec le Ministère de l'Education nationale.
➢ Tirage national du jeu de société qui pourrait bénéficier à l'ensemble du réseau.
➢ Création d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle Chemins de Saint-Jacques / Patrimoine mondial clé en main
➢ Mise en commun d'outils pédagogiques accessibles et faciles à mettre en œuvre (à produire, à imprimer soi-même) sur la VUE du bien, à adapter ensuite à chaque composante

Indicateurs de résultat

➢ Nombre d'enfants ayant bénéficiés des outils et animations
➢ Nombre de CLEA mobilisés
➢ Taux de composantes intégrant le Patrimoine mondial et le bien 868 dans leur offre éducative et pédagogique /78

Territoire d'impact

Écoles, collèges et lycées situés sur l'ensemble du Bien




Kit éducatif - Chemins de Compostelle Patrimoine mondial de l'UNESCO et itinéraire culturel du Conseil de l'Europe

Recensement de ressources éducatives jeune public







III.1.a	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Améliorer la connaissance des publics et de leurs attentes **Action :** Observation des fréquentations sur les chemins et les composantes

Enjeux et objectifs

➢ Améliorer la connaissance des flux sur les chemins et les composantes du bien afin d'orienter les politiques et actions à mettre en place
➢ Prévenir les risques de surfréquentation qui peuvent impacter fortement les territoires concernés et nuire à la qualité de l'expérience

Contexte

Le nombre de cheminants reçus à Saint-Jacques-de-Compostelle n'a cessé d'augmenter depuis les années 1980 pour atteindre près de 350 000 personnes en 2019 (contre 3 500 en 1988). Sur les chemins en France, la fréquentation est moins importante et les flux se concentrent en grande partie sur la Via Podiensis (GR®65), l'itinéraire de randonnée pédestre le plus anciennement aménagé. Environ 20 000 cheminants sont comptabilisés au départ du Puy-en-Velay.
Les données concernant les fréquentations sont peu nombreuses et très hétérogènes. Elles proviennent d'associations, d'offices de tourisme, d'hébergeurs, de sites patrimoniaux, de compteurs…
Encore peu de territoires disposent de compteurs.

L'AFCC a initié la création d'un observatoire national des chemins de Compostelle avec ses partenaires touristiques et associatifs. Elle a créé une plateforme Eco-Visio sur laquelle sont versées les données d'une vingtaine d'éco-compteurs appartenant pour la plupart à des collectivités locales. Les compteurs sont principalement positionnés sur la Via Podiensis.
A partir des informations qu'elle recueille, l'AFCC publie des notes de conjoncture chaque année.

Face à une croissance de l'intérêt pour les chemins de Compostelle et la pratique de l'itinérance en particulier, au risque de surfréquentation sur certains tronçons de la Via Podiensis et composantes du bien, à la nécessité de mieux connaître les flux sur les autres chemins en France et sur les composantes, il est nécessaire de poursuivre et d'élargir le déploiement d'une méthodologie commune de recueil et production de données pour mesurer l'impact sur le patrimoine et les milieux naturels, les retombées économiques pour les territoires.

Contenu

1. Sensibiliser les acteurs à la nécessité de recueillir des données

Organiser, une fois par an, une réunion avec les différents partenaires touristiques, dont les gestionnaires et propriétaires de composantes afin de les sensibiliser à l'importance du recueil et du partage de données.

Animer un groupe de travail « Observation » avec les acteurs volontaires afin de décloisonner, de partager et d'harmoniser les données existantes et d'améliorer le recueil dans les lieux où aucun comptage n'est effectué : échange de bonnes pratiques, des outils…

2. Augmenter et diversifier les sources et systématiser le recueil des données

L'AFCC encourage les communes, les offices de tourisme, les hébergements, les associations jacquaires, les sites patrimoniaux à recueillir et partager leurs données afin d'améliorer la fiabilité et l'exhaustivité des informations en :

- s'appuyant sur des réseaux déjà existants, comme celui des hébergeurs de la Charte d'accueil, les communes-haltes, des associations jacquaires ;
- proposant une méthodologie commune pour la collecte des données ;
- incitant les gestionnaires et propriétaires de composantes à participer au comptage des entrées et passages : vente de billets, installation de compteurs ou système de comptage manuel, …

3. Rendre accessible les données de fréquentation aux partenaires et au public

Plusieurs modalités de restitution et de partage des informations sont envisagées :

- une plateforme pour consulter des données quantitatives à différentes échelles, sur les chemins et les composantes du bien ;
- la publication régulière de notes de conjoncture ;
- la diffusion des données annuelles dans la lettre du réseau et sur le site de l'Agence ;
- des restitutions territoriales.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Collectivités territoriales, FFRando, hébergeurs, offices de tourisme, associations jacquaires, agences de développement touristique

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>III.1.a Observation des flux sur les chemins et des publics</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Poursuite de la publication d'une note de conjoncture annuelle</td><td>Note de conjoncture</td><td>Note de conjoncture</td><td>Note de conjoncture</td><td>Note de conjoncture</td><td>Note de conjoncture</td><td>Note de conjoncture</td></tr>
<tr><td>Systématiser le recueil des données</td><td>Création d'une méthode commune de recueil des données</td><td>Mise en place de la méthode ; sensibilisation auprès des partenaires</td><td colspan="2">Sensibilisation des partenaires</td><td>Installation de nouveux écocompteurs</td><td></td></tr>
<tr><td>Rendre accessible les données pour les partenaires et public</td><td></td><td></td><td>Création d'une plateforme de visualisation des donnnées ; restitutions des données</td><td colspan="3">Restitution des données</td></tr>
</table>

Financement

Temps agent
Création de la base de données unifiée

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Création de la base de données unifiée
➢ Édition d'une note de conjoncture annuelle
➢ Diffusion du questionnaire et de la méthode de comptage et de saisie aux différents acteurs concernés
➢ Accessibilité des données de l'observatoire
➢ Nombre de composantes utilisant un dispositif de comptage

Indicateurs de résultat

➢ Taux de remplissage des données sur la base de données dédiée
➢ Augmentation du nombre de compteurs Eco-visio
➢ Meilleure connaissance du nombre de visiteurs et meilleure distinction entre les cheminants et les autres visiteurs
➢ Connaissance en temps réel des flux de fréquentation
➢ Mesure de l'impact des actions de rééquilibrage
➢ Retombée presse, note de conjoncture relayée

Territoire d'impact

Ensemble du Bien + ensemble des chemins dans une logique d'itinérance







III.1.b	**Axe stratégique :** Développer le bien ses composantes leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Améliorer la connaissance des publics et de leurs attentes **Action :** Enquêtes qualitatives

Enjeux et objectifs

➢ Mieux connaître les publics et leur satisfaction afin d'orienter les politiques de valorisation patrimoniale, de qualification et de promotion touristique

Contexte

En 2021, l'AFCC a réalisé une étude des publics à l'échelle de 5 régions françaises associant de nombreux partenaires. Restituée en 2022, elle a permis d'améliorer la connaissance du public itinérant et de mieux cerner les motivations, les comportements, le degré de satisfaction et l'impact économique pour les territoires traversés. La dernière enquête d'envergure menée à l'échelle des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées datait de 2003. Jusqu'à présent, l'étude qualitative s'est concentrée sur une logique d'itinérance pour connaître le profil des pèlerins. Elle n'a donc pas intégré la part importante des autres touristes ne pratiquant pas l'itinérance et qui se sont rendus sur les composantes. Des enquêtes locales sont parfois réalisées. Un questionnaire commun a été réalisé par l'AFCC (en partenariat avec des offices de tourisme) afin d'unifier la méthodologie et d'obtenir des données comparables d'un territoire à l'autre. L'objectif est de mettre en application sur certains territoires pilotes, de façon à recueillir annuellement des informations sur différents lieux de chaque itinéraire.
Pour des raisons budgétaires, il est difficile de renouveler très régulièrement une étude nationale et pour autant, la connaissance des profils et des pratiques est essentielle. De la même façon, la connaissance des visiteurs des composantes du bien est primordiale.
Un travail de partage des démarches d'observation et des outils est nécessaire. Les enquêtes locales construites dans le cadre d'une méthodologie commune doivent se déployer grâce au relai de partenaires volontaires : hébergeurs, offices de tourisme, associations, sites de visite…

Contenu

1. Fédérer et impliquer de nouveaux intermédiaires pour une gestion plus efficace et coordonnée des données

- Poursuivre l'implication des différents organismes (ADTs, CRTs, FFRP, Régions, Départements…) au sein du groupe de travail « Observation » animé par l'AFCC.
- Sensibiliser les organisations touristiques aux enjeux de l'observatoire pour mieux comprendre et prendre en compte les motivations, attentes et éventuelles déceptions des publics, leur fidélisation…
- Impliquer les habitants, véritables ambassadeurs, pour recueillir des informations.
- Renforcer les liens avec les observatoires régionaux qui mobilisent déjà beaucoup les observatoires départementaux

2. Systématiser, unifier et alléger le recueil des données

- Inciter les organisations touristiques à systématiser les questionnaires qualitatifs, en recourant à un dispositif de collecte et d'envoi des données (voir fiche action III.1.a « Observation des flux sur les chemins et des publics »).
- Créer une base commune virtuelle en invitant les organisations touristiques à remplir leurs données à chaque fin de saison. Cette base de données pourrait être accessible sur le site de l'Agence, dans la rubrique « Espaces professionnels ». S'appuyer sur des réseaux déjà existants, comme celui des hébergeurs de la Charte d'accueil, des offices de tourisme ou des associations jacquaires pour diffuser les questionnaires.
- Proposer une méthodologie commune pour la collecte des données (questionnaire type, …).
- Envisager une mise à jour de l'étude des publics tous les 5 à 10 ans maximum.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Collectivités territoriales, FFRando, hébergeurs, offices de tourisme, associations jacquaires, agences de développement touristique départementales et régionales

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>III.1.b Enquête qualitative</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Restitution de l'étude des publics 2022</td><td>Restitution générale</td><td>Poursuite des restitutions territoriales</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Systématiser le recueil des données</td><td>Création d'une méthode commune de recueil des données</td><td>Mise en place de la méthode ; sensibilisation auprès des partenaires</td><td colspan="2">Sensibilisation des partenaires</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Lancement de la prochaine étude des publics</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="2">Préfiguration</td></tr>
</table>

Financement

Temps agent
Organisation des restitutions

Evaluation

Indicateur de réalisation

➢ Enquête effectivement relevée
➢ Nombre de territoires relais de l'enquête

Indicateurs de résultat

➢ Evolution du nombre de points de collecte et vigilance sur leur représentativité / diversité
➢ Médiatisation des résultats
➢ Amélioration de la prise en compte des attentes des publics

Territoire d'impact

Ensemble du Bien

III.2.a	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer **Objectif opérationnel :** Développer la notoriété du bien **Action :** Sensibilisation à l'intégration de la valorisation de Compostelle dans la promotion touristique

Enjeux et objectifs

➢ Respecter les modalités de l'obtention de l'inscription Unesco, en assurant la promotion d'un bien en série constitué d'éléments représentatifs d'un pèlerinage médiéval
➢ Mettre à disposition des acteurs locaux de la promotion touristique les moyens et outils susceptibles de leur permettre de faire rayonner l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial afin de favoriser le développement des territoires abritant les composantes, tout en délivrant aux visiteurs une information qualitative

Contexte

Les notions de Patrimoine mondial, de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) ou encore de bien en série ne sont pas toujours aisées à communiquer efficacement au grand public, *a fortiori* dans le cadre de la promotion touristique qui ne dispose ni du temps, ni des outils de la médiation patrimoniale, et ne cherche pas à atteindre les mêmes objectifs.
Les acteurs touristiques locaux peuvent ainsi rencontrer certaines difficultés dans la diffusion d'une information exacte, cohérente, et assimilable par son public.
Il y a pourtant un véritable enjeu à replacer la composante locale au sein d'un récit collectif, d'aider les acteurs locaux à appréhender la perspective locale dans la série et le discours global, de permettre au territoire de bénéficier d'un éventuel effet Unesco, tout en diffusant la fréquentation vers les composantes proches.

Contenu

1. Actions déjà engagées et poursuivies par l'AFCC
Des premiers outils communs ont été développés qui restent à accroître, actualiser ou plus amplement diffuser : dossiers de presse communs à mettre à jour régulièrement, fonds photographique, charte graphique et logo de marque pour identifier le bien, site internet dédié, lettre d'information "réseau", actes des comités de bien, beau-livre, vidéos de promotion, clou de jalonnement pour la signalétique en centre urbain, …
Outre leur diffusion et leur actualisation, d'autres outils seront développés : vadémécum d'éléments de langage, fiches pratiques, illustrations et iconographie, vidéos…

2. Création et animation d'une formation à destination des acteurs touristiques
Cette formation à destination des conseillers en séjours et personnels d'Offices de tourisme et d'accueil, guides et médiateurs, bénévoles des associations, aborde les points suivants :

- la convention du Patrimoine mondial, la notion de VUE, les sites français inscrits ;
- les motifs de l'inscription du bien et sa nature ;
- l'évocation de la contribution de chaque composante à la VUE de la série et visites in situ ;
- l'impact d'une inscription Unesco sur la perception d'un site par ses visiteurs, leurs attentes, les effets sur la fréquentation ;
- une restitution des études menées par l'AFCC dans le domaine de la fréquentation touristique, ainsi que les actions menées aux échelles régionales, nationales et internationales dans le domaine de la promotion touristique du bien ;
- la création d'un espace d'échanges permettant d'une part la valorisation de bonnes pratiques locales, mais également la remontée d'informations de terrain de la part des interlocuteurs de proximité, des pèlerins, visiteurs et habitants.

Cette formation se déroule alternativement en visioconférence et de manière itinérante sous forme d'eductour accueilli par une composante volontaire, en veillant à se concentrer sur une période propice à la participation des acteurs concernés et à la préparation de la saison à venir et de ses supports de promotion.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Collectivités territoriales, Agences Départementales de Développement Touristique, Comités Régionaux, Offices de Tourisme

Calendrier

2023 : modalités d'élaboration et d'organisation de la formation par le biais d'une consultation des acteurs du tourisme volontaires et engagés dans la gestion du bien (dans le cadre du groupe de travail thématique Tourisme) et recherche d'une composante volontaire pour l'accueil de la 1ère session
2024-2027 : Organisation de sessions de la formation

Financement

Temps agent + 15k€ pour la création et l'organisation de la formation

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Création de la formation
➢ Nombre de sessions de formation organisées (objectif 1 en visio et 1 en présentiel / an)

Indicateurs de résultat

➢ Nombre de participants aux formations, pour chaque session, et évolution
➢ Taux de composantes du bien ayant dépêché un représentant à la formation /78
➢ Taux de composantes disposant d'outils de promotion touristique conformes /78

Territoire d'impact

Ensemble du Bien

III.2.b	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Développer la notoriété du bien **Action :** Mise en œuvre d'une stratégie de promotion touristique nationale et internationale

Enjeux et objectifs

➢ Coordonner les différents acteurs de la promotion touristique pour accroître la notoriété du bien
➢ Promouvoir un tourisme culturel et d'itinérance à l'échelle nationale et internationale
➢ Diversifier l'offre touristique pour les visiteurs et les sensibiliser à la VUE du bien

Contexte

Depuis quelques années, l'Agence française des chemins de Compostelle s'est rapprochée des différents acteurs touristiques locaux comme internationaux et s'appuie sur leurs savoir-faire, leurs compétences et leurs capacités d'action : Atout France, Comités régionaux du tourisme, Agences départementales de développement touristique··· Dans le même temps, des actions de promotion ont été développées directement par l'AFCC : dépliants d'appel et vidéos pour donner à voir la diversité des itinéraires en France, partenariat médias et avec des éditeurs (Milan presse, Michelin, IGN, Gallimard, Glénat...), participation à des salons grand public (Destinations nature, salon du randonneur), campagnes sponsorisées sur les réseaux sociaux, reportages photos, réalisation de cartes, accueil d'influenceurs, ...



En 2021, l'étude des publics réalisée à l'échelle de cinq régions françaises a mis en lumière les différentes motivations, les comportements, le niveau de satisfaction et a permis d'établir une typologie. La Via Podiensis ou voie du Puy-en-Velay (GR®65) concentre une très grande partie des cheminants. Les résultats constituent le socle à partir duquel construire et mettre en œuvre une stratégie concertée. Celle-ci doit s'appuyer sur l'ADN des chemins de Compostelle : ressourcement, déconnexion, authenticité, simplicité, reconnexion avec la nature, rencontres, patrimoine, spiritualité.

Pour autant, cette étude s'est surtout intéressée à la pratique de l'itinérance sans prendre en compte les visiteurs et touristes. Ces derniers représentent pourtant une part significative sinon majoritaire de la fréquentation touristique des composantes. La stratégie de l'AFCC pour promouvoir le bien doit donc dépasser la seule logique d'itinérance et proposer une offre de médiation valorisant le patrimoine architectural et artistique des composantes.

Le médium numérique occupe une place croissante et significative dans les usages et les pratiques du public. La stratégie doit tenir compte de ces évolutions et de l'internationalisation des publics en accompagnant la professionnalisation des acteurs, la transition numérique, en travaillant à la production de contenus en plusieurs langues, notamment vidéos.

Contenu

1. Définition d'une stratégie concertée et formalisation d'un contrat de destination avec Atout France et les Régions volontaires

L'AFCC envisage d'organiser une conférence annuelle associant Atout France et les 10 comités régionaux du tourisme concernés par le bien, et incluant les autres professionnels du tourisme locaux (CDT, offices de tourisme, hébergeurs), afin définir les actions prioritaires et partagées autour de deux axes stratégiques : le tourisme culturel à la découverte des composantes du bien et l'itinérance. Dans ce cadre, il est envisagé de signer un contrat de destination interrégional « Chemins de Compostelle en France » associant l'Etat et les Régions volontaires. L'objectif est une augmentation et une meilleure répartition des flux touristiques internationaux dans le temps et dans l'espace, dans un contexte de nécessité de plus forte prise en compte des impacts environnementaux ou sociaux du tourisme.

Le contrat prévoit la conduite d'actions à la fois sur le champ de la promotion mais également celui de l'offre, la formation, du développement durable.

2. Sensibilisation de nouveaux publics, développement et rééquilibrage de la fréquentation en fonction des différents itinéraires

A partir des résultats de l'étude des publics, il s'agit de prioriser les habitants des grandes villes françaises situées sur ou à proximité des grands itinéraires, de poursuivre et de mieux mettre en avant la diversité de l'offre (cf. fiche III.3.b), avant de s'adresser au public européen de proximité (belges, néerlandais, allemands, suisses, italiens, espagnols) qui fréquentent déjà les chemins de Compostelle. Pour les publics plus lointains, il s'agit de s'adresser en priorité aux nord-américains (il existe notamment des relais sur place comme l'association Du Québec à Compostelle), puis aux publics asiatiques (Japon, Corée du Sud) dans le cadre de projets culturels (avec le Kumano Kodo au Japon) ou de partenariats avec d'autres acteurs aux thématiques proches.

Le développement de l'itinérance jacquaire à vélo (V41, V56 et EV3) permettra de faire découvrir certaines composantes du bien auprès d'un public de plus en plus nombreux (dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord où la pratique est déjà importante).

Concernant les espagnols aujourd'hui peu présents, il est envisagé de renforcer les liens entre les deux biens jacquaires français et espagnols du patrimoine mondial (voir fiche action IV.1.a « Coopération internationale »).

La notoriété, l'imaginaire, les valeurs des Chemins de Compostelle (ressourcement, authenticité, beauté, ralentissement, hospitalité, simplicité, reconnexion avec la nature, patrimoine, spiritualité) constituent le socle sur lequel construire les actions de promotion touristique en développant ou en incitant nos partenaires à créer des contenus photos et vidéos, à partir de témoignages et de récits, en sollicitant notamment des artistes, des blogueurs, en proposant des podcasts….

3. Promotion touristique du bien du patrimoine mondial

Afin de développer une promotion touristique davantage axée sur le bien du patrimoine mondial, il convient de mieux identifier et qualifier l'offre de médiation proposée par les composantes. L'AFCC peut ensuite se rapprocher des agences de développement touristique et les acteurs privés pour proposer des visites et parcours « clés en main » : visites de plusieurs composantes dans un même territoire, voyages thématiques

sur le patrimoine mondial dans une région. L'objectif est de toucher un public avec une sensibilité patrimoniale. L'AFCC et ses partenaires conçoivent des produits touristiques à destination des tour-opérateurs.
Pour être en accord avec les principes et recommandations de l'Unesco, l'AFCC et ses partenaires veillent à s'inscrire dans une démarche résiliente et durable, afin de préserver la VUE des composantes qui constituent le bien : hébergements et transports respectueux de l'environnement, participation des populations et retombées locales, valorisation des productions et savoir-faire…

4. Communication numérique et visibilité du bien et des chemins de Compostelle

La communication s'appuie sur la notoriété des Chemins de Compostelle pour mieux valoriser la diversité de l'offre touristique (itinérance, patrimoine) en mettant en scène des expériences de voyage, en proposant des interviews. Des vidéos et des podcasts audios sont réalisées dans une logique de collection, pour une diffusion sur les réseaux sociaux (multilingues) selon différents angles : itinérance, culture et patrimoine, spiritualité…
L'AFCC envisage de produire ou mettre à jour sa documentation pour une diffusion numérique multilingue (fiches techniques, guides pratiques) et de refondre son site Internet.
Le 25e anniversaire de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2023 est l'occasion de donner une plus grande visibilité au bien et à ses composantes (voir fiche action III.5.a "Mise en place d'outils de communication spécifiques à l'inscription patrimoine mondial et mise en réseau des communicants du bien").

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Atout France, FFRando, associations jacquaires, collectivités, offices de tourisme, agence de développement touristique, comités régionaux de tourisme

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.2.b Stratégie de promotion touristique nationale et à l'international						
Rapprochement avec Atout France		Singature et exécution du contrat de destination avec Atout France				
Rapprochement avec professionnels du tourisme		Rencontre anuelle avec Atout France, CRT				
Docuementation spécialisée	Production de docs traduits				Fiches "produits" opérateurs	
Opérations de communication, de visibilité du bien		Refonte du site Internet				Vidéo pour les touristes étrangers

Financement

Temps agent, coût vidéos et podcasts, refonte et traduction du site Internet, outils de promotion dans le cadre du 25e anniversaire

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢Signature du contrat de destination avec Atout France

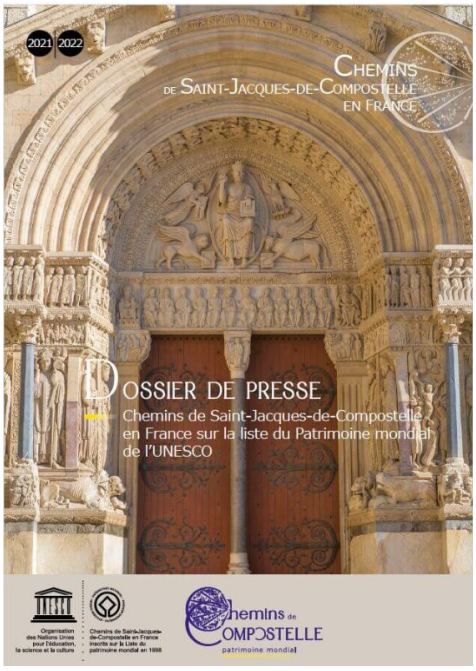
➢ Mise en place d'une conférence nationale avec les acteurs institutionnels du tourisme (CRT et Atout France) 1 fois/an
➢ Production de documentations en plusieurs langues
➢ Refonte du site Internet
➢ Production de fiches et produits « clés en main » pour les tours opérateurs
➢ Nombre d'actions de promotion collectives
➢ Nombre de vidéos courtes diffusées sur les réseaux sociaux
➢ Nombre de podcasts mis en ligne

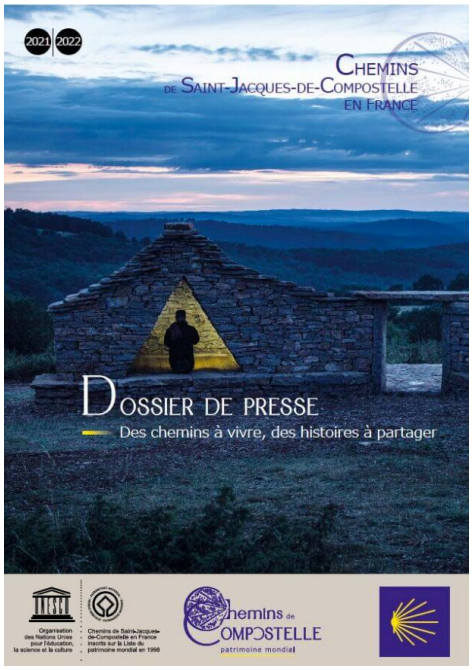
Indicateurs de résultat

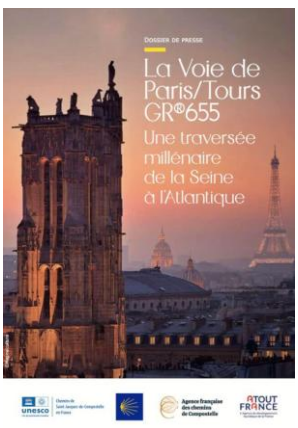
➢ Augmentation de la fréquentation, et mesure de la part de touristes internationaux
➢ Développement d'offres touristiques centrées sur le patrimoine mondial hors itinérance
➢ Rééquilibrage des voies en termes de fréquentation touristique
➢ Diffusion des vidéos et podcasts : relais par les composantes et partenaires, nombre de vues, etc.

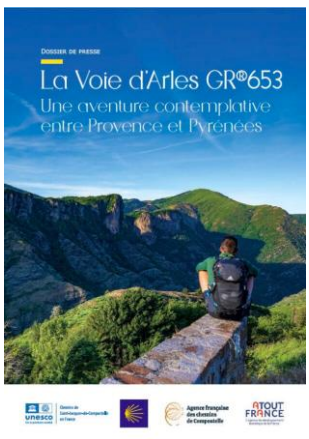
Territoire d'impact

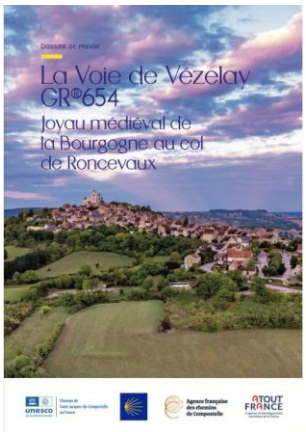
Ensemble du Bien

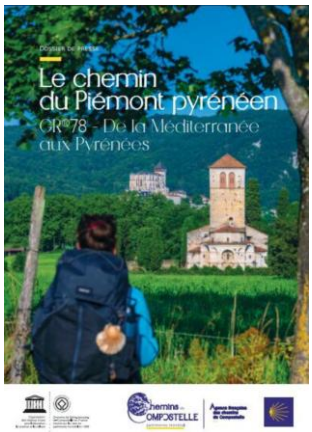


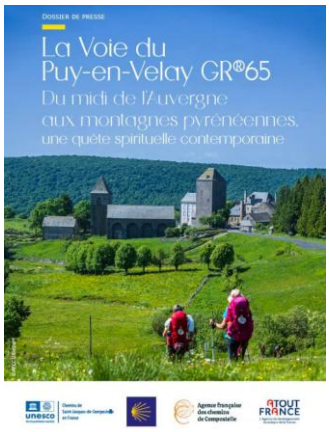












III.3.a	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Faciliter la découverte du bien par les visiteurs **Action :** Information du public

Enjeux et objectifs

➢ Produire, mettre à jour et diffuser une information de qualité
➢ Informer l'ensemble des touristes, pèlerins et visiteurs, sur le Bien du patrimoine mondial
➢ Veiller à mettre en valeur la diversité et la richesse des itinéraires en France

Contexte

Les chemins de Compostelle bénéficient d'une certaine notoriété et d'une fréquentation croissante. Pourtant, l'image du pèlerinage vers Compostelle est souvent associée à quelques lieux emblématiques comme la cathédrale du Puy-en-Velay, l'abbatiale de Conques ou les grands espaces de l'Aubrac et Saint-Jean-Pied-de-Port. Dans la pratique contemporaine du pèlerinage, la voie du Puy est de loin la plus fréquentée devant la voie d'Arles, la voie de Vézelay ou la voie de Paris-Tours, et fait l'objet d'une forte représentation médiatique. Le développement d'une plus grande visibilité des atouts et des attraits des autres chemins et des composantes du bien doit s'accompagner d'une mise à niveau de l'offre de services et d'hébergements (fiche-action 22 « Développement et structuration de l'offre touristique »).
Les gestionnaires expriment des attentes quant au développement des voies les moins empruntées, alors même qu'une forme d'inquiétude émerge quant au risque de saturation touristique en pleine saison de certains tronçons de la voie du Puy.
Afin d'apporter une information complète sur les chemins de Compostelle et le bien, l'AFCC édite de nombreux documents mis à disposition sur le site Internet et diffusés à ses adhérents et partenaires (offices de tourisme, agences de développement touristique) : documentations pratiques, annuaire des hébergeurs, conseils. La difficulté réside dans la mise à jour de ces documentations : recueil des informations et articulation avec les systèmes d'information touristique.
Le bien Unesco est référencé sur tous les supports produits par l'Agence et ceux pour lesquels elle est associée. Le bien dispose d'un site dédié www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr. En revanche, il manque des supports spécifiques à chaque composante et destinés au grand public.

Contenu

1. Modernisation du fond et de la forme de la documentation d'information produite pour le grand public

La mise à jour des informations auprès du public doit être régulière et s'appuyer davantage sur les opérateurs touristiques qui collectent des données. Une mise à jour de l'annuaire et de la documentation est prévue avant chaque début de saison touristique, ce qui implique d'anticiper la remontée des informations. Les documentations pratiques sont aujourd'hui réalisées dans un fichier texte et les hébergements saisis individuellement. Afin d'optimiser le travail de mise à jour et d'améliorer le traitement graphique des documents, l'AFCC prévoit de faire évoluer la forme et le fond de ses supports afin de proposer des guides pratiques numériques complets, à jour et attractifs.

2. Production de contenus éditoriaux sur le bien pour faciliter sa compréhension et accroître sa visibilité

L'AFCC réalise un dépliant de présentation du patrimoine mondial (carte et vignettes des 78 composantes). En complément sont envisagés des livrets présentant plusieurs composantes par voie ou par proximité géographique sur la base des préconisations de l'AFCC et de la charte graphique du bien.

L'AFCC poursuit le déploiement de la collection de monographies initiée avec l'église de Folleville et les composantes des Hautes-Pyrénées (fiche action III.5.1 "Mise en place d'outils de communication spécifiques à l'inscription patrimoine mondial et mise en réseau des communicants du bien").

3. Production de contenus sur les différentes voies

Soucieuse de mettre en avant de manière équilibrée les différents itinéraires en particulier en France (patrimoine culturel, paysages et biodiversité, gastronomie, niveau de difficulté), l'AFCC a prévu d'ajouter régulièrement sur son site Internet des pages consacrées à d'autres itinéraires, de proposer de nouvelles documentations pratiques et d'enrichir sa photothèque par des campagnes régulières.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

FFRando, associations jacquaires, collectivités, offices de tourisme, agences de développement touristique

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>III.3.a Information des publics</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Edition de documentations spécifiques au PM</td><td colspan="6">Production, diffusion</td></tr>
<tr><td>Enrichissement photothèque, vidéothèque</td><td colspan="3">Campagnes photos et vidéos</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

Financement

Temps agent

Coûts d'édition : frais de conception, impression et diffusion

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Mise à jour et transformation de la documentation pratique

➢ Production de contenus d'information grand public sur le bien et les composantes

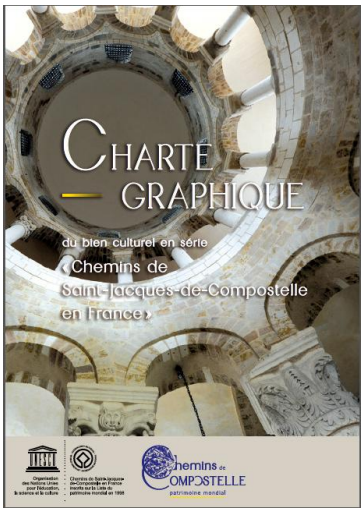
Indicateurs de résultat

➢ Nombre de dépliants diffusés

➢ Evolution de la répartition de la fréquentation entre les voies (en lien avec fiche action III.1.a « Observation des flux sur les chemins et des publics »)

Territoire d'impact

Ensemble du Bien + ensemble des voies (logique d'itinérance)







III.3.b	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Faciliter la découverte du bien par les visiteurs **Action :** Développement et structuration de l'offre touristique

Enjeux et objectifs

➢ Mettre en place des actions coordonnées permettant de développer l'offre touristique sur le bien
➢ Mieux structurer les relations au sein des itinéraires et entre les itinéraires pour mener à bien des politiques harmonieuses et cohérentes tout au long du sentier
➢ Organiser des temps de veille réguliers pour s'assurer du maintien des politiques de développement mises en place

Contexte

L'AFCC est à l'origine de plusieurs actions pour fédérer différents acteurs, tout en diversifiant et améliorant l'offre touristique :
- Depuis 2019, le programme « Charte Accueil sur les chemins de Compostelle en France » piloté par l'Agence labellise des hébergeurs engagés dans la qualité des services proposés (80 établissements en 2022).
- En 2021, un nouveau dispositif national « Communes Haltes » a été initié par l'AFCC pour accompagner et valoriser les communes volontaires : services et aménagements, médiation, signalétique, hébergement, évènements··· (11 communes en 2022).
- L'application GeoCompostelle, en service en 2022, met en valeur des suggestions de balades de 2 à 15 jours. Près de quinze randonnées sont proposées, pour la plupart accessibles en transport en commun.
- L'AFCC a engagé, en partenariat avec l'association nationale Vélo&Territoires, le développement de l'itinérance à vélo sur le V41 et la V56 : édition d'un carnet de route sur le tronçon Vézelay - Limoges en 2022.
- L'AFCC réalise, en partenariat avec la Région Occitanie, des jeux de piste numériques pour un public familial afin de mettre en valeur le patrimoine des chemins de Compostelle, dans le cadre de l'application Baludik. 5 parcours sont déjà proposés au public, dont quatre concernent des composantes du bien (Gréalou, Saint-Gilles, Saint-Bertrand-de-Comminges et Saint-Guilhem-le-Désert).

Depuis 2021, l'AFCC, en partenariat avec la Fédération française de la randonnée pédestre, initie des démarches de concertation réunissant les collectivités, les associations, les acteurs culturels et du tourisme d'un même chemin, dans la perspective de l'instauration de comités d'itinéraire pour les principales voies compostellanes en France.

Contenu

1. Améliorer l'accessibilité des sites et des chemins

L'AFCC développe des partenariats avec les services régionaux de transport en commun pour promouvoir l'accès aux sites et aux itinéraires en mobilité douce (à l'image de l'initiative engagée avec LIO Occitanie).

L'AFCC engage une action spécifique concernant l'accessibilité physique des sites et des itinéraires : recensement de l'accès PMR des composantes et des services proposés et des actions engagées (braille, gros caractères, dispositif sonore…), édition et diffusion d'une fiche de bonnes pratiques pour l'inclusion des publics en situation de handicap, identification des territoires pilotes (à l'image de l'étude pilotée par l'AFCC en collaboration avec le PNR des Causses du Quercy, réalisée par l'association UMEN sur des tronçons de sentier inscrits).

2. Développer et diversifier l'offre touristique en associant les composantes du bien

L'AFCC poursuit le développement et la qualification de l'offre en veillant à un bon équilibre entre les différents chemins en France et en tenant compte de la diversité des pratiques : itinérance, tourisme culturel. Elle cherche à inclure l'ensemble des professionnels, notamment les hébergeurs signataires de la charte Accueil, dans l'objectif de les sensibiliser aux enjeux de préservation et de compréhension du bien.

Elle étend le label « Communes haltes » aux composantes du bien, suit la mise en œuvre des programmes d'action proposés et favorise la mise en réseau des communes concernées.

L'AFCC propose de nouveaux contenus pour alimenter les outils numériques de découverte du patrimoine et des territoires GeoCompostelle, Baludik en lien avec ses adhérents. Elle poursuit le développement et la mise en valeur d'autres formes d'itinérance comme le vélo qui croisent et relient les composantes du bien.

3. Mise en place de comités d'itinéraire à l'échelle des principaux chemins en France

Face à l'étendue et à l'absence de continuité géographique du bien et aux enjeux d'un développement cohérent des itinéraires ainsi qu'aux solidarités entre ce qui est inclus dans le bien inscrit et ce qui ne l'est pas, la création de comités d'itinéraires permet d'impliquer les composantes parfois isolées dans le cadre de dynamique à l'échelle des principaux chemins en France et de faire émerger des coopérations et des actions communes.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

FFRP, associations jacquaires, collectivités, offices de tourisme, agences de développement touristique, comités régionaux du tourisme.

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>III.3.b Développement et stucturation de l'offre</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Lancement et exploitation de Géocompostelle</td><td>Lancement</td><td colspan="5">Utilisation (rajout de randonnées)</td></tr>
<tr><td>Exploitation d'autres outils numériques</td><td colspan="2">Poursuite Baludik</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Capitaliser sur les labels et programmes d'itinérance</td><td></td><td colspan="2">Extension des Communes haltes aux composantes</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Améliorer l'accessibilité aux composantes</td><td colspan="6">Poursuite du travail mené avec UMEN et extension à d'autres voies/tronçons et à l'accès aux composantes.</td></tr>
</table>

Financement

Animation des voies (appel à projets, subventions), amélioration de l'accessibilité, organisation des rencontres entre acteurs.

Evaluation

Indicateurs de réalisation :

➢ Comités d'itinéraire en place de manière généralisée et fonctionnant de manière régulière sur les principaux chemins (obj : 1 comité / itinéraire + nombre de réunions par an)
➢ Nouvelles suggestions de balades dans GeoCompostelle
➢ Extension du programme Communes haltes aux composantes du bien Unesco
➢ Nombre d'hébergements chartés Accueil sur les chemins de Compostelle en France
➢ Nombre de conseils départementaux / d'EPCI partenaires / relais
➢ Nombre de communes haltes
➢ Mise en place d'ateliers d'information / sensibilisation et de mise en réseau des hébergeurs

Indicateurs de résultat

➢ Plans d'action collectifs élaborés pour chaque itinéraire
➢ Amélioration de la satisfaction de l'hébergement dans les enquêtes qualitatives
➢ Amélioration de la note d'évaluation de l'accueil dans les communes
➢ Nombre d'hébergeurs ambassadeurs du bien
➢ Utilisation des outils numériques : GeoCompostelle, Baludik…
➢ Amélioration de l'accès PMR aux composantes
➢ Aménagements croissants des voies (services, ...) et augmentation des fréquentations

Territoire d'impact

Ensemble du Bien + Ensemble des voies (logique d'itinérance)





III.3.c	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Faciliter la découverte du bien par les visiteurs **Action :** Mise en place de lieux et de moments de rencontre entre pèlerins et habitants

Enjeux et objectifs

➢ Associer les habitants au développement de la connaissance, de la transmission et de la notoriété du bien du patrimoine mondial
➢ Créer et entretenir une relation privilégiée entre les pèlerins et les habitants

Contexte

L'hospitalité est une valeur cardinale des chemins de Compostelle, portée notamment par nombreuses associations des amis des chemins de Saint-Jacques en France et en Europe. Plus de 80 associations sont présentes en France, dont la plupart sont membres de la Fédération Compostelle-France (FFACC). Elles sont très investies dans l'accueil, l'information, le conseil aux futurs pèlerins…
Leur place dans le dispositif de gestion et de rayonnement du bien reste parfois mal identifiée par elles et leur approche est spontanément plus expérientielle, humaine, liée davantage aux chemins.
Les acteurs privés, hébergeurs, restaurateurs, commerçants, agriculteurs… jouent également un rôle important d'ambassadeurs au contact du public. La proposition d'une charte « Accueil sur les chemins de Compostelle en France » par l'AFCC participe de cet objectif de transmettre une information de qualité. Les « communes-haltes » sont également impliquées dans l'accueil et l'information.
De nouvelles initiatives voient le jour impliquant les habitants dans des actions d'entretien, de restauration du patrimoine, d'animation culturelle, à l'image des « 1000 mains à la pâte », manifestation annuelle initiée dans le Lot par des bénévoles et qui aujourd'hui essaime sur toute la France. L'implication des habitants dans la préservation et la transmission du bien du patrimoine mondial est un élément déterminant qui reste encore à conforter.

Contenu

1. Poursuivre l'implication des associations jacquaires

L'AFCC et Compostelle-France, la Fédération des associations jacquaire renouvellent et renforcent leur partenariat avec pour objectif de sensibiliser les adhérents et les pèlerins à la Valeur universelle exceptionnelle du bien.
L'AFCC propose la création d'un prix pour accompagner la mise en œuvre de projets bénévoles innovants ou exemplaires.

2. Créer des lieux propices aux rencontres pèlerins – habitants

L'AFCC veille à mieux informer le public sur les activités proposées par les associations : leurs programmations peuvent être intégrées à la démarche de saison culturelle. Elles ont une fonction de témoignage d'expériences, de connaissance locale du patrimoine, d'accueil dans les hébergements et d'hospitalité. Seront explorés les moyens de les aider à développer et transmettre en direction de jeunes publics.

3. Poursuivre et étendre l'opération « 1000 mains pour les chemins de Saint-Jacques »

Cet événement organisé chaque premier samedi du mois d'octobre est une belle occasion d'impliquer les habitants et pèlerins dans le soin du chemin (travaux d'entretien, de restauration du patrimoine vernaculaire, plantation d'arbres, nettoyage ou fleurissement des abords…). Il est proposé d'étendre cette démarche aux composantes du bien, notamment sur les sept tronçons de sentier inscrits.

4. Promouvoir un réseau ambassadeurs

L'AFCC évalue la faisabilité d'un réseau d'ambassadeurs, en incitant les habitants à s'investir dans la vie du bien. Elle envisage également d'étendre la charte "Accueil sur les chemins de Compostelle" aux bistrots, restaurants et commerces proposant un accueil adapté : information, services et équipements, animations…

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

FFACC, Associations jacquaires, offices de tourisme, habitants

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>III.3.c Mise en place de lieux et de moments de rencontre entre pèlerins et habitants</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Implication des habitants dans la gestion du sentier</td><td colspan="6">Poursuite Mille Mains</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td colspan="4">Création et animation du réseau des ambassadeurs</td></tr>
<tr><td>Programme de valorisation des bistrots, restaurants et commerces</td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">Nouveau "label" pour les structures accueillant pèlerins, touristes comme locaux.</td></tr>
</table>

Financement

Temps agent + Prix associatif + outils de communication (1000 mains, ambassadeurs…)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Elargissement de la démarche « Accueil chemins de Compostelle »

➢ Poursuite de l'initiative « 1000 mains », nombre d'associations partenaires et étendue géographique.

➢ Mise en place des ambassadeurs et animation du réseau

Indicateurs de résultat

➢ Nombre d'établissements labellisés "Charte d'accueil Compostelle"

➢ Evolution du nombre d'ambassadeurs

➢ Nombre de partenaires et de participants de l'initiative « 1000 mains »

➢ Retombées médias

➢ Evolution de la perception de la qualité de l'accueil dans les enquêtes qualitatives



Territoire d'impact

Ensemble du Bien









III.4.a	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Développer une offre culturelle sur le bien **Action :** Coordination d'une saison culturelle

Enjeux et objectifs

➢ Poursuivre la coordination des évènements liés à l'univers des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle autour d'une saison culturelle
➢ Inciter les acteurs culturels à rejoindre la saison pour faire vivre le bien
➢ Renforcer la visibilité nationale et internationale de la dimension artistique et culturelle des chemins de Compostelle

Contexte

Depuis 2018, à la suite du succès du 20e anniversaire de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, l'AFCC propose une saison culturelle annuelle. L'objectif est de fédérer les différents évènements culturels liés à l'univers matériel et immatériel du bien, afin de renforcer sa visibilité à l'échelle nationale et internationale. Il s'agit également d'inciter les gestionnaires et les acteurs culturels à proposer des évènements. Chaque saison est identifiable grâce à un univers visuel original repris sur des supports de communication communs : affiches, cartes postales et programmes.

Contenu

L'AFCC envisage de poursuivre la coordination d'une saison culturelle annuelle :
- en communiquant sur les temps forts calendaires pour accroître encore davantage la visibilité comme le 25ème anniversaire de l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial, les années jacquaires, les journées européennes du patrimoine… ;
- en impliquant les acteurs territoriaux pour étoffer la saison en termes d'ampleur et d'ambition : un événement de lancement et de clôture ;
- en développant la diffusion et la visibilité des supports de communication et en accroissant la participation des composantes à cette démarche ;
- en sensibilisant, chaque année, une personnalité publique associée au monde de l'art, de la spiritualité ou du sport, pour devenir l'ambassadeur de la saison culturelle ;
- en inciter les composantes à se regrouper pour développer des événements communs (regroupement géographique, thématique…). L'AFCC pourra organiser, en amont de la saison, des ateliers regroupant des villes et composantes proches pour inciter à l'organisation de projets collectifs (tournées de compagnies, d'expositions…).

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Gestionnaires et propriétaires de composantes, associations, offices de tourismes

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.4.a Coordination d'une saison culturelle sur le bien, élargie aux chemins de Compostelle hors PM						
"Etoffer" la saison culturelle		Pour les 25 ans, organisation d'un évenement de lancement et clôture	Poursuivre la démarche de temps fort en début et fin de saison, et solliciter des ambassadeurs annuels			
Communication grand public et partenaires	Inciter les partenaires à relayer les évenements, diffuser sur les réseaux sociaux···					

Financement

Temps agent + outils de communication

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- ➢ Nombre d'événements relayés par la saison culturelle
- ➢ Nombre d'événements collectifs (impliquant plusieurs composantes)
- ➢ Couverture géographique des événements
- ➢ Sollicitation d'un ambassadeur

Indicateurs de résultat

- ➢ Notoriété de la saison (retour médias, retombées presse···)
- ➢ Fréquentation

Territoire d'impact

Ensemble du Bien + Ensemble des voies (logique d'itinérance)



III.4.b	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Développer une offre culturelle sur le bien **Action :** Création artistique en dialogue avec le bien

Enjeux et objectifs

➢ Poser un regard contemporain sur un patrimoine matériel et immatériel
➢ Mettre en valeur une ou plusieurs composantes grâce à des œuvres d'art qui entretiennent un dialogue et résonnent avec le territoire environnant
➢ Soutenir les artistes dans le cadre de projets collectifs

Contexte

« Derrière le Hublot », scène conventionnée Art en territoire implantée entre Lot et Aveyron, est à l'origine de l'aventure partagée et co-animée avec l'AFCC, *Fenêtres sur le paysage* sur le GR®65, en particulier sur plusieurs tronçons de sentier inscrits. Cette action se décline selon trois formes :
- une collection d'œuvres d'art–refuge pérennes surgissant de terres et des savoir-faire ;
- des ponctuations artistiques sur les chemins (renforçant la dimension populaire et festive) ;
- des créations collectives à l'échelle de plusieurs territoires traversés par le chemin.

D'ici fin 2023, 8 œuvres d'art auront été réalisées. *Super-Cayrou* a été la première. Elle a reçu le Prix de l'Architecture Occitanie et le Prix du Public en 2021.
D'autres initiatives locales ont pu voir le jour à la suite du 20e anniversaire de l'inscription : résidence d'auteurs de bande-dessinée, ateliers de création sonore, expositions …

Contenu

1. Poursuivre et renforcer les actions de création artistique déjà existantes
L'AFCC poursuit la co-animation du projet *Fenêtres sur le paysage* avec « Derrière le Hublot » en élargissant à d'autres régions (Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine) et en identifiant des composantes intéressées. Elle valorise le parcours dessiné « Chemin-livre » réalisé par le PNR des Causses du Quercy en renforçant la communication et en créant un dialogue entre les acteurs du PNR et les référents des autres tronçons de sentier inscrits.

2. Initier des partenariats avec des institutions culturelles situées sur les territoires des composantes
L'AFCC encourage les résidences d'artistes associant plusieurs composantes du bien, dans une logique d'itinérance, en lien notamment des institutions et acteurs soutenus par le Ministère de la culture (réseau national Arts en résidence, …).

L'AFCC se rapproche des écoles nationales d'architecture et des Beaux-arts pour sensibiliser les étudiants à des notions comme l'inscription artistique et architecturale dans le paysage, la logique d'itinérance comme performance, la préservation du patrimoine mondial comme trace de la création artistique mondiale passée, la réhabilitation de sites patrimoniaux en lieux culturels··· Elle veille à soutenir leurs projets de création si ceux-ci s'inscrivent en lien avec les objectifs de préservation et de valorisation du bien.
L'AFCC peut par ailleurs initier de nouvelles collaborations ou encourager les gestionnaires à engager ce type d'action.

Pilote(s)

AFCC / DLH / DRAC / Régions

Partenaire (s)

Acteurs culturels, collectivités et associations, collectifs d'artistes, PNR

Calendrier

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Déjà fait</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td>III.4.c Encourager la création artistique, en dialogue avec le bien</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Développer la coopération avec des résidences artistiques</td><td colspan="6">Poursuite du partenariat avec Derrière le Hublot</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td colspan="3" rowspan="2">Développement de nouveaux partenariats</td></tr>
<tr><td>Rapprochement avec des écoles d'art sur sur le même territoire que des composantes</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Développement du Land Art le long des chemins, notamment des tronçons inscrits, et à proximité des autres composantes</td><td></td><td>Livret Land-Art, randonnée et PM</td><td colspan="4">Proposition d'actions de Land Art avec les participants de 1000 mains</td></tr>
<tr><td>Rapprochement avec des prestataires artistiques</td><td></td><td></td><td colspan="4">Urban sketching patrimoine mondial, maquettes des bâtiments, temps fort lors des JEP</td></tr>
</table>

Financement

Temps agent + coût de production (résidences, expositions, éditions)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- ➢ Nombre d'œuvres-refuge créées sur le parcours
- ➢ Nombre de résidences artistiques proposées
- ➢ Nombre d'artistes impliqués
- ➢ Nombre de partenaires de la démarche
- ➢ Nombre d'expositions/éditions
- ➢ Nombre de territoires touchés

Indicateurs de résultat

- ➢ Retour presse, médias
- ➢ Distinctions

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



III.4.c	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Développer une offre culturelle sur le bien **Action :** Mise à disposition d'expositions à destination des gestionnaires et de leurs partenaires

Enjeux et objectifs

➢ Produire des expositions itinérantes, impliquant des supports facilement transportables et modulables
➢ Proposer une remise en contexte de la composante abritant l'exposition, en insistant sur des thématiques qui lient les composantes entre elles et renforcent l'appartenance au Bien
➢ Recourir à un discours inclusif, didactique et multimédia (photographies, textes, cartes, vidéos…)

Contexte

Parmi les 15 expositions mises à disposition par l'AFCC, plusieurs évoquent le patrimoine mondial :
- exposition photographique "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, patrimoine de l'humanité" ;
- exposition photographique et didactique « De pierre, de bois, de terre et d'âmes… ».
L'AFCC relaie aussi les expositions de partenaires qui valorisent ces thématiques. Parmi elles :
- « L'invention du patrimoine mondial » par l'ABFPM ;
- « Beautés volées » sur le patrimoine mondial en péril et « Les sites français du patrimoine mondial », par Jean-Jacques Gelbart ;
- « A la découverte d'un site du patrimoine mondial : Le dolmen de Pech-Laglaire 2 à Gréalou, sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle » par le PNR des Causses du Quercy.
Chaque mise à disposition d'exposition est accompagnée de documents destinés au public.

Contenu

1. Mise à jour des anciennes expositions
Identifier les expositions vieillissantes et les renouveler.

2. Réaliser de nouvelles expositions
L'AFCC incite les gestionnaires de composantes à produire des expositions monographiques, en parallèle de la réalisation de brochures composantes par exemple (voir fiche action II.2.b « Accompagnement des collectivités dans la mise en place de projets d'interprétation, de valorisation, de médiation et signalétique patrimoniale et mise en place d'une formation des médiateurs du bien »).

A l'échelle nationale, l'AFCC poursuit la création d'expositions contemporaines :
- nouvelle exposition photographique à l'occasion du 25e anniversaire de l'inscription ;
- exposition didactique présentant le bien en série ;

- exposition sur les enjeux du changement climatique pour la préservation du patrimoine, en relation avec l'ABFPM (voir fiche action I.2.c « Amélioration de la prise en compte du changement climatique dans la gestion des composantes »).
L'AFCC prévoit l'édition de catalogues reprenant le contenu de l'exposition.

3. Engager des partenariats avec différentes institutions

L'AFCC développe des échanges avec différentes institutions culturelles (Cité de l'Architecture et du Patrimoine, FRACs, musées présents sur les territoires de composantes…) afin d'envisager l'organisation conjointe d'expositions temporaires (voir fiche action IV.1.a « Coopération nationale »).

Pilote(s)

AFCC, gestionnaires de composantes

Partenaire (s)

Gestionnaires de composantes, collectivités territoriales, musées et centres d'expositions, ABFPM

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.4.c Mise à disposition d'expositions à destination des gestionnaires et de leurs partenaires						
Poursuite de la diffusion d'expositions	Poursuite et mise à jour					
Nouvelles expositions				Exposition changement climatique et PM		Exposition sur le changement climatique et Compostelle
Développement de nouveaux partenariats		Partenariats assureur et	Développement de partenariats muséaux			

Financement

Coût de mise à jour d'anciennes expositions + création de nouvelles expositions.
Recours au mécénat envisageable.

Évaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Nombre d'expositions disponibles
➢ Nouvelles expositions réalisées
➢ Diffusion de l'information concernant l'offre d'expositions auprès des composantes et des partenaires

Indicateurs de résultat

➢ Nombre de diffusion de chacune des expositions
➢ Étendue géographique
➢ Nombre de visiteurs
➢ Retombées média

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



III.5.a	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Communiquer sur le bien **Action :** Réalisation d'outils de communication spécifiques et mise en réseau des communicants du bien

Enjeux et objectifs

➢ Dédier des outils de communication propres au bien
➢ Améliorer la visibilité du rôle de l'Agence dans la structuration du réseau des composantes et dans l'animation du bien
➢ Faire réseau entre les communicants des composantes
➢ Diversifier les médias et réseaux de communication pour toucher plus de cibles

Contexte

De nombreux outils de communication ont été mis en place par l'AFCC pour informer le public sur les chemins de Compostelle de manière générale. Les outils proposés ne sont pas spécifiques au bien inscrit, même si de nombreux contenus l'évoquent (réseaux sociaux, lettre d'info numérique, site…)
En 2018, l'AFCC a créé un site dédié proposant des focus pour chaque composante, l'actualité culturelle, de nombreuses ressources historiques, scientifiques et techniques (charte graphique, ressources pédagogiques…)
L'AFCC réalise et met à jour chaque année un dossier de presse qui présente le bien : histoire, géographie, richesse architecturale et artistique, organisation en réseau, focus sur des réalisations, présentation de l'Unesco et de la convention du patrimoine mondial…
D'autres outils destinés aux gestionnaires et propriétaires de composantes ont également été développés : utilisation de l'emblème du bien, création d'un logo de marque et d'une déclinaison pour chacune des composantes, réalisation d'une charte graphique, préconisations pour l'édition de support de communication présentant les composantes du bien, plaque commémorative, clou de jalonnement urbain « patrimoine mondial ».
L'AFCC a organisé à deux reprises des Rencontres des communicants du bien afin de partager les outils existants (en présentiel et en visio).

Contenu

1. Renforcer la communication sur le bien par la production de contenus synthétiques
- Inciter les gestionnaires des composantes à poursuivre le travail de monographies de composantes, avec le respect du format et de la charte graphique.
- Réaliser un dépliant grand public de présentation du bien.

- Réaliser une courte vidéo de vulgarisation sous le format « Brut », « Konbini » pour mieux faire connaître au grand public le bien et les enjeux de gestion.
- Réaliser un média kit pour déterminer en une page maximum l'organisation du bien, ses principales réussites et les objectifs majeurs de sa préservation et de sa gestion.
- Créer un vadémécum à destination d'élus, de communicants ou d'autres professionnels du tourisme synthétisant les éléments de langage, les principales évolutions et enjeux majeurs de la gestion du bien.
- Promouvoir les productions de l'AFCC dans un espace boutique sur le site Internet : éditions, affiches, posters…

2. Renforcer la communication sur le bien

- Inciter les gestionnaires à mieux présenter le bien, en mentionnant notamment le site dédié.
- Lancer des campagnes de communication.
- Refondre le site Internet de l'AFCC.
- Organiser des eductours sur des composantes du bien.
- Mieux capitaliser sur la marque « Chemins de Compostelle - Patrimoine Mondial », se rapprocher d'Admical, association reconnue d'utilité publique qui permet de mettre en relation associations ayant besoin de compétences avec des entreprises spécialisées.
- mieux mobiliser les outils numériques pour faire connaître le bien et mettre en valeur les composantes sous différents angles : architecture, histoire de l'art, initiatives…, notamment à l'occasion du 25e anniversaire.

3. Mise en réseau des communicants du bien

L'AFCC continue à proposer des ateliers et des formations dédiés aux communicants du bien : perception du bien, sensibilisation aux enjeux de l'UNESCO et du patrimoine mondial, définition des publics cibles, campagnes coordonnées, médias utilisés…

Pilote(s)

AFCC, gestionnaires de composantes

Partenaire (s)

Gestionnaires des composantes, entreprises de communication, collectivités territoriales, partenariats communication.

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.5.a Mise en place d'outils de communication spécifiques à l'inscription patrimoine mondial et mise en réseau des communicants du bien.						
Production d'ouvrages spécifiques à l'inscription PM	Monographies					
Capitaliser sur les nouveaux médias de communication	Influenceurs Japon, Wait & See		Nouvelle campagne de communication (podcast)		Nouvelle campagne de communication (vidéo de l'Agence)	
Production de documents d'appui à destination des communicants pour une meilleure diffusion des éléments de langage, des enjeux du bien…	Vademecum à destination des communicants					
Se rapprocher des entreprises de communication			Prospection, rapprochement avec Admical	Campagne de communication		

Financement

Temps agent, éditions, vidéos, photothèque, campagnes de communication, organisation des rencontres des communicants, refonte du site Internet.

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Réalisation d'un kit média
➢ Réalisation d'une vidéo
➢ Réalisation d'un vadémécum pour les élus et professionnels du tourisme

Pour les rencontres de communicants :
➢ Nombre de rencontres organisées
➢ Nombre de participants aux réunions
➢ Nombre de composantes représentées
➢ Diversité des sujets traités
➢ Organisation d'un eductour

Indicateurs de résultat

➢ Nombre de composantes qui relaient le kit média
➢ Nombre de téléchargements du kit
➢ Diffusion, vues, partages vidéo
➢ Retombée presse
➢ Naissance de projets de partenariats entre communicants, et autres projets collectifs
➢ Retombées médias indirectes

Territoire d'impact

Ensemble du Bien

III.5.b	**Axe stratégique :** Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer **Objectif opérationnel :** Communiquer sur le bien **Action :** Collaborations éditoriales

Enjeux et objectifs

➢ Poursuivre la politique d'édition d'ouvrages et de participation à des collaborations éditoriales
➢ Mettre en visibilité le bien dans différents ouvrages et guides pour toucher des publics variés

Contexte

L'AFCC s'efforce de collaborer régulièrement avec des maisons d'édition, souvent en appui documentaire (texte, photo) ou relectures. Il arrive parfois que l'AFCC soit sollicitée pour rédiger des contenus, des articles, voire coproduire l'ouvrage : actes de colloques, collaboration avec les éditions Glénat, les Éditions du patrimoine, Belin Jeunesse, la revue Codex, IGN, les éditions Michelin, topoguides© de la FFRP, Miam Miam Dodo, Rando éditions, nombreux articles dans différentes revues comme Le Festin, Pyrénées Magazine, Midi Pyrénées patrimoine…

Contenu

Poursuivre la démarche de collaboration avec les maisons d'édition et mettre davantage en avant la thématique du patrimoine mondial. L'AFCC participe actuellement à l'élaboration d'un livre d'invitation au voyage vers Compostelle édité par Gallimard, collection Voyages Gallimard. Veiller à ce que la thématique patrimoniale, et donc patrimoine mondial, soit bien mise en valeur.

Prévoir des temps de prospection pour les guides et ouvrages dont le public n'est pas encore touché par les éditions actuelles : collaborations pour des éditions de guides et d'ouvrages étrangers afin de renforcer la visibilité des chemins, du bien et du rôle de l'AFCC (voir fiche action III.2.a « Sensibilisation à l'intégration de la valorisation de Compostelle dans la promotion touristique »).

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Collectivités, FFRando, éditeurs

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.5.b Collaborations éditoriales						
Poursuite des projets de collaboration	Nombreux projets de collaboration	Collaboration Gallimard				
Diversification des collaborations éditoriales		Prospection de collaborations (ouvrages étrangers, catalogues d'exposition…)		Mise en place de nouvelles collaborations		

Financement

Temps agent, participation financière aux collaborations éditoriales
Recours au mécénat (catalogue d'exposition)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- ➢ Editions de nouveaux ouvrages (Voyages Gallimard)
- ➢ Rééditions de cartes IGN, de topoguides©
- ➢ Poursuite de la promotion des supports

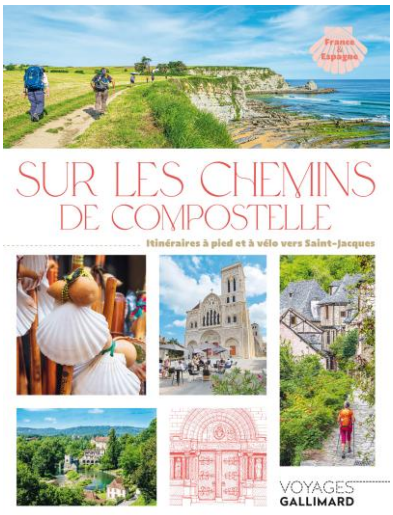
Indicateurs de résultat

- ➢ Taux de vente ou de distribution des éditions
- ➢ Retombées média

Territoire d'impact

Ensemble du Bien







IV.1.a	**Axe stratégique :** Encourager la coopération **Objectif opérationnel :** Impulser des coopérations à l'échelle nationale et internationale **Action :** Coopération nationale

Enjeux et objectifs

➢ Renforcer l'animation des partenariats pour asseoir le rôle de l'AFCC dans le paysage institutionnel national
➢ Étendre le réseau d'acteurs nationaux par la signature d'accords-cadres

Contexte

L'AFCC développe de nombreux partenariats avec des institutions nationales, dans le cadre de convention ou d'adhésion : Ministère de la culture, ICOMOS France, Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM), Sites & Cités Remarquables de France, Centre des Monuments Nationaux (CMN), Fédération française des Associations des Chemins de Compostelle (Compostelle-France), Fédération française de la randonnée pédestre (FFRando) avec la signature d'une convention lors de l'Assemblée générale de 2022, Réseau des Grands itinéraires de France, Interprofession des vins du Sud-Ouest…

Contenu

1. Poursuivre l'exécution des accords existants et renforcer le partenariat entre les structures
Poursuivre la démarche d'implication dans les différents réseaux partenaires :
- Poursuivre l'implication au sein de l'ABFPM. Poursuivre le partage d'expériences avec d'autres biens en série (Beffrois de Belgique et de France, Fortifications de Vauban, Le Corbusier…), notamment en matière de gouvernance.
- Poursuivre les actions de partenariat avec Sites & Cités remarquables de France, en mettant en place notamment une formation conjointe pour sensibiliser les acteurs des VPAH. Des actions conjointes de valorisation touristique et patrimoniale, de médiation sont également être envisagées. Son expertise peut être sollicitée pour accompagner et former les acteurs dans la prise en compte du patrimoine mondial dans les outils réglementaires d'urbanisme.
- Poursuivre l'implication auprès des associations jacquaires sur le territoire français dans le cadre de l'accord avec la FFACC : appropriation des enjeux du patrimoine mondial, valorisation d'initiatives, transfert d'expériences, développement de la saison culturelle…
- Renouveler et faire vivre la convention avec le Centre des Monuments Nationaux.

2. Identifier d'éventuels partenaires qui pourraient contribuer au rayonnement du bien
- Etablir une convention de partenariat avec le Ministère de l'écologie pour la gestion des tronçons de sentier inscrits situés sur deux régions.

- A l'échelle du réseau, se rapprocher d'institutions nationales. En raison de son rôle de conservateur privilégié de sauvegarde et d'éducation au patrimoine, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine pourrait être un acteur institutionnel privilégié. Sa galerie des moulages fait la part belle à l'architecture romane et à de nombreuses composantes du bien. Un partenariat pour faire résonner ces collections autour de la dimension jacquaire est à envisager.
- La Bibliothèque nationale française conserve dans ses réserves de nombreux textes imprimés, documents cartographiques et iconographiques concernant le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle ou l'histoire des composantes. Une prise de contact est envisagée.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat, ABFPM, CMN, FFACC, Sites & Cités remarquables de France, Bibliothèque Nationale de France, Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
IV.2.b Coopération nationale						
Poursuite des partenariats existants	Projets collaboratifs					
Mise en contact avec d'autres institutions, notamment muséales	Prise de contact avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine	Projet avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine	Rapprochement avec d'autres institutions muséales			

Financement

Temps agent

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Nombre de prises de contact de nouveaux partenariats
➢ Nombre de conventions signées

Indicateurs de résultat

➢ Nombre d'actions collectives menées en partenariat
➢ Nombre de groupes de travail créés

Territoire d'impact

Ensemble du Bien

IV.1.b	**Axe stratégique :** Encourager la coopération **Objectif opérationnel :** Impulser des coopérations à l'échelle nationale et internationale **Action :** Coopération internationale

Enjeux et objectifs

➢ Mieux connaître les acteurs des Chemins de Compostelle à l'échelle européenne
➢ Renforcer les liens de coopération entre les deux biens français et espagnol
➢ Nouer des liens avec d'autres chemins de pèlerinage ou routes mythiques reconnues au plan international par l'Unesco et le conseil de l'Europe similaires

Contexte

L'AFCC a noué de nombreux contacts avec plusieurs acteurs internationaux, notamment dans le cadre de projets européens :
- visites à Saint-Jacques-de-Compostelle et rencontres avec les interlocuteurs politiques et techniques de la Communauté autonome de Galice et du Xacobeo.
- Signature d'une convention avec l'Association des communes du Camino Francès en Espagne. La première rencontre s'est tenue à Canfranc, en 2019, sur le thème « Les Chemins Saint-Jacques-de-Compostelle au cœur de la solidarité européenne ».
- A l'occasion de la clôture du 20e anniversaire de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial à Saint-Jean-Pied-de-Port, de nombreux élus de collectivités, des représentants de l'Etat (ministères de la culture et des affaires étrangères de l'Espagne et de la France) et d'associations étaient présents.
- Participation au projet européen RURITAGE qui a pour objectif de favoriser les politiques de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en faveur du dynamisme des territoires ruraux (2018-2022).
- Lancement du projet IMPACTOUR, en 2020, dont l'objectif est de proposer une méthodologie et un outil efficace pour mesurer les retombées du tourisme culturel.
- En 2020, lancement du projet CompostEVA, d'une durée de deux ans et réunissant 5 partenaires européens. Sa mission, financée par le programme Erasmus +, est de développer des contenus virtuels pour sensibiliser le public adulte non spécialiste au patrimoine jacquaire autour des 5 villes partenaires (Perugia, Braga, Santiago, Toulouse et Logroño).

Contenu

1. Renforcement des relations dans les partenariats existants :
- Accentuer le partenariat avec l'Institut des Itinéraires Culturels Européens, au Luxembourg. Celui-ci anime le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et il est son centre de ressources et d'expertise sur cette reconnaissance dont bénéficient les chemins de Compostelle depuis 1987. Participer aux moments d'échange de bonnes pratiques.

- Renforcer les liens avec le ministère de la Culture espagnol, qui coordonne le Consejo Jacobeo : célébration des anniversaires d'inscription des biens français et espagnol en 2023.
- Renforcer les liens avec l'Association des communes du Camino Francés : échanges de bonnes pratiques, jumelages, projets européens…
- Participation à la commission relations internationales de l'ABFPM.

2. Signature de nouveaux accords de partenariats internationaux

- Se rapprocher des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial qui intègrent la notion de pèlerinage, de route :
  - « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne » (Espagne)
  - « Qhapaq Ñan, réseau de routes andin » (Pérou, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Équateur)
  - « Route de l'encens – ville du désert de Néguev » (Israël)
  - « Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii » (Japon)
  - « Routes de la soie : le réseau de routes du corridor de Chang'an-Tian-shan (Chine)

Ces partenariats pourraient prendre la forme de collaborations culturelles (expositions, ouvrages, création artistique), de partage d'informations…

- Intégrer la Fédération européenne des Chemins de Compostelle (partage d'informations, d'expérience, projets communs).

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Institut des Itinéraires Culturels, Atout France, Associations et fédérations jacquaires internationales, gouvernement espagnol, autres biens UNESCO…

Calendrier

Initiative existante et projet réalisé : participation à des projets européens, mise en place et implication dans des partenariats internationaux (ICE, association des communes du Camino Frances, Monts Kii Japon).
2023-2028 : implication dans les partenariats et mise en contact avec de nouvelles institutions

Financement

Temps agent, déplacements, évènements conjoints
Financement européen via programmes spécifiques pour la mise en place de projets de coopération

Évaluation

Indicateurs de réalisation

➢ Nombre de nouveaux partenariats
➢ Nombre de conventions signées

Indicateurs de résultat

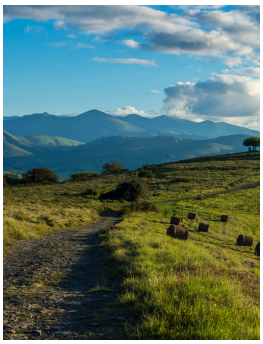
➢ Nombre d'actions collectives menées en partenariat

Territoire d'impact : International



















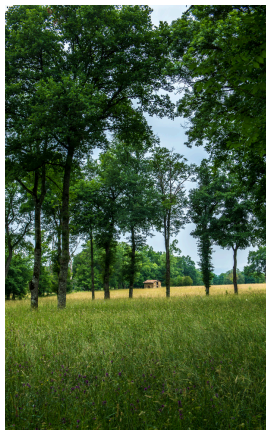



















6. Gouvernance du Bien

Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », un **Comité interrégional de bien** a été instauré le 19 janvier 2015. Cette instance décisionnaire est chargée de :

- assurer la gouvernance globale du bien ;
- piloter l'élaboration du Plan de gestion Unesco et d'en arbitrer les priorités ;
- faciliter sa mise en œuvre en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues ;
- vérifier sa mise en œuvre en assurant le suivi et l'évaluation des actions, puis en validant les rapports de gestion ;
- mettre à jour le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité interrégional de bien assume ainsi le rôle d'autorité transversale de gestion, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Il se réunit une fois par an.

Ce Comité interrégional de bien est co-présidé par le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien, et le président de l'Agence française des Chemins de Compostelle. Il est constitué des élus et techniciens (référents) des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires, des services de l'Etat (correspondants patrimoine mondial des DRAC et DREAL, conservations régionales des Monuments historiques, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, Direction générale de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture), des 10 Régions concernées, du Centre des monuments nationaux, des représentants associatifs, des acteurs culturels et du tourisme,

L'Agence anime le réseau des propriétaires et gestionnaires des 71 monuments et 7 sections de sentier inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en partenariat avec les services de l'Etat, afin d'assurer les meilleures conditions de conservation de toutes les composantes, de garantir un très haut niveau de qualité dans l'accueil, l'accessibilité et la valorisation de chaque composante, d'enrichir la connaissance scientifique et veiller à sa diffusion, de favoriser le rayonnement culturel du bien et d'évaluer l'impact socio-économique de son développement. Elle réunit aujourd'hui la plupart des collectivités propriétaires et gestionnaires.

L'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle signent une **Charte de gestion** qui vise à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion du bien. Elle prend le relais du protocole d'accord signé en 2015 et fixe les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion Unesco du bien et précise les rôles et engagements des signataires de la présente charte.
Elle acte l'engagement des acteurs de la gestion, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, à œuvrer pour :

- la préservation du bien et sa transmission intacte aux générations futures ;
- le partage du bien, de ses patrimoines et des valeurs du Patrimoine mondial avec l'ensemble de l'humanité ;
- la pérennité de la démarche engagée, et son appropriation locale ;
- le maintien et le renforcement de la cohérence et de la cohésion au sein du réseau de composantes.

7. Fiches composantes résumant les Cahiers de gestion locaux

Ces fiches de synthèse sont en cours de rédaction sur la base des plans de gestion délibérés et des données saisies dans la base Géocompostelle.[2]

[2] Geocompostelle sera remplacé par un outil plus adapté au suivi du plan de gestion

8. Annexes

- **Charte de gestion Etat – Agence française des chemins de Compostelle**
- **Description détaillée du bien**
- **Bibliographie**
- **Liste des contributeurs dans le cadre des concertations préparatoires au plan de gestion**
- **Récapitulatif des délibérations d'approbation**
- **Rapport de la mission de conseil ICOMOS**
- **Avis ICOMOS**
- **Décision du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO**
- **Arrêté inter-préfectoral**

CHARTE DE GESTION DU BIEN UNESCO
CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE

Contexte

Le 2 décembre 1998, le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO réuni à Kyoto a inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le bien culturel en série intitulé « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Cette inscription fait suite à celle du « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » en Espagne en 1993 et à celle de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » en 1985. Contrairement au bien espagnol qui comprend le chemin lui-même dans sa linéarité et l'ensemble des monuments qui le bordent, le bien français prend en compte une sélection de monuments, d'ensembles, qui évoquent le contexte du pèlerinage. Il en est de même des sections de sentier qui résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs.

Ce bien constitué de 78 composantes (64 édifices, 7 ensembles patrimoniaux et 7 sections de sentier) témoigne des aspects spirituels et matériels du pèlerinage.

Depuis le dernier rapport périodique de l'UNESCO en 2013 et la désignation d'un Préfet coordonnateur pour le bien, le préfet de la région Occitanie, l'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle s'efforcent de mettre en place progressivement les outils de protection et les systèmes de gestion et de gouvernance de ce bien en série qui couvre une grande partie du territoire métropolitain français (10 régions, 32 départements, 95 communes).

Afin de répondre à l'obligation de se doter d'un Plan de gestion pour tous les sites du Patrimoine mondial, inscrite dans le code du Patrimoine depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, mais aussi de se saisir de cette opportunité d'élaborer conjointement une politique ambitieuse de valorisation du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », l'Agence française des Chemins de Compostelle, soutenue et accompagnée par l'Etat, a initié en mai 2021 une démarche d'élaboration de Plan de gestion Unesco à l'échelle nationale, tout en encourageant les gestionnaires de chacune de ses composantes à se doter de Plans de gestion locaux. Ce Plan de gestion fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (2022).

Ambition

Le bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » constitue une combinaison originale de valeurs patrimoniales, religieuses et spirituelles ainsi que d'enjeux de développement territorial. La place grandissante prise par l'itinérance – en réponse notamment à une attente sociétale forte (besoin de ralentir le rythme, de se reconnecter avec la nature et avec l'histoire, de se retrouver et retrouver du sens, …) – a fait évoluer le nombre, la nature et les attentes des pèlerins et visiteurs de tous horizons. L'intérêt pour le pèlerinage et le patrimoine qui le jalonne va toutefois bien au-delà d'un public de marcheurs, et rend nécessaire l'appropriation de ses richesses et valeurs par les habitants des territoires qui l'accueillent.

L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial du bien en série 868, a permis d'identifier 78 composantes représentatives des aspects spirituels et matériels du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le dossier de candidature initial, élaboré près de 10 ans avant l'entrée en vigueur des Plans de gestion au sein des dossiers Unesco, ne prévoit pas de mesures de ce type. La nature hétérogène des composantes du bien, son étendue géographique, l'importance du nombre d'acteurs et des échelons administratifs concernés... font en outre de la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de ce bien un véritable défi, sans équivalent connu à l'échelle nationale.

Objet et enjeux

La Charte de gestion vise à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Elle prend le relais du protocole d'accord signé en 2015 entre l'Etat – préfecture de région Occitanie - et l'Agence française des chemins de Compostelle et reconduit en 2019.

Elle fixe les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion Unesco du bien et précise les rôles et engagements des signataires de la présente charte.

Elle acte l'engagement des acteurs de la gestion, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, à œuvrer pour :

- la préservation du bien et sa transmission intacte aux générations futures ;
- le partage du bien, de ses patrimoines et des valeurs du Patrimoine mondial avec l'ensemble de l'humanité ;
- la pérennité de la démarche engagée, et son appropriation locale ;
- le maintien et le renforcement de la cohérence et de la cohésion au sein du réseau de composantes.

La démarche d'élaboration du Plan de gestion a permis de faire émerger quatre objectifs stratégiques, qui constituent les axes de la politique de préservation et de valorisation du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », et de développement durable des territoires dans lequel il s'inscrit :

I. Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires
II. Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien
III. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer
IV. Encourager la coopération

S'y ajoute un axe prioritaire, dont le mise en œuvre sous-tend la réussite de l'ensemble des axes stratégiques : celui de la « Gouvernance et animation du bien ».

Signataires

Les spécificités du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » ainsi que celles liées à la gestion d'un bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco impliquent une diversité d'acteurs institutionnels, reflets de la répartition des nombreuses composantes du bien sur un vaste territoire, ainsi que de la transversalité des domaines abordés.

En cherchant à organiser ce vaste réseau d'acteurs territoriaux de la gestion des composantes du bien et afin de disposer d'un interlocuteur, l'Etat a progressivement encouragé l'Agence française des chemins de Compostelle à assumer le rôle de représentant des collectivités territoriales concernées, ainsi que de relais auprès d'elles.

Dans le but d'assurer une gestion et un suivi complets et efficaces, les signataires de la présente Charte sont donc :

- l'Etat, représenté par le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien ;
- et l'Agence française des chemins de Compostelle, représentée par son président.

Rôles et compétences des signataires dans le cadre de la gestion du bien

En tant que co-pilotes de la démarche Plan de gestion :

- **L'Etat :**

L'Etat est le garant de la protection et de la conservation de l'ensemble des édifices classés au titre des Monuments Historiques, des sites et paysages écrins des sections de sentiers, et de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en tant que signataire. Il est également propriétaire de 12 composantes sur les 78 composantes que compte le bien. Enfin, les décrets d'application publiés le 29 mars 2017 au sujet des dispositions de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 concernant les sites du Patrimoine mondial stipulent que les Plans de gestion font l'objet d'un arrêté conjoint des préfets de région concernés par le Bien.

- **L'Agence française des Chemins de Compostelle :**

L'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC), a pour objet statutaire de définir et de mettre en œuvre une coopération interrégionale et transnationale permanente pour la reconnaissance, la restauration, la mise en valeur et l'animation des anciens itinéraires de pèlerinage appelés chemins vers Compostelle et de tous les biens inscrits qui s'y rattachent. Elle réunit plus de 170 adhérents dans 10 régions françaises parmi lesquels une centaine de collectivités territoriales – Régions, Départements, communes et EPCI -, et de nombreuses associations.

De par ses missions et le grand nombre de collectivités territoriales propriétaires et gestionnaires de composantes y adhérant, l'AFCC assume naturellement depuis l'inscription un rôle primordial de structuration de ce complexe réseau d'acteurs. Sa légitimité s'est construite progressivement, par le biais d'une reconnaissance et d'un courrier d'encouragement à poursuivre dans cette voie de la part du Ministère de la culture en 2007, puis par la signature d'un protocole d'accord avec l'Etat le 5 novembre 2015, complété par un avenant le 15 mars 2019. C'est donc en tant que représentant des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires et par délégation de la part de l'Etat que l'AFCC anime l'élaboration, puis la coordination et le suivi du Plan de gestion, et porte ou soutient du point de vue technique et/ou financier un grand nombre d'actions du Plan de gestion.

Gouvernance

Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », un Comité interrégional de bien a été instauré le 19 janvier 2015. Cette instance décisionnaire est chargée de :

- assurer la gouvernance globale du bien ;
- piloter l'élaboration du Plan de gestion Unesco et d'en arbitrer les priorités ;
- faciliter sa mise en œuvre en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues ;
- vérifier sa mise en œuvre en assurant le suivi et l'évaluation des actions, puis en validant les rapports de gestion ;
- mettre à jour le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité interrégional de bien assume ainsi le rôle d'autorité transversale de gestion, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Il se réunit une fois par an.

Ce Comité interrégional de bien est co-présidé par :

- Le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien, ou son représentant ;
- Et le président de l'Agence française des Chemins de Compostelle, ou son représentant.

Et, en plus d'eux, constitué ainsi qu'il suit :

- Les représentants élus et techniciens (référents) des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires ;
- Les représentants des services de l'Etat : correspondants patrimoine mondial des DRAC et DREAL concernées, conservations régionales des Monuments historiques, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, Direction générale de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture ;
- Les représentants des 10 Régions concernées ;
- Le Centre des monuments nationaux ;
- Les représentants associatifs : Fédération française de la randonnée pédestre, Fédération Compostelle France, associations patrimoniales, … ;
- Les acteurs culturels et du tourisme ;
- Les représentants de l'Église (affectataire).

Le Comité interrégional de bien peut, en tant que de besoin, s'entourer des structures et personnes ressources nécessaires à la poursuite de ses objectifs, à l'image du Conseil scientifique installé en 2017 et animé par l'AFCC.

Afin de préparer les réunions du Comité de bien, il est institué un Comité technique de gestion regroupant des représentants techniques de l'Etat et de l'Agence. Des commissions ouvertes aux acteurs du bien peuvent également se réunir sous forme de groupes de travail thématiques. Elles sont animées par l'AFCC et ont vocation à faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion, à encourager les coopérations et à renforcer les solidarités au sein du réseau.

Pilotage et animation

Les partenaires de la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » désignent l'Agence française des chemins de Compostelle pour assurer avec le soutien de l'Etat l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion national.

A cette fin, l'Agence française des chemins de Compostelle met en place les instances de gouvernance et les mécanismes de contrôle (Comité interrégional de bien, Comité technique de gestion, groupes de travail thématiques), dont elle assure l'animation et le secrétariat.

Signatures

Toulouse, le 10 juin 2026

Le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »,	Le président de l'Agence française des chemins de Compostelle,
M. Pierre-André DURAND	M. John PALACIN

DESCRIPTION DETAILLEE DU BIEN

Le bien constitue une représentation symbolique du pèlerinage à travers une sélection d'édifices qui jalonnent les parcours sans les reconstituer : ils illustrent l'univers du pèlerin durant son périple ou le rapport familier d'un fidèle à l'apôtre. Selon l'inspecteur des patrimoines Olivier Poisson, le bien tel que constitué « représente le monde des déplacements et des pèlerinages à travers la France du Moyen-Age et, en particulier, le pèlerinage vers Compostelle ». Ce choix est la prise en compte du fait qu'il n'existe pas d'un point de vue archéologique et historique "un chemin de Saint-Jacques" attesté comme tel mais un usage des réseaux de cheminements et routes. En cela le bien français se différencie du bien espagnol : le Camino francès fait l'objet d'une description plus précise dans le Livre V du *Codex Calixtinus* et il se trouve mieux marqué archéologiquement et historiquement dans l'aménagement du nord de l'Espagne comme ont pu en attester les travaux de l'historien Jean Passini.

Le bien évoque les réponses apportées aux besoins physiques et spirituels des pèlerins : dévotion, soin, accueil, franchissement.

Il s'attache à retenir des éléments matériels bâtis pour saisir une pratique de dévotion constituée par la rupture de l'individu avec un univers familier, son déplacement dans l'espace et son expérience de l'altérité et de l'inconnu, de gestes ritualisés, de croyances et de comportements. Cette pratique se déroule dans un cadre géographique ample et dans une période de quelques semaines pour l'individu et de plusieurs siècles pour le phénomène historique.

Si la plupart des sites se qualifient dans cette logique globale de la route, quelques-uns, indépendamment d'un argument de localisation sur un axe de circulation commerciale et de passage de pèlerins, illustrent une dévotion locale à saint Jacques apôtre, protecteur et passeur d'âmes. L'édifice témoigne seulement de la popularité de la vénération des habitants qui se confient à lui ou qui le matérialisent dans une représentation sculptée, peinte ou en vitrail.

Enfin, l'itinérance contemporaine, productrice d'expériences individuelles et d'une sorte d'effervescence émotionnelle tend à substituer son discours et ses représentations actuelles à l'approche scientifique d'un phénomène historique et religieux. Elle s'en inspire tout en le déformant, en le réinventant. L'expérience compte plus alors que l'historicité, le vécu immédiat plus que la connaissance d'une réalité passée. Et l'une des conséquences est que le bien a d'abord été perçu comme des chemins d'itinérance davantage que comme un ensemble patrimonial porteur d'un récit historique et objet de recherches scientifiques.

Ainsi le nom du bien recouvre une réalité bien plus complexe que celle du « chemin » ; le plan de gestion prend en compte cette complexité des lectures pour développer une action en continue d'exégèse du bien dans la pluralité de ses significations ; dans le cadre des plans de gestion locaux, une réflexion sur les attributs et la formulation de la signification de chaque composante dans le bien ont été sollicitées, favorisant l'appropriation et permettant d'identifier des chantiers potentiels de recherche.

- **L'importance du *Codex Calixtinus***

Le bien inscrit se présente aussi comme la reconstitution d'une géographie symbolique. La sélection a retenu la plupart des sites mentionnés dans plusieurs livres du *Codex Calixtinus*.

En effet, indissociablement lié au pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, le *Codex Calixtinus* est la compilation de divers textes en un seul volume, divisé en cinq parties ou "livres" précédés d'un prologue

attribué au pape Calixte II (1119-1124), et placé sous son autorité. Composé par l'école cathédrale ou épiscopale entre 1140 et 1160, il comporte une série de textes qui s'authentifient mutuellement.

Ce *Codex Calixtinus* a fait l'objet d'une inscription sur le registre de la mémoire du monde en 2017. Deux de ses livres en particulier : le récit de la découverte du tombeau de l'apôtre par Charlemagne (Livre IV) et la description des itinéraires qui y mènent (Livre V), sont des textes essentiels pour la création des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Le IV^{e} livre du *Codex Calixtinus* ou *Historia Turpini* est la copie d'un texte écrit en majeure partie vers 1090-1095, époque de la première croisade prêchée par Urbain II. L'école cathédrale compostellane l'avait alors inventé afin de prouver l'authenticité du tombeau apostolique, face aux allégations du pape : saint Jacques lui-même avait enjoint à l'empereur, un empereur fait par un pape, d'aller "délivrer son tombeau". Charlemagne devenait ainsi, non seulement le premier pèlerin compostellan, mais aussi le premier des croisés. Dès les années 1110-1120, les chroniqueurs et historiens espagnols rejetèrent cette invention, la qualifiant de "fable". Mais, inséré dans le *Codex*, ce texte fut mis à profit en 1164 par l'empereur Frédéric Barberousse qui fit canoniser son ancêtre Charlemagne par les évêques de l'empire : le récit des campagnes impériales en Espagne jusqu'à Compostelle entra alors dans l'historiographie allemande, puis française au XIV^{e} siècle après que Charlemagne eut été choisi comme ancêtre de la dynastie des rois de France, tandis que poètes et troubadours chantaient les exploits de Roland, des Douze Pairs de France et de Charlemagne lui-même face aux Sarrasins en Espagne.

Le livre V, que l'on connaît actuellement sous le nom de "Guide du pèlerin à Saint-Jacques de Compostelle", fait suite à ce récit en indiquant les itinéraires qui mènent à Compostelle depuis quatre points de départ, de grands sanctuaires de pèlerinage à l'époque : Saint-Martin de Tours, La Madeleine à Vézelay, Notre-Dame du Puy et Saint-Gilles du Gard ; ces itinéraires sont jalonnés de sanctuaires qui abritent des reliques, mais ils ne correspondent pas à des routes matérielles. Ils se réunissent à Puente la Reina en un seul chemin qui aboutit à Compostelle, au *finis terrae*, le finisterre du continent, le bout du monde.

Le Livre V est popularisé en France depuis 1938, date de sa traduction en français et de sa publication, grâce au titre que l'éditeur – et non ses auteurs médiévaux - lui a attribué : « Guide du pèlerin à Saint-Jacques de Compostelle ». Ainsi trois des quatre points de départ (les sanctuaires de Vézelay, du Puy-en-Velay et de Arles/Saint-Gilles du Gard, Saint-Martin de Tours ayant été détruit au lendemain de la Révolution) sont inclus dans le bien ainsi que la plupart des sanctuaires intermédiaires qu'il mentionne :
- sur la Via Tolosana ou Via Aegidiana : il est prolixe sur Arles où il invite à visiter Saint-Trophime, Saint-Honorat, les Alyscamps, et Trinquetaille ; les abbatiales de Saint Gilles, Saint-Guilhem-le-Désert et Saint-Sernin.
- sur la Via Podiensis : le sanctuaire de Sainte-Foy à Conques et Saint-Pierre de Moissac
- Sur la Via Lemovicensis : l'abbatiale Sainte-Madeleine à Vézelay, les sépulcres de saint Léonard à Noblat et de saint Front à Périgueux
- Sur la Via Turonensis : les sanctuaires de saint Hilaire à Poitiers, saint Jean à Saint-Jean d'Angély, saint Eutrope à Saintes, saint Seurin à Bordeaux. Il mentionne Sorde dans les Landes et Ostabat.

Le Codex mentionne d'autres sites qui n'ont pas été retenus dans l'inscription : le passage par Montpellier (vénération à la vierge noire de Notre-Dame-des-Tables) et l'église de Saint-Thibéry dans l'Hérault (franchissement du fleuve et vénération à Tibère, Modeste et Florence), l'église Sainte-Croix à Orléans, la basilique Saint-Martin à Tours, l'église saint-Romain à Blaye, Belin dans les Landes, Saint-Jean Le Vieux, les cols de Cize, de Bentarte, et du Somport dans les Pyrénées-Atlantiques. Dans plusieurs cas, les édifices ont

disparu, ou ils ont été reconstruits de sorte que la question de l'authenticité ou de la protection ne permettait pas de les intégrer à la candidature.

L'exhumation des archives puis la diffusion de ce Livre V a constitué la matrice stimulante d'enquêtes sur les traces de passage des pèlerins. Il a en effet donné lieu à une interprétation littérale :
- un descriptif qu'il fallait compléter entre deux sanctuaires,
- un « guide » utilisé par le pèlerin pour son périple.
Ces travaux d'ordre érudits ou scientifiques, réalisés à des échelles et selon des méthodes variées depuis la fin du XIXème siècle, ont donné lieu à un maillage de tracés reconstituant les itinéraires possibles issus du "Guide" et figurés sur une première carte. Cette carte à vocation pédagogique était destinée à la mise en perspective des collections du Musée des Monuments français à Paris, en 1937. Ces travaux de recherche poursuivis à partir des années 1950 ont abouti à l'aménagement à partir des années 1970 du maillage actuel des itinéraires en France, donc de créations récentes. Les sentiers actuels cristallisent une réalité médiévale complexe et mouvante. Ils évoquent sans les reconstituer, sauf des cas très peu nombreux où le tracé médiéval est attesté. D'où l'importance des édifices.

A partir des années 1990/2000, cherchant à donner une réalité à l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe et prolongeant le maillage français, les pouvoirs locaux appuyés sur les nouvelles associations de pèlerins de saint Jacques ont aménagé 80 000 kms d'itinéraires dits « de Saint-Jacques » en Europe. Mais, à la différence de la France et de l'Espagne, ces itinéraires ne bénéficient d'aucune mention dans le *Codex Calixtinus* susceptible de leur conférer une historicité. Ces nouveaux tracés s'appuient sur la conjonction d'inventaires des patrimoines et de quelques récits de pèlerins, ainsi que sur des nécessités pratiques contemporaines.

Devant cette interprétation littérale, géographique et pratique, la question s'est posée de l'audience du Livre V en tant que « Guide ». Le faible nombre de copies conservées (une douzaine du XIIIème au XVIIème siècle), la rareté du livre, l'absence manifeste de connaissance de ce manuscrit durant des siècles par les pèlerins qui nous ont légué leurs itinéraires permet de rejeter cette première interprétation. Ce n'est qu'en 1495 que paraît ce que l'on peut véritablement considérer comme le premier « Guide » véritable pour les pèlerins, sous la plume d'Hermann Künig von Vach, Die Walfart und Straß zu sant Jacob, qui tirait parti de l'invention de l'imprimerie. De surcroît, les récits des pèlerins qui existent depuis le XIVème siècle montrent en effet que ceux-ci traversèrent la France sur des axes ou fuseaux correspondant soit en partie à l'actuelle Voie d'Arles, soit à celle de Paris-Tours, évitant donc soigneusement les régions montagneuses. En outre, la convergence européenne des circulations conduit naturellement aux régions méridionales frontalières de l'Espagne et à la façade pyrénéenne. Les composantes sélectionnées pour former le bien sont donc naturellement implantées sur cette façade du massif pyrénéen, espace de grande porosité d'échanges avec la Péninsule ibérique.

Une autre interprétation est de le considérer comme un texte symbolique qui évoque les quatre points cardinaux – comme les 4 fleuves du paradis - depuis lesquels les pèlerins se dirigent vers le tombeau de l'apôtre Jacques avant de ne plus suivre qu'une voie d'est en ouest, du levant vers le couchant, de la naissance vers la mort, vers l'espérance de l'au-delà. Mais il situe l'espace français au point de passage obligé des pèlerins venus de l'Europe par voie terrestre.

Les historiens posent l'interprétation que les auteurs du Codex en décrivant quatre « itinéraires » symboliques ont fait œuvre de propagande pour promouvoir le sanctuaire. De la sorte, ils avançaient que les pèlerins marcheraient dans les traces de l'empereur Charlemagne. La chronique attribuée à Turpin, archevêque de Reims et compagnon de Charlemagne, relate la découverte du tombeau de saint Jacques par l'empereur à la barbe fleurie, à la suite d'une vision dans laquelle l'apôtre lui montre un chemin d'étoiles et lui demande d'aller délivrer son tombeau des mains des infidèles ; cette vision renvoie à la Voie Lactée que suit le pèlerin, et à

l'une des étymologies de "Compostelle" : *campus stellae*, le champ de l'étoile. Au terme d'une véritable croisade contre les musulmans, illustrée en particulier par le combat de Roland et Ferragut à Nájera et le miracle des lances fleuries à Sahagún, Charlemagne découvre le tombeau de l'apôtre ; il revient plus tard, en pèlerin, pour convertir les Galiciens qui étaient redevenus païens, fonder l'église de Compostelle et la doter de multiples rentes et privilèges.

Aussi quelques édifices évoquent cette dimension légendaire. Parmi d'innombrables édifices rattachables au légendaire carolingien, le « Guide du pèlerin » et « la Chanson de Roland » placent le cor ou olifant de Roland à la basilique Saint-Seurin à Bordeaux où il aurait été déposé par Charlemagne. Les chevaliers tués au combat reposeraient dans le cimetière des Alyscamps en Arles. L'abbaye de Sorde (Landes) revendique une fondation par Charlemagne, comme le pont d'Espalion dont il serait à l'origine, alors qu'il partait guerroyer contre les Sarrazins. La basilique Saint-Sernin à Toulouse invoqua l'empereur pour justifier sa revendication du corps de saint Jacques qu'il aurait ramené de Galice. La tradition lui accorde la fondation de l'église Saint-Jacques de la Boucherie à Paris. Guilhem, son proche compagnon, fonda l'abbaye de Gellone à Saint-Guilhem le Désert et devient un héros des chansons de geste. Une interprétation le présente figuré en vitrail dans le combat contre les maures à la basilique Notre-Dame en Vaux à Châlons. Conques aurait bénéficié de sa munificence.

Ainsi, le succès de cette vision mythifiée est désormais entré dans l'histoire même du pèlerinage ; elle participe pleinement de sa dimension actuelle, de l'exaltation d'inscrire l'aventure personnelle dans les traces de passage d'un flux millénaire ininterrompu. Cette interprétation participe pleinement au marketing assumé par les territoires et par les associations de pèlerins.

Ces itinéraires empruntés par les pèlerins sont donc ancrés sur une trame géographique et des édifices autant qu'ils sont tissés d'une dimension légendaire, hagiographique ou littéraire. Cette seconde dimension dessine une toile de fond souvent méconnue du public car plus impalpable pour le profane. Mais au final, l'inscription est riche de significations qui ouvrent de passionnantes perspectives pour enrichir les aspects culturels proposés aux publics contemporains.

- **Dévotion et culte des saints**

Les sociétés humaines ont besoin de figures héroïques, imitables. Dans le christianisme, les saints figurent ces héros protecteurs et secourables. Intercesseurs auprès de Dieu, leurs vies sont des exemples proposés aux fidèles. Leurs restes, les reliques, témoignent de leurs vertus et prolongent leurs pouvoirs bienfaiteurs longtemps après leurs vies, réelles ou supposées. Os, objets portés ou touchés, effluves et lieux de leur existence, mettent les pèlerins sur les routes tandis que les communautés de métier ou d'habitants, les familles et les nations se mettent sous leur protection. C'est par les miracles que ces saints thaumaturges manifestent leur présence et leur influence.
Toutes les composantes du bien en sont parées et elles illustrent ce phénomène majeur de la pratique dévotionnelle dans l'Occident médiéval.

Un florilège de saints

Un florilège de saints faisait l'attractivité de ces sanctuaires en fonction de leurs réputations et de l'influence qu'on leur prêtait.

L'itinéraire emprunté par un pèlerin se présente comme une sorte de chapelet de saints qu'il visite chemin faisant... Si le tombeau de saint Jacques en Galice est un des plus prestigieux sanctuaires de l'Europe médiévale, la circulation des pèlerins était multidirectionnelle et ce bien culturel en témoigne. Le Livre V

d'ailleurs, en énumérant certains d'entre eux sous la forme d'une recommandation de visite, souligne leurs réputations d'alors en argumentant sur leurs vies exemplaires.

Une variété de dévotions s'offrait aux pèlerins en route vers la destination lointaine. Le bien comprend une sélection de sanctuaires autonomes, c'est-à-dire indépendants de Compostelle et doués d'une grande aura durant le Moyen-Age : la basilique Sainte-Marie Madeleine à Vézelay, les sanctuaires mariaux du Puy-en-Velay et de Rocamadour, la basilique limousine de Saint-Léonard, l'abbaye du Mont-Saint-Michel notamment, ou encore des sanctuaires d'une attractivité plus régionale voire locale comme Notre-Dame à L'Epine (Marne), Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). La basilique Saint-Sernin à Toulouse revendiquait entre autres 5 corps d'apôtres, dont celui de saint Jacques et proclamait qu'il n'y a pas « de lieu plus saint au monde ».

Les sanctuaires les mieux pourvus revendiquent jusqu'à plus d'une centaine de reliques, certains allant jusqu'à revendiquer des corps d'apôtres. Sans les citer tous ni mentionner la totalité de leurs reliques :
Honorat en Arles, Pierre à Moissac, Saturnin à Toulouse parmi plus de 200 reliques et corps saints, Gilles à Saint-Gilles, saint Jean Baptiste à Amiens, à Bazas et à Saint-Jean d'Angély, Guilhem à l'abbaye de Gellone, Marie Madeleine à Vézelay et Hilaire à Poitiers, Seurin à Bordeaux, Sever à Saint-Sever en Gascogne, l'archange Michel au Mont Saint-Michel, la jeune Foy à Agen puis à Conques, Quitterie à Aire sur l'Adour, Bertrand en Comminges, Just à Valcabrère, Front à Périgueux, Gérard à La Sauve, Avit à Saint-Avit, Blaise à L'Hôpital Saint Blaise, Grat à Oloron, Orens à Auch, Fleuret ou Flour à Estaing, … comptent pour leur mérites.

L'emblématique abbaye du Mont-Saint-Michel-au-péril-de-la-mer est une destination majeure des pèlerins. On y vénère le chef de saint Aubert, son bâtisseur, que l'Archange avait pointé de son doigt pour lui ordonner d'édifier sur le Mont un sanctuaire en son honneur. On n'y comptait pas moins de 246 reliques à la veille de la Révolution. Cette collection était de première importance puisqu'elle ne comptait pas moins de 3 à 4 corps complets de saints, des reliques de la Passion du Christ et de la Vierge, de l'eau du Jourdain et un morceau de l'arbre du jardin d'Eden, des restes des personnages des Ecritures, d'une litanie de saints et de martyrs, des Pères de l'Eglise et de saints évêques et abbés.
Mais, l'abbaye du Mont-Saint-Michel témoigne aussi bien des conditions d'accès parfois difficile, de l'élévation vers le sanctuaire haut, et de proximités entre l'archange Michel et saint Jacques. Ils sont en effet tous deux passeurs d'âme au moment de la mort et deux saints aux vertus guerrières. La coquille identifie aussi bien les pèlerins des deux destinations. Le prodige tient à la silhouette en pyramide de l'ensemble rocher – abbaye ; il tient aussi à la traduction dans l'organisation architecturale de la Merveille de la hiérarchie sociale : l'Aumônerie où sont accueillis les pèlerins, surmontés de la salle d'accueil des hôtes de marque et du scriptorium, lieu de travail, le tout couronné par le réfectoire des moines, l'église et le cloître aérien, préfiguration du jardin d'Eden.

A l'abbaye de Saint-Sever, par exemple, la forme du chevet avec 7 absides échelonnées et la présence de chapelles d'étage est à l'origine d'une multitude d'espaces qui permet l'accueil de nombreuses reliques, sur lesquelles les pèlerins venaient se recueillir. La plus prestigieuse d'entre elles est le crâne de Severus, installé jusqu'au XVIe siècle dans l'abside principale : « Il y avait autrefois un très grand nombre de reliques dans cette église, plusieurs de ceux qui avaient été martyrisés avec Saint-Sever, ayant été inhumés dans ce même lieu, et plusieurs autres saints ossements y ayant été transportés. Le chef de Saint-Sever avec son buste d'argent doré enrichi d'une belle couronne et de plusieurs pierreries était conservé avec plusieurs autres et avec toute l'argenterie dans une grande armoire bâtie en forme de mausolée derrière le maître-autel où la vie de saint Sever était représentée par des figures en bas-reliefs de belles pierres blanches ». En 1500, selon l'inventaire du « petit cartulaire », on dénombrait plusieurs centaines de reliques entourant les deux reliques de Saint-Sever : « le corps et la tête du bienheureux et très glorieux martyr saint Sever ».

Ces reliques des saints protègent d'abord les habitants. Mais, elles attirent aussi les pèlerins – et avec eux la prospérité - venus remercier, se repentir, implorer une guérison, accomplir un vœu.
La croyance populaire attribue à chacun d'eux des vertus : saint Léonard et sainte Foy libèrent les prisonniers, saint Fleuret à Estaing (Aveyron) et saint Blaise à L'Hôpital Saint-Blaise (Pyrénées-Atlantiques) sont vétérinaires, saint Fort fortifie les enfants amenés par leurs mères dans la crypte de la basilique Saint-Seurin à Bordeaux. Saint Eutrope détient un grand nombre de pouvoirs miraculeux : il guérit des gonflements du corps et de l'âme, des maux de tête…

Parmi les reliques les plus prestigieuses, celles du Christ connaissent la plus grande vénération comme le fragment de la Vraie Croix à l'abbaye de Gellone (Hérault) ou le Suaire conservé à l'abbaye de Buisson de Cadouin (Dordogne). Un fragment de son sang est vénéré à Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre) et une épine de sa couronne à L'Epine (Marne). La Sainte-Coiffe qui l'aurait recouvert lors de son ensevelissement est conservée dans la cathédrale de Cahors (Lot).

Objets précieux, les reliques voyageaient : achat, vol, échange, invention miraculeuse ponctuent leurs histoires pour enchanter les fidèles du Moyen-Age. Leurs histoires demeurent un sujet d'étonnement et d'enchantement à nos esprits rationalistes. Celles du Christ ont été ramenées par les Croisés depuis la Terre-Sainte comme celle du Précieux-Sang à Neuvy qui a justifié l'édification d'une église sur le modèle du Saint-Sépulcre ; celles de Just, Vincent, Pasteur, Firmin… ont voyagé de part et d'autre des Pyrénées. Foy fut l'objet d'une « translation furtive » d'Agen vers Conques. Beaucoup de ces reliques sont disparues par le fait des guerres de Religion, des pillages, de la Révolution, du délaissement de cette forme de dévotion, mais il reste les édifices.

Plusieurs des édifices sont consacrés aux saints évangélisateurs du territoire où ils reposent aujourd'hui comme saint Jacques est réputé avoir évangélisé l'Espagne. Ils étaient visités chemin faisant par les pèlerins comme Hilaire à Poitiers (Vienne), Eutrope à Saintes, Trophime en Arles, Saturnin à Toulouse, Front à Périgueux (Dordogne), Avit à Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), Seurin à Bordeaux ou Véronique, amie légendaire de la Vierge à Soulac (Gironde) avec son époux, Amadour, auquel la légende attribue le tombeau découvert miraculeusement en 1166 dans ce qui est aujourd'hui le spectaculaire ensemble religieux de Rocamadour (Lot).

Le culte marial

La Vierge figure l'héritage du culte à la déesse mère et les sanctuaires de Notre-Dame à Rocamadour (Lot) ou à Notre-Dame au Puy-en-Velay (Haute-Loire) comptaient parmi les plus réputés à partir du XIIème siècle. Plusieurs représentations sont des vierges peintes à l'origine, noircies avec le temps ou peintes en noire à la fin du Moyen Âge. Ces vierges noires se concentrent particulièrement dans l'espace du massif central au sens large avec celle du Puy, de Clermont et de Rocamadour parmi cent-quatre vingt dix statues de ce type dénombrées au XVIème siècle dans l'espace du royaume de France. L'une était vénérée dans le cimetière des Alyscamps en Arles, une autre dans la crypte de l'abbatiale du Mont-Saint-Michel, une autre à Sarrance près d'Oloron dans le passage du col du Somport, une autre à Espalion, une autre encore dans la cathédrale de Chartres (bien culturel n°81). Ces statues ont alimenté bien des suppositions, représentations d'anciennes déesses païennes, déesse mère, Isis, etc. et elles ont participé à la christianisation des cultes liés à l'eau, aux sources ou aux grottes. Elles sont souvent entourées de légendes qui « témoignent bien qu'il s'agit là d'une religion populaire, pas toujours antérieure à l'implantation du christianisme, mais répondant aux aspirations ancestrales d'une société rurale face à l'énigmatique et indomptable puissance de la nature. » (Sophie Cassagnes-Brouquet)

A Rocamadour, l'effigie très ancienne a subsisté jusqu'à nos jours. Le sanctuaire est accroché aux flancs d'une falaise dans un étagement de chapelles que les foules pèlerines atteignaient en gravissant un escalier de deux cent seize marches. La dévotion est associée au saint local, Amadour, assimilé à Zachée, époux de Véronique (vénérée à Soulac et à qui la tradition attribue d'avoir essuyé le visage du Christ avec son voile pendant sa montée eu Golgotha, son visage s'imprimant alors sur ce voile).

A Clermont-Ferrand, Notre-Dame-du-Port ou Sainte-Marie-Principale est la première église dédiée à la Vierge du Clermont carolingien. L'église s'est construite par et autour du puits de la crypte ; c'est dans cette source qu'aurait été trouvée la première statue, de fait miraculeuse, de Vierge à l'enfant. La première église aurait été bâtie par saint Avit, évêque du VIe siècle, détruite par les Normands en 864 et l'édifice actuel date du Xème siècle.

A Audressein, l'implantation de l'église Notre-Dame de Tramesaygues (Ariège) entre deux rivières, littéralement entre deux eaux, est le lieu d'un petit pèlerinage local annuel le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge. Le passage des premiers pèlerins à Audressein est probablement dû au culte de Marie qui s'est certainement développé avant le XIVe siècle, puis se fixe avec la fondation d'une confrérie placée sous le patronage de Notre-Dame en l'année 1315. Ici pas de vierge noire, mais une statue polychrome d'une « Vierge de Pitié » du XVème siècle. Son pèlerinage semble effectif depuis le Moyen Age et dépassait les limites des vallées voisines. Cette attractivité serait due aux nombreux miracles accomplis par la Vierge, dont les ex-voto peints sous le porche dès le XVe siècle sont les « attestations » qui incarnent la ferveur des pèlerins.

La dévotion populaire à saint Jacques

La dévotion locale à saint Jacques se rencontre indépendamment de la pratique du pèlerinage. Elle témoigne de la popularité du saint invoqué par les habitants. Ainsi compte-t-on un ensemble non évalué de chapelles, églises, quartiers, croix, sous son invocation, et nombre de représentations, … Cette dévotion sur l'espace français a fait l'objet de nombreux travaux d'érudition et le bien en est une évocation. S'ils témoignent ainsi de sa popularité, certains historiens proposent d'interpréter certains de ces lieux non comme des marqueurs d'un itinéraire vers la lointaine Galice mais comme des centres de pèlerinage de substitution à ce pèlerinage outre-Pyrénées.

Plusieurs édifices conservent ses reliques : la basilique Saint Sernin de Toulouse revendiquait, à partir de la fin du XIVème siècle, détenir son corps. Deux reliquaires y sont toujours conservés. Un buste reliquaire est conservé dans l'église d'Asquins et un reliquaire du pouce à Moissac tandis que l'on trouvait des reliquaires à Amiens, Compiègne, Rabastens… parmi une quantité d'autres disséminés en France et en Europe.

L'Hôtel-Dieu à Toulouse héritier de plusieurs hôpitaux médiévaux, mais également celui de Figeac, ainsi que les églises d'Ourdis-Cotdoussan (Hautes-Pyrénées), Compiègne (Oise), Asquins (Yonne) ou Folleville (Somme), parmi tant d'autres lieux lui sont dédiées.

Dans certains cas, des confréries d'habitants pouvant accueillir d'anciens pèlerins se chargeaient de l'entretien d'une chapelle ou d'un hôpital dédié, de délivrer entraide et secours aux membres. Saint Jacques était alors invoqué comme protecteur et comme passeur d'âmes au moment de la mort. Mal documentées et ne bénéficiant d'aucune synthèse d'ensemble, ces confréries sont identifiées sur plusieurs composantes : la confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris mais aussi à Saint-Lizier, à Compiègne, à Bayonne, à Toulouse, à Rabastens, reliées aux édifices inscrits ou parfois agissant dans la cité, dans sa proximité.

Mais il est aussi abondamment figuré dans le programme iconographique d'un édifice en sa qualité d'apôtre, de pèlerin, de guerrier ou de psychopompe.

La vie de saint Jacques et ses miracles sont figurés sous de multiples formes. Ils sont relayés par les imagiers dans 22 composantes : la peinture murale nous raconte sa mort à Jérusalem et sa translation en Espagne sur les murs de l'église Notre-Dame du Bourg à Rabastens (Tarn), son martyr sur le retable d'Ourdis-Cotdoussan (Hautes-Pyrénées).

Il est sculpté en apôtre tenant le Livre au portail de la cathédrale Saint-Trophime en Arles et il accueille les visiteurs dans une fameuse sculpture à la porte Miègeville de la basilique Saint-Sernin à Toulouse (Haute-Garonne). On le trouve dans le cloitre de Moissac et dans celui de la cathédrale Saint-Trophime au sein du collège apostolique. Il est souvent représenté vêtu en pèlerin portant bâton, besace, chapeau et coquille dans les églises de Tramesaygues à Audressein (Ariège), Saint-Michel à Bordeaux ou à La Sauve (Gironde), sculpté à Folleville (Somme) et dans la cathédrale de Bayonne où il figure également dans un cycle de verrières du XIXème siècle, sur un vitrail du XVIème siècle à la cathédrale d'Auch. Il porte le Livre et le bâton sur le tympan du portail de l'ancienne abbaye de Mimizan (Landes). Il illustre une scène du Livre IV du *Codex Calixtinus* en soutenant Charlemagne guerroyant contre les Maures sur les vitraux de Châlons-en-Champagne (Marne). A Paris, sa statue trône au sommet de la tour Saint-Jacques, vestige d'une église qui lui était consacrée. On le voit accomplissant des miracles : soutenant le pendu sur le retable de l'église de Jézeau (Hautes-Pyrénées) ou se confrontant au magicien Hermogène sur un haut relief dans la cathédrale d'Amiens (Somme). Il prend la forme d'un buste reliquaire à Asquins et à Saint-Sernin de Toulouse.

On lui prête un rôle de psychopompe, c'est à dire d'intercesseur et de passeur d'âmes au moment de la mort ou d'accueillant en paradis, un pont entre l'ici-bas et l'au-delà. Ce rôle tient à un texte, l'Epître de saint Jacques, qui recommande l'onction aux malades. Ainsi, il tient l'épître sur le portail de l'abbatiale de Saint-Gilles (Gard) gravé d'une citation : « Omne datum optimum et omne donum perfectum de sursum est descendens a Patre luminum » (tout don parfait descend d'en haut du Père-Lumière) (Jacques 1,17). Il accompagne l'âme d'un défunt sur une peinture de la cathédrale Saint-André à Bordeaux. Il orne une croix de cimetière à Aulnay de Saintonge, une croix est à son nom à Estaing. Il participe encore à une mise au tombeau dans la cathédrale de Bourges.

Ces témoignages d'un culte populaire actif accordé à l'apôtre ont fait l'objet de travaux d'historiens qui remettent en cause l'historicité des itinéraires conditionnés par la seule destination du sanctuaire galicien, Saint-Jacques de Compostelle. Ils ont noté que les reliques et reliquaires de saint Jacques sont peu présents sur les itinéraires récemment aménagés sur la base des relevés de traces matérielles amalgamées et interprétées comme autant de points d'appui pour définir les tracés (coquilles, toponymie, iconographie…). Il s'agit de traces de dévotion, non de passage et de circulation. Au contraire, ils notent que la répartition spatiale des objets de dévotion n'esquissait pas des itinéraires mais bien des pôles géographiques où se développait la dévotion pour rayonner sur un territoire. Deux foyers de dévotion ont été notamment repérés autour du sanctuaire de Saint-Sernin à Toulouse qui rayonne sur un territoire proche de l'Espagne et où le culte s'est épanoui dans des conditions culturelles favorables. Le second foyer est localisé autour d'Arras et la dévotion a rayonné dans les Flandres, de Liège (un bras) à Amiens (une mâchoire) ou Compiègne (un crâne). Ils déduisent une géographie multipolaire de son culte qui ne résume plus le pèlerinage au seul sanctuaire galicien et à ses itinéraires. Ils rappellent ainsi l'importance de tout un vaste patrimoine dont le bien inscrit n'est que la figure émergée mais qui mérite étude, préservation et valorisation, confirmant ainsi la décision de préférer des édifices à des itinéraires pour définir la valeur universelle exceptionnelle du pèlerinage compostellan. Par ailleurs, ils observent que là où la dévotion jacquaire est moins dense, les inventeurs des tracés ont davantage cherché à relier des grandes villes et des sanctuaires médiévaux, ou recourir à des routiers et exploiter les

connaissances sur l'archéologie des voies romaines et des routes médiévales. Le bien est à cet égard représentatif de ces lectures qui ont forgé le mythe compostellan dans son dernier avatar.

Christianisation des cultes païens

Au culte des eaux, de la terre ou d'une myriade de dieux, le christianisme a superposé le culte des saints, intercesseurs entre l'ici-bas et le divin. Ainsi, Quitterie jeune princesse wisigothe est martyrisée et ensevelie près d'une fontaine réputée miraculeuse à Aire-sur-l'Adour, et ces fontaines sont nombreuses dans les Landes. A Gréalou (Lot), le dolmen de Pech Laglaire est christianisé par une croix plantée à proximité. La plupart des sanctuaires prennent eux-mêmes la suite de lieux de cultes antiques et sont édifiés avec le remploi des matériaux des temples romains comme la basilique Sant-Just à Valcabrère et la basilique paléochrétienne voisine à Saint-Bertrand, ou les édifices religieux d'Arles. A Toulouse, la première église consacrée à saint Sernin est édifiée sur un cimetière antique au sein duquel avait été inhumé le premier évêque de la ville.

- **L'architecture et l'art religieux au service de la mise en scène des dévotions**

Le bien est constitué de monuments prestigieux dont plusieurs appartiennent à la première liste de protection comme monument historique (1840). Certains sont d'une importance telle pour la connaissance de l'invention d'un style ou son évolution qu'ils ont fait l'objet de reconstitutions intégrés à la muséographie du Musée des Monuments français.

Les édifices illustrent de manière remarquablement complète l'évolution artistique et architecturale européenne sur plusieurs siècles en présentant des chefs d'œuvre aboutis de style roman ou gothique, ou bien d'édifices classiques ou touchés par l'art baroque ; ils témoignent ainsi du développement religieux et culturel du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne.

Un florilège de styles au service de la dévotion

On notera la particulière richesse architecturale d'édifices qui illustrent l'univers matériel, symbolique et artistique dans lequel le pèlerin pouvait évoluer :
- l'église Sainte-Foy à Conques est remarquable tant pour son architecture, avec son chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes pour son tympan du Jugement Dernier.
- l'ample chevet avec 7 absides échelonnées et la présence de chapelles d'étage dans l'église abbatiale de Saint-Sever. Le monument compte plus de 150 chapiteaux, dont une cinquantaine datent des XIème et XIIème sècle, faisant d'elle le plus grand décor roman d'Aquitaine.
- A Aulnay, à la limite entre Poitou et Saintonge, est conservée une des églises romanes les plus raffinées et les plus richement ornées de l'ancienne Aquitaine, établie au bord de l'ancienne voie antique reliant Poitiers à Bordeaux, la Via Turonensis, avec un portail méridional du transept orné d'un bestiaire parmi les plus réputés d'Europe.
- La collégiale Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) avec son chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes, sa nef à tribunes et son décor extérieur constitué de motifs de marqueteries de pierres polychromes caractéristiques des églises d'Auvergne. L'église possède en outre un remarquable ensemble de chapiteaux sculptés.
- le cloitre du XIème siècle et le clocher porche avec son portail monumental historié de l'église Saint-Pierre de Moissac édifié au XIIème siècle comptent parmi les chefs d'œuvres de l'art roman, mais le cloitre était inaccessible aux pèlerins ;

- une imitation du Saint-Sépulcre de Jérusalem est édifiée au XIème-XIIème siècle à Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre), ce type de rotonde est conservé à quelques exemplaires en France.
- Parmi les portails sculptés les plus remarquables : les tympans de Conques et Moissac, le portail de la basilique de Vézelay, celui de l'ancienne abbatiale de Saint-Gilles, ceux de l'église Saint-Trophime en Arles ou de la basilique Saint-Sernin à Toulouse.

De manière plus générale, chaque édifice est le reflet des ambitions, intellectuelles, artistiques, dogmatiques et matérielles de chaque commanditaire. Ensemble, ils témoignent d'un fait fondamental du christianisme médiéval : jamais l'Eglise n'a imposé de forme pour les édifices, n'a restreint l'usage de l'image. L'extraordinaire floraison d'édifices qui démarre au XIème siècle témoigne à la fois de l'enrichissement de la société, mais aussi d'une volonté d'édification d'une chrétienté qui soit universelle et supra-territoriale. Dès lors, on ne peut qu'être frappés par la subtilité de l'usage des images, véritable commentaire des Ecritures (cloître de Moissac), dispensant une vision du monde propre à chaque communauté ecclésiastique (portails de Conques, Vézelay, Moissac), prenant parfois des positions anti-hérétiques (porte Miègeville à Saint-Sernin de Toulouse, etc.)

Deux chefs d'œuvre de l'art gothique, les cathédrales d'Amiens (inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1981) et de Bourges (inscrite en 1992), marquent les caractéristiques de cette architecture : ampleur des portails et façades historiées, élévation en recherche de la lumière, richesse des vitraux qui enseignent l'ancien et le nouveau testament et exaltent les saints.

A Bourges, la construction entamée en 1195 est achevée pour l'essentiel vers 1260. Saint Jacques est plusieurs fois représenté : sur une verrière, dans son épreuve avec le magicien Hermogène, dans sa chapelle dédiée, témoin de la dévotion du puissant mécène Jacques Coeur. La crypte le met en scène dans une spectaculaire mise au tombeau. Et dans la proximité de l'édifice on rencontrait une confrérie de saint Jacques réunissant les pâtissiers qui vénérait sa relique.

A Amiens, ville carrefour des routes vers les Flandres et d'un intense commerce, le chantier débute en 1220 pour édifier un édifice dans le style nouveau, capable d'accueillir les foules venues vénérer le chef de saint Jean Baptiste. « Son plan d'une logique rigoureuse où nef et chœur s'équilibrent parfaitement de part et d'autre du transept, la beauté de son élévation intérieure à trois niveaux, l'audacieuse légèreté de sa structure qui marque une nouvelle étape vers la conquête de la lumière, la richesse de sa décoration sculptée et de ses vitraux en font un des exemples les plus remarquables de l'architecture médiévale. » On y vénérait également saint Firmin d'Amiens dont la tradition affirme qu'il serait né à Pampelune au IIIème siècle.
D'intérêt pour la compréhension de l'importance du pèlerinage, il présente également un labyrinthe, métaphore de la montée au calvaire du Christ et substitut du pèlerinage en Terre sainte. Enfin, dans la proximité de la cathédrale amiénoise, le culte de saint Jacques s'est développé à travers un faubourg, une église et une chapelle sous son vocable.

Les églises reliquaires : une conception de l'espace pour la dévotion aux reliques

Au cours du 20ème siècle est né dans les cercles des historiens de l'art médiévistes un concept, celui des églises « de pèlerinage », représentées par cinq grands sanctuaires ponctuant les chemins de Compostelle : Saint-Martin de Tours, Saint-Martial de Limoges, Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse et la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle. Les points communs de ces monuments sont indéniables : chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes, tribunes sur les collatéraux et circulation au-dessus du déambulatoire, vaste transept divisé en plusieurs vaisseaux. Mais ces concordances, établies à partir d'une chronologie qui était encore mal assurée, ne suffisent pas à définir une catégorie homogène répondant à un

programme spécifique. En outre, on a voulu assigner artificiellement à cette série d'édifices un rôle d'archétype propre aux chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, ce qui reste très improbable, puisque l'abbatiale Saint-Martial de Limoges, qui semble en être la plus ancienne avec Saint-Martin de Tours, n'est même pas mentionnée dans le *Codex Calixtinus* et que la cathédrale de Compostelle, qui aurait logiquement dû en être le modèle, est en fait le dernier chantier de la série. Enfin, plusieurs caractéristiques présentes dans ces édifices ne leur sont pas propres : certaines formules, telles que les déambulatoires à chapelles rayonnantes ou les tribunes, sont présents dans de nombreuses églises qui ne sont pas nécessairement liées à un pèlerinage ou à une relique. Il faut donc aujourd'hui considérer que cette série de monuments a certes répondu aux exigences de l'accueil d'un public nombreux, éventuellement à la gestion rationnelle des flux, mais surtout exprimer un désir de monumentalité exceptionnelle de la part de ses commanditaires. Il n'existe pas une architecture « de pèlerinage ». Les chercheurs actuels parlent d'« églises-reliquaires », en admettant que cela s'applique à l'ensemble des édifices accueillant des pèlerins autour d'une relique et que cela ne suppose pas un type particulier d'organisation architecturale. Il faut notamment se méfier de certaines fonctions induites par une organisation architecturale : les déambulatoires, par exemple, sont certes propices à la déambulation autour du chœur, mais ils pouvaient être fermés par des grilles et accessibles seulement au clergé.

Les solutions multiples pour la mise en scène des reliques

Le mythe des « églises de pèlerinage » a longtemps occulté l'extrême diversité des solutions architecturales, plus ou moins appropriées, plus ou moins réfléchies, apportées au cours de l'époque médiévale au traitement des espaces combinant culte des reliques et liturgie quotidienne, qu'elle soit monastique, canoniale ou paroissiale. En effet, la question de la conservation et de l'exposition des reliques, par exemple, a connu de multiples réponses, parfois changeantes en un même lieu et selon les époques. De la crypte installée sous le sanctuaire, accessible aux fidèles (Saint-Eutrope de Saintes, Saint-Hilaire-de-Poitiers, Saint-Gilles-du-Gard) ou simplement dotée d'une fenestella, une ouverture permettant de voir ou de toucher un tombeau depuis un déambulatoire ou depuis l'extérieur (Saint-Sernin de Toulouse), en passant par la conservation dans une châsse pouvant être entreposée dans le sanctuaire ou dans une sacristie (Conques), jusqu'à l'édification de véritables monuments reliquaires dans le sanctuaire (Saint-Sernin à Toulouse, Saint-Just à Valcabrère, le mausolée de Saint-Bertrand), dans la nef (Saint-Front de Périgueux), dans une chapelle ou dans un bâtiment annexe, toutes sortes de solutions ont été envisagées. A Saintes, le chevet de Saint-Eutrope fut conçu dès le XIème siècle comme un véritable reliquaire, avec un décor architectural d'arcades très développé sur ses élévations extérieures et un riche décor sculpté. Elle répond aussi à une double fonction, que traduit la superposition de deux églises, l'une – la crypte - destinée à l'accueil des pèlerins et l'autre permettant d'isoler le sanctuaire de la communauté des moines du prieuré clunisien, la nef constituant ainsi une rampe d'accès à la crypte. A Valcabrère (Haute Garonne) ou à Saint-Léonard, la surélévation du tombeau permet aux pèlerins de passer sous les restes du saint.
L'église peut elle-même être conçue comme un immense reliquaire, comme ce fut le cas au XIIIème siècle avec la Sainte-Chapelle de Paris. Dans le cloitre de Moissac édifié en 1100, un chapiteau possédait une logette pour abriter les reliques de saint Pierre et/ou de saint Paul, mais il était naturellement inaccessible aux pèlerins.

L'abandon progressif des cryptes au bénéfice de l'implantation des reliques dans le sanctuaire est un phénomène avéré à partir du XIIème siècle. La basilique Saint-Sernin illustre l'exaltation des reliques après le Concile de Trente. Le tombeau de Saturnin, est exposé à la vue des fidèles au XIIIème siècle dans un monumental baldaquin de pierre en forme d'église, placé dans l'abside majeure. Un « Tour des corps saints », mentionné dans des récits de pèlerin dès la fin du Moyen-Age, fut aménagé au début du XVIIe siècle pour organiser la mise en scène du trésor spirituel constitué par l'accumulation de prés de 200 reliques au cours des siècles et exalter la dévotion. Il a été restauré de 1971 à 1979 d'après les gravures d'un guide du culte des reliques : « Oraisons dévotes pour visiter et saluer les corps saints de l'Eglise de Saint-Sernin » (1673).

De remarquables reliquaires illustrent la préciosité accordée aux reliques auxquelles on consacrait la richesse pour créer de précieux objets d'orfèvrerie, dont plusieurs nous sont parvenus intacts. Le trésor le plus vénérable et prestigieux est le buste reliquaire de sainte Foy conservé à Conques. Le décor d'orfèvrerie couvre une statue en bois d'origine antique. Il appartient à l'un des rares trésors d'orfèvrerie médiévale conservé intact en France.
Les cathédrales d'Auch, de Bordeaux, du Puy-en-Velay, d'Oloron, de Saint-Lizier et de Saint-Bertrand de Comminges, la basilique Saint-Sernin à Toulouse et la collégiale de Saint-Léonard présentent des trésors significatifs d'art et d'orfèvrerie. On notera en particulier le buste reliquaire de saint Grat à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques) ou celui de saint Lizier dans sa cathédrale (Ariège).

Dans les églises rurales, le retable baroque illustre souvent cette dévotion populaire en présentant un florilège de saints intercesseurs et amis des paysans dans leur vie quotidienne. Ils sont représentés à l'époque de la Contre-Réforme, en particulier sur celui de l'église Saint-Laurent à Jézeau qui présente les saints avec leurs attributs pour l'enseignement des fidèles. Ces retables répandus dans le monde rural représentaient un investissement important pour les communautés paysannes.

- **La satisfaction des besoins physiques des pèlerins**

Tout pèlerin n'est pas « de saint Jacques », un jacquet, malgré une assimilation qui a été courante dans une partie de l'érudition. Mais tous ont en commun des besoins qui trouvaient satisfaction grâce à la construction d'un certain nombre d'édifices dont ils n'étaient pas – loin s'en faut - les seuls usagers.

Des accès et franchissements

Le pèlerin doit franchir des rivières ou gravir des cols.
Des ponts facilitent le passage des rivières. Lancer un pont est une œuvre délicate et sa construction mobilise ingéniosité et moyens matériels : des indulgences sont accordées. Ils sont construits pour les usages quotidiens, en premier lieu des riverains, mais aussi pour le service des échanges commerciaux. Certains sont aussi des œuvres pieuses et les textes de donations pour leur édification précisent pour le soulagement des « pauvres passants et pèlerins ». Ils revêtent aussi une dimension métaphorique travaillée par des penseurs comme Michel Serres : une progression dans un cheminement spirituel, un trait d'union de mise en relation, un lien fraternel tendu entre deux altérités··· L'exploration de ces dimensions ont commencé à donner lieu à un dispositif d'interprétation du Pont de Lartigue (Gers) ou à une activité culturelle et éducative proposée aux jeunes d'Espalion (Aveyron) à l'occasion du 20ème anniversaire de l'inscription.

Comme ouvrage d'art, les ponts médiévaux apparaissent comme des prouesses techniques, un défi aux éléments qui sollicitait le surnaturel, tel le Diable associé au Pont du Diable (Hérault) ou au pont Valentré (Lot). Les ponts étaient souvent associés à un oratoire ou à un hôpital comme l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques à Toulouse, ou bien à une croix de protection comme à Estaing et à Saint-Chély (Aveyron). Hors du bien, le pont saint-Bénézet à Avignon (bien n°228 de la Liste) est un exemple des plus caractéristiques des fonctions multiples, pratique et symbolique, des ponts médiévaux.

Les ponts sont parfois modestes par la taille comme le pont de Lartigue à Larressingle édifié sur l'Osse (Gers). Depuis le XIIème siècle, un point de franchissement existait et tout laisse entrevoir qu'il était positionné sur une ancienne voie romaine, entre Agen et Eauze. On ne connaît pas la nature exacte du premier édifice mais il était associé à une commanderie pratiquant l'hospitalité et une chapelle dont il ne reste rien. La chapelle de Lartigue figurée sur la carte de Cassini (XVIIIème siècle), fut détruite à la Révolution. Seul subsiste le pont, unique témoin de cet ensemble.

Franchir est toujours un péril : le pont dit des pèlerins à Saint-Chély d'Aubrac arbore un calvaire datable du XVème siècle, pour la protection du passant. Sur la croix, la Vierge et saint Jean sont figurés et le fût est orné d'un pèlerin reconnaissable au bourdon et au chapelet. Malgré sa modestie : 16 mètres de long, il témoigne de ces innombrables ouvrages élevés avec l'appui d'un seigneur ou, comme ici, d'un établissement religieux, la Domerie d'Aubrac.

Les ponts sont parfois de grande ampleur comme le pont fortifié Valentré à Cahors (Lot), établi pour la prospérité de la cité. Il compte parmi les ouvrages majeurs du génie civil médiéval. La décision de construction en 1308 donne naissance à un ouvrage de 172 mètres de long, large de 6, d'une forme en dos d'âne et flanqué de trois tours de défense dont une rappelle le défi lancé au diable. Une chapelle dédiée à la Vierge assurait la fonction de protection.

Au pays basque, les voies empruntées sont multiples pour les pèlerins en approche des cols. Pas moins de quatre gués permettaient ainsi – ou empêchaient parfois – le passage des voyageurs sur la Bidouze aux alentours de la colline de Saint-Sauveur à Saint-Palais (Lahiria, Quinquil, Lapiste et Larribar).

Sept sections de l'itinéraire du Puy en Velay (GR®65) sur une longueur de 160 km donnent une idée de la variété paysagère qui ponctue un parcours. Une étude des paysages et des patrimoines constituant attribut de ces sections de sentier afin d'en identifier les caractéristiques et les mesures de protection et de valorisation qui seront utiles pour préserver l'ambiance du cheminement. Il a été notamment souligné l'importance de l'eau.
La confluence des itinéraires signalée par le *Codex Calixtinus* à Ostabat (Pyrénées Atlantiques) est symbolisée par la section du GR®65 entre Aroue et Ostabat. Le sentier est un balcon sur le massif pyrénéen.

L'arrivée au sanctuaire enchante le pèlerin et marque une apothéose. Celui qui l'aperçoit en premier depuis les croix de Montjoies comme à Vézelay ou au Mont-Saint-Michel est Roi du pèlerinage. Les croix de Montjoies balisent encore l'espace où s'étend la vue et l'aura du sanctuaire. De surcroît, le Mont-Saint-Michel ne s'approche qu'en franchissant les grèves, au rythme du flux de la marée et l'accès au sanctuaire impose une élévation, tous les lieux du culte à l'Archange étant postés sur des éminences.

Le passage est symbolisé par la porte Saint-Jacques qui permettait d'entrer dans la vieille ville frontière de Saint-Jean-Pied-de-Port. Le pèlerin franchissait la Nive pour entamer l'ascension du mythique col de Roncevaux. A Sorde (Landes), l'abbaye était située sur le bord du Gave d'Oloron pour en faciliter le passage.

En montagne, le passage d'un col est facilité par des hospices tenus par les Hospitaliers comme à Gavarnie ou à Aragnouet (Hautes-Pyrénées) ou grâce à la Domerie d'Aubrac sur le plateau de l'Aubrac (Aveyron).

L'accueil et les soins

L'hospitalité est une valeur inhérente au pèlerinage. L'hospitalité et l'aumône font partie du devoir de charité, parfaitement illustré dans l'évangile de Matthieu (Mat. XXV 35-37) « Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais un étranger et vous m'avez accueilli, nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez visité, prisonnier et vous êtes venus me voir »). Conformément à une tradition qui s'enracine dans l'Antiquité et qui a connu ses premières expériences dès l'époque paléochrétienne, l'accueil du voyageur, le soin du corps et de l'âme et la charité se confondent dans ces établissements. Sans être reconnue institutionnellement comme par exemple « les services de l'hospitalité offerts pendant la visite de l'Arba'in », en Irak, aux pèlerins se rendant dans la ville sainte de Kerbala (inscrit sur la Liste du patrimoine

culturel immatériel), l'hospitalité généreuse est fortement revendiquée comme une tradition par les associations des pèlerins.

Certains établissements, parmi les plus importants, sont les Hôtel-Dieu, généralement installés dans les villes épiscopales sous la tutelle des évêques. Leur fonction structurante, répondant avant tout aux besoins d'une population sédentaire, est importante dans les secteurs urbains. Certains de ces hôpitaux urbains ont pu être fondés suite à des donations de riches personnages ayant effectué un pèlerinage à Compostelle et parfois, le vocable de Saint-Jacques leur est associé, comme c'est le cas à Toulouse ou à Figeac. Toutefois, ils s'inscrivent dans un mouvement plus général de prise en charge charitable des nécessiteux et des errants, dont les pèlerins, quelle que soit leur destination, - ainsi à Toulouse ou au Puy-en-Velay - sont une catégorie particulière en raison de leur situation de « repentants » dont l'Eglise valorise la démarche.

A côté des grands hôpitaux urbains, un réseau d'hôpitaux plus modestes se développe sur les chemins, près des lieux de franchissement, ponts ou cols, dans les régions hostiles ou tout simplement à l'extérieur des villes, pour accueillir voyageurs et pèlerins, leur procurer un abri et de la nourriture et leur apporter des soins. La distribution de nourriture est souvent une des premières fonctions de certains établissements voués à l'aumône et leurs revenus sont dédiés prioritairement à cette mission, mais c'est le soin de l'âme qui est d'abord mis en valeur. L'église ou une simple chapelle constituent souvent l'édifice principal de ses établissements, desservis par des communautés de clercs ou de moines. Dans certains cas, c'est elle qui subsiste seule, comme à l'Hôpital-Saint-Blaise ou à Aragnouet.

La salle d'accueil et de soin, pouvant être équipée de quelques lits, mais aussi d'une cuisine, de latrines ou encore d'écuries, vient en général compléter ce dispositif. La vaste salle faisant face à l'église de l'ancien hôpital de Pons, couverte d'une charpente reposant sur une série de piliers cylindriques, illustre parfaitement ce type de constructions à la fin du XIIème siècle.

Une autre caractéristique de ce type d'ensembles hospitaliers est leur implantation, et la disposition des constructions de part et d'autre de la rue ou du chemin, par un porche voûté réunissant au-dessus du passage l'église et la salle d'accueil et de soin, comme c'est le cas à Pons, ou près de l'abbaye de Sorde.

A Toulouse, l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques est édifié en bord du fleuve et, au XVème siècle, il est combiné à un pont qui permet le franchissement sécurisé de la Garonne et l'accès à cet hôpital. Il conserve encore des collections permettant l'évocation de la pharmacopée et l'histoire de la médecine, de même que l'Hôtel-Dieu au Puy-en-Velay ou celui de Saint-Lizier, ces derniers formant un ensemble contigu à leur cathédrale.

En outre chaque abbaye possédait une hôtellerie ou une aumônerie pour effectuer cet accueil charitable prescrit par les Règles et si besoin, prodiguer des soins.

Le prieuré de La Charité-sur-Loire (Nièvre) résume à la fois la dévotion à des reliques conservées dans un édifice que l'on veut somptueux et de grande ampleur, la pratique de la charité et de l'hospitalité donnée par les moines et le franchissement de la Loire par l'édification de ponts successifs.

- **Les échanges culturels et les influences artistiques**

Les hommes voyagent beaucoup et toutes sortes d'échanges sont la conséquence naturelle de ces circulations sur les routes médiévales sous des formes variées : circulations d'ateliers charriant des techniques et diffusant des motifs, relations d'échanges politiques et possessions de sanctuaires en Espagne ou de sanctuaires espagnols en France, œuvres d'art et d'orfèvrerie achetées au terme d'une tractation commerciale ou offertes

en cadeau gage d'amitié. Mais la causalité avec le pèlerinage interprété comme moteur de ces circulations est très fortement nuancée par les chercheurs.

On peut mentionner d'une part que dès le début de la construction de la cathédrale de Compostelle, en 1075, un autel était consacré à sainte Foy vénérée à Conques (Aveyron) et d'autre part, que le sanctuaire de Rocamadour (Lot) bénéficia de nombreuses donations de la part des souverains espagnols.

Il a aussi été abondamment étudié, notamment par l'historienne Edina Bozoky, les circulations des reliques dont beaucoup furent rapportées d'Orient au moment des croisades. Le bien possède deux exemples parmi des cas innombrables. L'église de Neuvy fut fondée au retour d'une croisade par le seigneur local autour d'une relique du sang du Christ. L'abbaye cistercienne de Cadouin offrait à la dévotion un suaire témoin de la Passion du Christ et dont la présence était attestée dès 1214. Ce suaire assure la prospérité de l'abbaye par les donations des pèlerins et, notamment, du Roi Louis XI (qui fut également un donateur pour le sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle), grâce auquel on peut admirer le cloître de style gothique flamboyant. Toutefois, des analyses pratiquées sur le suaire en 1934 ont révélé qu'il a été tissé en Egypte à la fin du XIème siècle, qu'il est orné de bandes présentant des caractères coufiques qui vantent la gloire du calife musulman Musta Ali et invoquent Mahomet et Allah. Si le pèlerinage a disparu, la valeur symbolique de la relique demeure d'autant plus forte dans la société multiculturelle contemporaine.

En outre, un fort courant d'historiens de l'art, au cours du XXème siècle, d'Emile Mâle à Marcel Durliat, a analysé les relations artistiques qui avaient pu exister entre certains monuments, Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse, le cloître de Moissac, Saint-Sever, León (Panthéon des rois et Saint-Isidore), Jaca, Loarre, Frómista, Saint-Gaudens et Compostelle, tout en admettant qu'il n'y avait pas de « modèle » pour l'architecture. L'artiste était alors considéré par les historiens comme au centre de la création artistique de ces époques lointaines. Mais, depuis trente ans, l'image (quel que soit son support) est comprise comme l'expression d'un discours, indépendant de celui des textes, fondé sur l'expérience intellectuelle et artistique de celui qui la conçoit, le commanditaire, l'artiste étant celui qui met en forme ces idées.

En ce qui concerne les échanges artistiques, les modalités apparaissent comme complexes. Par exemple, il est clair que ce sont des sculpteurs venus de Saint-Sernin de Toulouse qui ont réalisé les chapiteaux du cloître de Moissac, mais leur iconographie résulte d'une pensée aussi originale que complexe qui est sans aucun doute celle de l'abbé Ansquitil. Manuel Castiñeiras a mis en évidence, en 2010 dans le catalogue d'exposition *Compostelle et l'Europe*, *l'histoire de Diego Gelmírez*, comment l'évêque de Compostelle avait trouvé des modèles lors de son voyage à Rome, voyage effectué en passant par Toulouse et Cluny entre autres. Et l'évêque avait fait venir des sculpteurs de chantiers prestigieux du moment pour avancer plus vite dans son grand œuvre. Et si les premiers sculpteurs de Compostelle venaient, entre autres, de Conques, c'est probablement parce qu'ils avaient été recrutés par le maître d'ouvrage.
Alors, existe-t-il une sculpture de la route de Saint-Jacques à l'époque romane ? Plusieurs raisons nuancent les interprétations historiographiques héritées des chercheurs de la fin du XIXème siècle et de la première moitié du XXème siècle. Parce que l'on sait désormais que les fameuses « routes de pèlerinage » telles qu'elles ont été définies dans la première moitié du XIIème siècle sont complètement symboliques. Parce que les relations artistiques qui ont pu être observées ne concernent qu'une part seulement des édifices concernés. Parce que les relations artistiques s'observent également bien en dehors des « routes de pèlerinage », dont elles ne dépendent en rien.

Néanmoins, si l'on considère le cas de Arles, la ville est située au carrefour de voies de communication et d'échanges par terre ou par eau, entre le nord, le sud, l'est et l'ouest. Un nombre important de pèlerins y affluait, participant certainement au développement économique de la ville et à celui d'échanges culturels et

intellectuels. La splendeur des monuments romans construits au XIIème siècle est certainement liée en partie à l'importance du pèlerinage qui en donne, entre autres, les moyens financiers. On peut donner en exemple le magnifique porche de l'église Saint-Trophime dont on a comparé le décor à celui d'un reliquaire annonçant la richesse des reliques conservées dans sa crypte. Mais, Arles est un foyer artistique et un ensemble monumental : l'abondance des sarcophages antiques et paléochrétiens à Arles est à l'origine de l'émergence d'un courant artistique fortement influencé par l'art antique. Les exemples du portail et du cloître Saint-Trophime ont été une source de diffusion de l'art roman de style antiquisant à travers la Provence à partir d'un foyer d'artistes s'inspirant de la sculpture antique ou cherchant à se réapproprier une technique disparue au moyen de modèles antiques conservés dans le paysage urbain.

Sous une autre forme, à Saint-Sever, l'abbé emprunte à la péninsule ibérique : au XIème siècle, il dote l'abbaye d'un manuscrit enluminé, copie du célèbre commentaire de l'Apocalypse réalisé par un clerc des Asturies, Beatus, à la fin du VIIIème siècle. Ce Livre enluminé du XIème siècle est le seul Beatus au nord des Pyrénées. Outre le Commentaire de l'Apocalypse, comme les Beatus classiques, il comprend aussi un frontispice, le portrait des 4 évangélistes et divers textes commentés des Ecritures. L'habileté des enlumineurs du Beatus de Saint-Sever témoigne du degré de culture artistique auquel atteignaient les religieux du Cap de Gascogne, un demi-siècle après la fondation de l'abbaye. Longtemps a prévalue une analyse d'Émile Mâle exposée dans *L'art religieux du XIIe siècle en France*, selon laquelle les enluminures auraient inspiré les auteurs du tympan et des chapiteaux de Moissac, mais également les sculpteurs de l'époque romane dans le centre et le midi de la France. La critique historiographique ne retient plus cette séduisante interprétation, car les commanditaires, nourris d'images puisées à toutes les sources (manuscrites, peintes, sculptées), les utilisent au profit d'un nouveau discours « en image », celui par lequel ils exposent leur vision du monde à la vue de leurs contemporains et qui demande de nouveaux agencements, véritables créations iconographiques.

De même, on a pu parfois proposer un système d'« influence » de l'art islamique sur l'art chrétien, en proposant par exemple que l'évêque Godescalc, de retour de son pèlerinage à Compostelle (accompli dans l'hiver 950-951) ait fait édifier la chapelle Saint-Michel de l'Aiguilhe dont le décor polylobé serait le résultat d'une « influence hispanique ». Outre que la chapelle actuelle est postérieure de près de deux siècles au voyage de l'évêque, ses décors muraux sont ancrés dans une tradition bien auvergnate de jeux de couleurs et de formes, ce qu'avait bien montré Marcel Durliat dès 1975. Il reste cependant que l'art roman a bien utilisé des motifs d'origine islamique. Les portes de la cathédrale du Puy, signées d'un certain Gaufredus, sont d'une technique proche de l'art islamique et portent une inscription copiée de l'écriture coufique. Ces mêmes reproductions de caractères coufiques, réels ou pris comme motifs, se retrouvent sur le tailloir d'un chapiteau de Moissac ou viennent agrémenter le galon de la tunique d'un ange dans le tympan de Moissac. On pourra aussi signaler le dinar qu'un ange élève de sa main droite dans un vitrail de la façade de la cathédrale de Chartres, entre autres exemples. Ici, les motifs islamiques signalent la proximité des lieux saints et du monde musulman (à Moissac), signifient la richesse des vêtements à l'égal des tissus islamiques provenant notamment d'Al Andalus. Ces derniers étaient considérés comme tellement extraordinaires qu'ils pouvaient être utilisés pour envelopper ce que l'Occident chrétien avait de plus précieux, les reliques ; ainsi, celles de saint Exupère à Saint-Sernin de Toulouse. Comme pour d'autres sujets d'histoire de l'art, la révision historiographique de ces dernières décennies a imposé de renoncer à ce rêve d'Orient développé notamment par Emile Mâle puis par les émules d'Henri Focillon, qui portent la marque de la fin du XIXe et de la première moitié du XXe siècle.

Dans le domaine littéraire, les poètes et troubadours chantent les exploits de Charlemagne et ses guerriers, ceux de son neveu Roland et des douze pairs de France face aux sarrasins. Le pèlerinage a été alors vu par des historiens de la littérature comme un vecteur de circulation. Il n'en demeure pas moins que le pèlerinage a généré naturellement tout un imaginaire qui trouve son expression dans la littérature, les chansons, les contes, ou des traditions orales jusqu'aux innombrables récits de pérégrinations. Cet imaginaire n'a pas été

pris en compte suffisamment dans le dossier de candidature du bien mais les chercheurs lui portent attention, et il constitue une inappréciable source de création pour les artistes contemporains.

- **Pèlerinage et politique**

Pèlerinage et politique sont toujours allés de pair, en tant que manifestation de la religion qui est l'un des ciments dans la société médiévale.
C'est l'intervention des puissances politiques ou religieuses dans l'organisation du pèlerinage, pour le faciliter et protéger les pèlerins ou, au contraire, pour les surveiller, voir en interdire la pratique selon les époques et la conjoncture des relations entre les Etats. Les historiens du droit ont étudié ces réglementations protégeant les pèlerins, ou parfois, comme au XVIIème et XVIIIème siècle en France, dans un contexte bien différent des périodes antérieures, leur interdisant de partir.

Le pèlerinage au tombeau de l'apôtre Jacques s'est développé dans un contexte global de Reconquista et de relations politiques du siège épiscopal galicien avec le reste de l'Europe, notamment avec l'abbaye de Cluny et la papauté. Le pèlerinage n'était pas le motif de ces échanges qui relevaient davantage d'ambitions politiques des prélats galiciens, et notamment Diego Gelmirez (évêque puis archevêque entre 1100-1140), pour faire reconnaitre la position éminente du siège épiscopal et développer son influence face aux pouvoirs politiques dans la péninsule et cultiver une sorte d'indépendance vis à vis du Pape. Le prestige d'un apôtre fut enrôlé au service de cette ambition.

Par ailleurs, il a longtemps été avancé par les historiens que l'abbaye de Cluny aurait été un centre organisateur du pèlerinage Compostellan. Cette interprétation a été surévaluée. Cluny, dans la seconde moitié du XIème siècle, connaît une expansion extraordinaire notamment grâce à ses liens avec la papauté. C'est donc assez naturellement que l'on a cru attribuer à Cluny la charge de diffuser la réforme grégorienne dans la péninsule ibérique. C'est bien davantage à des personnalités dans l'obédience de l'abbaye Saint-Victor de Marseille qu'échut ce rôle, mais ceci est sans rapport avec une intention d'organiser le pèlerinage.
Les hommes voyagent beaucoup et des liens se créent entre les établissements religieux. En tant que monastères bénédictins, Moissac, Conques, La Charité, Saintes ou Saint-Sernin à Toulouse ont dû accueillir toutes sortes de voyageurs et de pèlerins. Ils détenaient des reliques et ils exerçaient une fonction spirituelle et économique, mais ils n'étaient pas nécessairement l'instrument d'une géopolitique de l'Ordre à destination de la Péninsule ibérique. Hugues de Cluny s'est démené en Castille pour prendre dans l'obédience de l'abbaye des monastères situés le long du Camino francés, car le passage des pèlerins, leur hébergement, les péages exigés pour les ponts étaient une intéressante source de revenus.
L'abbaye de Moissac et le prieuré de La Charité-sur-Loire, relevaient institutionnellement de Cluny. Dans le cas de Moissac, l'abbaye fournit notamment un archevêque à Braga à la fin du XIème siècle ; en retour, des saints espagnols, Vincent, Isidore et Eulalie étaient vénérés dans l'abbaye. Dans le cas de La Charité, c'est son rôle d'accueil charitable et de franchissement de la Loire qui justifie son inscription, outre une exceptionnelle qualité de ses décors sculptés du tournant des XIème et XIIème siècle, susceptibles de donner une idée de l'ampleur architecturale de l'abbaye-mère aujourd'hui en grande partie démolie. Mais on peut aussi bien noter que l'un des abbés de la Chaise-Dieu (non incluse dans le bien), Alleaume san Lesmes (1035-1097) s'installa à côté de Burgos dans le dernier quart du XIème siècle pour y accueillir les pèlerins de Saint-Jacques dans l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. On retrouve un moine de Conques à la tête de l'évêché de Pampelune (Pierre d'Andoque entre 1083-1115), ou un chanoine de Saint-Sernin de Toulouse à la tête de celui de Barbastro-Roda entre 1104-1126.
Il est donc normal que les religieux de Cluny aient tenu des rôles dans la structuration de l'Espagne des XIème et XIIème siècles, mais ce fut indépendamment du pèlerinage.

Un autre aspect de la dimension politique est lié au contexte de la Reconquista. La présence du saint en France est manifeste à travers l'implantation de l'Ordre militaire de Santiago institué en 1170 pour repousser l'Islam de la péninsule ibérique. L'Ordre bénéficia de donations du roi Philippe Auguste et de quelques-uns de ses vassaux. Du Maine à la Champagne, les possessions étaient gérées par la maison d'Etampes. Dans le midi, c'est en Gascogne que l'implantation aurait été la plus dense. L'implantation est donnée comme importante au milieu du XIIIème siècle avec une vocation charitable affirmée. Ainsi, à Vopillon, à proximité du pont se serait trouvée la commanderie dite du Pont-d'Artigues, chef-lieu de l'ordre de Saint-Jacques de la foi et de la paix en Gascogne fondé par l'évêque d'Auch. La tradition historique débattue par les chercheurs rapporte que l'évêché de Compostelle, puis l'ordre espagnol de Santiago, étaient à l'origine de la propriété du Pont-d'Artigues.

L'un des livres du *Codex Calixtinus* attribue la découverte du tombeau de saint Jacques à l'empereur Charlemagne à la suite d'une vision dans laquelle l'apôtre lui montre le chemin d'étoiles et lui demande d'aller délivrer le tombeau d'entre les mains des infidèles. Charlemagne devient ainsi le premier pèlerin et le premier croisé contre les Sarrasins en Espagne. C'est dans ses pas que les pèlerins sont invités à marcher. Un courant migratoire a accompagné la Reconquista en Espagne, les rois ont accordé des chartes de peuplement et les Francs sont allés peupler les territoires reconquis par les chrétiens. Il est à supposer que parmi eux se trouvaient des pèlerins qui s'implantèrent dans la péninsule.

Les sanctuaires bénéficiaient aussi de libéralités de la part des pouvoirs, favorisant leur prospérité, la construction d'églises plus somptueuses ou étendant leurs domaines. Les abbayes exercèrent une influence qui ne se limite pas à l'accueil des pèlerins auxquels elles appliquent leur obligation de charité prévue par les Règles. Ainsi, les sanctuaires de Cluny, Rocamadour ou Conques bénéficièrent de donations de la part des rois espagnols. Celle de Saint-Sever (Landes) rayonnait en Gascogne et jusqu'en Navarre par ses possessions. Dans l'autre sens, les rois Charles V ou Louis XI furent des évergètes de la cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle avec d'autres seigneurs ou bourgeois français.

Enfin, un dernier aspect de cette dimension politique se situe dans l'actualité de la construction européenne de la fin du XXème siècle. Elle recourt au narratif d'une identité commune aux européens et mobilise des thématiques historiques fédératrices illustrées par des patrimoines communs.
C'est ainsi que le programme des Itinéraires culturels a été lancé par le Conseil de l'Europe en 1987. Son objectif est de démontrer, à travers le voyage dans l'espace et dans le temps, que le patrimoine des différents pays d'Europe et leurs cultures définissent un espace chargé de mémoire collective, parcouru de chemins surmontant les distances, les frontières et les incompréhensions ; ces patrimoines communs contribuent à la construction d'une identité européenne. Les Chemins de Compostelle ont été d'emblée mobilisés dans une Déclaration du 23 octobre 1987. L'apport du thème à la construction d'une identité européenne est ainsi défini :
« Pendant des siècles, les pèlerins ont pu découvrir de nouvelles traditions, de nouvelles langues et de nouveaux modes de vie et sont retournés chez eux avec une riche identité culturelle, phénomène rare à une époque où les voyages de longue distance exposaient le voyageur à de grands dangers. Les Itinéraires de Saint-Jacques servent donc de symbole, en reflétant près de mille ans de l'histoire européenne et en servant de modèle de coopération culturelle pour toute l'Europe. »

- **Une présence patrimoniale jacquaire dans l'environnement des composantes**

L'évocation de saint Jacques sous diverses formes dans les 78 composantes n'est que la face apparente d'un innombrable ensemble de ce que les érudits appellent le patrimoine jacquaire. Lors de la candidature, le chiffre de 800 éléments fut ainsi avancé parmi lesquels s'est opérée une sélection constituant désormais le bien inscrit.

De manière générale, ce patrimoine jacquaire comprend l'iconographie de saint Jacques et des jacquets, des toponymes, des hôpitaux ou des ponts à son enseigne, les traces matérielles ou immatérielles des circulations pèlerines, une confrérie, une croix, une relique ... subsistants ou à l'état de souvenir, documentés ou à documenter. Ces objets ne sont pas nécessairement reliés au pèlerinage ou a l'itinéraire du jacquet, mais ils témoignent de la présence jacquaire et de son expression patrimoniale dans un environnement plus ou moins immédiat des composantes. Ce type de patrimoine est recensé par les associations jacquaires de pèlerins ; il a parfois suscité une étude commandée par une collectivité (Pyrénées-Atlantiques, Lot) ; il ne fait l'objet d'aucune appréhension systématique ni de programmes publics et scientifiques de recensement, d'études et de publications assorties de projets de valorisation. Des initiatives privées demeurent dispersées ou incomplètes. Ce patrimoine est ou non protégé. Les relevés de ce type de patrimoine et plus généralement le patrimoine des pèlerinages en général ont servi de base pour la définition des tracés des itinéraires. Une interprétation positiviste a en effet réduit les toponymes et l'iconographie consacrée à saint Jacques à la fonction de balises attestant l'historicité des itinéraires des jacquets. Toutefois, son étude, sa préservation et sa valorisation concourent au rayonnement culturel du bien inscrit. L'attention portée au bien inscrit est un levier potentiel pour engager des solidarités et inciter à des actions sur l'ensemble.

L'élaboration du présent plan de gestion a été l'occasion de solliciter les acteurs pour identifier dans la proximité de chaque composante inscrite les patrimoines liés aux dévotions, aux soins et aux franchissements et participant à enrichir l'interprétation de la composante inscrite. Ainsi par exemple, Bordeaux conserve une ancienne chapelle Saint-Jacques du XVème siècle ; à Toulouse une fresque du XIIIème siècle représentant saint Jacques dans un enfeu dans sa fonction de passeur d'âmes ou une peinture murale du XIVème siècle représentant le miracle du pendu dépendu ; un ancien hôpital des pèlerins à Sorde ou des souvenirs d'hôpitaux sous son vocable et disparus comme à Agen, Paris ou Amiens ; à l'entrée de Poitiers, un « pas de saint Jacques », une croix assez banale marque en réalité un culte à un étrange rocher qui porterait les empreintes du pied et du bâton de marche de Jacques le Majeur passé par là ; à Estaing la procession traditionnelle de saint Fleuret intègre des jacquets au moins depuis le XIXème siècle ; les dédicaces à saint Jacques sont nombreuses dans le patrimoine moissagais ; le trésor de reliques conservé en l'église Saint-Jacques à Compiègne est le reliquat du riche trésor de l'abbaye Saint-Corneille fondée à l'époque carolingienne et anéantie à partir de la Révolution, …

Arles et la Provence offrent un exemple significatif de l'importance de ce qui n'appartient pas à l'inscription mais qui la prolonge et l'enrichit. Arles ne se résume pas à l'église Saint-Honorat ou au cimetière des Alyscamps, indiqués dans le Livre V du *Codex Calixtinus* dès 1130. Il mentionne également le constat que les pèlerins visitent ou doivent visiter l'église Saint-Trophime, l'église Saint-Blaise et la chapelle Saint-Genest, tous liés aux vies et reliques des saints éponymes. Dans les environs, des saints contemporains de saint Jacques et amis proches du Christ ont débarqué selon la tradition au 1er siècle : on notera particulièrement Marie Salomée, mère de saint Jacques, vénérée aux Saintes-Maries-de-la-Mer et Marie Madeleine qui aurait terminé sa vie à la Sainte-Baume et ses reliques vénérées à Saint-Maximin. Cela a déterminé une puissante identité culturelle autour des pèlerinages régionaux de la Provence. De nos jours, ils sont des arguments dans l'aménagement d'itinéraires pédestres reliant Saint-Jacques-de-Compostelle à Rome à travers le sud de la France.

Enfin, de manière plus générale, si l'on considère l'évolution du patrimoine religieux en France, successivement affecté par les guerres de religion (XVIème siècle), puis la Révolution française, il convient de noter que des trésors d'art religieux ou des collections de reliques ont été singulièrement amoindris. Les édifices mêmes ont été transformés, parfois en partie ruinés ou délestés des riches ornementations, mobiliers, et trésors qu'ils offraient à la dévotion des paroissiens et des pèlerins. Des fêtes traditionnelles, des rites, des institutions

pluriséculaires de charité, confréries et ordres religieux, ont en outre disparu par le fait de la sécularisation de la société. Le patrimoine subsistant est donc une relique du nombre, de l'étendue, de la variété des édifices, rites et institutions qui pouvaient encadrer le pèlerinage et la popularité de la dévotion à l'apôtre.

Le bien constitué en 1998 est par conséquent un témoin évocateur et relié à un ensemble matériel plus vaste -subsistant ou disparu – ainsi qu'à un univers mental de croyances, d'imaginaire et d'espérances dont il est difficilement détachable. Une bonne gestion implique de ce fait l'approfondissement des connaissances, le transfert de bonnes pratiques et, d'autant plus dans le cadre d'itinéraires, le tissage de solidarités et de coopérations entre ce qui est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et ce qui ne l'est pas. La visée ultime étant de permettre aux hommes et femmes de notre époque de trouver inspiration et ressourcement dans cet héritage.

- **Perspective anthropologique**

On ne peut appréhender le fait compostellan nous dit l'anthropologue Alphonse Dupront sans prendre en compte la perspective anthropologique de la geste pèlerine : une marche vers l'ouest, conquête de la fin des terres, parcours initiatique à l'image du soleil qui vient mourir aux confins du monde occidental pour réapparaitre à l'orient, le pèlerin se met donc en route pour accomplir une métamorphose.

« L'homme commence par les pieds » rappelle l'ethnologue Leroi-Gourhan. « Marcher met en action le désir de connaissance à travers le rythme cadencé du pas à pas, une technique respiratoire, un effort d'endurance physique, le passage sensible au milieu du paysage-monde ou de la ville-debout devant le regard flâneur » analyse l'historien Antoine de Baecque. Et la marche est devenue dans la re-création actuelle du pèlerinage le moyen privilégié par les néo-pèlerins. Mais souligne l'essayiste Gaële de la Brosse au sujet des voies jacquaires, « si on les compare aux autres sentiers de randonnée, on y trouvera « quelque chose » de plus, ou en tous cas de différent. « Une alchimie du temps sur l'âme » avance Jean-Christophe Ruffin. « Un passage, une traversée de vie » complète Jean-Claude Bourlès. Ainsi, l'ultime stade de cette métamorphose est de toute évidence spirituel. « Dans la trame du chemin, précise David Le Breton, il faut essayer de retrouver le fil de l'existence. « Au fil des pas, la marche devient démarche et le chemin cheminement. La succession des étapes, tendus vers un but, dévoile peu à peu au pèlerin le sens de son voyage terrestre – l'arrivée au finis terrae, image de son achèvement, incarnant une promesse de renaissance. »

Par cet usage de la marche et cette quête d'espérance, Compostelle appartient à un imaginaire collectif qui l'ancre comme un « chemin » unique. L'expérience individuelle puise dans son histoire collective portée par les traces, bâties ou non. Les contours d'un imaginaire de la marche et de la relation à l'environnement au sens le plus large se dégage du flot des paroles des cheminants. Le chemin est un support d'activité, un lieu d'apprentissage physique, voir une expérience de vie, un parcours initiatique synonyme de quête qui emporte la découverte de ce qu'il recèle (lieux, paysages, monuments, gens...). Mais, dans le cas spécifique du chemin de Compostelle, un imaginaire associe l'Histoire (un chemin authentique) et la spiritualité (le sacré).

Aux côtés des valeurs historiques, artistiques et architecturales, culturelles qui procèdent de la connaissance de l'histoire du pèlerinage et de ses patrimoines identifiés et étudiés par les chercheurs et qui sont consacrées par le Conseil de l'Europe et par l'UNESCO, cohabitent des valeurs spirituelles, humanistes, émotionnelles, qui procèdent de l'expérience vécue des cheminants d'aujourd'hui dans une infinité de nuances de comportements et de convictions. L'hospitalité en est l'expression la plus courante.
Cette dimension pèlerine vécue est exaltée, fabriquée, transmise par quelques 300 associations jacquaires dans le monde. Elles privilégient la dimension humaine dont elles se disent les gardiennes. Elles font vivre les principes d'hospitalité, de solidarité, d'écoute, de partage et d'entraide aux pèlerins, de liberté de soi reconquise face aux enfermements sociaux, d'égalité dans l'effort et d'effacement des différences qui fonde une fraternité

le temps du périple. Son expression est largement répandue mais plus rare est la parole des habitants riverains du chemin, témoins du passage et dont la mesure de leur attachement ou détachement au phénomène jacquaire reste largement à appréhender par les chercheurs.

Le bien constitué des 78 éléments sélectionnés revêt un caractère symbolique : ils sont autant d'exemples emblématiques d'un ensemble plus vaste de patrimoines, d'itinéraires, de valeurs et de représentations. Les hôpitaux nous parlent d'hospitalité et de solidarité. Les lieux de culte ainsi que les croix ou les dispositifs d'exaltation des reliques – les ancêtres du concept de patrimoine – rappellent que le pèlerinage est un exercice spirituel et une manifestation de la foi. Les tympans sculptés ou le Beatus de Saint Sever exposent les visions du monde que voulaient transmettre leurs commanditaires. Les portes et les ponts relient et ouvrant sur l'inconnu, évoquent la nécessaire prise de risque. Les 7 sections de la Via Podiensis évoquent la variété des paysages dans un parcours géographique mais aussi le rapport à la nature, à la terre-mère tout en matérialisant une invitation à l'itinérance, à la tolérance et au partage avec ceux que l'on y rencontre, habitants, accueillants ou cheminants de plus d'une centaine de nationalités. Enfin, le dolmen de Pech-Laglaire situé à proximité d'une croix ancienne, une vierge noire ou la présence des eaux dans la proximité des sanctuaires témoignent de la superposition des croyances et ils replacent ainsi très justement cet itinéraire sacré dans un continuum historique.

Le Bien revêt ainsi un caractère vivant, vécu qui le rend singulier. Le réseau d'itinéraires et de monuments représente selon l'expression de l'anthropologue Manoël Pénicaud « un immense réservoir de patrimoine immatériel accumulé sur plusieurs siècles··· Il est capital de faire valoir la dimension humaine de ce pèlerinage, car ce dernier n'existe qu'à travers les hommes et les femmes qui l'effectuent. La protection et la conservation matérielle du bâti ne doivent en aucun cas entraver ni occulter le vécu de ces chemins, du côté des marcheurs comme des riverains. »

- **Perspective d'interprétation**

Le bien inscrit a été diversement appréhendé comme l'inscription du linéaire des quatre chemins, ou comme l'inscription de la seule voie du Puy-en-Velay, tant la notion de « chemin » et de déplacement à pied est prégnante de nos jours.

Le bien constitué a ouvert un débat récurrent sur les édifices dits « oubliés » mais, néanmoins, d'un grand intérêt pour comprendre les pèlerinages, les besoins des pèlerins ou la dévotion locale à saint Jacques. De surcroît c'est un bien matériel chargé d'une dimension immatérielle dont il appartient tant aux chercheurs qu'aux acteurs culturels et associatifs d'inventorier les éléments et de les restituer en les faisant vivre.

L'extension du bien inscrit n'est pas concevable à moyen terme, le préalable étant constitué par les approfondissements des enjeux de gestion d'un site du patrimoine mondial et par le développement de son identification.

Deux types de réponses sont apportées et les acteurs invités à s'en saisir dans une démarche partenariale.

D'une part, destiné au maillage des communes situées en amont et en aval des composantes inscrites et détentrices d'un patrimoine évocateur des pèlerinages, un ensemble d'actions sont proposées qui concourent à l'accompagnement de la montée en qualité de l'offre de services et de la mise en valeur. Ces propositions de valorisation des linéaires sont construites avec les collectivités territoriales volontaires et avec les comités de la randonnée d'une part et les associations des chemins de Compostelle : comité d'itinéraires, projets partagés dans le cadre des plans massifs, programme communes-haltes, opération 1000 mains pour le chemin··· Elles confortent la gestion du bien lui-même.

D'autre part, sur les communes ayant des composantes inscrites, des opérations ont conduit à des équipements de qualité et à l'initiation de démarches vertueuses de coopération. Entre Nasbinals et Conques (Aveyron), englobant sept composantes, un projet a été déployé sur plus de 60 km pour la qualification de l'itinéraire et l'implantation d'une signalétique harmonisée dans le cadre d'un schéma global d'interprétation des paysages et patrimoines, des édifices inscrits ou non. Entre Soulac-sur-Mer (Gironde) et Rocamadour (Lot) par Bordeaux, La Sauve-Majeur (Gironde), Buisson de Cadouin et Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), reliant ainsi neuf composantes, un sentier de randonnée appelé chemin d'Amadour est en cours d'aménagement. Ce projet comprend un inventaire des légendes, des croyances populaires, des traditions hagiographiques, qui complète l'inventaire plus traditionnel des séquences paysagères et des patrimoines bâtis. Si l'on y trouve peu saint Jacques lui-même, en revanche, l'inventaire des traces des croyances formant une religion populaire qui a partout sacralisé des lieux ou des personnages, fabriqué des saints ou des légendes répondant aux besoins d'une société paysanne et rurale en voie de disparition et d'oubli, permet de doter ce sentier d'évocation d'Amadour d'un riche matériau culturel, d'un récit singulier valorisant l'imaginaire et lui conférant une fonction de transmission auprès du public. En outre une collection de monographies sur les composantes est en développement. Des journées d'études sur les différentes formes de patrimoines sont envisagées par les composantes et le conseil scientifique.

Enfin, le bien matériel est inscrit au titre de la convention internationale sur le patrimoine culturel et naturel. Il comporte une dimension immatérielle irréfragable à laquelle une attention plus grande sera portée. Le bien ne compte par exemple qu'un seul édifice (église de Jézeau) représentant l'un des miracles les plus illustré et populaire – celui du pendu dépendu - parmi les 34 sites identifiés en France qui conservent des représentations de plus ou moins grande ampleur.

En outre, saint Jacques appartient au calendrier. La Légende Dorée du dominicain Jacques de Voragine propose trois dates : le 25 mars fête de sa décollation, le 25 juillet, fête de son arrivée à Compostelle et le 30 décembre fête de son ensevelissement. Il a en conséquence suscité des fêtes religieuses (25 juillet). Ces fêtes étaient naturellement doublées d'une dimension profane, dont certaines subsistent. Les associations de pèlerins en ont fait un rendez-vous reconnu. Ces rendez-vous sont disséminés aussi bien hors des composantes du bien, mais ils constituent autant d'opportunités fédératrices de rencontre avec les publics et de médiation sur l'univers culturel, matériel et immatériel, de la pérégrination jacquaire et de sa dimension humaine et expérientielle.

Les enjeux de bonne gestion consistent donc d'une part dans la poursuite de l'identification et de l'étude de ces patrimoines, et, d'autre part, de doter les sentiers jacquaires contemporains d'une narration qui rende intelligible les paysages et les diverses formes de patrimoines qui les jalonnent, et en particulier le patrimoine religieux, jacquaire ou non.

Ces itinéraires sont en effet moins des reconstitutions au sens de l'exactitude des archéologues que des itinéraires d'évocation de l'itinérance jacquaire médiévale et de la pratique des pèlerinages. La mise en récit peut puiser dans toutes sortes de patrimoine au long des itinéraires : civils et religieux, paysages, contes et légendes, traditions vernaculaires locales, croyances populaires, le merveilleux lié au culte des saints, ou les patrimoines liés aux pèlerinages et dévotions locales. Cette narration enrichit l'expérience du marcheur, du pèlerin, et nourrit sa curiosité.

Cette approche revêt un intérêt tout particulier dans le contexte actuel de l'affaiblissement de la compréhension du langage symbolique chrétien lié à l'effondrement de la pratique religieuse et de la nécessité de transmettre les clés de compréhension de ces patrimoines marqueurs forts de l'espace durant près de deux millénaires.

BIBLIOGRAPHIE

1 / Généralités sur les pèlerinages

BOUTRY Philippe, FABRE Pierre-Antoine, JULIA Dominique, *Rendre ses vœux : Les identités pèlerines dans l'Europe moderne, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2000

BOZOKY Edina, *L'Imaginaire de la sainteté*, Paris, Éditions du Cerf, 2021.

BOZOKY Edina (dir.), *Saints d'Aquitaine ; missionnaires et pèlerins du haut Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2010

BROUQUET Sophie , FOURNIE Michelle, Ad Sanctos - Reliques, reliquaires et culte des saints dans le Sud-Ouest de la France, Presses Universitaires du Midi, 2022

BROUQUET Sophie (dir.) *Sedes Sapientiae, Vierges noires, culte marial et pèlerinages en France méridionale*, Toulouse, Coll. Méridiennes, Presses Universitaires du Midi, 2016

CAUCCI VON SAUCKEN Paolo (dir.), *Pèlerinages. Compostelle, Jérusalem, Rome*, Paris, Zodiaque / Desclée de Brouwer, collection Présence de l'Art, 1999

CHÉLINI Jean, BRANTHOMME Henry, *Histoire des pèlerinages non chrétiens, entre magique et sacré : le Chemin des dieux*, Paris, Hachette, 1987

CHÉLINI Jean, BRANTHOMME Henry, *Les Chemins de Dieu : Histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours*, Hachette, Paris, 1989

CHÉLINI Jean, BRANTHOMME Henry, *Les pèlerinages dans le monde*, Paris, Hachette, 2004

Chemins d'étoiles, Reliques et pèlerinages au Moyen-Age, Catalogue de l'exposition, Musée de Saint-Antoine l'Abbaye, Editions Ouest France, Rennes, 2019

CHEYNET Magali « La route des pèlerins : éléments bibliographiques », *Questes* [En ligne], 22 | 2011, mis en ligne le 01 janvier 2014. URL : http://journals.openedition.org/questes/1465

Corps saints et reliques dans le Midi, Actes des Rencontres de Fanjeaux, coll. Cahiers de Fanjeaux n° 53, Toulouse, Privat, 2017

CRANSAC Francis, BOYER Régis (dir.), *Récits d'aventures sur les routes médiévales*, Coll. Cahier de Rencontres d'Aubrac n°5, Association À la Rencontre d'Ecrivains, 2003

DOR Juliette (dir.), *Femmes et pèlerinages. Women and pilgrimages*, Paris, L'Harmattan, 2007

GALENT-FASSEUR Valérie, *L'épopée des pèlerins. Motifs eschatologiques et mutations de la chanson de geste*, Paris, Presse Universitaires de France, 1997.

GEARY Patrick, *Le vol des reliques au Moyen-Âge*, Paris, Aubier, 1999

GIRAULT, Marcel, GIRAULT, Pierre-Gilles, *Visages de pèlerins au Moyen Âge : les pèlerinages européens dans l'art et l'épopée*, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque « Visages du Moyen Âge » 3, 2001.

GRÉVY Jérôme (dir.), Politiques du pèlerinage du XVIIe s. à nos jours, Actes du colloque organisé par l'Université de Poitiers (10 et 11 mai 2012), Rennes, PUR, 2014

Hagiographie et culte des saints en France méridionale (XIII^{e}-XV^{e} siècle), Actes des Rencontres de Fanjeaux, coll. Cahiers de Fanjeaux n°37, Toulouse, Privat, 2002

HERBERS Klaus, LEHNER Hans-Christian (dir.), *Unterwegs im Namen der Religion II. Wege und Ziele in vergleichender Perspektive – das mittelalterliche Europa und Asien / On the Road in the Name of Religion II: Ways and Destinations in comparative Perspective – Medieval Europe and Asia*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2016 [articles en allemand, anglais, espagnol et français]

HERVIEU-LÉGER Danièle, *Le pèlerin et le converti : la religion en mouvement*, Paris, Flammarion, Coll. Essais, 1999

HUYN Michel (dir.), *Voyager au Moyen âge*, catalogue de l'exposition, Musée National du Moyen-Age, octobre 2014 – février 2015, Paris, RMN, 2014

JACOMET Humbert, « Pèlerins du Moyen Age et pèlerins d'aujourd'hui : Raison et déraison du pèlerinage »,

Communio, Revue catholique internationale [Le pèlerinage], 132 [t. XXII-4] (Juillet-août 1997), p. 103-120
JACOMET Humbert, *Croix rurales et chemins de pèlerinage dans l'ancien diocèse de Chartres : Croix de Saint-Jacques, Croix aux Pèlerins, Croix de la Montjoie*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1998
JULIA Dominique, *Le voyage aux saints, les pèlerinages dans l'Occident moderne (XV^e – XVIII^e siècle)*, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. Hautes études, 2016
JULIA Dominique, BOUTRY Philippe, *Pèlerinages et pèlerins dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rome, École Française de Rome, 2000
LABANDE Edmond René, *Pauper et peregrinus. Problèmes, comportements, mentalités du pèlerin chrétien*, Turnhout, Brépols – CESCM, 2004
LA BROSSE Gaële de, *Eloge du pèlerinage*, Salvator, Paris, 2021
Le pèlerinage, Cahiers de Fanjeaux nº 15, Toulouse, Édouard Privat, 1980.
L'Image du pèlerin au Moyen-Âge et sous l'Ancien Régime, Actes du colloque de Rocamadour, éd. par P. A. Sigal, Gramat, Association des Amis de Rocamadour, 1994
LIVET Georges, *Histoire des routes et des transports en Europe. Des Chemins de Saint-Jacques à l'âge d'or des diligences*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004
LE DESCHAULT DE MONREDON Térence (dir.), *Pèlerinages : origine, succès et avenir*, Actes du colloque de Cahors (7-8 juin 2018), Cahors, Éditions du patrimoine de la Ville de Cahors, 2019
LE GOFF Jacques, *À la recherche du temps sacré, Jacques de Voragine et la Légende dorée*, Paris, Perrin, Coll. Pour l'histoire, 2011
OURSEL Raymond, *Les Pèlerins du Moyen Âge : les hommes, les chemins, les sanctuaires*, Paris, Fayard, Coll. Résurrection du passé, 1963
Pèlerinage de l'Antiquité à nos jours, Le, Actes du 130^e Congrès National des Sociétés Historiques et Scientifiques, La Rochelle, 2005, éd. par André Vauchez, Paris, Éditions du CTHS, 2012
Pèlerinages, échanges, cultures, Actes du 74^ème Congrès de la fédération des Sociétés savantes du Centre de la France 25-27 mai 2018, Bulletin de Connaissance et sauvegarde de Saint-Léonard, 74, Saint-Léonard de Noblat, 2019
Pèlerinages à travers l'art et la société à l'époque préromane et romane, Les, Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa, 2000.
Pèlerinages et croisades, Actes du 118ème congrès National des Sociétés Historiques et Scientifiques, Pau 1993, éd. par Léon Pressouyre, Paris, CTHS, 1995
PAZOS, Antón M., (dir.), *Pilgrims and Politics. Rediscovering the power of the pilgrimage*, Farnham-Burlington, Ashgate, 2012 [en anglais]
REMENSNYDER Amy, *Remembering Kings past, monastic foundation legends in southern France*, Cornell university, 1995 [en anglais]
ROSZAK Piotr (dir.), « Sacred Space, Time and New Secular Pilgrimages », nº spécial de *International Journal of Religious Tourism and Pilgrimage*, Vol. 7, Iss. 5 (2019), https://arrow.dit.ie/ijrtp/vol7/iss5/ [articles en anglais]
SIGAL Pierre-André, *Les Marcheurs de Dieu. Pèlerinages et pèlerins au Moyen Âge*, Paris, A. Colin, coll. U Prisme 39, 1974.
TOLLET Daniel (dir.), *Études sur les Terres saintes et pèlerinages dans les religions monothéistes*, Paris, Honoré Champion, 2012.
Trésors et routes de pèlerinage dans l'Europe médiévale, Catalogue d'exposition, Conques, Centre européen d'art et de civilisation médiévale, 1994
VAN HEERWARDEN Jan, SHAFFER Wendie, GARDNER Donald, *Between Saint James and Erasmus. Studies in Late-Medieval Religious Life : Devotion and Pilgrimage in the Netherlands*, Leiden, Brill, 2003 [en anglais]
VINCENT Catherine (dir.), *Identités pèlerines*, Actes du colloque de Rouen (15 -16 mai 2002), Rouen, Presses Universitaires de Rouen, 2004
VINCENT Catherine, *Cathédrale et pèlerinage,* Louvain, Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique,

Fascicule 92, 2010
VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, XIIIe – XVe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994

2 / Le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle

Le *Codex Calixtinus*

ASENSIO Juan Carlos (dir.), *El Codex Calixtinus en la Europa del siglo XII. Música, arte, codicología y liturgia* (Simposium, León, 15-17 de julio 2010), León, INAEM (Instituto Nacional de Artes Escénicas y de la Música). 2011 [articles en espagnol et italien]
BERARDI Vicenza Maria, *Il Codice Callistino*, Perugia, Edizioni compostellane (Studi e testi, 3), 2008 [traduction italienne du *Codex Calixtinus*]
CAUCCI VON SAUCKEN Paolo (éd.), *Guida del pellegrino di Santiago. Libro quinto del Codex Calixtinus, secolo XII*, Milan, Jaca Book, 1989, 2e éd. 2010 [traduction italienne du Livre V du *Codex Calixtinus*]
CAUCCI VON SAUCKEN, Paolo (éd.), *"Visitandum est"santos y cultos en el Codex Calixtinus*, Actes du VIIe Congrès International de Estudios Jacobeos, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2005 [Articles scientifiques en espagnol sur les saints mentionnés dans le *Codex Calixtinus*]
COFFEY Thomas F., DAVIDSON Linda Kay, DUNN Maryjane, *The Miracles of Saint James*, New York, Italica Press, 1996 [traduction anglaise du Livre II du *Codex Calixtinus*]
DIAZ Y DIAZ Manuel C., *El Codice Calixtino de la Catedral de Santiago. Estudio codicológico y de contenido*, Santiago de Compostela, Centro de Estudios Jacobeos, 1988 [en espagnol, étude codicologique et paléographique du manuscrit compostellan du *Codex Calixtinus*, sa date et sa composition]
GICQUEL Bernard, *La légende de Compostelle*, Tallandier, Paris, 2003, [traduction française du *Codex Calixtinus*. Avec une introduction dépassée]
HERBERS Klaus, SANTOS NOIA Manuel, *Liber Sancti Iacobi - Codex Calixtinus*, Xacobeo, Santiago de Compostela, 1998 [édition de l'original, en latin]
HERBERS Klaus (éd.), *El Pseudo-Turpín : Lazo entre el culto jacobeo y el culto de Carlomagno*, Actes du VIe Congrès International de Estudios Jacobeos, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2003 [articles scientifiques en espagnol sur le IVème Livre du *Codex Calixtinus*]
JACOMET Humbert, « Un miracle de Saint Jacques : le pendu dépendu », *Archéologia*, nº 278 (Avril 1992), p. 36-47
MORALEJO Abelardo, TORRES Casimiro, FEO Julio, *Liber Sancti Iacobi - Codex Calixtinus*, 2e éd. Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2014 [traduction espagnole, avec notes, du *Codex Calixtinus*]
PICCAT Marco, RAMELLO Laura (dir.), *L'Historia Turpini in Europa: ricerche e prospettive*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2019 [articles en français et en italien sur le Livre IV du *Codex Calixtinus*]
RECORD Michel, *Le guide du pèlerin à Saint-Jacques*, Editions Sud-Ouest, 2006. Nouvelle traduction commentée du Livre V du Codex Calixtinus (1130)
RUCQUOI Adeline, "Charlemagne à Compostelle", *Compostelle*, 17 (2014), p. 5-25 [sur la postérité du Livre IV du *Codex Calixtinus*]
STONES Alison, KROCHALIS Jeanne, SHAVER-CRANDELL Annie, *The Pilgrim's Guide*: *a critical edition*, 2 t., London, Miller, 1998 [traduction anglaise du Livre V du *Codex Calixtinus*]
VIELLIARD Jeanne, *Le guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*, 5e édition, Paris, Vrin, 1990, [traduction française du Livre V du *Codex Calixtinus*]
WILLIAMS John, STONES Alison (dir.), *The Codex Calixtinus and the Shrine of St. James*, 2e éd. Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1992.

Récits de pèlerins

ALMAZÁN, Vicente, « El viaje a Galicia del caballero Arnaldo von Harff en 1498 », *Compostellanum*, 33 (1988), p. 363-384 [en espagnol].
BARRET Pierre, GURGAND Jean-Noël, *Priez pour nous à Compostelle*, Hachette, 1978 [un classique qui mêle témoignages et histoire]
BERNÈS Georges, *Carnet de route d'un pionnier. Mon pèlerinage à Compostelle en 1961*, Paris, Pierre Téqui éditeur, 2011 [le récit d'un prêtre et pionnier et auteur du premier guide pratique en 1970]
BOURLÈS Jean-Claude (éd.), *Guillaume Manier. Un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle (1726-1727)*, Coll. Petite Bibliothèque, Payot, 2002
CAUCCI VON SAUCKEN Paolo (dir.), *I testi italiani del viaggio e pellegrinaggio a Santiago de Compostela e Diorama sulla Galizia*, Perugia, 1983 [en italien, articles sur les récits de pèlerinage écrits par des Italiens]
DANSETTE Béatrice, NIELEN Marie-Adélaïde (éd.), *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai, 1488-1489*, Paris, CNRS, 2017 [le pèlerinage à Compostelle se trouve p. 299-342]
ESCUDIER Denis (éd.), *Voyage d'Eustache Delafosse sur la côte de Guinée, au Portugal et en Espagne (1479-1481)*, Paris, Éditions Chandeigne (Collection Magellane), 1992.
HERBERS Klaus, PLÖTZ Robert, *Nach Santiago zogen sie. Berichte von Pilgerfahrten ans « Ende der Welt »*, München, 1996 ; trad. espagnole : *Caminaron a Santiago. Relatos de peregrinaciones al fin del mundo*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1998 [en allemand ou en espagnol, récits et extraits de récits de pèlerins allemands à Saint-Jacques]
HERBERS Klaus, PLÖTZ Robert, *Die Straß zu Sankt Jakob: Der älteste deutsche Pilgerführer nach Santiago de Compostela*, Jan Thorbecke Verlag, 2004 [en allemand, édition du Guide d'Hermann Künig von Vach, 1495]
HERBERS, Klaus (éd.), *Hieronymus Münzer. Itinerarium*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2020 [édition de l'original, en latin, du voyage de Jérôme Münzer]
MABILLE DE PONCHEVILLE André, *Le Chemin de Saint Jacques*, Bloud & Gay, 1930 [récit d'un pèlerinage effectué en 1926]
MAGDINIER Louis (éd.), *Le livre de Margerie Kempe*, Paris, Le Cerf, 1989 [traduction française du voyage de l'Anglaise Margery Kempe en 1417]
MÜNZER Jérôme, *Voyage en Espagne et au Portugal (1494-1495)*, éd. par Michel Tarayre, Paris, Les Belles Lettres, 2006 [traduction française d'une partie du pèlerinage d'un médecin de Nuremberg]
PALADILHE Dominique, *Carnet de route d'un étudiant. À pied vers Compostelle*, Paris-Genève, La Palatine, 1956 [récit d'un pèlerinage à pied en 1949]
ROQUE Henri, *L'homme à cheval sur les chemins de Compostelle (1963)*, éd. par Denise Péricard-Méa, Forcalquier, C'est-à-dire éd., 2013
RUCQUOI Adeline, MICHAUD-FRÉJAVILLE Françoise, PICONE Philippe (éd.), *Le voyage à Compostelle du X^e^ au XX^e^ siècle*, Paris, Robert Laffont Coll. Bouquins, 2018 [Soixante-dix récits de pèlerins et guides anciens publiés en français moderne]
TAÍN GUZMÁN Miguel, *A Medici Pilgrimage. The Devotional Journey of Cosimo III to Santiago de Compostela (1669)*, Turnhout, Brepols, 2018 [en anglais]

Études sur l'histoire du pèlerinage compostellan

ALMAZÁN, Vicente, « Saint Jacques en Alsace », *Saint Jacques et la France*, Paris, Le Cerf, 2003, p. 25-37.
ALMAZÁN, Vicente (dir.), *Actas del II Congreso Internacional de Estudios Jacobeos : Las Rutas Atlánticas de Peregrinación a Santiago de Compostela (Ferrol, 1996)*, 2 vol., Xunta de Galicia, 1998 [articles en espagnol, anglais, portugais, français, italien et galicien. Numérisé]
ARRIBAS Pablo, *Coquins, gueux, catins··· sur le chemin de Saint-Jacques*, Pau, Cairn, 2009 [ouvrage sans notes et donc difficile à vérifier]

BARRAL I ALTET Xavier, *Compostelle, le grand chemin*, Paris, Gallimard, 1993
BARREIRO RIVAS José Luis, *La función política de los Caminos de peregrinación en la Europa medieval. Estudio del Camino de Santiago*, Madrid, Editorial Tecnos, 1997 [en espagnol]
BIANCO Rossana, *La conchiglia e il bordone. I viaggi di San Giacomo nella Puglia medievale*, Perugia, Edizioni Compostellane, 2017
Camí de Sant Jaume i Catalunya, El, Actes du Congrès International de Barcelone, Cervera et Lérida, Montserrat, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 2007 [articles en catalan, espagnol, italien et galicien]
Camino de Santiago y la articulación del espacio hispánico, El, XX Semana de Estudios Medievales, Estella 93, Pamplona, Gobierno de Navarra, 1994 [articles en espagnol]
CAUCCI VON SAUCKEN Paolo (dir.), *Santiago e l'Italia*, Edizioni Compostellane, Perugia, 2005
Compostelle et l'Europe. L'histoire de Diego Gelmírez, Milan - Santiago de Compostela, Skira - Xunta de Galicia, 2010 [publié à l'occasion de l'exposition du même nom, présentée à Paris, Rome et Compostelle, sous la direction de Manuel Castiñeiras]
CUNNINGHAM Bernadette, *Medieval Irish pilgrims to Santiago de Compostela*, Dublin, Four Courts press, 2018
CUOZZO Letizia, *Il pellegrinaggio a Santiago di Compostella*, Roma, Città del Vaticano, 2004 [en italien. Préface du cardinal Paul Poupard]
De peregrinatione, Studi in onore di Paolo Caucci von Saucken (Perugia, 27-29 Maggio 2016), a cura di Giuseppe Arlotta, CSIC-Edizioni Compostellane, Perugia-Pomigliano d'Arco, 2016 [articles en diverses langues]
DUNN Maryjane, DAVIDSON Linda K. (dir.), *The pilgrimage to Compostela in the Middle Ages*, New York-London, Routledge, 2000 [en anglais, recueil d'articles]
DUPRONT Alphonse (dir.), Saint-Jacques de Compostelle, la quête du sacré, Brépols, 1985
ETCHEVERY Maritxu, *Approche exploratoire du patrimoine jacquaire,* Expression des attributs caractérisant le bien en série « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » Section n° 7 Aroue / Ostabat, rapport d'études pour la Communauté d'agglomération du pays basque, 2022, [non publié, 109 p.]
FRAY Sébastien, *Esquisse d'une histoire du pèlerinage marial au Puy, des origines au XVIIe siècle,* Bulletin historique de la société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, t. 96, 2021, p. 3-48
GALENT-FASSEUR Valérie, *L'épopée des pèlerins*, Paris, PUF, 1997
HERBERS Klaus, *Papado, peregrinos y culto jacobeo en España y Europa durante la Edad Media*, Granada, Universidad de Granada, 2017 [en espagnol, recueil d'articles]
HERWAARDEN Jan van, *Between Saint James and Erasmus. Studies in late-medieval religious life: Devotion and pilgrimage in the Netherlands*, Leiden, 2003 [en anglais]
HUCHET Patrick, *Mille ans vers Compostelle. L'aventure des pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques*, Rennes, Editions Ouest-France, 2012
JACOMET Humbert, « Paris : Présence de saint Jacques. La Confrérie des Pèlerins » [titre originel : « Paris : miroir de Saint-Jacques »], *Archéologia*, nº 289 (Avril 1993), p. 26-39
JACOMET Humbert, « Pierre Plumé, Gilles Mureau, Jehan Piedefer, chanoines de Chartres, pèlerins de Terre Sainte et de Galice, 1483-1484, 1517-1518 », *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nº 48, 49, 50 (2e, et 3e trimestres 1996), p. 1-32, 1-33, 1-34
JACOMET Humbert, « Notes sur les pèlerinages maritimes à Saint-Jacques de Compostelle (XIVe-XVe siècles) : Hypothèses et réalités [première partie] 1337-1453 : Épisodes de la Guerre de Cent Ans », *Compostelle*, 6 (2003), p. 21-56
JACOMET Humbert, « Notes sur les pèlerinages maritimes à Saint-Jacques de Compostelle (XIVe-XVIe siècles) : Hypothèses et réalités [seconde partie] », *Compostelle*, 7 (2004), p. 39-77
JACOMET Humbert, « La fondation de la chapelle du roi de France à la cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle par Charles V de Valois et la mission de Mathieu de Fresnes (février 1372) », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France 2006*, 2012, p. 45-59.

JUHEL Vincent (dir.), *Pèlerins sur les Chemins de Compostelle et du Mont*, actes des 8e Rencontres historiques des Chemins du Mont-Saint-Michel, Avranches, 8 mai 2018, Évrecy, *Les Chemins du Mont-Saint-Michel*, 2020
LÓPEZ FERREIRO Antonio, *Historia de la Santa Apostólica Metropolitana Iglesia de Santiago de Compostela*, 11 volumes, Santiago de Compostela, 1898-1909 [en espagnol et en latin, l'histoire de l'Église compostellane du VIIIe au XXe siècle, avec toute la documentation en annexe. Numérisée]
LÓPEZ MARTÍNEZ-MORÁS Santiago, MELÉNDEZ CABO, Marina, PÉREZ BARCALA Gerardo (dir.), *Identidad europea e intercambios culturales en el Camino de Santiago (siglos XI-XV)*, Santiago de Compostela, Universidade de Santiago de Compostela, 2013 [articles en espagnol, italien, français et galicien]
MARTÍNEZ RUIZ Enrique, PAZZIS PI CORRALES Magdalena de, *Scandinavia, Saint Birgitta and the Pilgrimage Route to Santiago de Compostela - El mundo escandinavo, Santa Brígida y el Camino de Santiago*, Santiago de Compostela, Universidade, 2002 [édition en anglais et en espagnol]
PASSINI Jean, *Les chemins de Saint-Jacques - Itinéraires et lieux habités*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1993 [étude archéologique et historique de référence sur la formation du *Camino Francés*]
PAZOS Antón M. (éd.), *La renovación de las peregrinaciones a Santiago de Compostela en el siglo XIX: entre tradición y modernidad*, Santiago de Compostela, 2017 [en espagnol]
PAZOS Anton (dir.), *Translating the relics of St. James: from Jerusalem to Compostela*, London: Routledge, Taylor & Francis Group, 2017 [en anglais]
PAZOS Antón M., *Las reliquias de Santiago. Documentos fundamentales de la 'reinventio' de 1879*, Santiago de Compostela, 2021 [en espagnol et latin. Publication de la documentation relative aux fouilles de 1879, à la découverte des reliques et à leur authentification par le pape Léon XIII en 1884]
PERICARD-MEA Denise, Compostelle et les cultes de Saint-Jacques au Moyen Age, PUF, Paris, 2000
PLÖTZ Robert (dir.), *Europäische Wege der Santiago-Pilgerfahrt*, Tübingen, 1990 [en allemand]
RODRÍGUEZ Manuel F., *Los Años Santos Compostelanos del siglo XX. Crónica de un renacimiento*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2004 [en espagnol, évolution des années jubilaires compostellanes au cours du XXe siècle]
RUCQUOI Adeline (dir.) *Berenguel de Landoria,* XI Congreso Internacional de Estudios Jacobeos, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2021
RUCQUOI Adeline (dir.), *Saint Jacques et la France*, Paris, Le Cerf, 2003
RUCQUOI Adeline, « Clavijo : saint Jacques matamore ? », *Compostelle*, 10 (2007), p. 48-58. [sur la signification du "matamore"]
RUCQUOI Adeline, « Cluny, el Camino Francés y la Reforma Gregoriana", *Medievalismo*, 20 (2010), p. 97-122 [en espagnol. Numérisé]
RUCQUOI Adeline, « Est-on pardonné à Saint-Jacques de Compostelle ? », *Le grand pardon de Chaumont et les pardons dans la vie religieuse. XIVe-XXIe siècles*, éd. par Patrick Corbet, François Petrazoller & Vincent Tabbagh, Chaumont, Le Pythagore, 2011, p. 79-94 [article sur l'origine des Années Saintes Compostellanes]
RUCQUOI Adeline, « Diego Gelmírez : Un archevêque de Compostelle « pro-français »? », Ad Limina, 2 (2011), 161-181
RUCQUOI Adeline, *Mille fois à Compostelle. Pèlerins du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 2014
RUCQUOI, Adeline (dir.), *Maria y Iacobus en los Caminos Jacobeos: IX Congreso Internacional de Estudios Jacobeos, (Santiago de Compostela - 21-24 de octubre 2015)*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2017.
RUCQUOI Adeline, "Saint-Jacques de Compostelle sur les rives de la mer Ténébreuse", *The Holy Portolano. The Sacred Geography of Navigation in the Middle Ages*, éd. par Michele Bacci & Martin Rohde, Berlin-Munich-Boston, Walter de Gruyter, 2014, p. 307-325 [article sur les pèlerinages maritimes]
Santiago de Compostela. 1000 ans de pèlerinage européen, Europalia 85 España, Gand, Crédit Communal, 1985 [ouvrage indipensable sur la dimension européenne du pèlerinage]
SANTIAGO-OTERO Horacio (dir.), *El Camino de Santiago. La hospitalidad monástica y las peregrinaciones*,

Salamanca, Junta de Castilla y León, 1992 [articles en espagnol]
STORRS Constance Mary, *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostela. From the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1994, rééd., Londres, 1998 [en anglais]
Toulouse sur les Chemins de Saint-Jacques. De saint Saturnin au Tour des Corps Saints (V^e^-XVIII^e^ siècles), Toulouse – Milan, Skira/Seuil, 1999
VALLET Sophie, « La coquille du pèlerin dans les sépultures médiévales du sud-ouest de la France : nouveaux résultats et perspectives de recherches », *Archéologie du Midi Médiéval, 26* (2008), pp. 238-247
VANTAGGIATO Lorenza, *Pellegrinaggi giudiziari. Dalla Fiandra a San Nicola di Bari, a Santiago di Compostella e ad altri santuari (secc. XIV-XV)*, Perugia, Edizioni Compostellane, 2010 [en italien, sur les pèlerinages judiciaires]
VÁZQUEZ DE PARGA Luis, LACARRA José María, URÍA RÍU Juan, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, Madrid, 1949 ; réédition : Gobierno de Navarra, 3 vol., 1998 [Ouvrage fondamental pour la connaissance de l'histoire du pèlerinage. En espagnol avec des Annexes en latin]

Histoire de l'art et de l'architecture

BRUNA Denis, *Enseignes de pèlerinages et enseignes profanes*, Paris, Musée national du Moyen Âge - Thermes de Cluny, RMN, 1996.
BRUNA Denis, Enseignes de plomb et autres menues chosettes du Moyen Âge, Paris, Le Léopard d'Or, 2006.
CASSAGNE-BROUQUET Sophie, « La chapelle sur le pont », Siècles [En ligne], 25 | 2007, mis en ligne le 22 janvier 2014. URL : http://siecles.revues.org/137
CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel, *El Pórtico de la Gloria,* Madrid, Editorial San Pablo, 1999
CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel, *A vieira en Compostela, a insignia da peregrinación xacobea,* Santiago de Compostela, 2007
CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel (dir.), Compostelle et l'Europe. L'histoire de Diego Gelmírez, catalogue d'exposition (Paris, Rome, Compostelle), Skira/Xunta de Galicia, 2010
CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel, *El Camí de Peregrinació a Santiago i el culte a la Mare de Déu en el Romànic*, Besalú, 2013 (publicación dixital: *Síntesi. Quaderns dels Seminaris de Besalú*, 1, 2013, pp. 1-125)
CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel, CAMPS Jordi, McNEILL John, PLANT Richard (dir.) *Romanesque Patrons and Processes. Design and Instrumentality in the Art and Architecture of Romanesque Europe*, New York, Routledge, 2018.
Catalogues des Expositions organisées à Compostelle par le Xacobeo [Numérisées < www.caminodesantiago.gal/gl/conecemento-e-investigacion/bibliografia-xacobea >]
CAZES Quitterie, FRAISSE Chantal, *Le cloître et le portail de Moissac*, Bordeaux, Sud-Ouest, 2022
DAVIES Paul, HOWARD Deborah, PULLAN Wendy (dir.), *Architecture and Pilgrimage, 1000-1500: Southern Europe and Beyond*, Burlington, VT, Ashgate, 2013.
DURLIAT Marcel, *La sculpture romane de la route de Saint-Jacques. De Conques à Compostelle*, Mont-de-Marsan, CEHAG, 1990
FRECHURET Maurice et al., Les figures de la marche, un siècle d'arpenteurs, catalogue d'exposition, Musée Picasso, Antibes, du 1er juillet 2000 au 14 janvier 2001, Paris, RMN, 2000
GENSBEITEL Christian (dir.), *Charente-Maritime Monastères en Saintonge*, 177^ème^ congrés archéologique de France, 2018, Société française d'archéologie, Picard Editions, 2020
HARTMANN-VIRNICH Andreas (sous la dir.), *De Saint-Gilles à Saint-Jacques*, Editions Marion Charlet et Ville de Saint-Gilles, 202
JACOMET Humbert, « Le bourdon, la besace, et la coquille », *Archéologia*, nº 258 (Juin 1990), p. 42-51
JACOMET Humbert, « Regard sur le culte et l'iconographie de saint Jacques [en Alsace] », *Le Saint Jacques*

*de Gueberschwihr, une sculpture bâloise du début du XVI*e *siècle*, Colmar, Musée d'Unterlinden, 1993, p. 32-61
JACOMET Humbert, « L'apôtre au manteau constellé de coquilles : Iconographie de saint Jacques à la cathédrale de Chartres », *Monde médiéval et société chartraine*, éd. par Jean-Robert Armogathe, Paris, Picard, 1997, p. 165-236
JACOMET Humbert, « Épitaphes et ex-voto de pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle : Essai d'interprétation », *Pellegrinaggio ieri e oggi*, éd. par A. Salvatori, Stresa, Edizioni rosminiane, 2000 (Biblioteca del Centro Internazionale di Studi Rosmaniani. n°8), p. 87-129
JACOMET Humbert, « La imagen de Santiago a través de la plegaria de la Iglesia, de sus milagros y de sus apariciones », *Luces de Peregrinación*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2003, p. 393-437
JACOMET Humbert, « "Vovere in pera et baculo". Le pèlerin et ses attributs aux XIe et XIIe siècles », *Pellegrinaggi e Santuari di San Michele nell'Occidente Medievale*, éd. par G. Casiraghi, G. Sergi, Bari, Edipuglia, 2007 (Biblioteca Michaelica, n° 2), p. 477-543.
JACOMET Humbert, « À propos de l'image équestre et combattante de saint Jacques : Le haut-relief de São Tiago do Cacém (XIVe siècle) », *Compostelle*, 13 (2010), p. 49-67
LACOSTE Jacques, *Les maîtres de la sculpture romane dans l'Espagne du pèlerinage à Compostelle*, Bordeaux, Editions du Sud-Ouest, 2006.
La Romieu, Le chemin de Saint-Jacques, Actes de la septième journée de l'Archéologie et de l'Histoire de l'Art à La Romieu (2018), 38, Auch, Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers, 2019
MESQUI Jean, *Chemins et ponts, liens entre les hommes*, Paris, Éd. Desclée de Brouwer-Rempart, Paris, 1994.
NÚÑEZ RODRÍGUEZ Manuel (dir.), *Santiago, la catedral y la memoria del arte*, Santiago de Compostela, Consorcio de Santiago, 2000 [en espagnol]
NÚÑEZ RODRÍGUEZ Manuel, *A la búsqueda de la memoria. Los tres pórticos mayores de la Basílica de Gelmírez*, Santiago de Compostela, Consorcio de Santiago, 2011 [en espagnol]
Patrimonio artístico de Galicia y otros estudios. Homenaje al Prof. Dr. Serafín Moralejo Álvarez, éd. par Angela Franco Mata, 3 volumes, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2004 [recueil des articles de Serafín Moralejo, l'un des meilleurs connaisseurs de l'art roman à Compostelle et sur le Chemin de Saint-Jacques (vols. 1 et 2) et articles écrits en son honneur (vol. 3) ; en espagnol, français, anglais, italien et allemand]
PICONE Philippe, *Musiques et culte de Saint Jacques-le-Majeur dans l'Europe baroque : Espagne - France - Italie 1563~1746*, thèse sous la direction de Catherine Massip, EHESS, 2012 [non publiée]
PICONE Philippe, « Una fuente jacobea de gran interés : el libro de la cofradía francesa de peregrinos de Santiago de Lyon (1719) », *Peregrino, ruta y meta en las peregrinaciones maiores*, *(Actas del VIII Congreso de Estudios Jacobeos),* Santiago de Compostela, 2012, p. 127-135 [article en espagnol].
PICONE Philippe, « Un remarquable foyer musical de l'époque baroque : la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie de Paris », *Ad Limina, Revista de Investigación del Camino de Santiago y las Peregrinaciones*, 4 (2013), p. 233-248.
PICONE Philippe, « Mens sancta in corpore sancto : la musique dans les hôpitaux Saint-Jacques aux XVIIe et XVIIIe siècles. Contribution à l'histoire des fondations hospitalières d'Ancien Régime en France à l'époque baroque », *Compostelle, Cahiers du Centre d'Études, de Recherches et d'Histoire Compostellanes*, 19 (2016), p. 79-92.
PORTER Arthur Kingsley, *Romanesque Sculpture of the Pilgrimage Roads*, 10 volumes, Boston, M. Jones, 1923 [ouvrage classique sur le thème, chaque volume est dédié à une région de France, d'Italie ou d'Espagne ; en anglais]
PRACHE Anne, PLAGNIEUX Philippe, REVEYRON Nicolas, JOHNSON Danielle V., *Initiation à l'art roman : architecture et sculpture*, Paris, Zodiaque / Desclée de Brouwer, 2002
RIVIALE Laurence, « Les verrières du XVIe siècle consacrées à la légende du "Pendu-Dépendu" : nouvelles informations iconographiques », *Histoire de l'Art*, n° 40-41, mai 1998, p. 113-125.
SENRA José Luis (dir.), *En el principio: Génesis de la Catedral Románica de Santiago de Compostela. Contexto, construcción y programa iconográfico*, Santiago de Compostela, Teófilo Edicións, 2014 [en espagnol]

TAÍN GUZMÁN Miguel, « El barroco compostelano, la Catedral de Santiago y el reino de Portugal: encuentros e intercambios », Barroco (Actas do II Congresso Internacional : Porto, Vila Real, Aveiro, Arouca), Porto 2001, 2003, p. 593-604
TAÍN GUZMÁN Miguel, *Dibujos históricos, epigráficos y heráldicos del Archivo de la Catedral de Santiago*, A Coruña, Diputación Provincial, 2002
TAÍN GUZMÁN Miguel, « La metamorfosis barroca: nuevas escenografías de presentación del Apóstol », *La Catedral de Santiago: belleza y misterio,* coord. par Francisco Singul Lorenzo et Juan Conde Roa, Santiago de Compostela, 2011, p. 61-67.

Ensemble des travaux et des congrès d'études internationaux organisés par le comité international des experts du chemin de Saint-Jacques

Une riche et précieuse bibliographie jacobéenne est le résultat d'études menées par des historiens, des philologues, des anthropologues, des géographes, des archéologues, etc., de nombreux pays du monde. Ce travail académique et de recherche est en ligne sous le lien ci-dessous. Il réunit 59 monographies, thèses de doctorat, catalogues d'exposition et actes de congrès jacobéens et les procès-verbaux des congrès organisés depuis 1993 par le Comité international d'experts du Camino de Santiago.
https://www.caminodesantiago.gal/es/conocimiento-e-investigacion/bibliografia-jacobea

Revues spécialisées

Ad Limina. Revista de Investigación y del Camino de Santiago y de las Peregrinaciones, Revue scientifique éditée par la Xunta de Galicia, dirigée par Manuel Castiñeiras. Annuelle.
www.caminodesantiago.gal/gl/conecemento-e-investigacion/ad-limina [articles en espagnol, galicien, catalan, anglais, français et italien]
Compostella, Revue du Centro Italiano di Studi Compostellano, Confraternita di San Jacopo di Compostella, Perugia. Annuelle http://www.confraternitadisanjacopo.it/Rivista/IndexRivista.htm [articles en italien]
Compostellanum – Sección de Estudios Jacobeos, Revue de l'Archidiocèse de Santiago de Compostela, Annuelle [numéro 3-4 de l'année, articles en espagnol, galicien, italien, anglais et français]
Compostelle. Cahiers du Centre d'Études Compostellanes, publiée par le Centre d'Études Compostellanes, Société Française des Amis de Saint Jacques de Compostelle, Annuelle, 20 numéros (1998-2017) [articles en français]
Sternenweg, Revue de la Deutsche St. Jakobus-Gesellschaft, qui publie également des monographies depuis 1988, les *Jakobus-Studien* dont la liste peut être consultée sur :
https://deutsche-jakobus-gesellschaft.de/ueber-uns/schrifttum.html [en allemand]

3 / Développement culturel et touristique des chemins de Saint-Jacques

ALCANTARA Christophe, « Les chemins de Compostelle : Du pèlerinage à la marque ! », Communiquer, 34 | 2022, 95-114.
ALCANTARA Christophe, « *Approche communicationnelle du renouveau du pèlerinage de Compostelle. Pour une analyse de l'engagement des pèlerins sur les chemins et les réseaux sociaux*. » Habilitation à Diriger des Recherches. Université Toulouse 1 Capitole, Toulouse, 2020.
ALCANTARA Christophe, *« Représentation des chemins de Saint-Jacques par les marcheurs-pèlerins : l'expression d'une mythologie ? »* Communication & langages, 195, (1), 2018, 27-42.
AMIROU Rachid, *Imaginaire touristique et sociabilités du voyage*, Paris, PUF « Coll. Le sociologue », 1995
AMIROU Rachid, *Imaginaire du tourisme culturel*, Paris, PUF « Coll. La politique éclatée », 2000
CEREZALES Nathalie, « Santiago de Compostela, vers une redéfinition patrimoniale du chemin de pèlerinage

», *Conserveries mémorielles* [En ligne], #14 | 2013, URL : http://cm.revues.org/1656
DELVIT Philippe, GARNIER Florent (dir.), *Les chemins de Saint-Jacques à l'épreuve des temps*, Actes du colloque de Condom (18-19 octobre 2018), Toulouse, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2019, URL : https://books.openedition.org/putc/6847
GRAVARI-BARBAS Maria, JACQUOT Sébastien, *Patrimoine mondial et développement : au défi du tourisme durable*, Presses universitaires de Québec (coll. Nouveaux patrimoines), 2014
JACOMET Humbert, « "Le Rêve de Compostelle", Pèlerinage et culture : paradoxe ou défi ? », *Kephas*, 7 (septembre 2003), p. 127-141
LOIS GONZÁLEZ Rubén Camilo, LÓPEZ Lucrezia, « El Camino de Santiago. Una aproximación a su carácter polisémico desde la geografía cultural y el turismo », *Documents d'anàlisi geogràfica*, 58/3 (2012), p. 459-479
LOIS GONZÁLEZ Rubén Camilo, CASTRO FERNÁNDEZ Belén Mª, LÓPEZ Lucrezia, « Reflexiones acerca del turismo espiritual a lo largo del Camino de Santiago », *Abaco : Revista de cultura y ciencias sociales*, 98 (2018), p. 46-54.
MAYOL Antoinette, « Les itinéraires culturels comme réponse à un besoin social : l'exemple des chemins de Saint-Jacques vers Compostelle », *Les Itinéraires Culturels en Europe du Sud*, Hors-série de la revue Pays et Patrimoine, Association des Alpes de Lumière, Mane, (Septembre 2002), p. 3-6
Ministère de la Culture, Dossier de candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », 1997, 782p. [En ligne],
URL : http://whc.unesco.org/fr/list/868/documents/
Patrimoine jacquaire en Pays Basque 20ème anniversaire, Bulletin du Musée Basque n° 191, Société des Amis du Musée Basque, Bayonne, 2018
PENARI Sébastien, « Faire société. L'essence des chemins de Compostelle », Espaces, n°352, (Janvier février 2020), p. 82-87
PÉRICARD-MÉA Denise, *Chemins de Compostelle et patrimoine mondial*, Cahors, La Louve éditions, 2010
Préfecture de Région Occitanie / DRAC Occitanie, Actes du 1er Comité interrégional du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », Toulouse, 19 janvier 2015, 2015, 108p. [En ligne],
URL : https://www.chemins-compostelle.com/rencontres-autour-du-bien
Préfecture de Région Occitanie / DRAC Occitanie, Actes du 2ème Comité interrégional du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », Toulouse, 30 et 31 mars 2016, 2017, 180 p. [En ligne],
URL : https://www.chemins-compostelle.com/rencontres-autour-du-bien
RAYSSAC Sébastien (dir.), *Cheminements, tourisme et gouvernance territoriale*, nº spécial de *Sud-Ouest Européen*, nº 43, 2017, [En ligne], URL : https://journals.openedition.org/soe/2494
RAYSSAC Sébastien, CAZES Quitterie (dir.) *Vers Compostelle – Regard contemporain sur les chemins de Saint-Jacques*. Colloque international Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France : territoires, patrimoines, historicité, LISST, FRAMESPA, Agence française des Chemins de Compostelle, Toulouse/Cahors, 25-27 octobre 2018, Presses Universitaires du Midi, 2022
RUCQUOI Adeline, BOZOKY Edina, LA BROSSE Gaële de, *et al*., *Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France, patrimoine mondial*, Toulouse, Agence des Chemins de Compostelle - Éditions Gelbart, 2018
SOMOZA MEDINA Xosé, LOIS GONZÁLEZ Rubén Camilo, « Ordenación del territorio y estrategias de planificación en los Caminos de Santiago Patrimonio Mundial », *Investigaciones geográficas*, 68 (2017), p. 47-63.
TINEL Véronique, « Pour une définition du patrimoine jacquaire », *Le Festin*, 40 (2002), p. 110-128
TOMASIN Aline, « Gérer les chemins de Saint-Jacques-de- Compostelle en France », *Les biens en série du patrimoine mondial : nouvel enjeu, nouveaux critères*, ICOMOS France, 2014, p. 119-126.
Traces du pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle dans la culture européenne, Les, Actes du colloque de Viterbe, 1989, Coll. Patrimoine Culturel n°20, Les Édition du Conseil de l'Europe, 1992

4 / Marche et développement personnel

BAECQUE Antoine de, *Une histoire de la marche*, Perrin, 2016
GROS Frédéric, *Marcher, une philosophie*, Paris, Flammarion, 2011
LA BROSSE Gaële de (dir.), *Guide spirituel des Chemins de Saint-Jacques*, Paris, Presses de la Renaissance, 2010
LA BROSSE Gaële de, *Le petit livre de la marche*, Salvator, 2019
LE BRETON David, *Eloge de la Marche,* Metailié, 2000
LE BRETON David, *Marcher, éloge des chemins et de la lenteur*, Métailié, 2012
LE BRETON David, *Marcher la vie. Un art tranquille du bonheur*, Métailié, 2020
L'empreinte de la marche, Paris, Association Seuil, Selena Editions, 2020 [préfaces de Boris Cyrulnik et d'Antoine de Baecque]
Marcher pour guérir, Actes de la Rencontre à l'Hôtel-Dieu de Toulouse (19-20 juin 2018), Le Monde de la Bible, 2018, URL : https://www.mondedelabible.com/boutique/marcher-pour-guerir-chemins-de-saint-jacques-de-compostelle/
NIEUVIARTS Jacques, *Nomades, le petit livre du marcheur et du pèlerin*, Montrouge, Bayard, 2008
SERRES Michel, *l'art des Ponts,* Le Pommier, 2006
ZAPPONI Elena, *Marcher vers Compostelle. Ethnographie d'une pratique pèlerine*, Paris, L'Harmattan 2011

LISTE DES CONTRIBUTEURS DANS LE CADRE DES CONCERTATIONS PREPARATOIRES AU PLAN DE GESTION

Acteurs institutionnels et associatifs

ALLARD Virginie, Chargée de projets patrimoine, Grand Poitiers Communauté urbaine
ALONSO Clara, Chargée de l'animation du patrimoine Grand Poitiers communauté urbaine
ANGLADE Michel, Maire d'Audressein
ANGLARS Jean Claude, Sénateur
ARRUEBO Virginie, Chargée de mission Patrimoine, Mairie d'Oloron-Sainte-Marie
ASPERTI Lucas, Chargé de projet tourisme, Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène
Association des Pèlerins Paris-Sens-Vézelay
BAJOT André, conseiller municipal d'Asquins
BALDELLO Meritxell, Responsable service réceptif OT Toulouse, Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole
BALDIT Isabelle, Chargée Développement économique, Services au Territoire, Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène
BALOUT Martine, Directrice du patrimoine, Ville de Périgueux
BARRERE-ELLUL Fabienne, Directrice Office de Tourisme Saint- Guilhem-Vallée- Hérault
BARBIAN Pierre, directeur de l'urbanisme et de l'habitat Communauté de communes de la Ténarèze
BASTIAN Alix, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine, Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises
BIERJON Hervé, Directeur de l'office de Tourisme Mont Saint-Michel - Normandie
BINDER Anne, Maire-Adjointe de Marsolan
CAULIER Annick, Ingénieur du patrimoine, DRAC Nouvelle-Aquitaine, UDAP 87
BAZERQUE Laurent, Responsable Aménagement de l'espace, développement économique, attractivité, Communauté de communes Aure Louron
BECKER Line, Chargée de mission patrimoine, Conseil départemental de la Dordogne
BELLIARD Christophe, Archéologue à la Ville de Poitiers
BEN JEDDOUR Abdellatif, Directeur adjoint du conseil Départemental du Gers
BENE Laure, Responsable Grand Site de France, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
BELY Olivier, Chargé de mission à l'agence Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
BERNARD Arlène, Chargée de développement commercial, Centre des monuments nationaux - Abbaye du Mont-Saint-Michel
BIERJON Hervé, Directeur de l'Office de Tourisme Mont Saint-Michel - Normandie
BIGOT Jacques, Maire-Adjoint à la Culture, Arts et Patrimoine, Mairie de La Charité-sur-Loire
BILLARD Christophe, Président de la commission sentiers itinéraires, FFRandonnée, Comité régional Occitanie
BIOT Vincent, coordinateur Géoparc mondial UNESCO, Parc naturel régional des Causses du Quercy
BLANCHARD Thierry, chargé de développement, Comité départemental du tourisme Destination Gers
BOISSART Sarah, Responsable service communication promotion patrimoine, Office de Tourisme du Grand Périgueux
BONNIN Luc, président de l'association des amis de la basilique Saint Seurin, Bordeaux
BOUGUE Sandrine, Responsable Patrimoine / Archives Mairie d'Aire sur l'Adour
BRISSON Patrice, Président de l'Association des amis de la Basilique de l'Epine
BROSSIER Pascal, Chargé de mission "Opération Grand Site de Vézelay", Conseil départemental de l'Yonne
CAHUZAC Fanny, Chargée de mission grand site de France (Conques), Aveyron Ingénierie
CAMBOURNAC Beatrice, Présidente des amis de la collégiale de la Romieu
CAMEDESCASSE Claudine, Directrice déléguée Gironde Tourisme
CAMP Johanna, Présidente Association Neuvy sur les Chemins
CARBONIE-SUILS Régis, Architecte des Bâtiments de France, UDAP Gironde, DRAC Nouvelle Aquitaine

CARCY Pierre, technicien des bâtiments de France, Udap32
CARPONCIN Didier, Sous-préfet d'Argelès Gazost
CASANAVE Sylvie, Chargée de Mission Sous-Préfecture de Condom
CASTEL Sophie, Adjointe au maire de Bayonne
CAVAILLES Capucine, Coordinatrice de la randonnée, Conseil départemental du Tarn
CHABOUSSOU Pauline, Service patrimoine et CAOA, Conseil départemental de l'Ariège
CHARLLES Herve, Adjoint au maire de La Romieu
CHAUNY Garance, Technicienne des bâtiments de France, UDAP Indre
CHARLIER Françoise, Association Ultreia à Asquins
CHATTE Claude, Adjoint au Maire de Montredon
CLEMENT Christelle, Adjointe au secrétaire général et chargée de mission développement local, Sous-préfecture de Figeac
COLLONGE Philippe, Responsable des Affaires culturelles, Mairie de Saintes
CONORT Christian, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gers
COULON Sandrine, Ingénieur du Patrimoine UDAP 82
COUPRI Valentin, Médiateur du patrimoine, Ville de Périgueux
COURGET Laure, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du patrimoine, Ville de Cahors
COURTILLER Mickaël, Correspondant patrimoine mondial, DRAC Hauts-de-France
COUSTES Cécile, Référent culture et patrimoine, Nîmes Tourisme
COUTURIER Jean-Michel, Président de l'association Rhône-Alpes des amis de St-Jacques de Compostelle
CRISTIANI Marie, Chargée de patrimoine archéologique, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
DA SILVA Nathalie, Chargée du patrimoine, Ville de Clermont-Ferrand
DAMAS Jean-François, Responsable Développement de la ville, Commune de Saint-Jean-d'Angély
DAMIANS Clémence, Chargée de mission Saint-Jacques, OT LE Puy-en-Velay
DAUZATS JEROME, Directeur de l'Office de tourisme de Lomagne gersoise
DAVERSIN Bruno, Adjoint au chef du service tourisme et développement des territoires, Conseil départemental de Haute-Garonne
DECORTE Virginie, chargée de mission tourisme, Conseil départemental de la Somme
DELACOSTE Jean Yves, Conseiller municipal de Lectoure
DELAUMONE Cécile, Animatrice adjointe de l'Architecture et du patrimoine, PAH Aure-Louron
DENNAUD Léa, Chargée de mission mobilité, Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan
DESPATURE Ronny, Chargé de mission patrimoine, Mairie de Cahors
DEVALS Séverine, Chargée de mission aménagements touristiques, Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
DIDON Gishly, Responsable du service Culture, Patrimoine et Vie associative, Mairie Oloron Sainte-Marie
DOUALE Christian, Directeur régional adjoint délégué en charge des Patrimoines et de l'Architecture
DROUSSENT Delphine, conseillère architecture
DUC-MAUGE Henri, Prêtre, Secteur paroissial, diocèse de Bordeaux
DUCAT Agnès, paysagiste-conseillère CAUE Pyrénées-Atlantiques
DULAU Marie Bernadette, Adjointe au Maire de Bazas
DUMARTIN Thibault, Directeur Général des Services, Mairie de Condom
ESPAGNET Romain, Technicien culture – patrimoine, Ville de Bazas
FABIER Jean Marc, Adjoint au maire chargé du patrimoine et de la Culture à Saint-Sever
FABIEN Cadot, chercheur au service patrimoine, Conseil départemental du Lot
FAIGNOY Marie-France, Présidente de l'Association Amis Pèlerins Saint-Jacques Voie de Vézelay
FAUR Nathalie, Secrétaire générale adjointe, Sous-préfecture de Saint-Girons
FEREY-KLEIN Sylvie, responsable de service, Direction de la création artistique et des pratiques culturelles, Conseil Régional des Hauts-de-France

de FRANCQUEVILLE Amaury, Responsable Clientèle et Promotion, Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole
FORNEIRON Marie-Line, Adjointe au maire de Saint-lizier
FOURCADE Agathe, Chargée de communication de la ville de Lectoure
FOURNIER Laetitia, Responsable qualité Office de tourisme Aubrac Carladès Viadène, Bureau de St-Chély d'Aubrac
FOURTICQ Pascale, Directrice de l'Office de Tourisme de Lourdes
FRANCART Laurence, directrice de l'office de Tourisme de l'ARC
FRANK Valérie, Responsable Musée-Prieuré de Mimizan
FREGEAC Jean, Chargé de mission hébergement, Agence départementale du tourisme de l'Yonne
FRIC Laurence, responsable du dispositif Culture et patrimoine, Aveyron Culture Mission départementale
GAILLARD Nathalie, Cheffe de projet Pays d'art et d'histoire, Communauté de communes Mellois en Poitou
GALVAN Juliette, Chargée de mission Culture & Patrimoine, Communauté de communes Comtal Lot et Truyère
GARCIA Claude
GARCIA GOUAZE Elisabeth
GARRIGUE Ludivine, Chargée de mission PAH Grand-Figeac, vallées du Lot et du Célé, Communauté des Communes du Grand-Figeac
GASC Cécile, Responsable du service des publics, Ville d'art et d'histoire, Arles
GAUBE Denis, Maire de Caussens
GAUDIN Hélène, Inspectrice des sites - référente Patrimoine mondial, DREAL Grand Est
GERIN Sophie, Chargée de mission Paysage, DREAL Hauts-de-France
GHIATI Claude, Secrétaire générale adjointe de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
GIMENEZ Elia, Chargée de projet patrimonial et culturel, Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et Département des Landes
GODET Anaïs, Gestionnaire des activités de pleine nature, Conseil départemental du Lot
GRELLIER Danielle, Association Compostelle 2000
GRIMAL Marie, Chargée des relations avec le public et de la communication, Centre d'art et de la photographie de Lectoure
GRIMAUD Jean Paul, Directeur de l'Office de Tourisme du Puy en Velay
GROSSARD Claudie, administratrice fédérale en charge des itinéraires, Fédération Française de la Randonnée Pédestre
GUERIN Caroline, Responsable service visites guidées, Office de tourisme et des congres de bordeaux Métropole
GUILLAUME Benoit, Ingénieur du patrimoine, UDAP Lot
HADJADJ Maxime, Agent de Développement, Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Ariège
HANNON VALERIE, directrice du site, CHU de Toulouse
HARMEL Adrien, Directeur Adjoint Tourisme, Agence d'attractivité de Toulouse Métropole
HARO-GABAY Delphine, Responsable de la villa de l'abbé, Conseil départemental des Landes
HECQUET Laurent, Maire-adjoint de Vézelay
HEGO Nathalie, Ingénieure des Services Culturels et du Patrimoine, Somme, CRMH Hauts de France
HURTEVENT Pierre-Yves, Directeur de l'Office de Tourisme et des Congrès Amiens Métropole
JACOB Thierry, Animateur de l'architecture et du patrimoine, Ville de La Charité - Cité du Mot
JARDIN Isabelle, Inspectrice des sites et chargée de missions Gers, DREAL Occitanie
JOBART Jean-Charles, Sous-préfet de Bergerac
JOLIVEL Luc, Chargé de mission Patrimoine, Ville de La Charité-sur-Loire
JOLLY Justine, Chargée de Développement Loisirs et Sportifs ADT Marne
JUHEL Vincent, Directeur de l'association Les chemins du Mont-Saint-Michel
JULES Virginie, documentaliste, CAUE de la Nièvre

KEMPLAIRE Hélène, Directrice projets Toulouse Patrimoine Mondial, Mairie de Toulouse
KLEIN Patricia, Animation pastorale, Diocèse de Bordeaux, paroisse St-Michel
KOVACIC Pierre, Directeur de l'Office de tourisme du Grand Figeac, Vallées du Lot et du Célé
LABBE-LAVIGNE Elsa, Coordonnatrice de la cellule patrimoine du Conseil départemental du Lot
LAOT-MONFORT Roselyne, conseillère développement touristique, Conseil départemental de la Gironde
LAPARRA Flore, Agente de développement local, OT Cahors-Vallée du Lot
LARDY Julie, Chargée de mission urbanisme, Ville de Saint-Léonard de Noblat
LASSALE Alain, Conseiller municipal délégué de St-Sever
LATCHE M et Mme, Association Patrimoine en Couserans
LAURENS Rémy, Chargé de mission Urbanisme et Habitat, Communauté des Communes Aubrac Carladez Viadène
LAMEILLE Laurent, Délégué départemental du Gers de la fondation du patrimoine
LAVILLONNIERE Martine, Evêché du Lot et Garonne
LE GUEDARD Jacques, administrateur association Bordeaux Compostelle hospitalité St-Jacques
LEBEAU Pierre, Président du Comité de randonnée des Hautes-Pyrénées
LECLAIR Elodie, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine, Grand Poitiers Communauté urbaine
LECROART Françoise, Présidente du comité départemental de la randonnée pédestre de Gironde
LEDOUX Françoise, chargée de mission, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
LEDUC Ingrid, Directrice adjointe des musées et du patrimoine culturel, Conseil départemental de la Haute-Garonne
LEGRAND Anne, Chef de l'atelier d'urbanisme, d'architecture et du paysage, Amiens Métropole
LEMERAY Pascal, secrétaire de l'association des amis de la basilique de l'Epine
LEPLUS Elodie, chef service tourisme, Conseil départemental du Gers
LEPREUX Loïc, Animateur de l'Architecture et du Patrimoine, Ville de Moissac
LERAT-HARDY Marie-Christine, Conservatrice du Patrimoine - Chargée de mission patrimoines culturels, Conseil départemental de la Gironde
LEVASSEUR Roger, Maire de Folleville
LEVEQUE Simon, Secrétaire général de la sous-préfecture de Saintes
LEYOUDEC Maud, Conservatrice du patrimoine, Agglomération du Puy-en-Velay
LOGRE Mélanie, Chargée de l'observatoire touristique et de l'oenotourisme, Office de tourisme du Grand Vézelay
LORIOT DE ROUVRAY Thibault, Conservateur des antiquités et objets d'arts, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
LOUIS Bertrand, Pôle patrimoine Grand Poitiers Communauté urbaine
MALIGNON Céline, Directrice du syndicat mixte du Grand site de Rocamadour
MALLET Nathalie, Chargée du suivi des politiques publiques en baie du Mont-Saint-Michel, sous-préfecture AVRANCHES
LACLAU-LACROUTS Manon, Responsable communication et programmation culturelle, Etablissement public du Mont-Saint-Michel
MABILLE Nadia, Responsable du Service Protection Patrimoine et Paysage, Communauté d'agglomération du Pays basque
MARÉCHAL Amélie, Médiatrice culturelle - guide conférencière, Ville de Châlons-en-Champagne
MAROT Emmanuel, Chargé de mission Monument Historique et Patrimoine mondial, Ville de Bourges
MARTIN Claudine, Agent de l'Action territoriale, Sous-préfecture de Castelsarrasin
MARTIN Yannick, Président de l'Association Folleville une Eglise, une Histoire...
MARTY Georges, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gers
MAZIN Alexandre, Adjoint au Maire délégué à la Culture, Commune de Saint-Léonard-de-Noblat
MEJECAZE Jean-Luc, Adjoint au Maire, Commune de Rocamadour

MENAUTAT France Caroline, Responsable pôle Patrimoine culture tourisme, abbaye de Sorde, Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
MERCIER Philippe, Chef de mission UNESCO, DRAC OCCITANIE
MERCIER Sophie, Directrice du Pôle Ingénierie de l'Offre, Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie
MERIC Coraline, Chargée de mission patrimoine, Conseil départemental du Lot-et-Garonne
MESSIAEN Emilie, Directrice déléguée au patrimoine, Amiens Métropole
MEYER Sophie, Responsable développement touristique, Agglomération du Puy-en-Velay
MINERVA David, Coordonnateur UNESCO, Conseil Départemental Aveyron
MOINEAU Jean-Louis, association des amis de la basilique de l'Epine
MOUREU Danièle, correspondante patrimoine mondial, DRAC de Normandie
MOLINIER Claire, directrice générale des services, Communauté de Communes Comtal lot et Truyère
MONET Régine, Directrice de projets, Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes
MOREL Didier, Président de l'association Arras Compostelle Francigena et Fédération Française de la Via Francigena
MORLAN Annabelle, agent de développement, office de tourisme de la Ténarèze
MOUREAU Sophie, Technicienne des services culturels et des bâtiments de France UDAP Lot et Garonne
MUR Lucienne, Présidente de l'association des Amis de Saint-Jacques en Hautes-Pyrénées
NORMAND Benoit, Vice-Président Tourisme du Grand-Figeac
PARISI Evelyne, Maire-Adjointe de Saintes
PAUL Olivier, Directeur général des services de la Communauté de Communes de la Ténarèze
PAULMIER Philippe, Président de l'association Yonne Compostelle
PECHBERTY Régine, Chargée de mission Chemin St Jacques, Parc Naturel Régional d'Aubrac
PELATA Danièle, trésorière de l'association des Amis du chemin de St-Jacques Ariège Pyrénées
PERRIN Muriel, Référent projet restauration Saint-Eutrope Saintes, Mairie de Saintes, service patrimoine
PHEZ Marie-Christine, Adjointe au chef du bureau de l'ingénierie territoriale et du conseil, Sous-préfecture de Dax
PHILIP Carl, archéologue, mairie de Saint-Lizier
PICHAN Michel, maire de Saint-Lizier
PIQUES Nathalie, Directrice Adjointe en charge des sites de Haute Garonne Tourisme, Les Olivetains Saint Bertrand de Comminges
POINSIGNON Frédéric, secrétaire général, sous-préfecture de Condom
POMPOUGNAC Dominique, Conseiller municipal, Commune de Flaujac Poujols
PORTAL Laetitia, Conseillère en séjour, Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté
PUCHEU Séverine, Inspectrice des sites DREAL Nouvelle-Aquitaine
PUENTE Alain, Président de la communauté des communes des Pyrénées Haut Garonnaises
PUJO Nicolas, guide conférencier, Office du tourisme Bordeaux Métropole
REGNAULT Béatrice, conseillère municipale en charge économie et tourisme, Mairie de Couffouleux
REMAZEILLES David, responsable itinérance pédestre, Gironde Tourisme
RENARD Séverine, Chargée de mission Mont-Saint-Michel, DREAL/SGAR Normandie
REYNARD DESACHY Pauline, Responsable du service de l'administration générale et du patrimoine, Ville de Clermont-Ferrand
RIGOLOT Mathilde, Stagiaire UDAP Lot
RIQUIEZ François, Chef du pôle sites et paysages, DREAL Hauts-de-France
ROBINET Elodie, Directrice de l'urbanisme, Mairie de Saintes
ROCHE Fabien, Chargé de mission Tourisme, Pôle métropolitain du Grand Amiénois
ROINE Alyssa, Conseillère en séjour, Office de Tourisme du Grand Périgueux
ROUGEAUX Inès, responsable Patrimoine, Tourisme et Communication, Ville de Melle
ROUILLE Justine, Chargée de la rédaction du plan de gestion, Mairie de Rabastens

SAINT-EXUPERY Jean, directeur adjoint de l'office de tourisme Saint-Guilhem vallée de l'Hérault
SAINT-MARTIN Catherine, chef du service patrimoine, Conseil Départemental de l'Ariège
SALHI Alicia, Stagiaire en charge du plan de gestion local, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
SAVREUX Pierre, Vice-président à la culture et au patrimoine, Amiens Métropole
SCHEUER Bernard, Maire de Saint Côme d'Olt
SIEGEL Robert, Maire de St-Guilhem-le-Désert
SONCOURT Laurence, chargée mission itinérance, Agence départementale Haute-Garonne Tourisme
SORBADERE Gaël, Assistant de Développement Touristique, Conseil Départemental du Gers
SOUBIGOU Gilles, Correspondant patrimoine mondial, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
STEINER Julia, Chargée de développement, association Derrière Le Hublot
STIMOLO Brigitte, conservateur des antiquités et objets d'art, Conseil départemental de la Somme
TASSEL Marc, Membre du Bureau de la Fédération Française des Associations des Chemins de Compostelle Compostelle-France
TERRASSON François, Chargé de mission patrimoine mondial, Ministère de la culture - DGPAT - SDMHSP
TERSET Catherine, Chargée de mission Activités de pleine nature, Agence Tarn-et-Garonne Tourisme
THEULE Aude-Lise, Service Culture et Patrimoine, Mairie de Saint-Guilhem-le-Désert
THIBAUD Denis, Administrateur des monuments, Ville d'Arles
TILLIERE Florimont, Agent de développement, comité régional de la Randonnée pédestre d'Occitanie
TORTECH Christelle, Professeur documentaliste, Conseillère municipale, Mairie de Saint-Lizier
TOURNEMOLLE Gaël, Correspondant patrimoine mondial, DRAC Bourgogne-Franche-Comté
TRUSSARDI Corinne, Maire adjointe patrimoine tourisme, Ville de Bourges
VALET Chloé, Direction Pôle Tourisme Communauté de Communes, Office de Tourisme de Noblat
VARLET Christian, Inspecteur des sites
VAILLANT-LAMBERT Ketty, directrice de l'Office de Tourisme du Grand Périgueux
VALETTE Laure, chef de service - Animation architecture & patrimoine (VAH), Ville de Bordeaux
VAN DEN BON Joël, Mairie de Lectoure
VERDIER Pierre, Maire de Valcabrère
VERRIER Annie, Maire adjointe chargée de l'urbanisme, Amiens
VIARTEIX Léna, Directrice de l'office de tourisme, Communauté des Communes Avre Luce Noye
VITOUX Delphine, Responsable Filière Culture & Patrimoine, Comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine
WATIER Pascaline, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine, Ville de Châlons-en-Champagne
XIFRA Céline, Directrice adjointe de l'office de Tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac

Conseil scientifique du bien Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

ALCANTARA Christophe, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Toulouse-Capitole, Directeur adjoint de l'Institut du Droit, des Territoires et de la Communication (IDETCOM)
BAILLY Xavier, administrateur des châteaux de Villers-Cotterets, Coucy et Pierrefonds au Centre des monuments nationaux
BOZOKY Edina, Maître de conférences émérite en histoire médiévale, Université de Poitiers
CARDINET Annie, Présidente de la Fédération française des associations des chemins de Compostelle
CASTINEIRAS Manuel, Professeur d'Histoire de l'Art Médiéval, Université autonome de Barcelone, Président du comité international des experts des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle auprès du Gouvernement de Galice.
CAZES Quitterie, Professeur des Universités, histoire de l'art médiéval, Université de Toulouse Jean Jaurès, UMR 5136 Framespa (France méridionale – Espagne).
CHALLET Vincent, Maître de conférences à l'Université Montpellier-Paul Valéry, Responsable du Master « Valorisation et Médiation des Patrimoines »

DE LA BROSSE Gaële, écrivain, éditrice, journaliste pour la presse spécialisée religion, pèlerinage et littérature de voyage

DOSQUET Frédéric, docteur en sciences de gestion, enseignant-chercheur (HDR) à l'ESC Pau, laboratoire Irmape (Institut de Recherche en Management et en Pratiques d'Entreprises)

GENSBEITEL Christian, Maître de conférences en Histoire de l'art médiéval à l'Université Bordeaux-Montaigne, UMR 5060, Institut de recherche sur les Archéomatériaux.

GHIATI Claude, secrétaire générale adjointe Fédération française de la randonnée pédestre

HERBERS Klaus, Professeur à la Friedrich-Alexander-Universität d'Erlangen-Nüremberg (Allemagne), histoire médiévale, Membre du comité international des experts des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle auprès du Gouvernement de Galice.

Le BRETON David, Professeur de sociologie et d'anthropologie, responsable de l'orientation « corps » du laboratoire « Cultures et sociétés en Europe », UMR 7236. Titulaire de la chaire d'Anthropologie des Mondes Contemporains à l'Institut d'Etudes avancées de l'Université de Strasbourg

MARCHAND Sylvie, auteure, réalisatrice, artiste multimédia, enseignante à l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image de Poitiers

PENICAUD Manoël, Chargé de recherche à l'Institut d'ethnologie méditerranéenne européenne et comparative, CNRS UMR 7307, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix-en-Provence

PICCAT Marco, Professeur émérite, Université de Trieste (Italie), philologie romane, correspondant étranger de la Société nationale des Antiquaires de France

RAYSSAC Sébastien, Maître de Conférences à l'Université Toulouse - Jean Jaurès, Institut Supérieur du Tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation, Membre du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (UMR-CNRS LISST 5193)

RUCQUOI Adeline, directeur de recherches émérite au C.N.R.S.

Membre du comité international des experts des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle auprès du Gouvernement de Galice

SECO LAMAS Manuel, lecteur d'espagnol au sein du Département d'Études Ibériques et Ibéro-Américaines, Centre d'études ibérique ibéro-américaine de l'Université Toulouse Jean Jaurès, doctorant

Nouvelle numérotation (ancienne)	Région (Département)	Composante	Commune	Propriétaire (gestionnaire)	Protections légales (relevé octobre 2023. Source base de données Mérimée du Ministère de la Culture)	Protection des abords (juin 2025)	Etat des commission locale fin 2024	Délibérations d'approbation des cahiers de gestion locaux	Cahiers de gestion locaux septembre 2025	Délibération d'approbation du plan de gestion interrégional
868-001 (868-021)	Auvergne-Rhône-Alpes (Haute-Loire)	Cathédrale Notre-Dame	Le Puy-en-Velay	Etat / CMN	Le cloître de la cathédrale : classement par liste de 1862 - Les bâtiments de l'Université Saint-Mayeul : classement par liste de 1862 - La cathédrale : classement par liste de 1862 - Les bâtiments des Machicoulis de la cathédrale : classement par liste de 1889	Site Patrimonial Remarquable (SPR)	—	Délibération Communauté d'Agglomération du 14/12/2023	Un plan de gestion unique pour les deux composantes comprenant 12 fiches actions	Délibération Communauté d'Agglomération du 14/12/2023
868-002 (868-022)	Auvergne-Rhône-Alpes (Haute-Loire)	Hôtel-Dieu	Le Puy-en-Velay	Communauté d'Agglomération	Porche comprenant deux portes à droite, une porte au fond donnant sur les bâtiments de l'Hôtel-Dieu et la voûte en pierre placée au-dessus : classement par arrêté du 22 septembre 1914 ; Hôtel-Dieu, y compris la chapelle avec son décor de boiseries, la coupole au-dessus du vestibule ouvrant sur le porche Grasmanent, la salle Eyraud-Renier (premier étage au-dessus de la chapelle) et son décor peint, l'ancienne chapelle Saint-Esprit (utilisée comme magasins) et la sacristie, la grande salle des malades (premier étage du bâtiment des cuisines) , la pharmacie et ses boiseries, la salle du Conseil (premier étage au-dessus de la pharmacie) et ses boiseries et l'ancienne salle capitulaire (cad. AC 92, 40) : inscription par arrêté du 4 mars 1991	SPR	—	Délibération Communauté d'Agglomération du 14/12/2023		Délibération Communauté d'Agglomération du 14/12/2023
868-003 (868-020)	Auvergne-Rhône-Alpes (Puy-de-Dôme)	Eglise Notre-Dame-du-Port	Clermont-Ferrand	Commune	Classement sur Liste des Monuments Historiques (CLMH) liste de 1840	Création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) en approbation fin 2025; SPR (21 juillet 2025), PLUI adopté Conseil métropolitain du 19/12/2025	—	Délibération du Conseil municipal du 27/09/2022	33 fiches actions	Délibération du Conseil Municipal du 6/10/2023
868-004 (868-024)	Bourgogne-Franche- Comté (Nièvre)	Eglise prieurale Sainte-Croix-Notre-Dame	La Charité-sur-Loire	Commune	L'église : classement par liste de 1840 - Les restes de l'ancienne église paroissiale (collatéral nord) , 7, 9 et 11 place Sainte-Croix : inscription par arrêté du 24 août 1927	abords de MH, SPR, Plan local d'urbanisme (PLU), Règlement National d'urbanisme (RNU) sur la Chapelle Montlinard, Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et réserve naturelle de la Loire	Commission locale du SPR. Réunie le 14/10/2022	Délibération du Conseil muncipal du 14/11/2022	17 fiches actions	Délibération du Conseil Municipal de La Charité-sur-Loire du 25/09/2023, Conseil Municipal de La Chapelle-Montlinar 9/10/2023, Conseil communautaire des Communes Berry Loire Vauvise du 23/10/2023
868-005 (868-025)	Bourgogne-Franche- Comté (Yonne)	Eglise Saint-Jacques	Asquins	Commune	ISMH 1926 ; CLMH par arrêté du 14/10/2024	Opération Grand Site (OGS), abords MH	Commission locale dans le cadre du COPIL de l'opération Grand Site (OGS)			
(868-026)	Bourgogne-Franche- Comté (Yonne)	Basilique Sainte-Madeleine	Vézelay	Commune	CLMH liste 1840	Décision ministérielle d'attribution du label Grand Site de France, PLUi approuvé, le 12 avril 2021, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé en 2008	Commission locale dans le cadre du COPIL de l' OGS			Délibération du Conseil municipal du 30/09/2023
868-007 (868-028)	Centre-Val-de-Loire (Cher)	Cathédrale Saint-Etienne	Bourges	Etat / CMN	CLMH liste 1862	SPR, abords MH et site classé	—	Délibération du Conseil municipal 01/12/2022, arrêté préfectioral du 6/05/2021	6 fiches actions extraites du plan de gestion de la cathédrale de Bourges pour la période 2020-2024	Délibération du Conseil municipal du 28/9/2023

868-008 (868-027)	Centre-Val-de-Loire (Indre)	Collégiale Saint-Etienne (anciennement collégiale Saint-Jacques)	Neuvy-Saint-Sépulchre	Commune	CLMH liste de 1840	PDA et abords de MH	Commission locale installée	Délibération du Conseil municipal du 15/12/2022	25 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 9/11/2023
868-009 (868-030)	Grand-Est (Marne)	Eglise Notre-Dame-en-Vaux	Châlons-en-Champagne	Commune	L'église : classement par liste de 1840 - Les vestiges du cloître situés aux abords de l'église (cad. BC 436 à 438) : classement par arrêté du 17 mars 1975	SPR ; prescription dans le SCOT	—	Délibération du Conseil municipal du 15/12/2022	Un seul cahier de gestion compilant des documents pour les composantes 009 et 010 et comportant 4 fiches actions pour Chalons	Délibération du Conseil municipal du 14/12/2023
868-010 (868-029)	Grand-Est (Marne)	Basilique Notre-Dame	L'Epine	Commune	CLMH liste de 1840	abords MH; prescription dans le SCOT	—	Délibération du Conseil municipal du 9/11/2022	Un seul PG compilant des documents pour les composantes 009 et 010 et comportant 6 fiches actions pour L'Epine	Délibération du Conseil municipal du 7/02/2024
868-011 (868-064)	Hauts-de-France (Oise)	Eglise paroissiale Saint-Jacques	Compiègne	Commune	classement par arrêté du 13 avril 1907	abords MH, SPR	Première commission locale en 2024	Finalisation juin 2026		Finalisation juin 2026
868-012 (868-062)	Hauts-de-France (Somme)	Cathédrale Notre-Dame	Amiens	Etat / Centre des Monuments Nationaux (CMN)	CLMH liste de 1862	abords MH, Site classé et inscrit, zone de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA)	Première réunion commission territoriale en 2021			
868-013 (868-063)	Hauts-de-France (Somme)	Eglise paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste	Folleville	Commune	CLMH liste de 1862	abords MH ; prescription dans le SCOT	Première réunion commission territoriale en 2021	Délibération du Conseil municipal du 8/11/2023	13 fiches actions ; comporte notamment une action sur la coordination des serviices en direction d'une programme régional ou interrégional d'inventaire	Délibération du Conseil municipal du 8/11/2023
868-014 (868-031)	Ile-de-France (Paris)	Tour Saint-Jacques	Paris	Ville	CLMH liste de 1862	abords MH, zone de présomption de prescriptions archéologiques, site inscrit, emprise du bien inscrit Paris rives de la Seine	—			Délibération du Conseil de Paris du 3 - 6/10/2023
868-015 (868-023)	Normandie (Manche)	Le Mont-Saint-Michel	Le Mont-Saint-Michel	Etat / Etablissement Public national du Mont-Saint-Michel / Centre des Monuments Nationaux (CMN)	CLMH liste de 1862	abords MH, site inscrit des abords du Couesnon, RNU, PLUI en préparation, convention de Ramsar, Natura 2000, emprise du bien inscrit "Le Mont-Saint-Michel et sa baie"	Commission locale animée par la Sous-préfecture d'Avranches	Délibération Communauté d'agglomération du Mont St Michel Normandie du 15/12/2022 et CM commune du Mont-St-Michel du 17/01/2023	20 fiches actions.	Délibération du Conseil municipal du Mont-Saint-Michel 12/09/2023
868-016 (868-068)	Nouvelle-Aquitaine (Charente-Maritime)	Eglise Saint-Pierre	Aulnay-de-Saintonge	Commune	CLMH liste 1840	Abords MH, projet de PDA	Commission départementale installée. Animée par la Sous-préfecture de Saintes	Délibération CM du 28/10/2022	Une seule fiche action de coopération entre toutes les composantes du département et énumérant une dizaine de projets / intentions sans fiche actions	Délibération du Conseil municipal du 2/10/2023

868-017 868-070)	Nouvelle-Aquitaine (Charente-Maritime)	Ancien hôpital des Pèlerins	Pons	Commune	Passage de l'Hôpital : classement par arrêté du 8 octobre 1879 - Logis formant appentis contre le mur-pignon ouest de la salle des malades ; façades et toitures du logis 18e siècle formant retour d'équerre au sud de la salle des malades (cad. BM 2) : inscription par arrêté du 29 décembre 1997 - Bâtiment de l'ancienne salle des pèlerins (ou des malades) (cad. BM 2) ; vestiges de l'ancienne église (cad. BM 493) ; pavillon au gros-oeuvre médiéval, accolé au mur nord de l'église et crypte située au nord de celle-ci (cad. BM 492) ; sol des parcelles BM 492 et 493 : classement par arrêté du 16 juin 1998	SPR, abords MH	Commission départementale installée. Animée par la Sous-préfecture de Saintes	Délibération 15/12/2022	4 fiches actions ; Il a été réalisé directement avec base Geocompostelle	Délibération du Conseil municipal du 10/01/2024
868-018 (868-066)	Nouvelle-Aquitaine (Charente-Maritime)	Abbaye royale Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-d'Angély	Commune	Ancienne église abbatiale gothique : restes bâtis dont le chevet, les arcs-boutants et le sol ; église abbatiale du 18e siècle : totalité des parties construites, y compris les tours et le sol du parvis ; porche de la cour d'honneur ; grand bâtiment Nord-Sud donnant sur la cour d'honneur ; ancien réfectoire ; escalier à balustres au Nord-Est du réfectoire ; sols de la cour du réfectoire et de la cour du cloître (cad. AE 169 à 171) : classement par arrêté du 31 décembre 1985 ; Ancien bâtiment de communs à l'Ouest de la cour d'honneur et bordée par la rue de l'abbaye ; aile au Nord de la cour dite du réfectoire, en retour du bâtiment principal ; aile Est-Ouest du réfectoire entre la cour dite du réfectoire et l'ancienne cour du cloître ; bâtiment Nord-Sud en retour du bâtiment du réfectoire à l'Est de la cour dite du réfectoire, avec escalier à balustres ; aile Nord-Sud a l'Est du bâtiment de l'ancienne cour du cloître, y compris la salle capitulaire (cad. AE 169) : inscription par arrêté du 31 décembre 1985	SPR, Règlement local de Publicité (RLP) en élaboration, zone de présomption de prescriptions archéologiques	Commission départementale installée. Animée par la Sous-préfecture de Saintes	Délibération du Conseil Municipal du 01/12/2022	Le cahier de gestion tient lieu de document programme en ne comportant aucune fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 28/09/2023
868-019 (868-065)	Nouvelle-Aquitaine (Charente-Maritime)	Eglise Saint-Eutrope	Saintes	Commune	CLMH Liste de 1846	SPR, abords des MH, site inscrit et classé, zone de présomtion de prescriptions archéologiques	Commission départementale installée. Animée par la Sous-préfecture de Saintes	Délibération du Conseil municipal du 8/12/2022	10 fiches action et importante documentation	Délibération du Conseil municipal 7/12/2023
868-020 (868-003)	Nouvelle-Aquitaine (Dordogne)	Eglise abbatiale Notre-Dame de la Nativité, Ancienne abbaye de Cadouin	Le Buisson-de-Cadouin	Commune / Département	Cloître (cad. AB 90) : classement par liste de 1840 ; Eglise (cad. AB 92) : classement par arrêté du 18 mai 1898 ; Porte de l'abbaye : inscription par arrêté du 6 janvier 1927 ; Bâtiments conventuels s'étendant au Sud de l'église (cad. AB 91, 93) : classement par arrêté du 27 avril 1976 ; Bâtiments conventuels au Sud du cloître ainsi que le sol de la cour (cad. AB 276, 277, anciennement 89) : inscription par arrêté du 8 octobre 1984	abords MH, PDA	commission départementale installée et animée par la Sous-préfecture de Bergerac. Dernière réunion le 7/07/2023	Délibération du Conseil Départemental du 12/12/22 et nouvelle délibération du conseil départemental du 20/11/2023; Délibération du Conseil municipal du 24/11/2023	7 fiches actions	Délibération du conseil départemental du 20/11/2023, délibération du Conseil municipal du 24/11/2023
868-021 (868-001)	Nouvelle-Aquitaine (Dordogne)	Cathédrale Saint-Front	Périgueux	Etat	classement par liste de 1840 ; Façade de l'église latine et cloître : classement par liste de 1889	SPR	commission départementale installée sous l'égide de la Sous-préfecture de Bergerac. Dernière réunion le 7/07/2023	Délibération du Conseil municipal du 13/12/2023	4 fiches actions.	Délibération du Conseil municipal du 13/12/2023

868-022 (868-002)	Nouvelle-Aquitaine (Dordogne)	Eglise Saint-Avit	Saint-Avit-Sénieur	Commune	L'église abbatiale : classement par liste de 1862 - Les vestiges de l'ancienne abbaye (cad. B 1918 à 1921, 1923) : classement par arrêté du 2 novembre 1964	PDA en cours d'élaboration, abords MH, site inscrit	commission départementale installée sous l'égide de la Sous-préfecture de Bergerac. Dernière réunion le 7/07/2023	Délibération du Conseil municipal du 11/10/2022		Délibération du Conseil municipal du 7/9/2023
868-023 (868-004)	Nouvelle-Aquitaine (Gironde)	Ancienne cathédrale Saint-Jean- Baptiste	Bazas	Commune	CLMH liste de 1840	SPR, abords de MH	commission locale le 10/01/2023	Délibération du Conseil municipal du 17/1/2023	11 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 5/12/2023
868-024 (868-005)	Nouvelle-Aquitaine (Gironde)	Basilique Saint-Seurin	Bordeaux	Commune	CLMH liste de 1840	SPR, abords des MH	En cours d'organisation dans le cadre du SPR	Délibération du Conseil municipal du 3/10/2023	4 fiches action	Délibération du Conseil municipal du 3/10/2023
868-025 (868-006)	Nouvelle-Aquitaine (Gironde)	Basilique Saint-Michel	Bordeaux	Commune	CLMH liste de 1846	SPR, abords des MH	En cours d'organisation dans le cadre du SPR	Délibération du Conseil municipal 3/10/2023	5 fiches action	Délibération du Conseil municipal du 3/10/2023
868-026 (868-007)	Nouvelle-Aquitaine (Gironde)	Cathédrale Saint-André	Bordeaux	Etat / CMN	CLMH liste de 1848, CLMH liste de 1862, Le clocher (tour Pey-Berland) est classé le 1er juillet 1848.	SPR, abords des MH	En cours d'organisation dans le cadre du SPR	Délibération du Conseil municipal du 3/10/2023		Délibération du Conseil municipal du 3/10/2023
868-027 (868-008)	Nouvelle-Aquitaine (Gironde)	Ancienne abbaye Notre-Dame de la Sauve Majeure	La Sauve	Etat / CMN	CLMH liste de 1840, CLMH 12/04/1929 et 9/04/2002	abords MH, La zone tampon est gérée par un PDA et par une Orientation d'Aménagement et de programmation patrimoniale (OAP) pour gérer le reste de l'emprise dans le cadre du PLUI (arrêté président de la communauté des communes du 11/06/2021)	—			Délibération du Conseil municipal du 1/9/2023
868-028 (868-009)	Nouvelle-Aquitaine (Gironde)	Eglise Saint-Pierre	La Sauve	Commune	CLMH par arrêté 5/8/1920	abords MH, La zone tampon est gérée par un PDA et par une Orientation d'Aménagement et de programmation patrimoniale (OAP) pour gérer le reste de l'emprise dans le cadre du PLUI (arrêté président de la communauté des communes du 11/06/2021)	—			Délibération du Conseil municipal du 1/9/2023
868-029 (868-010)	Nouvelle-Aquitaine (Gironde)	Eglise Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres	Soulac-sur-Mer	Commune	CLMH par par arrêté du 20 juillet 1891	SPR, abords MH	—	Délibération du Conseil Municipal du 07/05/2026	10 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 25/3/2024
868-030 (868-011)	Nouvelle-Aquitaine (Landes)	Eglise Sainte-Quitterie	Aire-sur-l'Adour	Commune	CLMH par liste de 1840	abords MH	commission départementale installée sous l'égide de la préfecture et l'UDAP	Délibération du Conseil municipal du 15/12/2022	2 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 11/10/2023
868-031 (868-012)	Nouvelle-Aquitaine (Landes)	Clocher-porche de l'ancienne église	Mimizan	Commune	Clocher (cad. AT 53) : classement par arrêté du 1er mars 1990	abords MH	commission départementale installée sous l'égide de la préfecture et l'UDAP	Délibération du Consel municipal du 07/12/2022	13 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 9/04/2024

868-032 (868-014)	Nouvelle-Aquitaine (Landes)	Saint-Sever	Saint-Sever	Commune / Privés	L'église abbatiale (parcelles AY 92 à 101 au plan cadastral 2013), pour parties propriété de la commune, propriété d'une personne privée et propriété d'une société privée : CLMH par arrêté du 18 novembre 1911. Les bâtiments conventuels : ISMH par arrêtés des 20 juin 1994 et 28 octobre 1996 ; puis partiellement classés par arrêté du 3 octobre 1997.	SPR, site classé, zone de présomption de prescription de patrimoine archéologique	commission départementale installée sous l'égide de la préfecture et l'UDAP	Délibération du Conseil municipal du 10 /10/2022	11 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 10/08/2023
868-033 (868-013)	Nouvelle-Aquitaine (Landes)	Abbaye Saint-Jean	Sorde-l'Abbaye	Commune	L'église et le cloître : classement par arrêté du 25 août 1909 - L'ancien logis abbatial dit " maison des Abbés " et le bâtiment des dépendances, en face (cad. AB 144) , ainsi que le sol de la cour intérieure correspondant à la parcelle AB 143 (y compris le petit terrain d'assiette d'un édicule qu'il englobe, rattaché à la parcelle AB 144) ; les anciens bâtiments conventuels avec l'emprise de l'ancien cloître, à savoir : le bâtiment situé sur la parcelle AB 284, ainsi que les constructions et les sols correspondant aux parcelles AB 139 et AB 281 ; le sol de la parcelle AB 282 et de la parcelle AB 283 : classement par arrêté du 31 janvier 2008	abords rayon de 500 m autour d'un MH, PDA en étude, site classé, périmètre du SPR de Sorde-l'Abbaye validé en commission nationale mars 2025. A intervenir : enquête publique avant d'obtenir l'arrêté ministériel. Une partie de la zone tampon est régie par le PLUi.	commission départementale installée sous l'égide de la préfecture et l'UDAP. Convention de gestion tripartite Commune / communauté des Communes et Conseil Départemental	Délibérations du Conseil communatiare du 20/12/2022, du Conseil municipal du 27/10/2022, de la commission permanente du Conseil Départemental du 21/10/2022	17 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 21/09/2023, délibération du conseil communautaire Pays d'Orthe et Arrigans 3/10/2023, délibération de la commission permanente du Conseil Départemental des Landes du 10/11/2023
868-034 (868-015)	Nouvelle-Aquitaine (Lot et Garonne)	Cathédrale Saint-Caprais	Agen	Etat	CLMH par liste de 1862	SPR	—	Délibération du conseil municipal du 2 décembre 2024	4 actions	Délibération du conseil municipal du 2 décembre 2024
868-035 (868-016)	Nouvelle-Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques)	Cathédrale Sainte-Marie	Bayonne	Etat / CMN	CLMH par liste de1862	SPR	Commission territoriale animée par la communauté d'agglomération du pays basque en lien avec la sous préfecture de Bayonne	Délibération du Conseil municipal du 14/12/2023	Cahier de gestion comprenant 4 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 14/12/2023
868-036 (868-017)	Nouvelle-Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques)	Eglise Saint-Blaise	L'Hôpital-Saint-Blaise	Commune	CLMH 3/3/1888	PDA d'un MH	Commission territoriale animée par la communauté d'agglomération du pays basque en lien avec la sous préfecture de Bayonne	Délibération du Conseil municipal du 11/04/2023	3 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 9/10/2023
868-037 (868-019)	Nouvelle-Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques)	Eglise Sainte Marie	Oloron-Sainte-Marie	Commune	Eglise Sainte-Marie, y compris la sacristie et une amorce de galerie du 14e siècle qui reliait l'église à l'évêché : classement par arrêté du 7 mars 1939	Site inscrit, abords MH, SPR	Commission locale animée par la sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie	Délibération du Conseil municipal du 12/12/2022	8 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 29/09/2023
868-038 (868-018)	Nouvelle-Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques)	Porte Saint Jacques	Saint-Jean-Pied-de-Port	Commune	Remparts de la ville haute et du faubourg d'Espagne (anciens) (cad. non cadastré ; domaine public) : classement par arrêté du 2 décembre 1986	SPR et PDA d'un MH	Commission territoriale animée par la communauté d'agglomération du pays basque en lien avec la sous préfecture de Bayonne	Délibération du Conseil municipal du 12/12/2022	5 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 28/11/2023

868-039 (868-067)	Nouvelle-Aquitaine (Deux-Sèvres)	Eglise Saint-Hilaire	Melle	Commune	CLMH par arrêté 18/04/1914	SPR, abords MH et zone de présomption de prescriptions archéologiques	En cours d'organisation dans le cadre du SPR	Délibération du Conseil municipal du 24/05/2023	8 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 6/9/2023
868-040 (868-069)	Nouvelle-Aquitaine (Vienne)	Eglise Saint-Hilaire-le-Grand	Poitiers	Commune	CLMH par liste de 1840	SPR, abords MH	Pas de commission locale.	Délibération du Conseil municipal du 12/12/2022	10 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 9/10/2023
868-041 (868-035)	Nouvelle-Aquitaine (Haute-Vienne)	Eglise Saint-Léonard	Saint-Léonard-de-Noblat	Commune	CLMH par liste de 1859	SPR, abords MH	Commission locale installée. Dernière réunion le 28/11/2022	Délibération du Conseil municipal du 8/12/2022	11 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 28/09/2023
868-042 (868-036)	Occitanie (Ariège)	Eglise Notre-Dame de Tramesaygues	Audressein	Commune	CLMH par arrêté du 13 août 1990	abords MH	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture de St-Girons	Délibération du Conseil municipal du 04/11/2022	9 fiches actions	délibération du Conseil municipal du 16/10/2023
868-043 (868-037)	Occitanie (Ariège)	Cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède, palais épiscopal, ancienne cathédrale et cloître, rempart	Saint-Lizier	Commune / Département / Particuliers	Cathédrale Notre-Dame de la Sede, y compris la base du rempart gallo-romain, la salle capitulaire et l' aire de l' ancien cloître (cad. B 139) : classement par arrêté du 18 juillet 1994 ; Cathédrale Saint-Lizier (ancienne) et cloître : classement par arrêté du 12 juillet 1886 ; Palais épiscopal : Façades et toitures, y compris les vestiges du rempart sur lequel il s'appuie ; façades et toitures du bâtiment du 18e siècle situé au Nord ; dans le palais épiscopal : cage d'escalier avec sa rampe en fer forgé, deux pièces à lambris du rez-de-chaussée, grand salon avec sa cheminée monumentale et son décor au premier étage (cad. B 139) : inscription par arrêté du 13 janvier 1993. Remparts partiellement CLMH par arrêté du 11/12/1912 ; Délimitation de la composante en : - parcelles protégées : 88, 89, 97, 99, 153 154, 102, 103, 105, 106, 107, 139, 703, 701, 1326, 1327 et 156 sont inscrites parmi les Monuments Historiques - parcelles non protégées situées en dehors du rempart mais susceptiibles d'être mentionnées dans le cahier de gestion et contigues à la composante : 1589, 147, 1227, 143, 140 , 1617, 64 (privé), 65 (privé), 87 (privé), 158 (privé) et 152 (privé). Toutes les parcelles protégées sont la totalité du rempart.	SPR	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture de St-Girons	Délibération du Conseil municipal du 6/12/2022. Délibération du conseil départemental du 5/12/2022	21 fiches actions	Délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 6/11/2023, Délibération du Conseil municipal du 30/11/2023
868--044 (868-038)	Occitanie (Aveyron)	Abbatiale Sainte-Foy	Conques-en-Rouergue	Commune	L'église Sainte-Foy : classement par liste de 1840 - L'aire du cloître avec son bassin en serpentine et les bâtiments qui l'entourent : réfectoire et bâtiment du Trésor (cad. AB 412, 413, 262) : classement par arrêté du 22 novembre 2002	Site classé de Conques et des Gorges du Dourdou. arrêté du 15 janvier 2021 (Nota Bene : l'enveloppe extérieure du site correspond à la limite de la zone tampon commune à l'abbatiale et au pont Romain) et abords MH. PLUI et PDA en cours (juin 2024)	Commission départementale installée avec animation par le conseil départemental	Délibération du Conseil municipal du 19/12/2022	5 actions	Délibération du Conseil muncipal du 10/10/2023

868-045 (868-039)	Occitanie (Aveyron)	Pont sur le Dourdou	Conques-en-Rouergue	Département	Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques (ISMH) par arrêté du 9 juillet 1930	Site classé de Conques et des Gorges du Dourdou. arrêté du 15 janvier 2021 (Nota Bene : l'enveloppe extérieure du site correspond à la limite de la zone tampon commune à l'abbatiale et au pont Romain) et abords MH. PLUI et PDA en cours (juin 2024)	Commission départementale installée avec animation par le conseil départemental	Délibération du Conseil Départemental de l' Aveyron du 16/12/2022	Pas de fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 10/10/2023, délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de l' Aveyron du 2/2/2024
868-046 (868-040)	Occitanie (Aveyron)	Pont-Vieux	Espalion	Commune	CLMH par arrêté du 9 mars 1888	PDA d'un MH, Site Inscrit des Berges du Lot, par arrêté du 15 avril 1942, zone de présomption de prescription de patrimoine archéologique. PLUI en cours d'élaboration.	Commission départementale installée avec animation par le conseil départemental	Délibération du Conseil muncipal du 8/12/2022	7 fiches actions	Déibération du Consei municipal du 6/12/2023
868-047 (868-041)	Occitanie (Aveyron)	Pont sur le Lot	Estaing	Département	Le pont avec sa croix et sa statue de François d'Estaing (cad. non cadastré, domaine public ; Estaing : à la limite de la parcelle AB 46 ; Sébrazac : à la limite de la parcelle AB 49) : inscription par arrêté du 29 septembre 2005	abords rayon de 500 m autour d'un MH, site inscrit, Périmètre du Parc Naturel Régional d'Aubrac. PLUI en cours d'élaboration.	Commission départementale installée avec animation par le conseil départemental	Délibération du Conseil Départemental de l'Aveyron du 16/12/2022 et délibération du Conseil municipal du 14/12/2023		Délibération du conseil municipal du 14/12/2023, délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de l' Aveyron 2/2/2024
868-048 (868-042)	Occitanie (Aveyron)	Pont dit " des pèlerins " sur la Boralde	Saint-Chély-d'Aubrac	Commune	Le pont en totalité, avec sa croix (cad. non cadastré, domaine public, section AN, à la limite de la parcelle 174) : inscription par arrêté du 10 août 2005	abords rayon de 500 m autour d'un MH, Carte communale, projet de PLUI suspendu (en juin 2024), Périmètre de PNR	Commission départementale installée avec animation par le conseil départemental, Appui apporté par chargé de mission du PNR Aubrac	Délibération du Conseil municpal du 19 /12/2022 et du comité syndical du PNR de l'Aubrac du 14/12/2022	1 fiche action listant les actions envisagées sur les différents volets : conservation, abords, connaissance, valorisation	Délibération Comité syndical du Syndicat Mixte du parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac du 27/09/2023
868-049 (868-034)	Occitanie (Gard)	Ancienne abbatiale Saint-Gilles	Saint-Gilles-du-Gard	Commune	CLMH par liste de 1840 ; Les bâtiments claustraux ont été inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 6 décembre 1949. L'aile monastique appelée « Cellier des Moines » a été classée Monument Historique le 28 décembre 1984. Afin de protéger l'ensemble de l'abbaye et de clarifier les protections existantes, l'ensemble du site abbatial a été classé le 23 avril 2018. Sont désormais classés au titre des monuments historiques : l'ensemble des vestiges de l'abbaye romane, comprenant l'abbatiale, le cloître et les vestiges de salles monastiques, ainsi que le sous-sol de la place Emile Zola.	SPR, abords des MH	Commission locale installée : celle du SPR	Délibération du Conseil municipal du 23/11/2022	32 actions	Délibération du Conseil municipal du 14/11/2023
868-050 (868-043)	Occitanie (Haute-Garonne)	Ancienne cathédrale Notre-Dame	Saint-Bertrand-de-Comminges	Commune	Ancienne cathédrale : CLMH par liste de 1840 - Cloître : CLMH par liste de 1889	SPR, site classé	Commission locale installée animée par la sous-préfecture de Saint-Gaudens	Délbération du Conseil municipal du 25/11/2022 Délibération du 20/10/2022 du syndicat mixte du Grand site Saint-Bertrand-Valcabrère	cahier de gestion commun avec 868-051 et 868-054 et comprenant 25 fiches actions	Délibération du comité syndical du syndicat mixte de Saint-Bertrand-Valcabrère du 12/10/2023

868-051 (868-044)	Occitanie (Haute-Garonne)	Basilique paléochrétienne, chapelle Saint-Julien	Saint-Bertrand-de-Comminges	Commune / Etat / propriétaire privé	La basilique paléo-chrétienne, parcelle B 348 au plan cadastral de 2013 (vestiges visibles), est propriété de l'Etat ; la parcelle B 335 (emplacement du portique et de la cour) est propriété privée : CLMH par arrêté du 24 juin 1946. La chapelle Saint-Julien, parcelles B 336 (chapelle) et B 337 (cimetière) sont propriétés de la commune : sans protection.	abords MH, Zone de Présomption de Patrimoine Archéologique (ZPPA), SPR, site classé	Commission locale installée animée par la sous-préfecture de Saint-Gaudens	Délbération du Coneil municipal du 25/11/2022 Délibération du 20/10/2022 du syndicat mixte du Grand site	cahier de gestion commun avec 868-050 et 868-054	Délibération du comité syndical, syndicat mixte de Saint-Bertrand-Valcabrère du 12/10/2023
868-052 (868-045)	Occitanie (Haute-Garonne)	Basilique Saint-Sernin	Toulouse	Commune	CLMH par liste de 1840	SPR	Commission locale installée (celle du SPR)	Délibération du Conseil 16/12/2022	16 fiches actions	Délibération du Conseil Municipal du 29/03/2024
868-053 (868-046)	Occitanie (Haute-Garonne)	Hôtel-Dieu Saint-Jacques	Toulouse	Etablissement Public Hospitalier	Vestiges du Pont-Vieux (sauf pile classée) ; à l'intérieur : ancienne pharmacie de l'aile Ouest ; double berceau de briques au rez-de-chaussée et chapelle des Soeurs au deuxième étage de l'aile transversale (cad. AD 320) : inscription par arrêté du 31 octobre 1986 ; Façades et toitures des bâtiments disposés en U autour de la cour d'honneur, y compris les façades sur rue et sur Garonne ; pile du Pont-vieux ; cour d'honneur ; à l'intérieur : escalier monumental de l'aile Ouest, salle des Colonnes (ancienne salle Saint-Lazare) de l'aile transversale, escalier d'honneur et son soubassement, salle des Pas-Perdus et chapelle au premier étage de l'aile Est (cad. AD 320) : classement par arrêté du 5 décembre 1988	SPR	Commission locale installée	Délibération du Conseil municipal du 16/12/2022 et du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire du 17/10/2022	16 fiches actions : le cahier de gestion est commun avec la composante 868-052	
868-054 (868-047)	Occitanie (Haute-Garonne)	Basilique Saint-Just	Valcabrère	Commune	CLMH par liste de 1840	abords MH, SPR, site classé, ZPPA,	Commission locale installée animée par la sous-préfecture de Saint-Gaudens	Délbération du Conseil municipal du 25/10/2022 et délibération du 20/10/2022 du syndicat mixte du Grand site	Cahier de gestion commun avec 868-050 et 051	Délibération du comité syndical, syndicat mixte de Saint-Bertrand-Valcabrère du 12/10/2023
868-055 (868-048)	Occitanie (Gers)	Cathédrale Sainte-Marie	Auch	Etat	CLMH par arrêté du 30 octobre 1906	SPR, abords MH, PPRI, PLUI	Commission locale installée animée par la sous-préfecture de Condom	Délibération CM 9/2/2023 et Communauté d'agglomération du Grand Auch du 12/12/2022	7 fiches actions	Délibération du conseil d ela communauté d'agglomération du Grand Auch du 28/09/2023 et du Conseil municipal d'Auch du 29/09/2023
868-056 (868-049)	Occitanie (Gers)	Pont de Lartigue	Beaumont / Larressingle	Commune	ISMH par arrêté du 27/06/2017	abords MH, site inscrit par arrêté du 5 février 1943. PLUI en cours d'élaboration.	Commission locale installée animée par la sous-préfecture de Condom	Délibération du conseil communautaire de la Communauté des communes de la Ténarèze du 20/10/2022	6 fiches actions	Délibération du Conseil municipal de Larressingle du 22/09/2023
868-057 (868-050)	Occitanie (Gers)	Collégiale Saint-Pierre	La Romieu	Commune	CLMH par arrêté du 26 octobre 1901	abords MH, carte communale, PLUI en cours d'élaboration	Commission locale installée animée par la sous-préfecture de Condom	Délibération du Conseil municipal du 4/10/2022	11 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 20/09/2023
868-058 (868-033)	Occitanie (Hérault)	Pont du Diable	Aniane/Saint-Jean-de-Fos	Communauté des Communes Vallée de l'Hérault	ISMH par arrêté du 5/04/1935	Opération Grand Site de France (OGS), site classé, abords rayon de 500 m autour d'un MH,	Commission locale installée : COPIL de l'OGS	Délibération de la Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault du 21/11/2022	cahier de gestion commun avec 868-059 comprenant 25 fiches actions	Délibération du conseil communautaire de la Communauté des Communes de la Vallée de l' Hérault 8/7/2024

868-059 (868-032)	Occitanie (Hérault)	Ancienne abbaye de Gellone	Saint-Guilhem-le-Désert	Commune / Association diocesaine	L'église : classement par liste de 1840 - Le cloître : classement par liste de 1889 - Les vestiges de l'ancienne église Saint-Barthélémy avec l'aire de son cimetière (cad. AB 313, 314, 316) : inscription par arrêté du 28 avril 1986 - Les bâtiments subsistants et les vestiges des diverses constructions de l'ensemble monastique avec les sols correspondants : ancien réfectoire, bâtiment de la salle capitulaire, du dortoir, aire du cloître, restes de la tour dite des latrines et du moulin du Verdus, tunnel voûté sur le Verdus, aménagements, terrassements et sols (cad. AB 370, 374, 376 à 378, 475 à 477) : classement par arrêté du 2 novembre 1987	Opération Grand Site de France, site classé, SPR, abords rayon de 500 m autour d'un MH	Commission locale installée : COPIL de l'OGS	Délibération Communauté des Communes Vallée de l'Hérault du 21/11/2022 et Délibération CM du 24/11/2022	cahier de gestion commun avec 868-058 comprenant 25 fiches actions	Délibération du Conseil municipal du 27/07/2023
868-060 (868-052)	Occitanie (Lot)	Pont Valentré	Cahors	Commune	CLMH par liste de 1840	SPR	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture de Figeac et le parc naturel régional des Causses du Quercy (PNR)	Délibération du Conseil municipal du 7/12/22	Cahier de gestion propre à l'édifice et sans fiches actions.	
868-061 (868-051)	Occitanie (Lot)	Cathédrale Saint-Etienne	Cahors	Etat	Cathédrale : CLMH par liste de 1862 - l'ensemble cathédral dont les bâtiments canoniaux a été classé partiellement le 28 décembre 1907 ; - l'hôtel de l'archidiaconé classé avec l'ensemble cathédral en 1907, puis en 1912 comme ancien évêché et ancien archidiaconé, a ses façades inscrites MH le 12 janvier 1931 sous l'appellation de presbytère de la cathédrale.	SPR	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture de Figeac et le parc naturel régional des Causses du Quercy (PNR)		Un cahier de gestion propre sans plan d'action	
868-062 (868-054)	Occitanie (Lot)	Hôpital Saint-Jacques	Figeac	Etablissement Public Hospitalier	Façades et toitures du bâtiment du 18e siècle ; chapelle (cad. AL 65) : ISMH par arrêté du 22 mai 1978	SPR, abords rayon de 500 m autour d'un MH. PLUi et sur le SPR de la ville de Figeac depuis le 17/07/2025.	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture de Figeac et le parc naturel régional des Causses du Quercy (PNR). Groupe de travail local Dernière réunion le 13/02/2023	Délibération du Conseil municipal du 11/04/2023	2 fiches actions. Appui apporté par l'animateur du patrimoine de la Communauté d'agglomération du Grand Figeac	Délibération du Conseil de surveillance de l'hôpital du 19/10/2023, délibération CM 18/12/2023
868-063 (868-053)	Occitanie (Lot)	Dolmen de Pech-Laglaire 2	Gréalou	Commune	Deux dolmens (cad. B 1 ; C 507) : CLMH par arrêté du 9 janvier 1978	abords rayon de 500 m autour d'un MH, périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) des Causses du Quercy	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture de Figeac et le parc naturel régional des Causses du Quercy (PNR)	Délibération dyu Conseil municipal du 13/12/2022	4 fiches actions. Appui apporté par le chargé de mission du PNR Causses du Quercy	Délibération du Conseil municipal du 19/09/2023

868-064 (868-055)	Occitanie (Lot)	Basilique Saint-Sauveur et crypte Saint-Amadour, Cité religieuse	Rocamadour	Commune / Association diocesaine	La cité religieuse comportant les édifices religieux suivants : l'église Saint-Sauveur et la crypte Saint-Amadour ; la chapelle Saint-Blaise et ses niveaux de soubassements ; la chapelle Sainte-Anne et ses niveaux de soubassements ; la lanterne des morts incluse sur le mur de refend des chapelles Sainte-Anne et Saint-Blaise ; la chapelle baptismale Saint-Jean-Baptiste et ses niveaux de soubassements ; la chapelle Notre-Dame ou Miraculeuse ou de la Vierge avec la sacristie et son annexe, y compris la fresque extérieure du "Dit des Trois Morts et des Trois Vifs" ; la chapelle Saint-Michel, y compris les peintures murales de la paroi nord "Annonciation et Visitation" ; la tour nord accolée à l'ensemble cultuel Saint-Sauveur - Saint-Amadour ; les parvis et escaliers de desserte des sanctuaires dans l'enceinte de la cité religieuse (cad. AS 105) ; les façades et les toitures de l'ancien palais abbatial, avec le bâtiment de la porterie, les caves et l'ancien chauffoir (cad. AS 104, 107) : CLMH par arrêté du 14 décembre 2000. Chapelle (ou église) de Rocamadour classée sur listes de 1840, 1862 et 1875, déclassée en 1886 suite aux rapports conflictuels entre l'Etat, le clergé et la commune ; sur le JO du 18 04 1914, figurent les parois décorées de peintures murales des chapelles de la Vierge et Saint-Michel.	abords MH, site classé, SPR en cours	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture de Figeac. Pas de groupe de travail local.	Délibération du Conseil syndical du Syndicat mixte du Grand Site du 27/10/2022	6 fiches actions mentionnées mais sans les fiches. A vérifier si terminé ou non.	Délibération du Conseil municipal du 19/09/2023, délibération du conseil syndical du syndicat mixte du Grand Site du 16/10/2023
868-065 (868-056)	Occitanie (Hautes-Pyrénées)	Hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption, dite chapelle des Templiers	Aragnouet	Commune	Eglise : CLMH par arrêté du 3 janvier 1939 ; Le pignon, vestige de l'Hospice du Plan, servant de clocher à l'église voisine : CLMH par arrêté du 6 février 1952	abords MH	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture d'Argelès-Gazost	Délibération du Conseil municpal du 21/10/2022	18 fiches actions. Appui apporté par le Pays d'Art et d'Histoire des vallées d' Aure et Louron et le conseil départemental des Hautes-Pyrénées	Délibération du Conseil municipal du 20/10/2023
868-066 (868-057)	Occitanie (Hautes-Pyrénées)	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste	Gavarnie-Gèdre	Commune	Eglise et cimetière, en totalité (cad. A 237, 238) : ISMH par arrêté du 29 janvier 1998	PDA des MH en étude, SPR en cours d'étude	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture d'Argelès-Gazost	Délibération du Conseil municipal du 3/02/2023	17 fiches actions. Appui apporté par le conseil départemental	Délibération du Conseil municipal du 26/10/2023
868-067 (868-058)	Occitanie (Hautes-Pyrénées)	Eglise Saint-Laurent-Notre-Dame	Jézeau	Commune	Église (cad.1987 A3 343) : CLMH par arrêté du 6 janvier 1971	abords MH, PDA d'un MH en projet	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture d'Argelès-Gazost	Délibération du Conseil municipal du 12/10/2022	18 fiches actions. Appui apporté par le PAH Aure et Louron et le conseil départemental	Délibération du Conseil municipal du 7/08/2023
868-068 (868-059)	Occitanie (Hautes-Pyrénées)	Eglise Saint-Jacques	Ourdis-Cotdoussan	Commune	Eglise (cad. C 34) : ISMH par arrêté du 9 mars 1979	PDA d'un MH	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture d'Argelès-Gazost	Délibération du Conseil municipal du 25/11/2022	22 fiches actions. Appui apporté par le conseil départemental	Délibération du Conseil municipal du 22/09/2023
868-069 (868-060)	Occitanie (Tarn)	Eglise Notre-Dame-du-Bourg	Rabastens	Commune	CLMH par arrêté du 31/08/1899	SPR, site inscrit	Commission locale installée, non rattachée à la commission SPR. Dernière réunion le 28/03/2023	Délibération du Conseil municipal du 14/12/2022	21 fiches actions	Délibération du Conseil municipal 28/09/2023

868-070 (868-061)	Occitanie (Tarn et -Garonne)	Abbatiale Saint-Pierre et cloître	Moissac	Commune	CLMH par liste de 1846	SPR, abords des MH	Dernière réunion le 26/04/2023 dans le cadre du COPIL Grands sites d' Occitanie. Suivi par Sous-préfecture de Castelsarrasin	Délibération du Conseil municipal du 19/05/2022	3 fiches acftions	Délibération du du Conseil municipal 9/10/2023
868-071 (868-071)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Eglise Saint-Honorat et nécropole des Alyscamps	Arles	Commune	L'église Saint-Honorat : CLMH par liste de 1840 Le cimetière : CLMH par liste de 1862 et La chapelle des Porcelets : classement par liste de 1862	SPR en cours d'étude	Commission locale commune aux deux biens installée.	Le plan de gestion du bien "monuments romains et romans" comporte un volet Chemins de Compostelle ; déclaration de V.UE. rétrospective approuvée en juillet 2025 ; modification mineure des limites et zone tampon approuvée en juillet 2025.	Le plan de gestion Arles monuments romains et romans incorpore la comosante église St-Honorat et Alyscamps et la préservation, valorisation de la thématique	Délibération du Conseil municipal du 1/02/2024
868-072 (868-072)	Occitanie (Lozère et Aveyron)	De Nasbinals à Saint- Chély-d'Aubrac (17 km)	Section de sentier	Le tronçon Nasbinals à Saint-Chély d'Aubrac est sur des emprises publiques ou privées		Charte du Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac, abords MH à Nasbinals, Aubrac et Saint-Chély, PLUI en élaboration à Saint-Chély. Carte communale à Nasbinals et St Chély. PLUI de Saint-Flour Communauté pour le territoire de Saint-Urcize. Dispositif Prairie sensible. Natura 2000. Prescriptions dans le SCOT Gévaudan Lozère pour Nasbinals en cours d'élaboration	Animation par le PNR Aubrac et commission départementale animée par le conseil départemental de l'Aveyron	Délibérations des conseils municipaux de Nasbinals le 29/09/2022, de Saint-Chély d'Aubrac du 19/12/2022, du syndicat mixte du PNR de l'Aubrac le 14/12/2022, de la Communauté des Commmunes Aubrac, Carladez et Viadene du 20/12/2022	6 fiches actions	Délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du PNR de l'Aubrac du 27/09/2023, délibération du Conseil Départemental de l' Aveyron du 2/2/2024, délibération du conseil communautaire Aubrac Carladez Viadene du 8/9/2023, délibération du conseil municipal de Nasbinals du 11/12/2024
868-073 (868-073)	Occitanie (Aveyron)	De Saint-Côme-d'Olt à Estaing (17 km)	Section de sentier	Le tronçon de Saint-Côme d'olt à Estaing est essentellement sur des emprises publiques		Charte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac (PNR) PLUI en projet pour la totalité des communes. Plan paysage du PETR. Plan local d'urbanisme à St-Come d'Olt, Espalion, Coubisou. RNU pour Sébrazac et carte communale pour Bessuéjouls et Estaing (Décembre 2024). PPRI du Lot Amont. Natura 2000.	Animation assurée par la communauté des communes Comtal Lot et Truyère	Délibérations de la Communauté des Communes Comtal Lot et Truyère du 24/10/2022, des conseils municipaux de Bessuejouls du 20/10/2022, de Coubisou du 24/11/2022, d'Espalion du 8/12/2022, d'Estaing du 6/12/2022, de Sébrazac du 7/12/2022, de Saint-Côme du 29/11/2022	10 fiches actions	Délibération du conseil communautaire de la Communauté des communes Comtal Lot et Truyère 23/10/2023, délibération du Conseil départemental de l'Aveyron du 2/2/2024

868-074 (868-074)	Occitanie (Lot)	De Montredon à Figeac (18 km)	Section de sentier	Le tronçon Montredon-Figeac est sur une emprise publique des communes de Montredon, Felzins, Saint-Felix, Saint-Jean-Mirabel, Lunan et Figeac. Il est sur le territoire et dans le PLUI du Grand Figeac. Il n'appartient pas au territoire du PNR.		PLUI du Grand Figeac comportant une Orientation d'Aménagement Paysagère (OAP) exécutoire et opposable depuis le 17/07/2025. Le DPU associé est exécutoire et opposable le 17/07/2025 sur les zones U et AU du PLUi et sur le SPR de la ville de Figeac depuis le 17/07/2025. https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=1.9176889914035613&lat=44.627444537039962&zoom=10&mlon=1.964023&mlat=44.638160	Animation assurée par le Parc Naturel régional des Causses du Quercy chef de file en lien avec la communauté des communes du Grand Figeac. Commission départementale animée par la Sous-préfecture de Figeac.	Délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental du Lot 28/11/2022, de la Communauté des Communes du Grand Figeac du 13/12/2022, et des conseils municipaux des dommunes de Montredon du 9/11/2022, de Saint-Jean-Mirabel du 24/11/2022, de Figeac du 19/12/2022,, de Lunan du 28/2/2023, de Saint-Félix du 21/11/2022	6 fiches actions	
868-075 (868-075)	Occitanie (Lot)	De Faycelles à Cajarc (22,5 km)	Section de sentier	Le tronçon Faycelles-Cajarc est sur une emprise publique des communes de Faycelles, Béduer, Gréalou, Saint-Chels et Cajarc. Il est sur le territoire et dans le PLUI du Grand Figeac. Il appartient au territoire du PNR.		Charte du PNR des Causses du Quercy; PLUI du Grand Figeac comportant une Orientation d'Aménagement Paysagère (OAP) exécutoire et opposable depuis le 17/07/2025.	Animation assurée par le Parc Naturel régional des Causses du Quercy chef de file en lien avec la communauté des communes du Grand Figeac. Commission départementale animée par la Sous-préfecture de Figeac.	Délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental du Lot du 28/11/2022, de la Communauté des Communes du Grand Figeac du 13/12/2022, des conseils municipaux de Saint-Chels du 16/12/2022, Gréalou du 24/11/2022, Cajarc 24/11/2022, Beduer du 17/ 12/ 2022	9 fiches actions	Délibération du bureau syndical du Parc naturel régional des Causses du Quercy du29/09/2023
868-076 (868-076)	Occitanie	De Bach à Cahors (26 km)	Section de sentier	Le tronçon Bach-Cahors est sur une emprise publique des communes de Bach, Vaylats, Lalbenque, Laburgade, Cieurac, Cremps, Flaujac-Poujols et Cahors.		Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) exécutoire depuis le 22/3/2024 comportant une Orientation d'Aménagement Paysager (OAP) Chemins de Compostelle pour le Grand Cahors. PLUI en cours (décembre 2024) comportant une OAP pour la Communauté des Communes du Pays de Limogne Lalbenque	Animation assurée par PNR Causses du Quercy chef de file. Commission départementale animée par la Sous-préfecture de Figeac.	Délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental du Lot 28/11/2022, des conseils municipaux des communes de Vaylats 15/11/2022, Bach 15/11/2022, Cieurac 7/11/2022, Flaujac-Poujols du 7/11/2022, Lalbenque du 4/11/2022, Cahors le 7/12/2022, Cremps du 7/3/2023, du Conseil communautaire de la communuté des communes du Pays de Limogne Lalbenque du 19/1/2023, et du Conseil communautaire du Grand Cahors du 1/2/2023	6 fiches actions	

868-077 (868-077)	Occitanie (Gers)	De Lectoure à Condom (35 km)	Section de sentier	Le tronçon est sur le territoire des deux communautés de communes Lomagne gersoise et Ténarèze.		Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé le 03 juin 2021 par la Communauté de communes de la Ténarèze pour la portion incluse dans son périmètre, à savoir de Condom à Castelnau-sur l'Auvignon. La portion du chemin comprise entre Marsolan et Lectoure fera l'objet de prescriptions dans le PLUI en cours d'élaboration par la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise.	Commission départementale installée animée par la sous-préfecture de Condom. Animation de la section par le conseil départemental du Gers	Délibérations du Conseil départemental du Gers 12/12/ 2022, et les conseils municipaux des communes de Condom 22/11/2022, Castelnau sur l'Auvignon 29/11/ 2022, les conseils communautaires de la Lomagne Gerseoise 7/12/2022, et de la Ténarèze 20/10/2022. CM de Castelnau sur l'Auvignon 29/11/ 2022	30 actions	Délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Gers du 29/09/2023. Délibérations du conseil communautaire de la Ténarèze du 28/09/2023, et celui de la Lomagne Gersoise du 26/9/2023. Délibérations des conseils municipaux de Condom 11/10/2023, Marsolan 25/7/2023, La Romieu 20/09/2023, Lectoure 30/10/2023, Castelnau sur l'Auvignon 2/11/2023 , Caussens 6/09/2023
868-078 (868-078)	Nouvelle-Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques)	D'Aroue à Ostabat (22 km)	Section de sentier	Le tronçon est entièrement sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays basque et couvert par deux PLUI.		Plusieurs protections : périmètre règlementaire MH, Charte du Parc naturel régional de la Montragne basque en préparation ; PLUI Amikuze et PLUI de Basse Navarre en préparation ; Règlement Local de Publicité (RLP), Natura 2000, préparation du SCoT Pays Basque & Seignanx.	Animation par la communauté d'agglomération du Pays basque. Dernière réunion du COPIL le 28/08/2023	Délibérations du conseil de la Communauté d'agglomération du Pays basque du 24/09/2022, des Conseils municipaux d' Orsanco 22/07/2022, de Domezain Berraute 1/8/2022, de Behasque Lapiste 15/09/2022, de Saint Palais 28/07/2022, d'Uhart Mixe 23/9/2022 et d'Ostabat du 9/6/2023.	8 fiches actions	Délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du Pays basque du 30/09/2023

RAPPORT DE LA MISSION DE CONSEIL ICOMOS (8-11 OCTOBRE 2024)

Mission de conseil de l'ICOMOS

« Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »



8 – 11 octobre 2024

Sommaire

Antécédents 4
Antécédents à la mission de conseil 4
Le mandat de la mission 4
Les tronçons de chemins dans le bien du patrimoine mondial 5
Logique de délimitation des zones tampons des tronçons des Chemins de Saint-Jacques 8
Identification des attributs et caractéristiques des tronçons de chemins 8
Paramètres pour la finalisation de la délimitation des zones tampons 10
Cadre élargi 11
Modifications des délimitations des tronçons de chemin 11
Mécanismes de protection et de gestion 12
Conclusions et recommandations 14
Recommandations 14
Annexes 16

Remerciements

L’experte de la mission souhaite exprimer sa gratitude aux autorités françaises pour les excellentes dispositions qu’elles ont prises afin d’assurer le bon déroulement de la mission. Le programme intense de la mission, qui associait des réunions avec les parties prenantes et des visites et discussions sur site, a permis à l’experte de mieux comprendre la logique, les problèmes et les solutions proposées pour définir les zones tampons des tronçons de chemins et traiter les besoins de gestion de ces éléments constitutifs des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France.

L'équipe de la mission remercie tout spécialement Philippe Mercier (Chef de la Mission Patrimoine mondial - Relations internationales), Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, pour les efforts qu’il a déployés afin d’assurer le succès de la mission et pour son précieux soutien tout au long des visites et des réunions. L’experte de la mission a eu le privilège d’être accompagnée tout au long de la mission par Laure Koupaliantz (Directrice) et Sébastien Pénari (chargé de mission), l’Agence française des chemins de Compostelle, et par les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Les réunions avec les représentants de l’État aux niveaux régional et départemental (préfets et sous-préfets) les services décentralisés de l’État (DRAC et DREAL), les autorités régionales et locales ainsi que d’autres parties prenantes, notamment les représentants des ONG, ont aidé l’experte de la mission à recevoir des informations complètes sur le travail effectué afin de concevoir les zones tampons et les mesures de protection respectives ainsi que les mécanismes de gestion planifiés, et à comprendre le soutien global dont a bénéficié localement le projet des zones tampons. L’experte de la mission souhaite remercier tous les intervenants pour leur contribution et leurs efforts pour rendre cette mission aussi informative et fructueuse que possible.

L’experte de la mission voudrait aussi saluer l’engagement et la détermination sans faille des gestionnaires de site et des autorités locales et nationales pour sauvegarder, renforcer et valoriser la VUE du bien ainsi que son intégrité et son authenticité.

Antécédents

Antécédents à la mission de conseil

Le bien Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1998, au titre des critères (ii), (iv) et (vi). A l'époque de l'inscription, aucune zone tampon n'avait été proposée.

Au cours du deuxième cycle des Rapports périodiques (2014), l'État partie a exprimé son intention de définir des zones tampons basées sur des régimes de protection existants.

Les délimitations du bien ont été clarifiées au travers de l'inventaire rétrospectif, et le Comité du patrimoine mondial a pris bonne note des limites telles que clarifiées par l'État partie en 2016.

Une déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle a été adoptée rétrospectivement en 2017.

En 2021, l'État partie a soumis une proposition de modification mineure des limites afin d'établir des zones tampons se rapportant aux éléments constitutifs du bien. Le Comité du patrimoine mondial a renvoyé la proposition afin de réviser les limites de la zone tampon d'un élément constitutif, de s'assurer que les zones tampons des 16 éléments constitutifs soient couvertes par des mécanismes de protection appropriés, de fournir l'agenda des approbations municipales des zones tampons et de la protection des monuments et les ensembles bâtis.

Concernant les tronçons de chemin (éléments constitutifs 072 à 078), le Comité du patrimoine mondial recommandait que toutes les zones tampons du bien soient couvertes par des mécanismes de protection basés sur les systèmes de protection en place, notamment des protections régionales et locales, et d'indiquer les moyens de contrôle et de régulation de possibles projets de développement à fort impact visuel lointain.

La mission de conseil demandée par l'État partie, objet du présent rapport, concerne la délimitation de zones tampons pour les tronçons de chemins (éléments constitutifs 072 à 078), et l'établissement de mécanismes de protection appropriés.

Le mandat de la mission

L'État partie a proposé à la mission de conseil de traiter trois questions :

1. Comment assurer la compatibilité du bien et de ses zones tampons avec un tracé potentiellement évolutif des sentiers ?
   La première question relève de l'approche à adopter dans la conception de la zone tampon des tronçons de chemins, qui tienne compte de l'obligation dans laquelle se trouve la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP), qui gère le GR 65 et les Sentiers de Grandes Randonnées incluant les sept tronçons du Chemin de Saint-Jacques, d'adapter et de modifier le tracé du chemin dénommé GR 65 afin d'améliorer la sécurité ou l'agrément de la pratique de la randonnée et de résoudre d'éventuels problèmes liés à la fréquentation de chemins ruraux privés.

2. Au regard de leurs caractéristiques spécifiques, les outils réglementaires prévus par le code de l'urbanisme (Plan local d'urbanisme intercommunal - PLUI, Schéma de cohérence territoriale - SCOT) ainsi que les chartes des parcs naturels régionaux et les chartes paysagères,

qui sont des documents contractuels et non réglementaires, sont-ils adaptés à la protection des zones tampons des sections de sentier ?
Cette question est liée au niveau attendu / demandé des mesures et des mécanismes de protection afin que ces derniers soient considérés comme aptes à garantir la protection supplémentaire escomptée suite à la mise en place de la zone tampon.

3. Pour les zones tampons de sections de sentier pour lesquelles ces processus sont en cours mais non finalisés au moment du dépôt de l'atlas, la présentation d'un calendrier de finalisation est-elle acceptable ?
Cette question fait référence à la possibilité de soumettre la proposition des zones tampons alors même que les mécanismes de protection correspondants ne sont pas encore finalisés, à la condition toutefois qu'un calendrier de finalisation et de mise en œuvre soit fourni.

Le rapport aborde les questions mentionnées ci-dessus dans les paragraphes suivants.

Les tronçons de chemins dans le bien du patrimoine mondial

La déclaration rétrospective de Valeur Universelle Exceptionnelle est la référence clé pour la compréhension du bien.

Quelques phrases dans le texte sont surlignées car elles font spécifiquement référence aux chemins et à leur contribution à la VUE. Ces phrases apportent un éclairage sur la manière dont les tronçons de chemins contribuent à refléter/exprimer la VUE du bien. La formulation des critères ne fait pas explicitement référence aux différents tronçons de chemins, mais ceux-ci sont collectivement concernés en tant qu'éléments constitutifs du bien. D'autres aspects plus particulièrement intéressants de la contribution des tronçons de chemins à la VUE du bien sont mentionnés dans la brève synthèse, de même que les exigences d'intégrité et d'authenticité.

Valeur Universelle Exceptionnelle
Brève synthèse
Tout au long du Moyen Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins traversaient la France. *Quatre voies symboliques partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs*. *Églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage*. *Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts.*
De grands sanctuaires, tels que l'église Saint-Sernin à Toulouse ou la cathédrale d'Amiens – certains cités dans le Codex Calixtinus - *ainsi que d'autres biens illustrent matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles*. Soixante-et-onze éléments associés au pèlerinage ont été retenus pour illustrer leur diversité géographique, le développement chronologique du pèlerinage entre le XIe et XVe siècle, et les fonctions essentielles de l'architecture, comme l'ancien hôpital des pèlerins à Pons, ou le pont « des pèlerins » sur la Boralde. *En outre, sept tronçons du Chemin du Puy sont inclus couvrant près de 160 km de route.*

Critère (ii) : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis

par les pèlerins en France.

Critère (iv) : Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.

Critère (vi) : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge.

Intégrité

Les édifices et ensembles proposés représentent, dans leur diversité, une *évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il en est de même des tronçons de chemins proposés qui ne sont que des exemples de l'ensemble des routes empruntées par les pèlerins*. Les ouvrages rencontrés sur les chemins ont en commun d'être les témoignages directs, conservés et transmis jusqu'à nous, de la pratique du pèlerinage tel qu'elle s'est déroulée en France durant le Moyen Âge. Cette puissance d'évocation intacte a permis de revitaliser l'approche culturelle du pèlerinage vers Compostelle. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France font l'objet, depuis les années 1990, d'une fréquentation sans cesse croissante, qui doit être conciliée avec les aménagements routiers.

Authenticité

Les établissements d'accueil et de soins présentés sont indubitablement voués au pèlerinage par les textes historiques et les éléments architecturaux ou de décor conservés. *Les biens présentés illustrent de la façon la plus véridique et crédible l'ensemble des rituels et des pratiques liés au pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ceux-ci incluent des routes, églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux et ponts. Le parcours spirituel du pèlerinage était rythmé par la vénération des reliques des saints qui jalonnaient l'itinéraire*. Les édifices les plus riches, points de passage privilégiés du parcours, sont reconnaissables à leurs dispositions architecturales spécifiques, propres à organiser la circulation des pèlerins. *Les églises plus modestes, haltes de recueillement ou de repos situées sur les voies principales ou secondaires, sont attestées par leurs décors sculptés ou peints représentant des scènes religieuses ou des légendes liées à la dévotion à saint Jacques*.

La Déclaration d'intégrité explique que les tronçons de chemins ne peuvent être envisagés que comme des exemples choisis parmi l'ensemble des routes empruntées par les pèlerins – les quatre voies symboliques partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles – mais ils participent, avec d'autres monuments et sites, à transmettre une « *évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle* ». Sous une formulation plus générale – *autres biens* – les tronçons de chemins « *illustrent matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles* ».

Le dossier de proposition d'inscription explique clairement les raisons pour lesquelles le bien en série est décrit comme représentant une route tout en reconnaissant aussi les défis et les contraintes qui ont limité le choix des tronçons de chemins. À propos de ce dernier aspect, le dossier indique en page 1 :

> La matérialité du cheminement et de son tracé n'est pas absente dans le dossier d'inscription : sept tronçons de la plus ancienne voie de pèlerinage, celle qui conduit du Puy en Velay à Ostabat, ont été précisément désignés (carton n° 6). Tous sont protégés par la collectivité publique et bénéficient d'un statut juridique garantissant leur conservation.

> En revanche, il était impossible de proposer l'ensemble du réseau pour des raisons évidentes : altération du tracé et de l'aspect des voies affectées à la circulation automobile dans une majorité de cas ; absence de protection juridique dans le cas des voies secondaires et de petits chemins dont beaucoup appartiennent à des particuliers.

La proposition d'inscription explique en outre que le choix des éléments constitutifs illustrant le chemin de pèlerinage s'est porté sur la Voie du Puy ou Via Podiensis parce que c'est l'une des plus anciennes parmi les quatre voies principales. Son cheminement et ses étapes sont connus grâce à un manuscrit composé au XIIe siècle, qui fut ensuite traduit en français pour devenir le guide du pèlerin. Sur cette route subsistent encore plusieurs monuments et constructions liés au pèlerinage.

Par conséquent, les sept tronçons ont été choisis comme représentatifs de la voie la plus ancienne et la mieux documentée, tout en étant conscient que « très peu d'entre eux subsistent sous une forme approchant si peu que ce soit leur aspect original » (Evaluation de l'ICOMOS, 1989). Ils ont également été choisis pour tenir compte des modes de propriété, de l'existence d'une protection juridique ou de la possibilité de les protéger dans le cadre du système de protection existant à l'époque de l'inscription.

Les tronçons ont été identifiés sur « des routes relativement mineures (départementales ou rurales), dont le tracé n'a pas changé significativement depuis le Moyen-Âge ; des monuments associés au pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle les bordent, tels que des croix et de modestes lieux de culte », comme l'a reconnu l'évaluation de l'ICOMOS réalisée pour la proposition d'inscription. Ces tronçons ont bénéficié d'un régime de protection dans le cadre du GR 65, Chemin de Saint-Jacques, un sentier de randonnée qui fut établi en 1972 dans le cadre du réseau des Chemins de Grande Randonnée.

À noter que, pour faciliter et sécuriser la pratique contemporaine de la randonnées, le tracé du GR 65 a été légèrement modifié par le passé en certains endroits et pourrait l'être encore à l'avenir : si ces modifications sont compréhensibles pour des raisons de gestion contemporaine de l'utilisation du chemin, elles ne sauraient affecter les tronçons inscrits en dehors de raisons culturelles/historiques solides ou de découvertes archéologiques révélant des attributs importants de la VUE qu'il faudrait inclure dans les délimitations des éléments constitutifs.

Les zones tampons de ces tronçons du chemin viseront par conséquent à fournir une couche de protection supplémentaire aux attributs de la VUE du bien, tel que spécifiquement reflété par les tronçons de chemins.

Logique de délimitation des zones tampons des tronçons des Chemins de Saint-Jacques

Identification des attributs et caractéristiques des tronçons de chemins

À la suite du renvoi de la proposition de zones tampons à l'État partie en 2021 afin de procéder aux précisions et aux révisions nécessaires, les entités responsables de la gestion du bien ont entrepris une analyse minutieuse des attributs reflétés par les sept tronçons de chemins inclus dans la proposition d'inscription en série et une évaluation complète des besoins et des défis de protection et de gestion que les zones tampons peuvent contribuer à résoudre.

À cette fin, l'Agence française des Chemins de Compostelle a coordonné une étude du paysage intitulée « Chemins faisons… » (ci-après désignée l'Étude). Celle-ci sert de base à l'identification des zones de plus grande sensibilité paysagère environnant les tronçons de chemins, sur la base de la caractérisation de leur patrimoine et de leur paysage, et vise à définir les orientations de leur gestion.

Dans l'Étude, l'analyse de la contribution des sept tronçons de chemins à l'illustration de la VUE du bien en série a conclu que les tronçons choisis :

- reflètent la diversité géographique des territoires traversés,
- évoquent le rôle du pèlerinage dans la naissance et la circulation des idées, et
- illustrent les routes empruntées par les pèlerins au Moyen-Âge.

Sur cette base, l'Étude a identifié trois "familles" de patrimoine à envisager comme attributs de la VUE ou contribuant au soutien de la VUE : le paysage, le patrimoine architectural et bâti, le patrimoine immatériel. Le paysage est considéré comme ayant un rôle central dans l' « *évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle* » ou illustrant « *matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles* ».

Sur la base de ce postulat, l'Étude a défini des zones autour des tronçons de chemins présentant des sensibilités paysagères sur la base des paramètres suivants :

- la perception dynamique du paysage vu depuis le chemin,
- l'observation des séquences paysagères,
- le repérage des éléments patrimoniaux protégés ou non, inclus ou non dans le bien,
- les éléments résultant de l'anthropisation des paysages (voirie, usage des espaces…).

(Source : Étude « Chemins faisons… », Section "Programme d'actions transversales – fiche « règles communes », p. 9)

L'analyse des caractéristiques géomorphologiques, l'identification et la cartographie des éléments paysagers et ruraux, des monuments protégés ou du patrimoine bâti plus humble des fermes et hameaux, de la présence d'éléments patrimoniaux liés à l'utilisation de l'eau et la cartographies des points de vue, des panoramas et des sites emblématiques ont toutes contribué à définir les zones présentant des sensibilités paysagères pour chacun des tronçons de chemins. Après avoir été affinées, ces zones sont destinées à être proposées comme zones tampons des éléments constitutifs de l'itinéraire. Après ajustements, ces zones sont destinées à être proposées comme zones tampons des éléments constitutifs représentatifs du chemin.

Au cours de la mission, l'équipe française qui a accompagné l'experte de la mission a expliqué que l'analyse des points de vue a été effectuée à la fois sur le terrain et à l'aide d'un logiciel dédié. Les

résultats de cette analyse ont contribué à définir les délimitations des zones sensibles et des zones tampons proposées. L'experte de la mission a suggéré d'inclure dans le récit l'explication de la méthodologie mise en œuvre pour définir les zones paysagères sensibles, des exemples de résultats intermédiaires de l'analyse et d'expliquer étape par étape l'analyse effectuée pour définir les délimitations des zones tampons.

En plus de l'analyse et du diagnostic de l'Étude, qui ont identifié des attributs et des spécificités pour chacun des tronçons de chemins, les attributs traduisant la VUE du bien ont été identifiés et expliqués soit dans des documents ad-hoc soit dans les plans de gestion locaux des tronçons de chemins. À noter que l'approche de l'identification des attributs diffère légèrement selon les documents communiqués à l'ICOMOS dans le cadre de la mission de conseil.

Ainsi, pour les tronçons T3, T4 et T5 du chemin, ont été soumis des documents spécifiques décrivant les attributs. La contribution de chaque tronçon à chacun des critères y est explorée systématiquement, par l'identification de monuments liés au chemin de pèlerinage et ses traditions ainsi que par les caractéristiques paysagères ou les ancrages matériels aux dimensions immatérielles telles que l'hospitalité.

L'approche adoptée dans ces trois document semble cohérente, développant l'identification de groupes homogènes d'attributs qui peuvent être répartis entre les monuments (églises, châteaux, tours), le patrimoine vernaculaire, les caractéristiques paysagères (forêts, formations géologiques, mosaïques agricoles, le patrimoine lié à l'eau, les murs de pierre sèche), et les lieux dévolus au concept d'hospitalité, à la spiritualité et aux rassemblements collectifs (lieux de repos, hôtellerie, espaces publics au cœur des villages). Toutefois, dans ces trois documents mentionnés ci-dessus, l'accent est mis sur la définition d'éléments matériels capables de refléter les différents volets de la VUE, tandis qu'une moindre attention a été accordée à la définition d'attributs complexes qui reflètent d'autres aspects importants du Chemin de Saint-Jacques et ne sauraient être réduits à des objets matériels. Ces attributs comprennent, par exemple, le caractère spécifique du paysage dans différents tronçons, la capacité du paysage à procurer une expérience de qualité tout en cheminant le long des tronçons de chemins, les connexions visuelles avec les lieux emblématiques qui jalonnent le chemin, l'inter-visibilité entre des points de référence clés, les points de vue sur le paysage environnant, qui contribuent à « l'évocation du contexte du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle », le paysage sonore ou céleste.

Par ailleurs, les plans de gestion locaux offrent une plus large identification des attributs de la VUE exprimée par les tronçons de chemins, y compris les séquences et la caractérisation des paysages. Ils offrent une description plus riche des attributs des différents tronçons, plus en adéquation avec l'étude « Chemins faisons… ».

Il semble que l'inventaire et la réflexion à propos des attributs soutenant la VUE du bien ont été menés à différents stades, produisant des résultats légèrement différents et se concentrant, à chaque étape, sur certaines catégories d'attributs plutôt que d'autres. Une plus grande clarté et une meilleure cohérence de l'approche pourraient être atteintes si l'analyse des attributs était affinée, en partant de la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle et des autres documents de base relatifs à la proposition d'inscription. Un tableau synoptique des attributs illustrant la manière dont ils sont matériellement reflétés dans les éléments consultatifs pourrait fournir une base commune qui pourrait être approfondie dans les instruments de gestion spécifiques à chaque élément constitutif. Cela s'applique en particulier aux tronçons de chemins, dans la mesure où les éléments constitutifs, dans leur diversité, partagent des caractéristiques et des défis communs. Le tableau synoptique peut être utilisé pour mettre en évidence les relations et la hiérarchie entre les éléments. Le tableau deviendra alors une sorte de guide qui permet de comprendre et de retenir des détails complexes des

attributs de manière claire et ordonnée.

En exploitant les résultats de l'étude « Chemins faisons... » afin d'étendre le champ des attributs au-delà des éléments matériels (comme le montrent les trois exemples de documents décrivant les attributs de T3, T4 et T5), à la lumière d'une lecture attentive de la Déclaration de VUE et éventuellement avec le soutien de quelques questions directrices, on pourrait renforcer la définition des attributs, en particulier celle des tronçons de chemins. Un affinage complémentaire des attributs et de la manière dont ils transmettent la VUE permettrait aussi de justifier les mesures de protection qui sont, ou seront, intégrées à la planification et aux documents réglementaires existants ou en cours de préparation.

Paramètres pour la finalisation de la délimitation des zones tampons

L'ICOMOS observe que deux aspects doivent être pris en compte pour finaliser la délimitation des zones tampons des tronçons de chemins et établir les mesures de protection.

Le premier point concerne la nécessité de définir une zone tampon qui englobe non seulement les limites des éléments constitutifs inscrits mais aussi les tronçons du GR 65 tels que modifiés au fil du temps, correspondant aux tronçons de chemins inscrits pour faciliter la pratique de ce sentier de grande randonnée en toute sécurité, ainsi que des tronçons de route ou de sentier susceptibles d'être empruntés par le GR 65 à l'avenir. La zone tampon doit fournir une couche supplémentaire de protection au bien inscrit au travers de mécanismes appropriés ; toutefois, étant donné que le GR 65 joue un rôle important dans l'expérience du cheminement le long des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, les zones tampons doivent garantir des couches de protection à la fois aux éléments constitutifs inscrits et au sentier de randonnée.

Le deuxième point à prendre en considération concerne l'opportunité d'approfondir l'analyse de la manière dont la Déclaration de VUE résume la contribution, spécifiquement celle des tronçons de chemins, pour refléter la VUE du bien. Plus particulièrement, la Déclaration établit que les tronçons de chemins ont la capacité de :

- illustrer les conditions de pèlerinage au fil des siècles
- représenter une véritable évocation du contexte du pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle
- illustrer, de la manière la plus fidèle et la plus crédible, l'ensemble des rituels et des pratiques du pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle et son cheminement spirituel.

À cette fin, la réflexion autour de certaines questions directives pourrait contribuer à affiner les qualités des tronçons de chemins qui doivent être respectées, à évaluer les sensibilités et les vulnérabilités ayant besoin d'un suivi et à définir les limites des modifications à mettre en place. Au cours de la mission, l'équipe française et l'experte de la mission ont échangé leurs points de vue sur les attributs et les sensibilités des caractéristiques paysagères en utilisant des questions qui ont orienté implicitement le travail de l'équipe dans la révision des zones tampons, et qui pourraient permettre leur amélioration lorsque cela est nécessaire, et dans la définition des mécanismes de protection. Ces questions sont résumées ci-après :

> Quelles étaient les conditions du pèlerinage au fil des siècles et comment peut-on en faire l'expérience aujourd'hui, ne serait-ce que partiellement, en parcourant les tronçons de chemins ? De quelle manière et par quels attributs spécifiques les tronçons de chemins, collectivement et spécifiquement, offrent-ils une véritable évocation du contexte de pèlerinage ? Quels sont les aspects essentiels de ce contexte et qu'en reste-t-il aujourd'hui qui

puisse encore être perçu sur les tronçons de chemins ? En quoi les tronçons de chemins transmettent-ils le chemin spirituel du pèlerinage ? Quels attributs des tronçons de chemin illustrent les rituels et les pratiques du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle ?

Sur la base des conclusions de la mission, qui s'est toutefois limitée à seulement 4 tronçons sur 7 en raison des contraintes de temps, et de la documentation communiquée par l'État partie, l'amélioration et la réorganisation des attributs n'exige pas que l'on reconsidère les délimitations des zones tampons existantes, hormis quelques passages où les limites des futures zones tampons sont trop proches des délimitations des tronçons de chemins inscrits.

La justification du tracé des limites des zones tampons devrait reposer sur le principe qu'une zone tampon réglementée suffisamment large devrait inclure à la fois les tronçons inscrits et les tronçons du GR 65 où les randonneurs sont désormais dirigés pour des raisons de sécurité, de confort ou autres, par exemple lorsque surviennent des conflits avec les propriétaires de sentiers surutilisés.

Cadre élargi

L'orographie, le relief et la végétation le long des tronçons de chemin varient considérablement d'un tronçon à l'autre, voire sur un même tronçon, comme le décrivent les séquences paysagères analysées dans l'étude "Chemins faisons…". Cela signifie que l'intervisibilité entre des sites remarquables ou emblématiques depuis les tronçons de chemins et la largeur des panoramas peuvent présenter des variations notables, passant brusquement de paysages proches doucement vallonnés à des vues largement ouvertes sur le lointain. Tandis que la protection et la gestion des changements dans des zones de vues à courte distance peuvent être assurées par des mécanismes de protection et de réglementation établis à l'intérieur du périmètre de la zone tampon, la protection des vastes vues à longue distance exige des mécanismes ad-hoc spécialement conçus pour des paysages plus étendus. La cartographie des tronçons de chemins dont les qualités des points de vue ou des panoramas à longue distance doivent être sauvegardées d'une part et la caractérisation de ces qualités d'autre part serviraient de base pour définir les limites à leurs modifications et les mécanismes d'évaluation des impacts de manière à ne pas compromettre la capacité des tronçons de chemins à transmettre la VUE du bien. A cette fin, les questions présentées ci-dessus peuvent permettre d'affiner l'analyse de la manière dont les vues et les panoramas peuvent contribuer à comprendre et profiter des aspects de la VUE.

Modifications des délimitations des tronçons de chemin

Pendant la mission, il a été également question de savoir si l'on profitait de l'occasion de la soumission de la proposition de révision des zones tampons pour ajuster localement les délimitations des tronçons de chemins inscrits. L'ICOMOS suggère qu'étant donné la complexité des tâches de révision de la zone tampon proposée et la nécessite d'approfondir la réflexion sur la question de savoir si et comment les conclusions de l'Étude et les besoins actuels de gestion des tronçons de chemins pouvaient conduire à des modifications mineures des limites des tronçons de chemins inscrits, il semblait prématuré d'entreprendre un travail d'une telle complexité à ce stade.

Une réflexion plus approfondie est nécessaire pour mieux comprendre ce que pourraient être les paramètres appropriés pour ces ajustements des délimitations, y compris, en particulier, les résultats et les conclusions potentielles de la recherche historique ou archéologique menée le long des tronçons de chemins ou dans leur environnement immédiat.

Mécanismes de protection et de gestion

L'étude fournit aussi un inventaire des instruments de protection et de gestion en vigueur ou projetés dans les cadres juridiques et de planification existants qui peuvent doter les zones tampons de mécanismes de protection afin d'assurer la pérennité de la VUE.

Le chapitre "Boîte à outils réglementaires" de l'étude présente un tableau synoptique qui décrit les objectifs de protection et de gestion et les instruments correspondants disponibles. Elle couvre un large ensemble d'outils et comprend :

- Désignations de protection assurée par le Code du patrimoine (monuments historiques, périmètres des abords des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables)
- Documents de planification spatiale à différentes échelles (les Schémas de cohérence territoriale (SCoT)), qui orientent la planification au niveau intercommunal, le PLU et le PLUi, respectivement, les principaux instruments de planification au niveau du territoire d'une commune ou d'une communauté de communes) ;
- Instruments réglementaires, tels que ceux qui appartiennent à l'engagement à la préservation de la VUE, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OPA) thématiques ou sectorielles, les Obligations Réelles Environnementales (ORE), le repérage et la protection d'éléments de patrimoine, les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN, PENAP, ENAP), les espaces boisés classés et la protection des boisements, etc.
- Documents contractuels, tels que les Chartes des parcs naturels régionaux (Chartes PNR), les cahiers des prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales (CRUAPE) et autres ;
- Documents de sensibilisation et d'orientation
- De plus, tous les tronçons de chemins sont dotés d'un plan de gestion local.

L'Étude décrit chaque outil, ses références juridiques, et l'organe correspondant responsable de son instauration, de sa mise en œuvre et de son suivi. Elle indique aussi son potentiel et ses limites et fournit des exemples de son application sur les tronçons de chemins.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* requièrent que la zone tampon ait […] « des restrictions juridiques et/ou coutumières » (quant à son utilisation et à son développement) « afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien » (paragraphe 104). On peut considérer que la formulation des *Orientations* est assez générale pour garantir qu'une grande variété d'instruments de protection peut être exploitée afin d'assurer une protection supplémentaire efficace sur la base des contextes juridiques, sociaux, culturels et de planification de chaque État partie ainsi que les besoins de protection du bien du patrimoine mondial.

Observations de l'ICOMOS

On pourrait soutenir qu'il est préférable d'avoir recours à des mesures de protection juridique ou réglementaires, car elles garantissent, en théorie, des mécanismes de procédure et de contrôle plus rigoureux et plus clairs ainsi qu'une hiérarchie plus explicite des responsabilités et de l'obligation de rendre compte en matière de mise en œuvre, ce qui devrait permettre d'obtenir des résultats plus efficaces en matière de protection. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas et, surtout, tous les objectifs de protection ne peuvent pas être atteints par le biais de règlements ou d'arrêtés. Par conséquent, le recours à une palette diversifiée de documents de protection et d'orientation basés sur un cadre juridique formel, la loi non contraignante et le cadre coutumier peut être envisagé et, selon la nature du bien et l'objectif de protection, peut s'avérer préférable.

Dans ce cas précis, la nature des éléments constitutifs du bien en série et des attributs à protéger par l'établissement d'une zone tampon appelle la mise en œuvre d'un ensemble d'outils de protection qui devraient agir en synergie afin d'atteindre l'objectif de sauvegarde d'un ensemble d'attributs très divers, depuis les monuments et le patrimoine vernaculaire jusqu'à des qualités immatérielles et empiriques, en passant par des expressions humbles de pratiques de dévotion et de pèlerinage, soutenant la VUE du bien et leur appréciation. Ainsi, intégrer aux documents d'orientation et aux mécanismes d'approbation des projets et des plans déjà effectifs ou en préparation une approche d'évaluation de l'impact sur le patrimoine (EIP), qui serait également appliquée aux interventions mineures et aux activités qui peuvent ne pas exiger de procédure ou un rapport d'EIP complet, permettrait-il de construire une approche méthodologique cohérente entre les différents acteurs responsables de la gestion et du contrôle du territoire et renforcerait la sensibilisation à tous les attributs de la VUE du bien. En outre, selon la législation française (Loi CAP 2016), les délimitations des biens du patrimoine mondial, les zones tampons et les plans de gestion doivent être intégrés dans les instruments de planification et de réglementation disponibles aux niveaux régional ou municipal. Autrement dit, une fois adoptées, les zones tampons et les dispositions des plans de gestion devront être prises en compte dans le cadre de gestion et de planification en vigueur.

Étant donné la grande diversité des instruments, de leurs objectifs et de leur raison d'être, il serait très important que la proposition de modification mineure des limites désigne les instruments principaux qui permettront de traiter les besoins de protection et les organes responsables de leur mise en œuvre, de leur contrôle et de leur suivi. Lorsque des mécanismes de protection se traduisent par des zones réglementées spécifiques, ces dernières doivent être clairement signalées sur les plans afin de déterminer où chaque instrument est applicable et où il est déjà en vigueur.

Pendant la mission, il est apparu que, bien souvent, toutes les mesures et les mécanismes de protection associés n'étaient pas encore appliqués. L'actualisation des outils de planification au niveau communal et inter-communal est en cours ou en attente de finalisation et d'approbation par les entités concernées. D'autres instruments réglementaires sont envisagés mais pas encore développés ou finalisés ; il en va de même pour les Chartes PNR. À cet égard, la modification mineure des limites doit contenir une indication claire, à la fois dans la description textuelle et dans la cartographie des protections, de la nature (réglementaire, contractuelle ou consultative) des mesures de protection et indiquer celles qui sont déjà en vigueur et celles qui ne le sont pas.

Idéalement, tous les règlements et mécanismes de protection et de planification devraient être finalisés et en place lorsque la zone tampon est soumise pour approbation. Toutefois, étant donné la complexité et la diversité des contextes des tronçons de chemins, et le nombre extrêmement élevé d'acteurs qui doivent être impliqués dans le processus de prise de décision, cet objectif n'est peut-être pas raisonnablement atteignable à la date butoir statutaire de soumission de la demande de modification mineure des limites que l'État partie s'est fixé (1er février 2025). Dans ce cas, une feuille de route et un calendrier réaliste de finalisation, d'approbation et de mise en œuvre de tous les instruments de protection prévus pour la zone tampon, complétés par l'engagement formel des acteurs concernés de finaliser et d'appliquer ces instruments, serait essentiel pour démontrer l'implication de tous les acteurs responsables d'atteindre le niveau de protection nécessaire pour soutenir à long terme la VUE du bien.

Conclusions et recommandations

L'analyse menée sur la contribution spécifique des sept tronçons de chemins pour refléter la VUE du bien et sur les attributs respectifs et incluse dans l'étude "Chemins faisons…" est rigoureuse. Elle est fondée sur une méthodologie solide qui met en jeu différentes disciplines, de multiples méthodes de travail et la participation des communautés.

L'Étude comprend aussi un diagnostic des spécificités, des défis et des faiblesses des attributs de la VUE exprimés par les tronçons de chemins et les paysages dans lesquels ils cheminent. La délimitation des zones de sensibilité paysagère et la définition des objectifs respectifs de la qualité paysagère, des mesures et des actions pour répondre aux défis identifiés ont produit une base solide non seulement pour la définition des délimitations des zones tampons des tronçons de chemins, mais aussi pour leur gestion. En outre, des plans de gestion locaux seront intégrés et coordonnés dans le cadre de la gestion globale du bien en série.

Globalement, les propositions de délimitations des zones tampons pour les tronçons de chemins sont clairement justifiées et pourraient être complétées par des modifications mineures apportées à certaines parties limitées qui seraient trop proches ou coïncideraient avec les limites des tronçons de chemins inscrits, comme cela a été évoqué pendant la mission.

Toutefois, il convient d'accorder une certaine attention à la gestion du cadre plus large, en particulier lorsque l'on peut jouir de points de vue sur de vaste panoramas depuis les tronçons de chemins, lorsque des lieux remarquables sont visibles au loin ou lorsque l'intervisibilité entre plusieurs lieux emblématiques du paysage est perceptible. La mission n'a visité que quelques points des tronçons de chemins où ce défi est évident : bien que l'extension de la zone tampon puisse être difficile à réaliser ou irréalisable, une attention particulière doit être accordée aux modifications et aux développements qui peuvent se produire à l'extérieur des zones tampons. Pour cela, il serait utile de comprendre quel type et quelle ampleur de développement pourrait avoir un impact visuel négatif sur les attributs de la VUE exprimée par les tronçons de chemins et établir des mécanismes / des zones de vigilance pour les vues et panoramas les plus sensibles.

Une réflexion pourrait être menée pour définir des zones ou des panoramas paysagers sensibles qui, tout en n'étant pas inclus dans la zone tampon, peuvent représenter des zones de vigilance particulières concernant des transformations et des développements potentiels pour le cadre plus large.

Recommandations

Sur la base des résultats des visites de terrain, des réunions et des discussions avec l'équipe chargée de préparer les zones tampons, l'ICOMOS recommande d'entreprendre les actions suivantes avant de soumettre la demande de modification mineure des limites :

- Ajuster la délimitation des zones tampons lorsqu'elles passent trop près ou coïncident avec celles des tronçons de chemins et s'assurer qu'elles comprennent à la fois les tronçons de chemins inscrits et les parties du GR 65 qui ne correspondent pas aux tronçons de chemins inscrits ;
- Affiner l'identification des attributs et harmoniser leur liste et leur description dans tous les documents relatifs à la protection et à la gestion du bien afin de dresser une liste cohérente et claire des attributs de la VUE exprimés par les tronçons de chemins, à toutes fins utiles ;
- Préparer des documents cartographiques qui illustrent clairement les différentes strates et mesures de protection qui assureront que les zones tampons apportent effectivement un

surcroît de protection aux tronçons de chemins et à leurs attributs ;

- Accélérer, dans la mesure du possible, la finalisation et les procédures d'approbation des mécanismes de protection qui ne sont pas encore en vigueur ;
- Indiquer sur les cartes les mesures de protection qui s'appliquent au-delà des délimitations des zones tampons et qui contribuent à réglementer ou à assurer le suivi de zones du cadre plus large ;
- Indiquer clairement sur ces cartes les mesures de protection en vigueur et celles qui sont en attente de finalisation ou d'approbation ;
- Préparer un tableau similaire à celui de l'étude « Chemins faisons… » chapitre « Boîte à outils réglementaires » qui explique la nature des instruments de protection, leur mode de fonctionnement, leur référence légale, lorsqu'elle existe, les responsables de la mise en œuvre et du contrôle, les mesures en place, celles qui ne le sont pas et les étapes nécessaires pour parvenir à leur approbation ;
- Préparer une feuille de route et un calendrier indiquant clairement les mesures à prendre et les délais réalistes de réalisation pour toutes les mesures et les mécanismes de protection qui ne sont pas encore en place.

Parallèlement à la finalisation des documents pour soumettre la modification mineure des limites, l'ICOMOS suggère d'identifier les tronçons de chemins à partir desquels le cadre plus large est clairement perceptible et contribue à soutenir la protection des attributs de la VUE, et de définir les points de vue ou les panoramas sensibles qui pourraient nécessiter une attention particulière en cas de modifications ou d'aménagements. Les étapes suivantes consisteront à définir les sensibilités spécifiques du cadre plus large ainsi que le type et l'échelle des développements susceptibles d'avoir des impacts visuels négatifs sur les attributs de la VUE exprimés par les tronçons de chemins, et à établir des zones/mécanismes de vigilance pour les vues et les panoramas les plus sensibles. Cela pourrait servir de base à la définition de zones ou de cônes de sensibilité visuelle du paysage qui, tout en n'étant pas inclus dans la zone tampon, représentent des zones prioritaires de vigilance en cas d'éventuelles modifications et développements intervenant dans le cadre plus large.

Lorsque les zones tampons seront approuvées, il sera essentiel de veiller à ce que les plans locaux d'aménagement soient approuvés et leurs dispositions intégrées dans les instruments de planification spatiale aux niveaux régional et municipal.

Annexes

Annexe 1 : Programme de la mission
Annexe 2 : Cartographie des zones tampons
Annexe 3 : Synthèse Etude « Chemins Faisons… »
Annexe 4 : Documents décrivant les attributs de la VUE tels que reflétés dans les tronçons de chemins T3, T4 et T5

Mission de conseil ICOMOS
pour les Zones tampons des sections de sentier composantes du bien 868
« Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France »

Proposition de programme détaillé des visites et réunions
du 8 au 11 octobre 2024

Mardi 8 octobre -
Accueil à l'aéroport Toulouse-Blagnac dans le courant de l'après-midi par Philippe Mercier
Arrivée prévisible vers 16h30. (*Vol Ryan-Air Milan>Toulouse en 1h35 direct mais limitation sur la taille des bagages*)
sinon arrivée plus tôt vers 15h10 (*Vol Air France Milan>Toulouse en 4h10 avec 1 escale, pas de limitation sur la taille des bagages*)

Trajet voiture Aéroport > Direction régionale des affaires culturelles
Hôtel des chevaliers de Saint-Jean rue de la Dalbade – Toulouse

Accueil par le directeur régional ou par le directeur de pôle patrimoine
Réunion d'installation de la mission, rappel des objectifs

Dépôt des bagages à l'hôtel
(Nous pouvons faire pré-réserver des nuitées dans un ResidHotel *à proximité de la Direction régionale des affaires culturelles de l'agence française des de Compostelle)*

Vers 18 h30/19h
Accueil dans les locaux de l'agence française des chemins de Compostelle
4 rue Clémence Isaure, Toulouse

19h 21h dîner de travail avec Laure Koupaliansk et Sébastien Pénari (Agence des chemins de Compostelle), Philippe Mercier (Mission régionale UNESCO / DRAC),

Nuitée à Toulouse
Toulouse Centre, 11 avenue de la Garonnette

****

Mercredi 9 octobre

Départ de la cour de la DRAC en voiture 7h30
Trajet 2h13 / Arrivée à Montredon vers 9h45

Matin 10h -12h30
Visite de terrain de la section de sentier 868-074 entre Montredon et Figeac
(Rencontres avec les gestionnaires et élus à préciser)
Vincent Biot PNR (repérage cartographique des points à voir sur la section)
Déjeuner possible à Figeac – attente confirmation Sous-Préfet Figeac

Après-midi 14h-17h
Visite de terrain de la section de sentier 868-075 entre Faycelles et Cajarc
Vincent Biot PNR (repérage cartographique des points à voir sur la section
(Rencontres avec les gestionnaires et élus à préciser)

Dîner (avec le maire de Cajarc si confirmation)

hébergement et dîner
à Cajarc - Hôtel Logis La Peyrade - Gîte étape - Restaurant

****

Jeudi 10 octobre

Départ de Carjarc à 8h30 (trajet Cajarc>Bach 25mn)

Matin 9h-11h30
Visite de terrain de la section de sentier 868-076 entre Bach et Cahors
(Rencontres avec les gestionnaires et élus à préciser)

Déjeuner à Cahors vers 11h30 avec gestionnaires et élus
A préciser avec le service du patrimoine de Cahors

Départ de Cahors au plus tard 14h00
Trajet Cahors > Condom (Arrivée à Condom vers 16h00)

Après-midi 16h-18h
Sous-préfecture de Condom, rencontre sous-préfet et élus

hébergement – salle de réunion si besoin

Nuitée à Condom

Dîner de travail
Hébergement à Condom
Hôtel le Continental
20 rue du Maréchal Foch à Condom

****

Vendredi 11 octobre

9h00 – 11h00 Visite de terrain de la section de sentier 868-077 entre Lectoure et Condom

Trajet Lectoure et Toulouse
Retour à Toulouse Vers 12h30

Déjeuner à l'agence plateau-repas à l'agence / Réunion travail , synthèse des visites

Retour à l'aéroport vers 16h30

Options selon le choix des vols Toulouse Milan
Départ 18h35 (pour le vols direct), il y a d'autres horaires de vols avec des temps de trajet plus long et des escales (départs vers 16h, 17h)

****

A informer ou mobiliser :

Par Philippe Mercier : DREAL, UDAP, Préfectures, sous-préfectures

Par AFCC : -Lot : Vincent Biot, Copie Nils Brunet, Com agglo Cahors et Com Agglo Grand Figeac, Gers : référents au CD + Com Com Ténareze + Com Com Lomagne Gerseoise

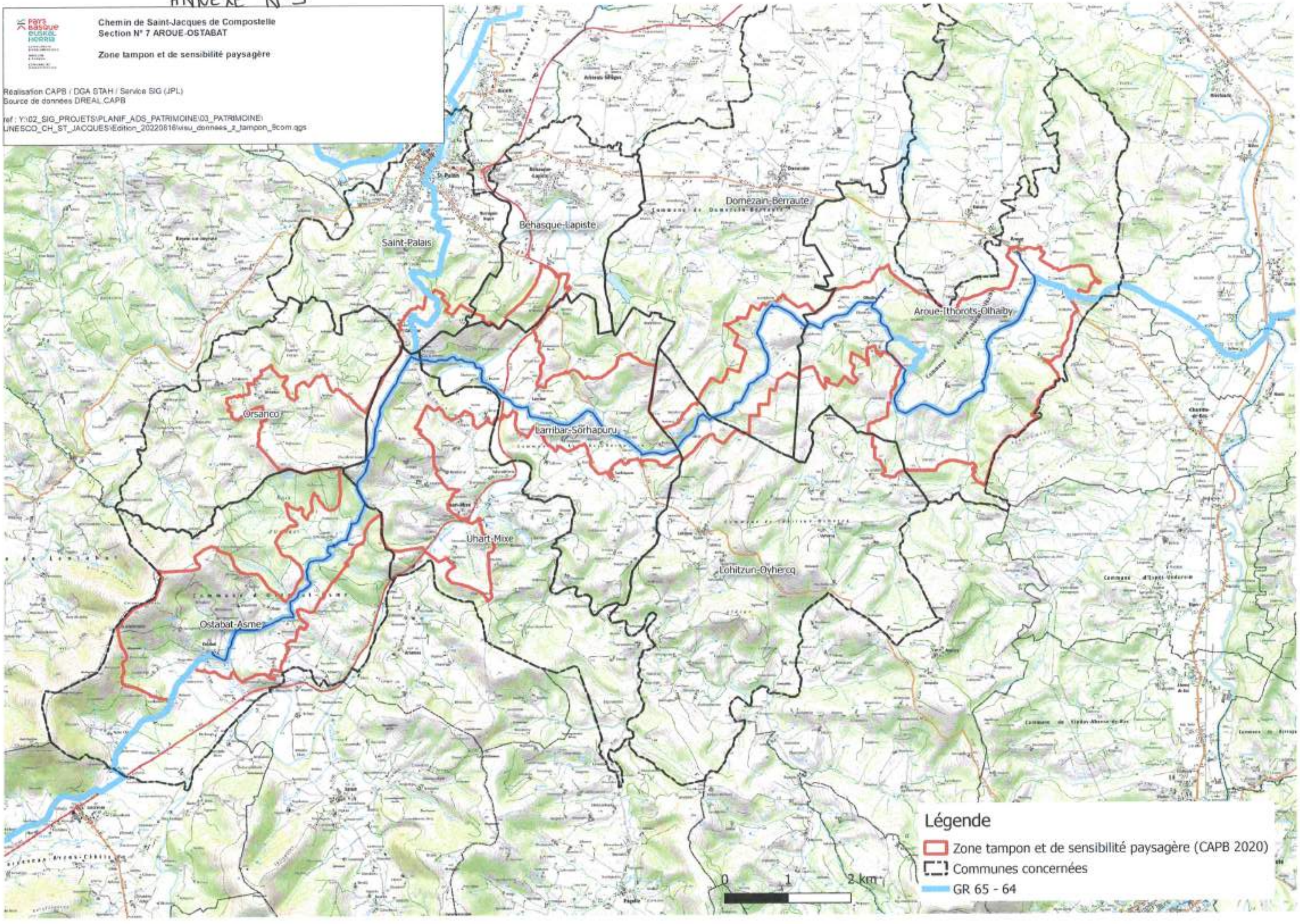
ANNEXE N°5

Chemin de Saint-Jacques de Compostelle
Section N° 7 AROUE-OSTABAT

Zone tampon et de sensibilité paysagère

Réalisation CAPB / DGA STAH / Service SIG (JPL)
Source de données DREAL CAPB

ref : Y:\02_SIG_PROJETS\PLANIF_ADS_PATRIMOINE\03_PATRIMOINE\UNESCO_CH_ST_JACQUES\Edition_20220616\wsu_donnees_z_tampon_5com.qgs



Chemin de Saint-Jacques de Compostelle
Section N° 7 ARQUE-OSTABAT

Monuments historiques et Sites incrits et classés

Réalisation CAPB / DGA STAH / Service SIG (JPL)
Source de données DREAL.CAPB

ref : Y:\02_SIG_PROJETS\PLANIF_ADS_PATRIMOINE\03_PATRIMOINE\
UNESCO_CH_ST_JACQUES\Edition_20220616\visu_donnees_mh_sites.qgs

Saint-Palais
Béhasque-Lapiste
Domezain-Berraute
Arroue-Ithorots-Olhaiby
Orsanco
Larribar-Sorhapuru
Uhart-Mixe
Lohitzun-Oyhercq
Ostabat-Asme

Légende
- Zone tampon et de sensibilité paysagère (CAPB 2020)
- Communes concernées
- GR 65 - 64
- Monument historique
- Périmètre des abords ou zone de 500m
- Site classé
- Site inscrit

0 1 2 km

Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

Type de parcours pour le tronçon 7

Réalisation CAPB / DGA STAH / Service SIG (JPL)
Source de données DREAL,CAPB

ref : Y:\02_SIG_PROJETS\PLANIF_ADS_PATRIMOINE\03_PATRIMOINE\
UNESCO_CH_ST_JACQUES\Edition_20220616\visu_donnees_ch_st_jacques.qgs

Saint-Palais
Béhasque-Lapiste
Domezain-Berraute
Aroue-Ithorots-Olhaiby
Orsanco
Larribar-Sorhapuru
Uhart-Mixe
Lohitzun-Oyhercq
Ostabat-Asme

0 1 2 km

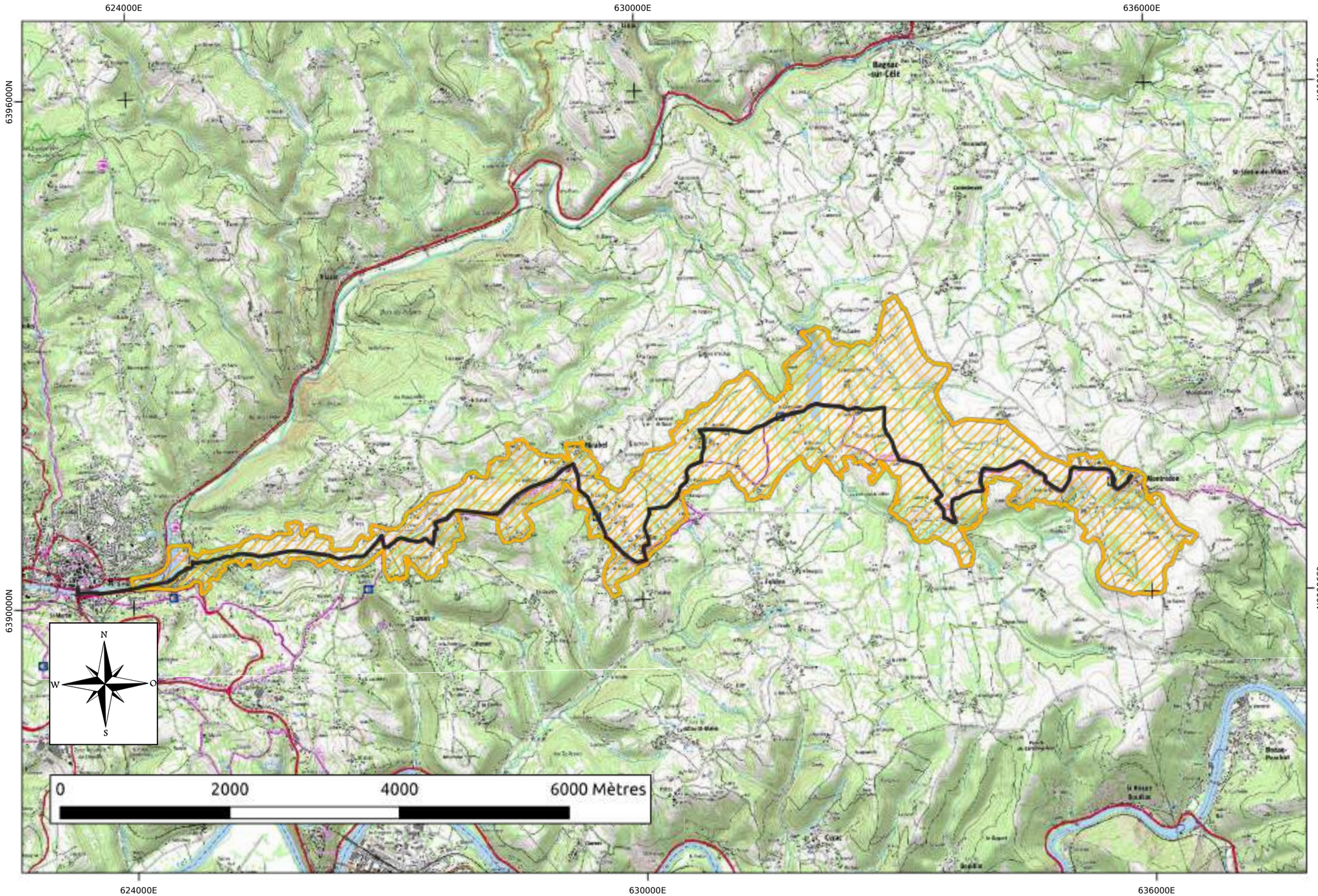
Légende

Type de cheminement
(actualisé sur base photo IGN 2021)

- Sentier
- Chemin carrossable
- Route
- Zone tampon et de sensibilité paysagère

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

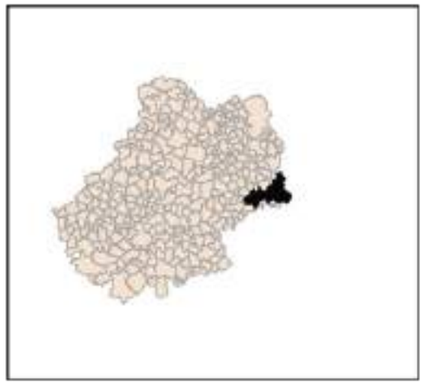
Tronçon 3 (n°868-074): De Montredon à Figeac (18 km) : proposition de zone tampon



Localisation en France département(s)



Localisation des communes dans le département



Légende

Section de sentier

Proposition de zone tampon

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

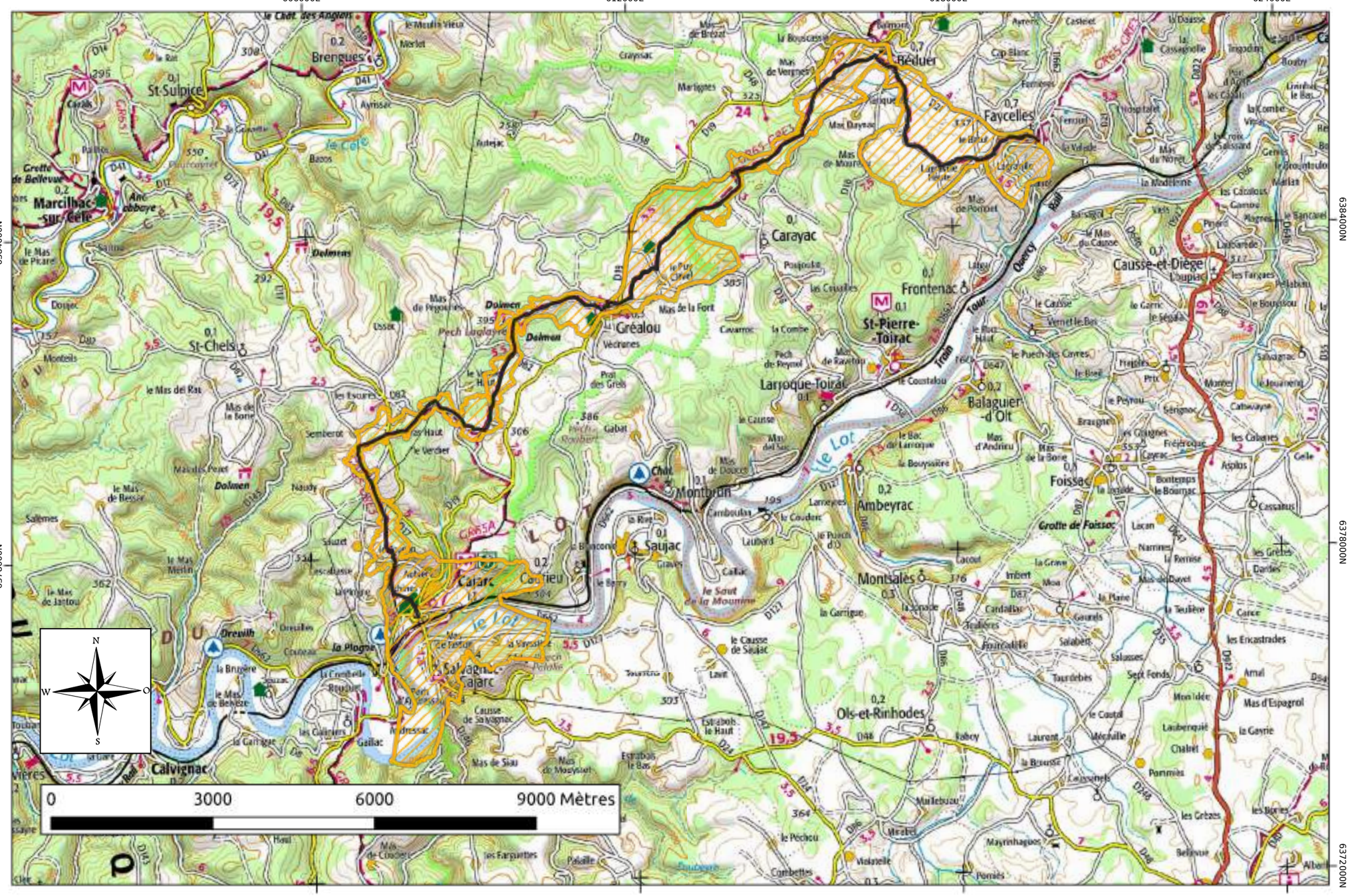
Tronçon 4 (n°868-075): De Faycelles à Cajarc (22,5 km) : proposition de zone tampon

606000E 612000E 618000E 624000E

6384000N

6378000N

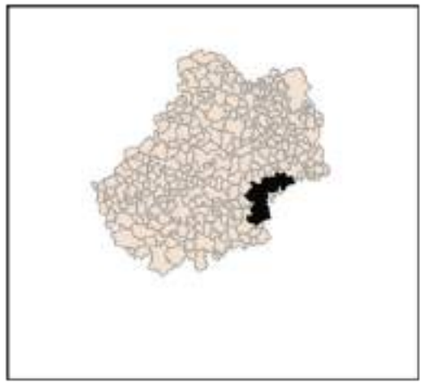
6372000N



Localisation en France département(s)



Localisation des communes dans le département



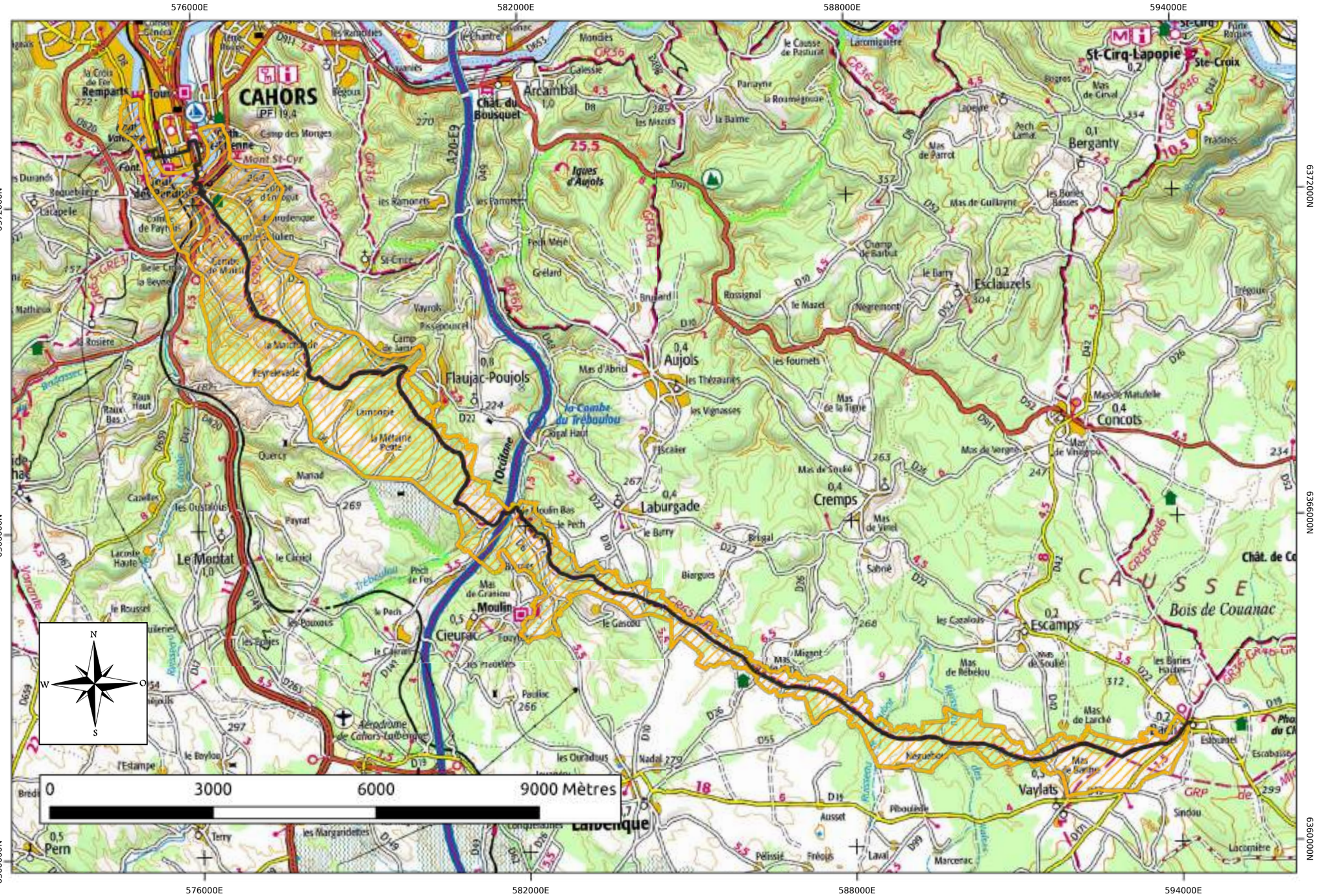
Légende

Section de sentier

Proposition de zone tampon

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

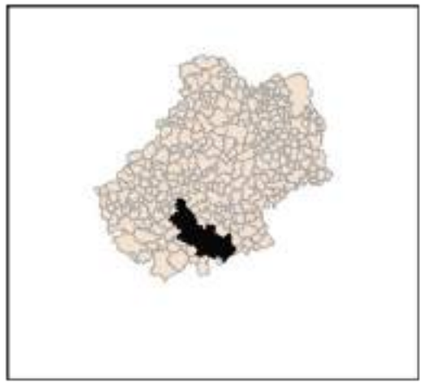
Tronçon 5 (n°868-076): De Bach à Cahors (26 km) : proposition de zone tampon



Localisation en France département(s)



Localisation des communes dans le département



Légende

Section de sentier

Proposition de zone tampon

CHEMINS FAISONS...







Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998

Chemins de Compostelle patrimoine mondial

Agence française des chemins de Compostelle

pollen Territoires, paysages et patrimoines

MINO

VIA ARCHITECTES



Portraits et enjeux autour des sept tronçons
de sentier de la *Via Podiensis*-GR®65 inscrits
sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco au titre
des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

Acte 1. LES CHEMINS ET LES ENJEUX DE GESTION

une inscription, des patrimoines et sept tronçons

Tout au long du Moyen-Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, ils traversaient la France. Quatre voies symboliques, partant de Paris, de Vézelay, du Puy-en-Velay et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées, résument la pluralité des itinéraires empruntés par les voyageurs.

Églises, sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin… une multitude de signes et d'éléments – parfois monumentaux, parfois plus discrets et rattachés à une histoire et des savoir-faire locaux – jalonnaient et jalonnent aujourd'hui encore ces Chemins. Ils en constituent un **important patrimoine architectural** qui témoigne des aspects spirituels et matériels rattachés à la notion de pèlerinage et participe de l'intérêt et de la renommée des Chemins de Saint-Jacques.

Empruntés par des milliers de personnes au fil des siècles, ces itinéraires de pèlerinage ont joué un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts. La grande valeur que l'on accorde aux Chemins repose donc aussi sur la richesse du **patrimoine culturel immatériel**.

Mais ces Chemins ont également la particularité de traverser une série de paysages d'une grande diversité – parfois d'une rare beauté, souvent marqueurs de fortes identités locales – dont l'existence aujourd'hui encore relève le soin et l'attachement que les hommes ont eu et ont toujours dans leur fabrication et leur préservation. Ce **patrimoine paysager** constitue un troisième volet patrimonial majeur.

Mises bout à bout, ces caractéristiques donnent aux Chemins une **Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.)** reconnue par l'Unesco en 1998, date de leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

Pour être plus précis, ce sont soixante-et-onze monuments (dont sept « ensembles monumentaux ») et sept tronçons de sentier qui composent donc le Bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » (*voir encadré ci-contre*).

De façon à honorer et faire perdurer cette inscription, reconnaissance de la grande valeur patrimoniale mais aussi **levier de développement des territoires**, toutes les composantes du Bien doivent être choyées par les acteurs qui en ont la gestion, qu'ils soient propriétaires privés ou responsables d'une collectivité. Car appartenir à un territoire qui accueille une de ces composantes est **une chance autant qu'une responsabilité**.

Pour se faire, tous les acteurs en charge d'une de ces composantes sont dans **l'obligation d'élaborer et d'appliquer un plan de gestion**, garant de la préservation et de la valorisation sur le long terme. Les sept tronçons de sentier ne font donc bien sûr pas exception, mais ils se distinguent des éléments « bâtis » dans la mesure où la notion de « paysage », aux limites parfois insaisissables et aux contenus pluriels, y joue un rôle central.

Le bien *Chemins de Saint-Jacques* en quelques chiffres

Un Bien en série inscrit depuis 1998 :

- qui couvre 10 régions, 32 départements, 95 communes
- qui réunit 64 monuments, 7 ensembles monumentaux et 7 tronçons de sentier.
- qui est étendu et discontinu, avec une grande diversité de composantes, certaines majeures et d'autres plus modestes.

Une gouvernance spécifique et multiscalaire :

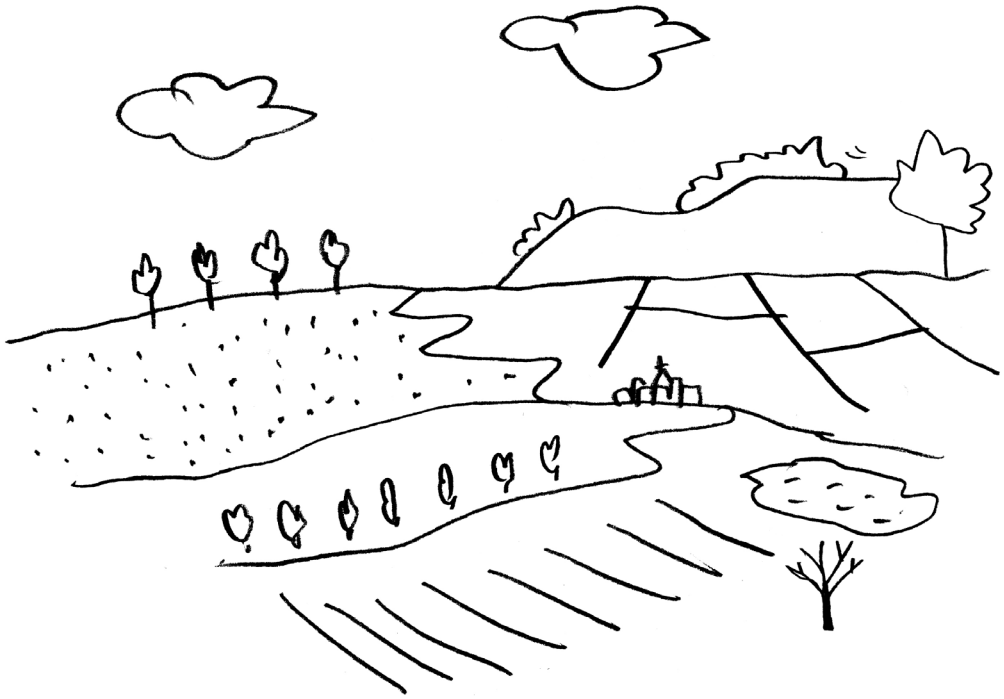
- assurée par l'État français, garant de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E), qui a signé la Convention du patrimoine mondial l'engageant auprès de l'Unesco,
- pilotée par le Préfet de la région Occitanie pour l'ensemble des dix régions et par des comités plus locaux,
- animée par l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC) qui veille à sa préservation, sa gestion et sa valorisation en accompagnant et soutenant les propriétaires dans toute la France.

Sept tronçons sur le Chemin du Puy (ou *Via Podiensis*) qui :

- se situent sur le tracé du GR®65 et couvrent près de 160 km de sentier,
- se caractérisent par une grande diversité de paysages traversés,
- sont annuellement parcourus par des milliers de pèlerins et marcheurs, mais également fréquentés par les populations locales,
- s'inscrivent dans un périmètre élargi (zone de sensibilité paysagère) arrêté par les collectivités en concertation avec les services de l'État (UDAP et DREAL) sur la base d'une approche méthodologique commune,
- doivent être couverts par des outils de protection et des mesures de gestion.

Des plans de gestion obligatoires et pertinents :

- une nécessité, depuis 2007 et pour tout Bien du patrimoine mondial, d'avoir un plan de gestion pour s'assurer de la bonne préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle,
- une construction rétrospective et à deux échelles complémentaires des plans de gestion :
  - un plan de gestion national, qui couvrira la période 2023-2027,
  - un plan de gestion local pour chacune des composantes du Bien en série dont les sept tronçons,
- une livraison de l'ensemble des plans avant fin 2022, de façon à s'articuler avec l'évaluation périodique de l'Unesco programmée en 2023,
- un référent local pour chacun des tronçons chargé d'élaborer et de mettre en application le ou les plans de gestion sur son territoire, en lien étroit avec l'AFCC.



l'entrée par le paysage

Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle traverse des paysages qui racontent l'histoire et l'actualité des territoires concernés. D'un point de vue de la diversité, de la qualité et de l'histoire dont ils sont les détenteurs, ces paysages constituent un patrimoine à valoriser et à préserver au même titre que le patrimoine architectural.

Le patrimoine paysager est une notion complexe parce qu'elle balaye un large spectre de sujets. C'est ce qui en fait une entrée intéressante pour l'analyse des Chemins de Saint-Jacques. En effet, cette notion permet d'aborder une grande diversité d'enjeux et de problématiques : des enjeux écologiques, économiques, agricoles, mais aussi touristiques et sociaux, et bien sûr en termes d'aménagement du territoire.

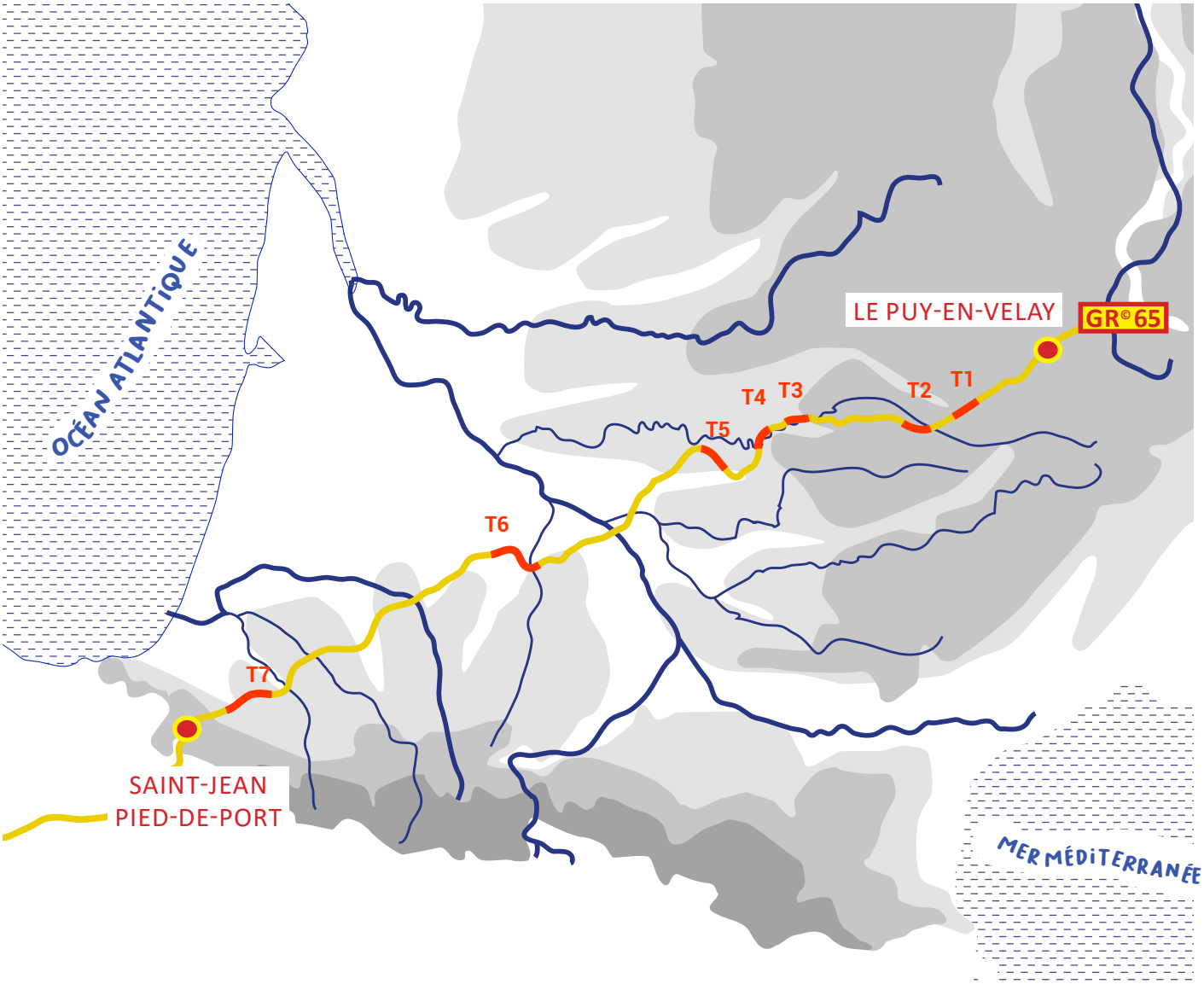
Par ailleurs, l'entrée par le paysage permet d'aborder des échelles différentes de lecture des patrimoines. Il peut s'agir de motifs paysagers récurrents (alignements d'arbres, arbres isolés, bourg perché, etc.) comme de points de vue sur le grand paysage (relief, paysage agricole, etc.), de paysages du quotidien (espace périurbain, paysage urbain, etc.) comme de paysages extraordinaires (points de vue remarquables, espaces naturels, etc.).



Des tronçons laboratoires

Des territoires et des paysages qui sont tous emblématiques du Chemin et qui participent à sa VUE. Mais qui, aussi, ont chacun des spécificités et des richesses qui leur sont propres en termes de paysages, d'ambiances, de contextes géographique et historique et, bien sûr, de patrimoines.

- Une série de tronçons qui illustre la notion de pèlerinage, les conditions du voyage en mêlant patrimoines matériel et immatériel.
- Des tronçons implantés sur la voie du Puy-en-Velay, voie la plus ancienne à avoir été aménagée (dans les années 1970) en tant qu'itinéraire de GR homologué par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.
- Une sélection de tronçons depuis le plateau de l'Aubrac jusqu'au Pays-Basque, avec la volonté d'illustrer la diversité des ambiances paysagères présentes sur l'ensemble du Chemin.
- Des tronçons « laboratoires » dont l'élaboration des plans de gestion doit aider à la réalisation de ceux du reste de l'itinéraire, et inspirer les autres itinéraires en France.



Portrait des sept tronçons

T1 NASBINALS - SAINT CHÉLY D'AUBRAC // SUR LE TOIT DU MONDE

Un tronçon emblématique de la Via Podensis, caractérisé par de vastes étendues de prairies pâturées et des linéaires de murets en pierre sèche. Ce tronçon entre Lozère et Aveyron est typique de cette zone montagnarde de grands paysages ouverts façonnés par les pratiques agropastorales. C'est un tronçon immersif que jalonne toute une série de lieux singuliers liés aux pratiques de pèlerinage (pont, Dômerie d'Aubrac).

T2 SAINT CÔME D'OLT – ESTAING // DANS LE LIT DU LOT

Situé dans le fond de vallée du Lot, ce tronçon en suit la sinuosité et franchit la rivière par deux ponts inscrits par l'UNESCO. C'est un tronçon très habité et vivant qui traverse trois centres urbains remarquables : Saint-Côme d'Olt, Espalion et Estaing. Il est marqué notamment par une urbanisation diffuse en fond de vallée. Cet itinéraire très fréquenté présente des paysages variés de polyculture d'élevage.

T3 MONTREDON – FIGEAC // PAR MONTS ET PAR VEAUX

Premier des trois tronçons lotois, à cheval entre le Ségala et le Limargue, il est jalonné de bourgs perchés offrant points hauts et vues lointaines. Dernier tronçon du Massif Central, il est marqué par la présence de l'élevage bovin qui façonne ces paysages bocagers caractérisés par des rideaux de chênes pédonculés.

T4 FAYCELLES – CAJARC // IMMERSION DANS LES CAUSSES

Tronçon de transition entre Limargue et Causse, passant des prairies aux pelouses, de l'élevage bovin à l'élevage ovin, il se caractérise aussi par une présence plus sensible de la pierre, proposant un riche patrimoine archéologique et vernaculaire (dolmens, caselles, murets, etc.). L'arrivée à Cajarc avec son cirque majestueux sur le Lot en constitue un réel point d'orgue.

T5 BACH – CAHORS // CAUSSES TOUJOURS

Un tronçon homogène à l'identité caussenarde caractérisé par les forêts de petits chênes pubescents. C'est un itinéraire marqué par une forte déprise agricole, où la forêt avance et remplace petit à petit les prairies pâturées. Au fil du Chemin le paysage s'ouvre et s'urbanise, avant d'arriver sur la boucle, là aussi majestueuse, de Cahors. C'est un tronçon marqué par un contraste entre les paysages agricoles désertés et les paysages urbanisés, traversés par les infrastructures.

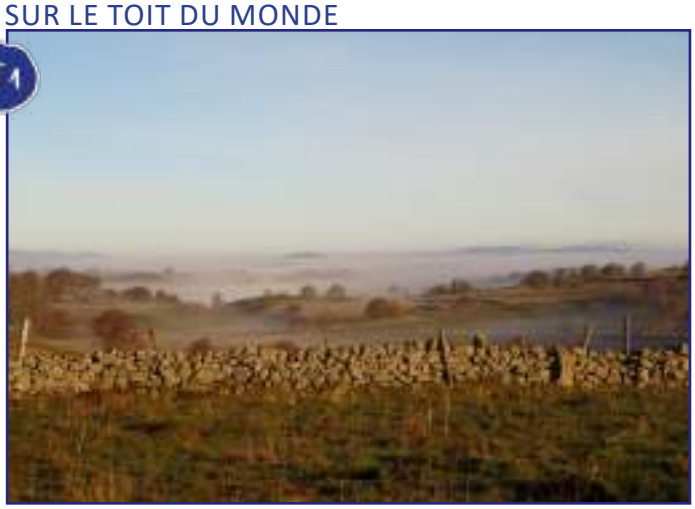
T6 LECTOURE – CONDOM // CHANGEMENT DE DECOR

Un tronçon avec une forte importance des palettes de couleur et des jeux de lumière qui soulignent une mosaïque de paysages caractéristiques des vallées gersoises. Les grandes cultures dialoguent avec les villages perchés sur les points hauts et à l'important patrimoine architectural.

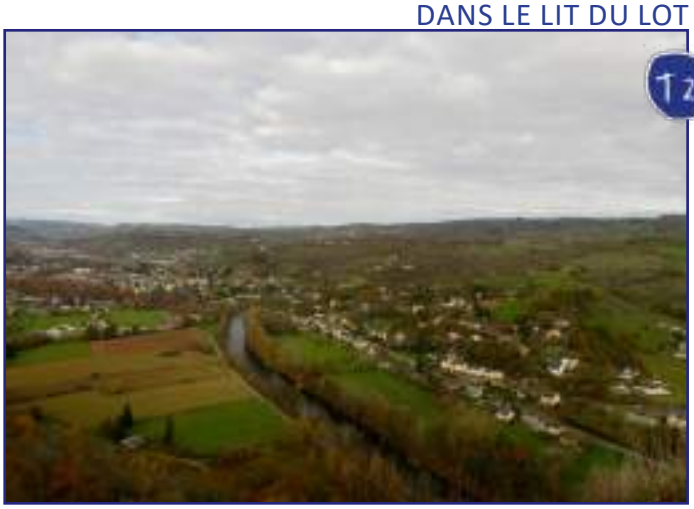
T7 AROUE – OSTABAT // PYRÉNÉES EN VUE

Ce dernier tronçon est emblématique, par la présence continue de la ligne des Pyrénées dont le pèlerin se rapproche. Il est aussi à la confluence de plusieurs chemins jacquaires avant le passage de la frontière après Saint-Jean-Pied-de-Port, ce qui en fait un itinéraire très fréquenté. Les paysages habités, cultivés et vallonnés du Pays-Basque en magnifient la traversée.

SUR LE TOIT DU MONDE



DANS LE LIT DU LOT



PAR MONTS ET PAR VEAUX



IMMERSION DANS LES CAUSSES



CAUSSES TOUJOURS



CHANGEMENT DE DÉCOR



PYRÉNÉES EN VUE



Petite plongée
dans les paysages traversés
pour donner envie de les arpenter.

une étude au service des plans de gestion des sept tronçons

C'est pour accompagner les acteurs en charge de l'élaboration et de la mise en application de ces plans de gestion sur les sept tronçons de sentier qu'une étude a été mandatée par l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC).

Intitulée *Chemins Faisons* et lancée en septembre 2020, cette étude a réuni les acteurs des sept tronçons (élus et techniciens des collectivités, partenaires institutionnels locaux, départementaux et régionaux, Parcs Naturels, Fédération de la randonnée pédestre, associations, etc.) autour d'une équipe constituée de deux paysagistes et d'un architecte spécialisé sur les questions patrimoniales.

Face à un objet d'étude présentant une diversité de patrimoines et de problématiques et se déployant sur sept territoires différents, **l'enjeu était de faire ressortir autant les spécificités que les ressemblances et les complémentarités entre chacun d'eux, dans l'idée de faire cause et chemin communs.**

Ce travail protéiforme, de longue haleine et très stimulant a donc poursuivi plusieurs objectifs :

- Accompagner les acteurs des sept tronçons pour **définir les grandes orientations et actions à mener dans le cadre de leur futur plan de gestion.** Pour se faire, l'expérience et les connaissances des représentants et acteurs des territoires ont été mis au cœur des discussions (*voir encadré ci-contre*).
- Mettre en place une **dynamique collective d'échanges, de partage et de co-construction**. Car même si chacun des territoires concernés est unique et spécifique, des réalités communes existent et méritent d'être mises en avant.
- Inscrire les réflexions et les discussions **dans un cadre transversal et à cheval entre différents enjeux** :
  - *en alliant l'identité locale des territoires traversés et l'aura internationale* des Chemins et de leur renommée,
  - *en mêlant les enjeux de préservation et de valorisation des éléments patrimoniaux et les problématique locales* en termes d'aménagement, de développement et de gestion,
  - *en articulant les logiques d'itinérance des marcheurs et touristes de passage avec les réalités quotidiennes et parfois très prosaïques ou techniques* des communes traversées.
- **S'attacher à aborder des solutions concrètes, circonstanciées et à visée opérationnelle** en apportant des outils d'aide et d'accompagnement aux réflexions et projets des personnes – physiques ou morales – qui ont la charge de la gestion et de la valorisation des tronçons.

L'étude *Chemins faisons* en quelques données clés

Du fait de la pluralité des territoires et de la multiplicité des acteurs, *Chemins Faisons* est une étude au long court, qui s'est déployée sur près d'un an et demi, de septembre 2020 à mars 2022. En quelques données, voici comment cette étude s'est déroulée.

- Un pilotage par l'AFCC et menée par le bureau d'étude en lien étroit avec les référents locaux.
- Un modèle type *étude Plan Paysage* en trois phases :
  - la réalisation d'un **Diagnostic** sur les sept tronçons, mais qui se veut aussi transversal, en faisant émerger les spécificités et les points communs en termes de constats, d'enjeux et de problématiques. Une phase qui s'appuie sur un arpentage de terrain et des sessions de récoltes d'informations et d'impressions de la part des différents acteurs ;
  - la définition d'une série d'**Objectifs de Qualité Paysagère et Patrimoniale**, spécifiques à chaque tronçon ou communs à l'ensemble ou à certains d'entre eux, qui constituent des grandes orientations fixées collectivement et ont vocation à prendre à bras le corps les enjeux paysagers (protection, valorisation, évolution, sensibilisation, etc.) ;
  - l'élaboration d'un **Programme d'actions**, à vocation opérationnelle, qui doit fournir des outils, principes et modalités d'intervention pour atteindre les objectifs fixés. Le Programme d'actions est accompagné d'une **Boîte à Outils** répertoriant les outils réglementaires à mobiliser pour pérenniser le bien.
- Une **participation active des acteurs des territoires** concernés (élus, associations, services techniques, offices de tourisme, CAUE, etc.) qui ont été impliqués, à chaque étape, au travers d'**ateliers en salle, de visites de terrain collectives et de réunions en visio-conférence**. Ces différents temps d'échanges collectifs ont permis de faire se rencontrer les acteurs des tronçons, de faire émerger les enjeux spécifiques ou transversaux, et de partager des réalités de terrain plurielles.
- Des livrables, synthétiques et illustrés, réalisés pour des phases de l'étude.

Pour en savoir plus et découvrir cette étude, l'ensemble des livrables est disponible auprès de l'AFCC et des référents locaux.



protéger, valoriser et faire vivre les patrimoines des tronçons

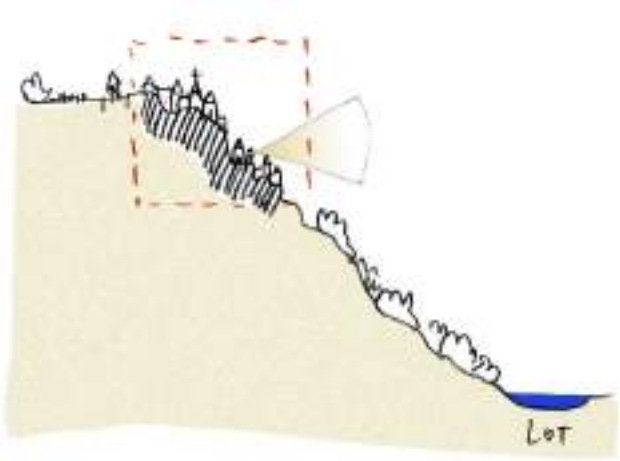
A. Une richesse patrimoniale à identifier et faire connaître

L'inscription des sept tronçons sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco oblige et engage les acteurs locaux à y accorder une attention particulière. Pour ce faire, **le premier objectif est d'identifier les composantes qui font leur richesse patrimoniale.** Cette identification doit permettre, d'une part, de mieux les connaître et les comprendre ; et d'autre part, de déterminer les principes et préconisations pour les préserver, les valoriser et les entretenir le mieux possible. Il s'agit, en d'autres termes, **du socle de connaissances indispensables pour toute réflexion sur l'avenir et la bonne protection des sept tronçons.**

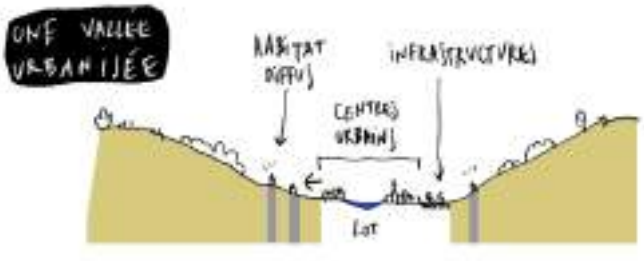


Ces composantes sont aussi nombreuses que variées, et elles peuvent être catégorisées en fonction de trois grands types de patrimoines :

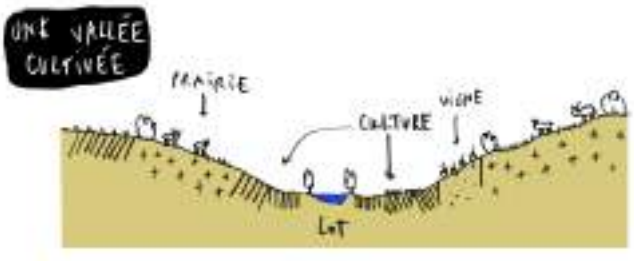
• **Le patrimoine paysager** est le premier d'entre eux. En effet, d'un point de vue de la diversité, de la qualité et de l'histoire dont ils sont les détenteurs, les paysages que traversent les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle font de chacun des sept tronçons des itinéraires uniques et exceptionnels qu'il convient de valoriser et de préserver.



À ce titre, **le caractère immersif offert par la découverte de paysages « hors du temps »** au fil de l'itinérance en constitue un des aspects les plus importants aux yeux des marcheurs et des habitants. Immersion d'autant plus indispensable qu'elle permet de **profiter « sans filtre » de l'immense richesse paysagère** des territoires, qui s'exprime aussi bien à travers les points de vue sur le lointain que la répétition de motifs paysagers singuliers, la traversée d'ambiances et de milieux uniques, le côtoiement d'une faune ou d'une flore rare ou spécifique ou encore les richesses du patrimoine lié à l'eau qui raconte et révèle les liens entre les sols et les sous-sols, l'amont et l'aval et la nécessité d'ouvrages remarquables permettant la continuité du cheminement.



Et c'est aux **paysages agricoles** que l'on doit une grande partie de ces richesses. Ce sont eux qui, en effet, ont façonné et façonnent aujourd'hui encore la majorité des territoires parcourus, offrant aux marcheurs des compositions spatiales et picturales poignantes, marqueurs de l'histoire, de la géographie et des modes de vie locaux.



• **Le patrimoine architectural** n'est évidemment pas en reste, et prend des formes diverses, depuis les ouvrages connus et reconnus jusqu'à la présence d'un patrimoine vernaculaire rural et diffus qui raconte les territoires, leurs identités et leurs ressources, en passant par des pépites lovées au sein de certains édifices ou parfois malheureusement dissimulées sous une végétation qui a repris ses droits. Sans oublier les formes les plus récentes et intéressantes d'architecture et d'aménagement d'espaces publics de cœur de village qui participent aussi de la richesse patrimoniale d'un territoire quand les matériaux et les savoir-faire techniques locaux sont judicieusement employés.



• Enfin, c'est aussi à travers **le patrimoine culturel immatériel** que les tronçons acquièrent une Valeur Universelle Exceptionnelle. Celui-ci se rattache aux **notions d'hospitalité et de spiritualité** qui ont et caractérisent aujourd'hui encore l'expérience de l'itinérance. Celles-ci s'expérimentent à travers :

- la découverte et la transmission de savoir-faire techniques, artisanaux et gastronomiques constitutifs de chaque territoire,
- l'organisation de manifestations et de festivités,
- la mise en valeur des éléments qui permettent de se connecter à la nature et à l'univers, notamment autour des astres et des cieux servant depuis toujours de symboles et de repères aux pèlerins.





Ces composantes patrimoniales et paysagères constituent le socle à partir duquel ces tronçons participent de la VUE. Sans l'identification de leurs qualités et importances aux yeux du plus grand nombre, pas d'inscription et pas de renommée internationale. Mais cette étape n'est pas suffisante. Il convient également de ***déterminer et mettre en place les outils permettant de les entretenir, de les préserver et d'accompagner judicieusement leur évolution****.*



B. Une responsabilité qui doit être suivie d'effets

En effet, ces différents patrimoines sont soumis à des dynamiques qui, si on n'y prête pas attention, peuvent rapidement mettre en péril leurs qualités patrimoniales. C'est pourquoi, **la responsabilité des autorités et acteurs des territoires concernés est d'en prendre le plus grand soin.**

Cela concerne en premier lieu **les espaces agricoles et naturels**. Pour garder leur diversité, leur richesse et leur dimension patrimoniale, ils doivent attirer l'attention des élus et responsables des collectivités mais aussi, bien sûr, des agriculteurs, qui en sont les premiers façonneurs. Car ce sont en effet des espaces où les évolutions en termes de pratiques agricoles sont très fortes, et où les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont très importants (transformations au sein du monde agricole, développement des énergies renouvelables, prise en compte d'objectifs écologiques vitaux, etc.).

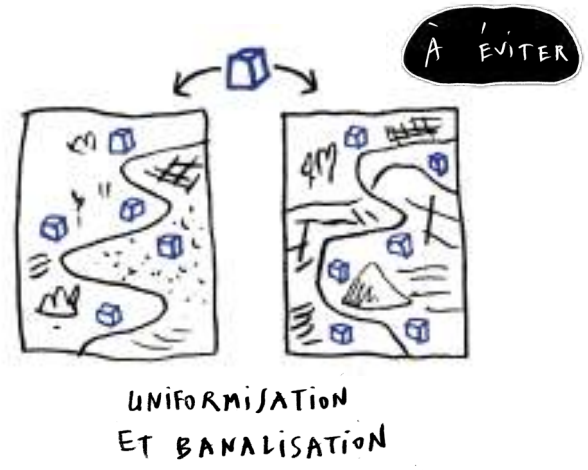
Cette attention passe notamment par la valorisation d'activités exemplaires, par l'accompagnement de certaines pratiques vertueuses en perte de vitesse, par le soutien à des formes en déclin mais néanmoins essentielles au maintien de paysages iconiques.

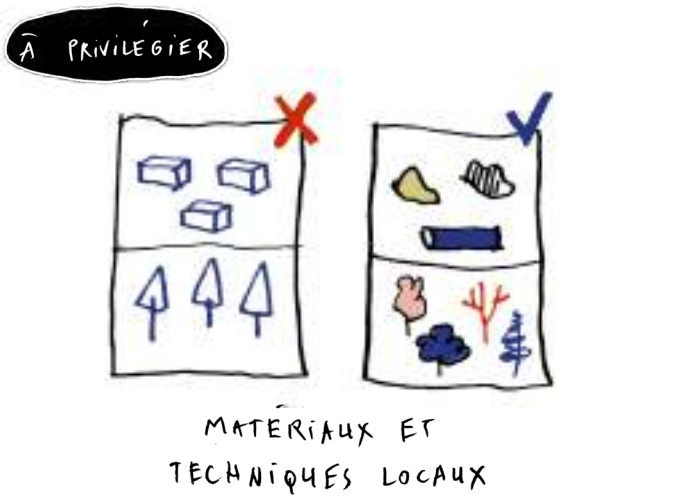
Le soin de ces paysages, et des patrimoines qu'ils recèlent, concerne également **les espaces urbains et périurbains** que les tronçons traversent parfois. Là aussi, les évolutions sont nombreuses et reflètent la vitalité des territoires qui peuvent se retrouver au cœur de dynamiques d'urbanisation ou de développement économique ou touristique (nouveaux quartiers, développement d'infrastructures viaires, étalement urbain, réhabilitation de cœurs de villages, etc.). Souvent ambitieuses, parfois brutales, elles ont toujours des répercussions sur les ambiances et les paysages.

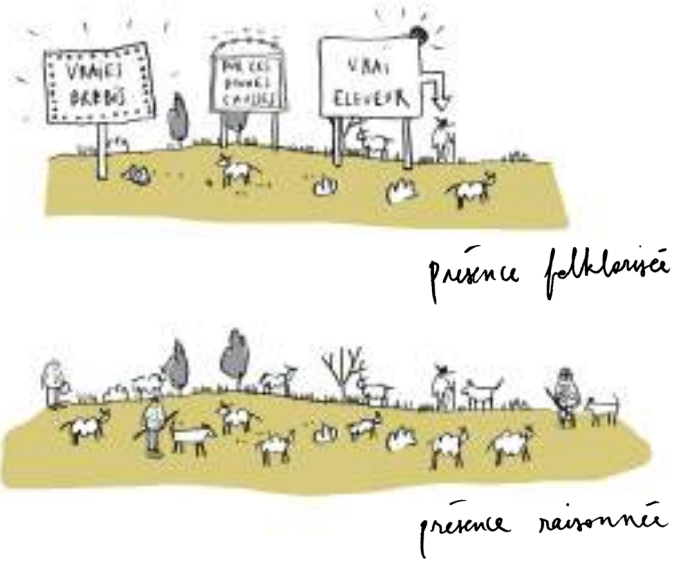
De nombreuses préconisations et pistes d'action ont été déterminées collectivement pour prendre à bras le corps toutes ces problématiques et échafauder des solutions adaptées à chaque situation.

Outre les bons réflexes en cas de projets ou d'initiatives à mener, **le volet réglementaire** est un rouage essentiel. En effet, à travers toute une série d'outils et de dispositifs, il offre de réelles opportunités pour stabiliser, conforter ou préserver de façon pérenne et rigoureuse des motifs et des entités patrimoniales et paysagères à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. Ce qui passe également par **la prise en compte de ces enjeux dans les différents documents réglementaires** indispensables à l'évolution des territoires, et au premier rang desquels on trouve le PLUi (*voir encadré « Quelques exemples d'actions à venir »*).









C. Une chance à partager avec le plus grand nombre

Identifier, comprendre, protéger et entretenir cette richesse patrimoniale constitue la base sans laquelle tout plan de gestion ne peut être pertinent et efficace. Mais cela ne signifie pas pour autant leur mise sous cloche et l'interdiction d'y développer des initiatives pour en faire profiter les habitants comme les marcheurs et touristes de passage. C'est pourquoi il convient également de développer **des outils de valorisation et de jouissance des Chemins, en long, en large et en travers.**

Ces outils concernent aussi bien la qualité du sol foulé par le randonneur que le support pédagogique offrant une clé de lecture du paysage traversé, ou encore l'offre du gîte et du couvert proposée par les hébergeurs la fin de sa journée. Leur liste est longue, leur mise en application diverse, mais tous méritent d'être appréhendés en fonction d'une série de principes déterminés par tous les acteurs des tronçons :

- La volonté **de conforter et d'améliorer l'expérience des marcheurs en maintenant ou en renforçant le caractère immersif du cheminement**.

- La nécessité de **proposer des lieux de pause et d'aménités discrets et qui « se fondent dans le décor »** pour de façon à ne pas altérer l'expérience de la marche et à mettre en valeur et en avant les paysages traversés, dans une **logique de ménagement plutôt que d'aménagement**.



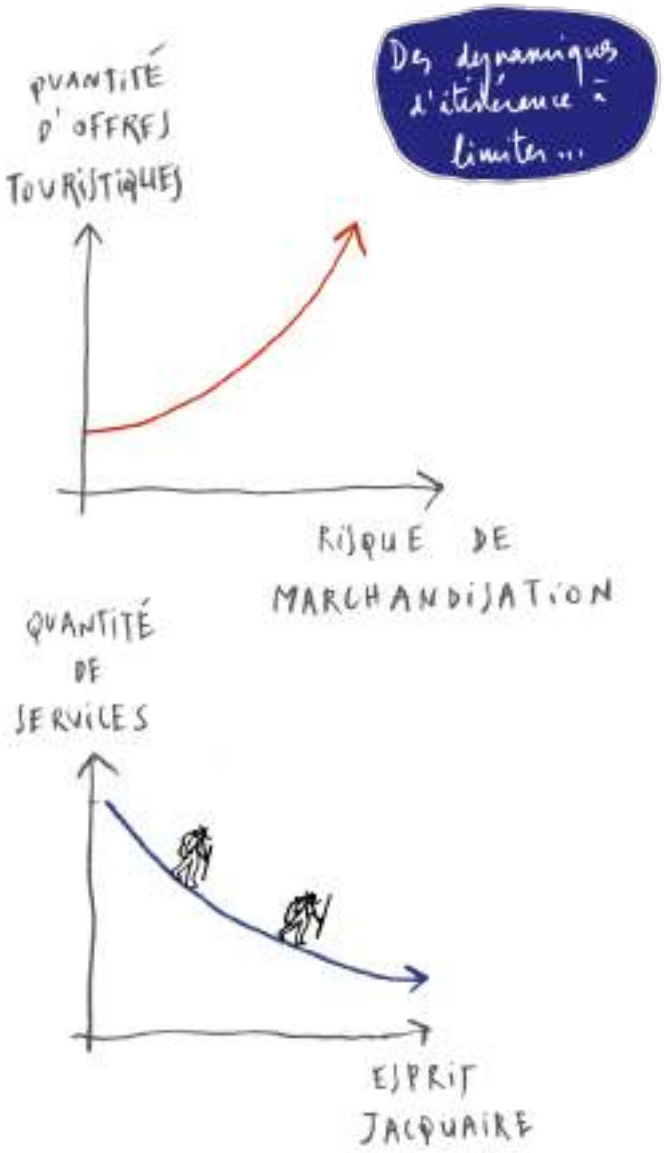


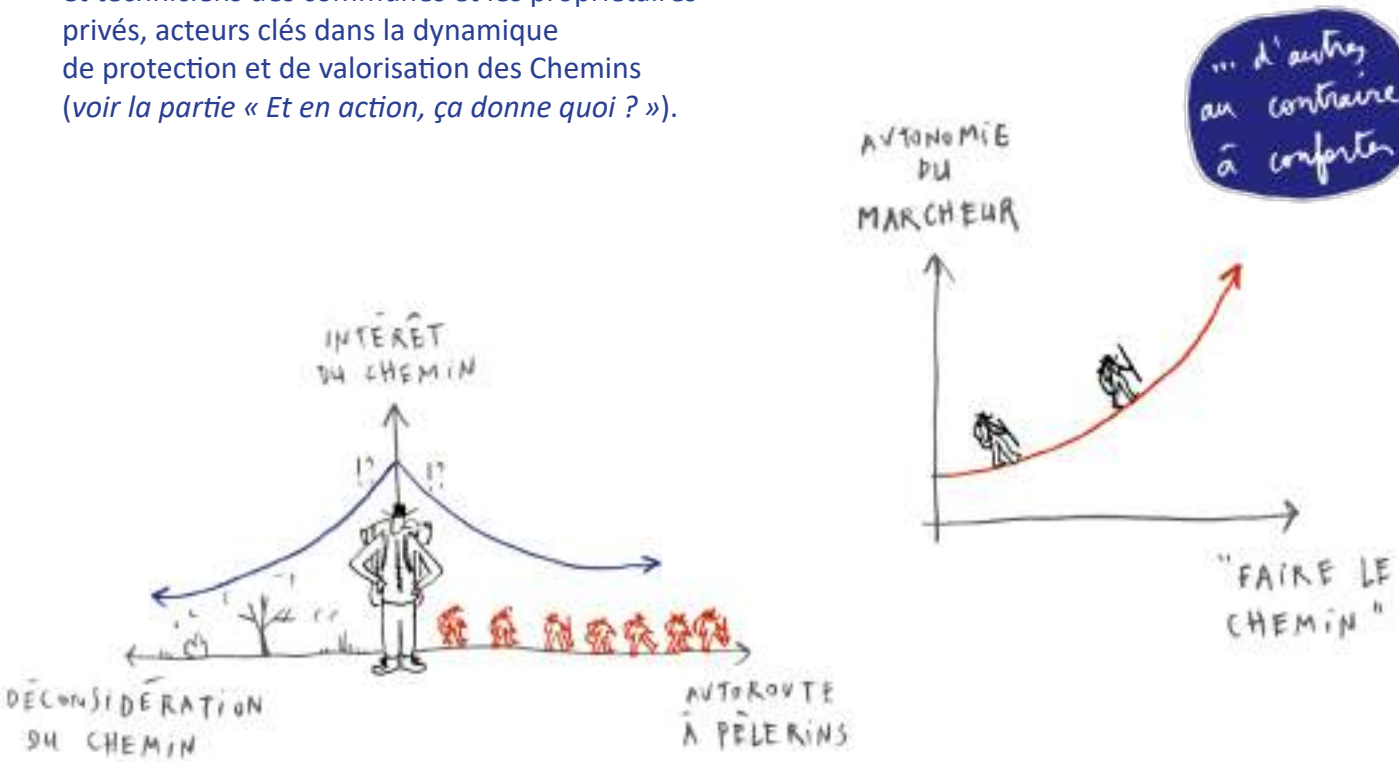
Favoriser le partage et la collaboration à tous les niveaux

- La prise en compte **des évolutions récentes des pratiques d'itinérance et de découverte touristique d'un territoire**, dans l'idée d'y répondre au mieux en développant les services adaptés tout **en évitant le sur-équipement et la transformation pernicieuse des Chemins en « autoroute à pèlerins »**.

- Le souhait de **trouver les manières les plus adaptées pour indiquer et raconter les paysages** (signalétique directionnelle ou pédagogique, outil physique ou numérique, rôle des Offices de Tourisme, etc.) dans une double logique, d'une part de prise en compte du contexte, des histoires et des habitudes de travail locales, et d'autre part de transversalité et de cohérence à l'échelle des sept tronçons en termes de formes et de contenus des supports.

- Le désir, enfin, d'**organiser des événements autour de ce patrimoine jacquaire de façon le à faire vivre, dans un souci de sensibilisation et d'animation locales**. De tous ordres (visites, exposition, spectacles, chantiers participatifs, etc.), et à destination de tous les publics (randonneurs et pèlerins, habitants et riverains, enfants et anciens, etc.), des événements de ce type existent déjà et s'appuient sur des forces vives locales nombreuses qui constituent, au même titre que les élus et techniciens des communes et les propriétaires privés, acteurs clés dans la dynamique de protection et de valorisation des Chemins (*voir la partie « Et en action, ça donne quoi ? »*).





Quelques exemples d'actions à venir

Pour faire atterrir ces réflexions, la dernière étape vise à ancrer les territoires inscrits dans une forte dimension opérationnelle, en appelant à des actions contextualisées.

Au travers d'ateliers qui ont rassemblés les élus, les Offices de tourisme, les CAUE, les référents locaux, les PNR, etc., des actions communes à l'ensemble du bien et des actions spécifiques à chaque tronçon ont été validées pour être menées dans les cinq ans du plan de gestion. En voici quelques exemples.

ACTIONS TRANSVERSALES

PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Réaliser un inventaire du petit patrimoine : pour favoriser une meilleure connaissance et une juste valorisation du patrimoine vernaculaire qui compose le paysage.

AMÉNITÉS ET SERVICES AUX MARCHEURS

Développer et accueillir de futurs usages et services sur le Chemin : préconisations pour répondre aux besoins et attentes des marcheurs mais aussi des communes et acteurs concernés en restant fidèle à l'esprit jacquaire et au caractère immersif.

PATRIMOINE PAYSAGER

Réaliser un Observatoire Photographique des Paysages sur chaque tronçon : outil de veille et de suivi pour le maintien des éléments de patrimoine en prenant en compte les dynamiques et évolutions des territoires et leurs impacts, physiques et visuels, servant aussi d'outil de sensibilisation et de communication des évolutions des paysages.

ANIMATION DU CHEMIN

1000 mains pour les Chemins de Saint-Jacques : action pour étendre l'initiative citoyenne *1000 mains à la pâte* à un événement national dédié aux chemins de Saint-Jacques qui permet de fédérer les acteurs et les initiatives locales et d'impliquer les habitants riverains du sentier dans l'univers culturel et humaniste du chemin.

MISE EN RÉCIT

Réaliser un dispositif de médiation et d'interprétation cohérent : préconisations pour déterminer les contenus et les modalités pour donner au grand public les indications et les clés de lecture des richesses patrimoniales des tronçons. Détermination de règles communes en termes de conception et d'installation de ces éléments de signalétique



ACTIONS PAR TRONÇON

T1 **Prêter attention à l'évolution des haies,** composantes paysagères majeures et alliées des pratiques agricoles.

T2 **Créer un lieu de pause au pied de la montée vers le Puech de Vermus** pour indiquer clairement le point de vue remarquable et créer un dispositif léger de médiation.

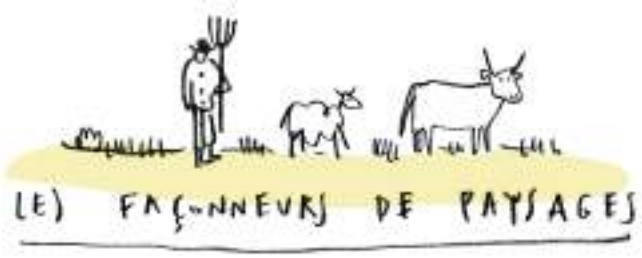
T3 **Traiter l'entrée de village de Montredon** et y améliorer la lisibilité de l'inscription UNESCO.

T4 **Réhabiliter les murs de soutènement** en sortie de Gréalou pour sécuriser le cheminement et préserver un pan du patrimoine architectural local.

T5 **Mettre en place un dispositif qui met en récit les spécificités patrimoniale du tronçon** en identifiant les composantes et en déterminant les lieux, emplacements et types de supports.

T6 **Repenser la place de l'arbre sur le territoire** – symbolique, jalonnement, lecture des paysages – pour valoriser ce motif paysager majeur du tronçon.

T7 **Ménager un belvédère à Soyarza** pour valoriser et raconter la vue sur le hameau typique d'Harambeltz et les paysages caractéristique de l'histoire locale.



LA BOÎTE À OUTILS

Pour pérenniser le bien et ses composantes et fournir aux collectivités gestionnaires du bien les ressources nécessaires pour le faire, une **boîte à outils réglementaires** a également été constituée. Elle répertorie les deux types d'outils réglementaires pouvant être mobilisés en fonction des situations que rencontre le Chemin :

- **les outils techniques pour préserver et conforter les richesses patrimoniales des tronçons**, avec la description de l'outil règlementaire, le code ou l'administration auxquels l'outil se réfère, ses intérêts et ses limites.
- **les différentes phases du PLUi dans lesquelles intégrer les enjeux liés au Chemin**, avec, pour chaque phase d'élaboration de ce document, des préconisations pour intégrer les enjeux liés au Chemin, le type d'outil, le document de l'étude *Chemins Faisons* à mobiliser, le degré d'imposition (opposabilité, préconisations, porté à connaissance), la compatibilité avec un SCoT ou une Charte de PNR.

L'ensemble des actions, transversales et par tronçon, ainsi que la boîte à outils et ses deux volets se retrouvent dans le programme d'action (phase 3) de l'étude *Chemins faisons*.

et en action, ça donne quoi ?

Sur les territoires traversés par le Chemin de Saint-Jacques, de nombreuses initiatives sont déjà à l'œuvre quant à l'entretien, l'aménagement, la préservation et la valorisation des composantes du bien.

Un recensement des actions mises en œuvre sur chacun des tronçons inscrits a été réalisé dans cadre de l'étude, permettant ainsi aux plans de gestion de s'inscrire dans la continuité des initiatives en cours.

Celui-ci permet également un partage d'expériences et d'initiatives entre les acteurs des tronçons, afin d'ouvrir le champ de vision et d'observer ce qu'il se passe chez le voisin, dans une logique de de co-construction et d'ajustement progresssif des projets sur les tronçons au fil de la mise en application des plans de gestion.

C'est, enfin, une illustration de l'intérêt, de l'attention et du soin portés au Chemin par les gestionnaires et les collectivités depuis de nombreuses années déjà, avant même, donc, la formalisation officielle des plans de gestion.

T1 action sur Nasbinals - Saint-Chély-d'Aubrac

Pérenniser la traversée des estives

Sur le secteur des estives, des actions ont été menées quant à la gestion des flux dans la traversée des parcelles agricoles privées pour pérenniser le tracé du Chemin. Ces actions ont été mises en place par plusieurs partenaires du territoire (PNR, Communautés de Communes, Départements) :

- implantation de panneaux pédagogiques qui sensibilisent les pélerins aux comportements à adopter,
- signalétique déployée sur l'ensemble du secteur concerné,
- création d'itinéraires complémentaires,
- aménagement de surlargeurs le long des routes.



T2 action sur Saint-Côme-d'Olt - Estaing

Restaurer et valoriser le patrimoine paysager des bancas

Dans la descente du Puech de Vermus vers l'église de Perse, la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère a porté un projet de valorisation du paysage des *bancas*, terrasses en pierre sèche caractéristiques du territoire :

- restauration des terrasses avec des artisans locaux,
- aménagement d'une aire de pique-nique,
- amélioration du Chemin.



T3 action sur Montredon - Figeac

Aménager une halte

Dans le centre de Montredon, la commune, accompagnée du CAUE 46, a ouvert et aménagé le jardin de l'ancien presbytère pour les marcheurs :

- restauration du jardin dans le respect de l'esprit des lieux,
- aménagement d'une aire de pique-nique.



T4 action sur Faycelles - Cajarc

Maintenir les espaces ouverts avec une Association Foncière Pastorale

Sur le Causses de Gréalou, la mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP), soutenue par le PNR des Causses du Quercy, permet l'entretien des pelouses calcaires, limitant ainsi les dynamiques d'enfrichement et de boisement progressif en maintenant les paysages ouverts. L'AFP constitue aujourd'hui un acteur majeur dans la préservation des paysages caractéristiques du tronçon, aboutissant à des réflexions sur les modalités nécessaires pour assurer sa pérennité et envisager la possible extension de son périmètre d'intervention.



T5 action sur Bach - Cahors

Restaurer et valoriser le patrimoine en pierre sèche

Dans le Lot, l'association *1000 mains à la pâte* œuvre à la restauration du patrimoine vernaculaire en pierre sèche et aux maintien de motifs paysagers caractéristiques au travers de chantiers ouverts au public :

- entretien du Chemin et de ses abords (taille de haies et maintien et valorisation de point de vue, restauration de murets avec intégration parcimonieuse d'assises, etc.),
- restauration du petit patrimoine, comme le passage à gué du ruisseau des Valses (photo ci-dessous),
- veille active des secteurs nécessitant des interventions.



T6 action sur Lectoure - Condom

Sécuriser l'itinéraire

À la sortie de La Romieu, le Conseil Départemental a acheté des lanières de terrains agricoles de façon à pouvoir ménager un sentier piéton en surplomb de la route départementale et ainsi sécuriser le cheminement vis-à-vis de l'importante circulation :

- aménagement d'un sentier paysager avec plantations d'arbres d'alignement et de haies pour accompagner le marcheur,
- création d'une aire de pause dans l'épaisseur de la bande à la sortie du village.



T7 action sur Aroue - Ostabat

Valoriser et améliorer les abords du Chemin

Sur un chemin de crête, l'association *les Amis de Saint-Jacques de Compostelle* des Pyrénées-Atlantiques a planté un alignement d'arbres fruitiers de variétés anciennes et locales au bord du Chemin, valorisant ainsi le patrimoine paysager d'essences locales et nourricières.



prolonger le récit

Aujourd'hui les plans de gestion sont à l'écriture par les référents locaux des sept tronçons et les groupes de travail qui se sont constitués au fil de l'étude. Ils doivent être remis à l'UNESCO à la fin de l'année 2022 et couvriront la période 2023-2028. L'aventure de l'entretien du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » se prolonge au travers des plans de gestion, le récit se tisse entre les tronçons.

Cette étude a permis de faire groupe autour du Chemin et d'aborder de front un large éventail d'enjeux sociétaux : les enjeux agricoles, touristiques, économiques et sociaux des territoires ruraux traversés par le Chemin.

Merci à toutes les personnes qui ont accompagné cette étude et qui ont permis de prolonger le récit autour des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.



Contact : Agence française des chemins de Compostelle
4 rue Clémence Isaure - 31000 Toulouse
Tel: +33 (0)5 62 27 00 05
www.chemins-compostelle.com
www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr

CHEMINS FAISONS...

mars 2022

Chemins de Compostelle patrimoine mondial

Agence française des chemins de Compostelle

Préfet de la Région Occitanie

Ministère de la Transition écologique

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Apport de la composante à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien 868-074

C'est à partir du livre V intitulé et interprété comme « Guide du pèlerin » en 1937, lors de sa publication en français, qu'il est fait référence au tracé des Chemins du pèlerinage à Compostelle. Ce document est la 5ème partie d'une compilation connue sous le nom de Liber Sancti Jacobi ou Codex Calixtinus. Si les Chemins n'y sont pas détaillés, on y retrouve cependant des étapes mentionnées indiquant la direction à prendre. Il est important de noter que le Guide du pèlerin ne peut s'extraire de son contexte historique, celui de la réforme grégorienne, période de christianisation à grande échelle ainsi qu'une histoire locale complexe.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

Sur le tronçon Montredon-Figeac, plusieurs édifices religieux jalonnent le parcours :

- La chapelle Sainte-Marie de Guirande est datée du 12e et 13e siècle. Elle est entièrement peinte d'une évocation de la vision d'Ezechiel (le Christ en majesté encadré par le Tétramorphe), accompagnée de deux scènes hagiographiques (martyr de Saint-Namphaise ; ravissement de Marie-Madeleine). Ce décor est daté autour de 1500. L'édifice est inscrit au titre des Monuments historiques en 2008. (photo 3)
- L'église paroissiale de Saint-Jean-Mirabel est datée du 13e siècle et 19e siècle. Elle abrite un décor peint dans l'abside daté de 1686. L'édifice est inscrit au titre des Monuments historiques en 1972.
- L'église Saint-Martin de Lunan, située à proximité du chemin, participe à l'essor et au rayonnement de l'art roman qui se manifeste à partir du XIe siècle. Elle constitue en ce sens, un exemple caractéristique de ce développement artistique. La rénovation gothique de l'édifice au XVe siècle illustre la période de reconstruction qui suit la fin de la Guerre de Cent Ans. L'édifice est classé au titre des Monuments historiques en 1973.
- La chapelle Notre-Dame-de-Pitié à Montredon. Rebâtie en 1958, elle remplace une chapelle plus ancienne dont on conserve une pieta en pierre polychrome du 16e siècle (photo 4)
- L'église romane Sainte-Radegonde à Saint-Felix. Dans la nef, se trouve une croix en fer forgé de 1783 et un vitrail du 19^{e} siècle représentant Saint Jacques le Majeur.
- L'abbaye de Saint-Sauveur de Figeac a été fondée en 838 sous la tutelle de l'abbaye de Conques. puis rattachée à l'abbaye de Cluny à la fin du 11^{e} siècle. Elle abrite de riches mobiliers et statuaires. On notera un panneau bois polychromé du 17^{e} siècle, « le rêve de Saint Martin » représentant la coquille de Saint-Jacques. L'édifice est classé au titre des Monuments historiques en 1840.
- L'église Notre-Dame-du-Puy de Figeac abrite une chapelle dédiée à Saint Jacques (photo 5). Une confrérie, qui ne rassemblait pas d'anciens pèlerins, lui était attachée au Moyen-Age. Au sud de la ville s'élevait alors une chapelle dédiée à Saint Jacques (aujourd'hui disparue).
- L'hôpital Saint-Jacques de Figeac était l'un des quatre hôpitaux de la ville dédiés à l'accueil et au soin des passants. Il est inscrit au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France (bien 868-062) (photo 6).

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Bien que le tracé des différentes routes soit généralement connu, très peu d'entre elles subsistent sous une forme approchant leur aspect original. Il s'agit de chemins ou de routes relativement mineures (départementales ou rurales). Le tronçon Montredon-Figeac illustre la diversité géographique parcourue. Il fait passer de la vallée du Lot à la vallée du Célé et marque également le passage du Rouergue au Quercy. Il se caractérise par :

- Son caractère immersif : des paysages métissés du Massif central aux Causses/ des vues lointaines vers le Cantal et le Ségala.
- Ses spécificités paysagères caractéristiques : un paysage parsemé de points hauts/un plateau bocager /des châtaigneraies, caractéristiques des paysages du Ségala.
- Ses paysages agricoles marqueurs d'une histoire et d'une géographie locale : un tronçon fertile très habité et construit/ un plateau cultivé, à l'organisation bocagère/des villages historiques perchés sur les hauteurs.
- Son patrimoine lié à l'eau : les rûs et ruisseaux qui sillonnent les fonds de vallons humides/ de nombreuses sources et lacs d'irrigation dont le lac de Guirande/ un patrimoine bâti à proximité du chemin : anciens moulins, lavoirs, fontaines/ une arrivée sur la vallée du Célé.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe notamment au Moyen Âge. Au fil de son histoire, le pèlerinage fut international ou limité aux populations locales. Aujourd'hui, 15 à 16 000 cheminants de plusieurs dizaines de nationalités différentes fréquentent ce tronçon. La tradition d'accueil et de qualité du chemin est restée étroitement liée au chemin et perdure aujourd'hui avec :

- De nombreuses haltes et services dans les villages traversés (haltes à Montredon, Felzins Saint Félix, Saint-Jean-de Mirabel).
- Des initiatives privées de services aux cheminants qui jalonnent le chemin (Le Terly, Chapelle de Guirande).
- Un chemin empruntant ponctuellement des chemins d'exploitations agricoles bordés d'alignements de grands chênes pédonculés.
- Des espaces publics de bourgs en cours de requalification. (opération « Cœur de village » à Montredon)

Par ailleurs, un mouvement citoyen suscité depuis 2015 chez les habitants afin de faire convivialité une fois par an en prenant soin de ce sentier a pris forme avec l'action « 1000 mains à la pâte pour le Chemin de Saint-Jacques »

A.1. Apport de la composante à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien

C'est à partir du livre V intitulé et interprété comme « Guide du pèlerin » en 1937, lors de sa publication en français, qu'il est fait référence au tracé des Chemins du pèlerinage à Compostelle. Ce document est la 5ème partie d'une compilation connue sous le nom de Liber Sancti Jacobi ou Codex Calixtinus. Si les Chemins n'y sont pas détaillés, on y retrouve cependant des étapes mentionnées indiquant la direction à prendre. Il est important de noter que le Guide du pèlerin ne peut s'extraire de son contexte historique, celui de la réforme grégorienne, période de christianisation à grande échelle ainsi qu'une histoire locale complexe.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

Sur le tronçon Faycelles-Cajarc, il n'y a pas de patrimoine monumental mais un patrimoine qui repose sur les logiques d'implantation : à Faycelles comme à Cajarc, la qualité du village provient du site autant que de l'architecture. Toutefois, plusieurs édifices jalonnent le parcours :

- La tour carrée massive du château de Béduer (13e-18e siècles) matérialise le pouvoir féodal d'une des plus puissantes familles du Quercy.
- L'église paroissiale de Notre-Dame de l'Assomption (12e-15e-19e siècles) à Gréalou (photo 5). Elle est inscrite au titre des Monuments historiques depuis 1959. Elle abrite une Pièta du 16e siècle
- L'église Saint Etienne (16e-19e siècles) de Cajarc accueillait des pèlerins venus vénérer le Saint-Sacrement sous forme d'une hostie miraculeuse (photo 6). Un autel est dédié à Annette Pelras, carmélite native de Cajarc et guillotinée à Paris en 1794, sous la Terreur. Cajarc était un lieu important permettant le franchissement de la rivière Lot avec l'édification d'un pont à partir de 1320.
- L'Hébrardie est une vaste demeure urbaine du 13e siècle (ancien palais épiscopal) construite au cœur de la ville de Cajarc (photo 7). Elle porte le nom de ses propriétaires, les Hébrard, seigneurs de Cajarc, et se distingue par une haute tour et de nombreuses fenêtres gothiques sculptées. Elle est classée au titre des Monuments historique depuis 1924.

Un riche patrimoine lié à la pierre sèche jalonne le parcours : de nombreux mas en ruine témoignent de la présence humaine sur le causse jusqu'à l'exode rural (fermes, granges, fours, caselles, murets, cayrous, etc.). Ce patrimoine rural modeste et omniprésent marque le tronçon, soit par ses ruines, soit par ses restaurations récentes (photo 8).

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Bien que le tracé des différentes routes soit généralement connu, très peu d'entre elles subsistent sous une forme approchant leur aspect original. Il s'agit de chemins ou de routes relativement mineures (départementales ou rurales). Le tronçon Faycelles-Cajarc illustre la diversité géographique parcourue. Il fait passer de la vallée du Célé à la vallée du Lot. Il se caractérise par :

- De Faycelles à Béduer : un paysage habité, cultivé, ouvert et « très vert », organisé autour d'un enchaînement de pleins et de vides, de villages caractéristiques et d'un « bout de Limargue agricole ».
- De Béduer à Gréalou : amorce du paysage caussenard, « très minéral et très karstique » avec

« moins de terre et plus de cailloux », fermé par les forêts de chênes, les linéaires de murets en pierre sèche (photo 9). La pierre affleurante s'invite également mais la présence de dolines vient contraster cet aspect et créer des petites respirations.

- A Gréalou : les dolmens 1 et 2 de Pech Laglaire témoignent d'une occupation humaine au Néolithique il y a 5500 ans. Le dolmen de Pech Laglaire 2 et la croix de chemin associée constituent la composante 868-063 du bien. Posé sur la crête de la colline, cette petite croix latine (92cm de haut) semble naître d'un amas de roches calcaires (photo 10). Aucune mention et aucun texte connu n'évoquent sa datation, son origine. Elle ne présente aucune inscription gravée ni image religieuse. Sa rusticité répond en écho au dolmen et au grand paysage ouvert sur un horizon lointain et elle témoigne du phénomène de christianisation de l'espace.
- Autour de Gréalou : la transition vers le causse se poursuit, et s'accompagne de paysages caractéristiques liés notamment au patrimoine de dolmens remarquables et au changement de végétation : landes et pelouses sèches caractéristiques, végétation basse, arbres plus petits croissant sur des substrats plus pauvres. On note également la présence d'ouvertures et de « nombreuses vues à 360° sur le plateau », ainsi que l'apparition ponctuelle du motif des vignes.
- La descente sur Cajarc : le « bouquet final du tronçon », avec un chemin en balcon qui surplombe la vallée fertile, habitée et organisée du Lot et propose une arrivée grandiose sur Cajarc et son méandre. Un aspect minéral du tronçon, avec de nombreuses caractéristiques des plateaux karstiques (pierre affleurante, lapiaz, grotte, dolines, faible dénivelé), et en particulier la place donnée à l'eau : strictement souterraine et absente en surface.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe notamment au Moyen Âge. De nombreuses croix de chemin jalonnent le tronçon. Au fil de son histoire, le pèlerinage fut international ou limité aux populations locales. Aujourd'hui 8500 cheminants de plusieurs dizaines de nationalités différentes fréquentent ce tronçon. La tradition d'accueil et de qualité du chemin est restée étroitement liée au chemin et perdure avec :

- De nombreuses haltes et services dans les villages traversés (halte à Faycelles, épicerie à Gréalou, aire de pique-nique pouvant accueillir du bivouac à Gréalou, nombreux services à Cajarc).
- Des initiatives privées de services aux cheminants qui jalonnent le chemin (aire pique-nique à Faycelles).
- Des espaces publics de bourgs en cours de requalification (Gréalou).

Par ailleurs, un mouvement citoyen suscité depuis 2015 chez les habitants de faire convivialité une fois par an en prenant soin de ce sentier : « 1000 mains à la pâte pour le Chemin de Saint-Jacques ».

A.1. Apport de la composante à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien

C'est à partir du livre V intitulé et interprété comme « Guide du pèlerin »l en 1937, lors de sa publication en français, qu'il est fait référence au tracé des Chemins du pèlerinage à Compostelle. Ce document est la 5ème partie d'une compilation connue sous le nom de Liber Sancti Jacobi ou Codex Calixtinus. Si les Chemins n'y sont pas détaillés, on y retrouve cependant des étapes mentionnées indiquant la direction à prendre. Il est important de noter que le Guide du pèlerin ne peut s'extraire de son contexte historique, celui de la réforme grégorienne, période de christiannisation à grande échelle ainsi qu'une histoire locale complexe.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

Le tronçon Bach-Cahors se caractérise par l'absence de patrimoine monumental mais un patrimoine vernaculaire très présents sur le parcours sur le causse qui contraste avec les éléments patrimoniaux remarquables de la ville de Cahors :

- Peu après le village de Bach, le chemin rejoint l'ancienne voie romaine, la « Cami Ferrat », reliant Cahors à Villefranche de Rouergues. Il l'emprunte sur près de 15 km.
- Eglise paroissiale Saint-Quirin à Lalbenque (15^{e}-16^{e}-19^{e} siècles). Elle est inscrite au titre des Monuments historiques depuis 1925. Le chœur abrite un ensemble (retable de l'autel majeur, des boiseries consacrées à Saint Bruno et le tableau de La Crucifixion) représentatif de la grande production baroque du 17^{e} siècle (photo 3).
- Le château (13^{e}-14^{e}-16^{e}) et le moulin à vent de Cieurac sont classés au titre des Monuments historiques respectivement depuis 1938 et 1937. Ils sont implantés en bordure d'une terrasse dominant la vallée du ruisseau de Cieurac. Le château est un très bel exemple de la 1ère Renaissance française. Le moulin à vent a été construit vers 1670 et cessa de moudre vers 1936. A ce jour le moulin possède toujours son mécanisme et est en parfait état de marche.
- Le pont Valentré à Cahors est un pont fortifié du 14^{e} siècle franchissant le Lot qui offre un exemple de l'architecture de défense du Moyen Âge. Il est classé au titre des Monuments historiques en 1840 et depuis 1998 au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (photo 4).
- La cathédrale Saint-Etienne (12^{e} au 15^{e} siècles) de Cahors est un des plus vastes édifices français à coupoles sur pendentifs et mêle éléments romans et gothiques. Elle est classée au titre des Monuments historiques en 1862 et depuis 1998 au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (photo 5).
- Le recensement et le référencement du patrimoine vernaculaire sur la Via Podiensis entre Limogne et Montlauzun intégrant le tronçon Bach-cahors réalisé par l'office de tourisme Cahors-vallée du Lot (annexe 1-bis, recensement petit patrimoine)

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Bien que le tracé des différentes routes soit généralement connu, très peu d'entre elles subsistent sous une forme approchant leur aspect original. Il s'agit de chemins ou de routes relativement mineures (départementales ou rurales). Le tronçon Bach-Cahors illustre la diversité géographique parcourue. Il fait passer du causse à la vallée du Lot. Il se caractérise par :

- Autour de Bach : une importante présence du patrimoine paysan lié à l'eau (puit « romain », lavoir papillon) et d'un patrimoine naturel et historique lié à l'activité industrielle avec les phosphatières du Cloup d'Aural, classé Monuments historiques et Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique, également Géosite Unesco (photo 6).
- De Bach à Laburgade : un paysage homogène représentatif des causses calcaire du jurassique mais davantage forestier. Le chemin est bordé de murets en pierre sèche dont la présence est d'importance, et qui laisse apercevoir l'alternance de parcelles boisées et cultivées. Le passage à gué du ruisseau temporaire des Valses rappelle que l'eau circule principalement sous terre (photo 7).
- Le ruisseau de Cieurac entre Laburgade et Cieurac : cette vallée agricole remarquable située sous l'éperon du château de Cieurac marque une respiration et un espace de « fraîcheur » entre les secteurs de causses qui l'encadrent. Elle se caractérise par la présence du ruisseau et de sa ripisylve, et d'un système de mise en valeur hydraulique avec la présence de deux moulins (photo 8). D'un point de vue géologique, les calcaires du Néogène (tertiaire) préparent aux ambiances paysagères du Quercy Blanc qui sont traversés sur le chemin après le tronçon Bach-Cahors
- De Cieurac à Cahors : le chemin est principalement en crête proposant de nombreux point de vue. Les crêtes avant la descente sur Cahors se caractérisent par un paysage de landes, de pelouses sèches et des vues très lointaines à 360°. Toutefois des passages semi-boisées ou en fond de vallée sèche sont bordés de muret en pierre sèche. Il longe ponctuellement des terrains agricoles caractéristiques de petites truffières et de cultures en lanières. A l'approche de Flaujac-Poujols avant la descente vers Cahors, le mitage et le regroupement pavillonnaire apparaissent.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe notamment au Moyen Âge. De nombreuses croix de chemin jalonnent le tronçon. Au fil de son histoire, le pèlerinage fut international ou limité aux populations locales. Aujourd'hui 8500 cheminants de plusieurs dizaines de nationalités différentes fréquentent ce tronçon. La tradition d'accueil et de qualité du chemin sont restés étroitement lié au chemin et perdurent aujourd'hui avec :

- De nombreuses haltes et services dans les villages traversés (haltes à Bach et à Lalbenque (photo 9), aire pouvant accueillir du bivouac à Bach, nombreux services à Lalbenque et Cahors).
- Des initiatives de service aux cheminants qui jalonnent le chemin (lieu de pause sur la crête à Cahors (photo 10), des assises intégrées dans les murets de pierre sèche sur Bach).
- Le couvent de Vaylats créé en 1820, par un prêtre lotois, d'œuvrer pour pallier les carences d'éducation et de soin en milieu rural. C'est aujourd'hui un centre d'hébergement ayant conservé la notion d'accueil avec des lits réservés aux cheminants

du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Par ailleurs, un mouvement citoyen suscité depuis 2015 chez les habitants de faire convivialité une fois par an en prenant soin de ce sentier : « 1000 mains à la pâte pour le Chemin de Saint-Jacques »

AVIS ICOMOS ET DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (France) No 868bis

1 Informations générales

État partie
France

Nom du bien
Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France

Lieu
Régions :
Auvergne-Rhône-Alpes,
Bourgogne-Franche-Comté,
Centre-Val-de-Loire,
Grand-Est,
Hauts-de-France,
Île-de-France,
Normandie,
Nouvelle-Aquitaine,
Occitanie,
Provence-Alpes-Côte d'Azur
France

Inscription
1998

Brève description
Tout au long du Moyen Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut la plus importante de toutes les destinations pour d'innombrables pèlerins venant de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins devaient traverser la France, et les monuments historiques notables qui constituent la présente inscription sur la Liste du patrimoine mondial étaient des jalons sur les quatre routes qu'ils empruntaient.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS
12 mars 2025

2 Problèmes posés

Antécédents
Le bien en série a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1998 sur la base des critères (ii), (iv) et (vi) sans aucune zone tampon.

Le Rapport périodique du second cycle (2014) indiquait que, dans le cadre de l'inventaire rétrospectif, une proposition de cartographie des zones tampons était en cours d'élaboration par l'État partie, sur la base des mesures de protection existantes. Le Rapport périodique indiquait également l'existence de pressions exercées sur le bien en raison du développement de l'habitat et de projets d'infrastructures. L'absence de système de gestion et de plan de gestion a également été notée. L'État partie a souligné qu'un préfet coordinateur a été nommé en 2013 afin d'améliorer la coordination interrégionale.

En 2016, une nouvelle cartographie plus précise des limites des éléments constitutifs du bien a été fournie par l'État partie et adoptée par le Comité du patrimoine mondial (décision 40 COM 8D).

En 2017, une déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective a été adoptée (41 COM 8E).

En 2021, l'État partie a soumis une demande de modification mineure des limites, qui a été renvoyée par le Comité du patrimoine mondial**,** dans sa décision 44COM 8B.63:

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/21/44.COM/8B.Add et WHC/21/44.COM/8B1.Add,
2. Renvoie les propositions de zones tampons pour le bien **Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, France**, à l'État partie afin de lui permettre de :
    1. réviser les limites de la zone tampon de l'élément constitutif 017, Pons,
    2. s'assurer que toutes les zones tampons du bien sont couvertes par des mécanismes de protection appropriés, afin que l'intégralité de chaque zone tampon soit protégée par les systèmes de protection en place, en particulier pour les éléments constitutifs suivants : 010, L'Epine ; 011, Compiègne ; 013, Folleville ; 016, Aulnay ; 020, Buisson-de-Cadouin ; 023, Bazas ; 027 et 028, La Sauve ; 044 et 045, Conques ; 048, Saint-Chely ; 055, Auch ; 056, Beaumont / Larressingle ; 057, La Romieu ; 062, Figeac ; 067, Jézeau,
    3. fournir, pour les éléments constitutifs monumentaux et les ensembles bâtis, l'agenda des approbations municipales des zones tampons et de leur protection,
    4. s'assurer, pour les sections de chemin (éléments constitutifs 072 à 078), que toutes les zones tampons du bien sont couvertes par des mécanismes de protection appropriés, afin que l'intégralité de chaque zone tampon soit protégée par les systèmes de protection en place, et préciser les protections régionales et locales en vigueur,
    5. indiquer, pour les sections de chemin (éléments constitutifs 072 à 078), les moyens de contrôle et de régulation de possibles projets de développement à fort impact visuel lointain ;
3. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
    1. soumettre le plan de gestion du bien une fois finalisé au Centre du patrimoine mondial pour examen,
    2. actualiser la cartographie afin que les zones de protection et les limites des zones tampons

proposées soient présentées sur une même carte par souci de clarté et de lisibilité.

En 2024, une mission de conseil de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien et a fourni des recommandations concernant le tracé des zones tampons, en particulier pour les sept sections du Chemin du Puy, les mesures de protection et la gestion, ainsi que le calendrier pour l'approbation des mécanismes et des plans de protection en relation avec la demande de modification mineure des limites révisée.

Modification

La demande de modification mineure des limites révisée a gardé le tracé de cinquante-trois des zones tampons proposées en 2021, et prévoit des ajustements pour dix-sept zones tampons, comme le prescrit le Comité du patrimoine mondial dans sa décision 44COM 8B.63, à savoir celles pour les éléments constitutifs: 010, L'Épine; 011, Compiègne; 013, Folleville; 016, Aulnay; 017, Pons; 020, Le Buisson-de-Cadouin; 023, Bazas; 027 et 028, La Sauve; 044 et 045, Conques; 048, Saint-Chély-d'Aubrac; 055, Auch; 056, Beaumont / Larressingle; 057, La Romieu; 062, Figeac; 067, Jézeau ; ainsi que pour les zones tampons des sept sections du Chemin du Puy, correspondant aux éléments constitutifs de 072 à 078.

Le bien compte sept éléments constitutifs (sur soixante-dix-huit) qui correspondent à d'autres biens du patrimoine mondial, ou sont situés dans ceux-ci. Les zones tampons de six de ces éléments constitutifs sont proposées telles qu'elles ont été adoptées lors de l'inscription de ces biens sur la Liste du patrimoine mondial, à savoir : la Basilique et colline de Vézelay ; la Cathédrale de Bourges ; la Cathédrale d'Amiens ; la Tour Saint-Jacques (qui fait partie du bien du patrimoine mondial de Paris, rives de la Seine) ; le Mont-Saint-Michel et sa baie ; et, Bordeaux, port de la Lune. Une demande de modification mineure des limites pour la zone tampon du bien du patrimoine mondial Arles, monuments romains et romans, dans lequel l'élément constitutif 071 (Église Saint-Honorat d'Arles et nécropole des Alyscamps) est situé, a été renvoyée à l'État partie par le Comité du patrimoine mondial par décision 43 COM 8B.43 (2019). Une demande révisée a été soumise aux fins d'évaluation par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 47e session (2025). En cas d'approbation, cette zone tampon deviendrait celle de l'élément constitutif 071.

En outre, la présente demande de modification mineure des limites propose une modification des limites de l'élément constitutif 074 (tronçon de sentier de Montredon à Figeac), qui constitue l'une des sections du Chemin du Puy. L'État partie justifie cette proposition en s'appuyant sur des cartes historiques, expliquant que les limites de cette section du chemin, telles que présentées dans les ajustements cartographiques de 2016, ne correspondent pas au chemin historique ni au chemin emprunté par les pèlerins aujourd'hui. La demande propose une correction du tracé de la portion reliant la ville de Figeac. La surface révisée de cet élément constitutif serait de 9,77 hectares.

La surface totale du bien augmentera de 97,21 hectares à 101,4226 hectares. La surface totale des zones tampons proposées s'élève à 256 074,94 hectares.

Un Atlas cartographique révisé a été fourni par l'État partie, dans lequel les ajustements et les cartes détaillées illustrant les mécanismes de protection de chacune des zones tampons proposées ont été inclus.

L'ICOMOS note que, pour la majeure partie des éléments constitutifs, ces cartes ont clarifié les mécanismes de protection utilisés pour le tracé des limites des zones tampons.

Toutefois, l'ICOMOS note que, pour certains éléments constitutifs, quelques précisions supplémentaires sont encore nécessaires.

Élément constitutif 020

Le périmètre délimité des abords (PDA) correspondant au périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques classés ne coïncide pas exactement avec les limites proposées pour la zone tampon. L'ICOMOS recommande que le périmètre de la zone tampon proposée soit ajusté par rapport au mécanisme de protection.

Élément constitutif 055

L'ICOMOS a précédemment noté que la partie nord de la zone tampon n'était dotée d'aucun mécanisme de protection. Dans la demande de modification mineure des limites révisée, l'État partie a précisé que le périmètre nord est soumis à un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation, qui empêche toute nouvelle construction dans cette zone. L'ICOMOS reconnaît que, si cette réglementation est susceptible d'empêcher la construction de nouveaux aménagements, elle n'empêche pas nécessairement les impacts potentiels sur la valeur universelle exceptionnelle du bien, et recommande que la protection soit renforcée dans cette zone par un mécanisme supplémentaire centré sur le patrimoine.

Élément constitutif 056

L'ICOMOS note que l'adoption du mécanisme de protection proposé pour cette zone tampon révisée est en instance d'approbation par la communauté de communes en 2026, dans le contexte de la modification du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). L'ICOMOS considère que la mise à jour du zonage proposé dans le PLUi devrait être soumise dès son approbation.

Élément constitutif 057

De même que pour l'élément constitutif 056, ICOMOS note que la procédure d'approbation du PLUi est en cours et que, actuellement, l'aire proposée pour la zone tampon n'est que partiellement couverte par le périmètre de 500 mètres autour du monument historique classé. L'État partie devra fournir des informations actualisées dès que le zonage défini dans le PLUi sera approuvé, ainsi que

des informations détaillées sur la zone de protection étendue adoptée.

Élément constitutif 062

L'ICOMOS note que seules certaines parties de l'hôpital Saint-Jacques à Figeac sont à l'intérieur du bien. Le régime de protection de cet élément constitutif n'est pas clair, dans la mesure où il est indiqué que celui-ci est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (arrêté du 22 Mai 1978). De plus, les cartes présentées semblent indiquer que les périmètres de 500 mètres, censés protéger la zone tampon de cet élément constitutif, sont ceux qui correspondent à d'autres monuments historiques classés et non au bien en que tel (hôpital). L'ICOMOS considère que, pour cet élément constitutif, des détails supplémentaires sur la protection du bien et la cartographie sont nécessaires, afin que soient clarifiées les dispositions légales relatives à la protection de la zone tampon.

Élément constitutif 075

L'ICOMOS note que, dans la première partie de la portion du chemin, les limites de la zone tampon coïncident avec celles de l'élément constitutif. L'ICOMOS recommande d'élargir cette partie de la zone tampon (entre Faycelles et Beduer) vers les nord, afin de s'assurer que l'élément constitutif bénéficie d'un surcroît de protection à cet endroit.

Élément constitutif 076

Une partie des limites du bien et de la zone tampon semblent coïncider dans la première partie du tronçon proche de Bach. Des cartes devraient être établies à une échelle appropriée, dans lesquelles les distances entre les limites du bien et celles des zones tampons sont plus détaillées.

L'ICOMOS félicite les efforts déployés par l'État partie pour établir les zones tampons des éléments constitutifs du bien. L'ICOMOS est conscient des difficultés qu'implique l'ajustement des mécanismes de protection conçus pour assurer un surcroît de protection à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série dans son ensemble, tout en coordonnant l'implication de tous les acteurs concernés dans le processus.

L'ICOMOS considère que la logique qui sous-tend le tracé des limites des zones tampons est rigoureuse et qu'un certain nombre de mécanismes de protection sont en place pour chacune des zones tampons proposées pour les soixante-dix-huit éléments constitutifs, y compris pour les valeurs culturelles et naturelles, ainsi que pour l'environnement paysager. L'ICOMOS note que les mesures de protection régies par les PLUi qui sont encore en cours d'élaboration pour certains des éléments constitutifs (par exemple 072 ; 073 ; 074 ; 075 ; 078) nécessiteront plus de temps pour être mises en place. L'ICOMOS considère que des mises à jour sur les approbations devront être fournies en conséquence.

L'ICOMOS considère que la modification mineure proposée pour les limites de l'élément constitutif 074 (une des sections du Chemin du Puy) est justifiée. Toutefois, l'ICOMOS note que cette voie peut être considérée de deux façons différentes : d'une part le chemin défini par le GR 65 (Grande Randonnée) qui est adapté continuellement et utilisé actuellement par les pèlerins et les touristes, et d'autre part le Chemin du Puy dit historique, qui comprend des chemins qui sont actuellement des propriétés privées ou qui ne sont pas sûrs pour les voyageurs. L'ICOMOS considère que le Chemin du Puy correspond à l'itinéraire historique et représente les limites du bien, et qu'il devrait être protégé en tant que tel. Par conséquent, l'ICOMOS soutient l'approche de l'État partie consistant à protéger les deux chemins (c'est-à-dire le chemin historique et le GR 65) dans les zones tampons, afin de permettre la protection des vestiges et d'entreprendre des recherches plus approfondies sur le chemin historique.

De plus, l'ICOMOS note qu'actuellement les limites des sections du Chemin du Puy (éléments constitutifs 072 à 078) sont représentées par une seule ligne. L'ICOMOS recommande que l'État partie établisse des cartes à une échelle appropriée, qui montreraient plus clairement les limites de ces éléments constitutifs, et que ces éléments constitutifs soient désignés en tant que patrimoine culturel.

De plus, l'ICOMOS suggère que l'État partie inscrive les éléments constitutifs dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) correspondants, en plus de leur inscription dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les projets d'aménagement et de développement durables (PADD).

3 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription
L'ICOMOS recommande que la proposition de modification mineure des limites des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, France, soit **approuvée**.

L'ICOMOS recommande que la proposition de zones tampons pour les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, France, soit **approuvée**.

Recommandations complémentaires
L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

a) fournir des mises à jour concernant l'approbation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et d'autres mécanismes de planification concernés qui s'appliquent aux zones tampons des éléments constitutifs 056 ; 057 ; et de 072 à 078,

b) fournir des cartes à une échelle appropriée qui montrent les limites du bien et des zones tampons

pour chacun des éléments constitutifs correspondant aux sections du Chemin du Puy (072 à 078),

c) envisager de désigner les sections du Chemin du Puy (éléments constitutifs de 072 à 078) en tant que patrimoine culturel en vue de leurs protection et conservation appropriées,

d) inscrire les éléments constitutifs dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) correspondants, ainsi que dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les projets d'aménagement et de développement durables (PADD),

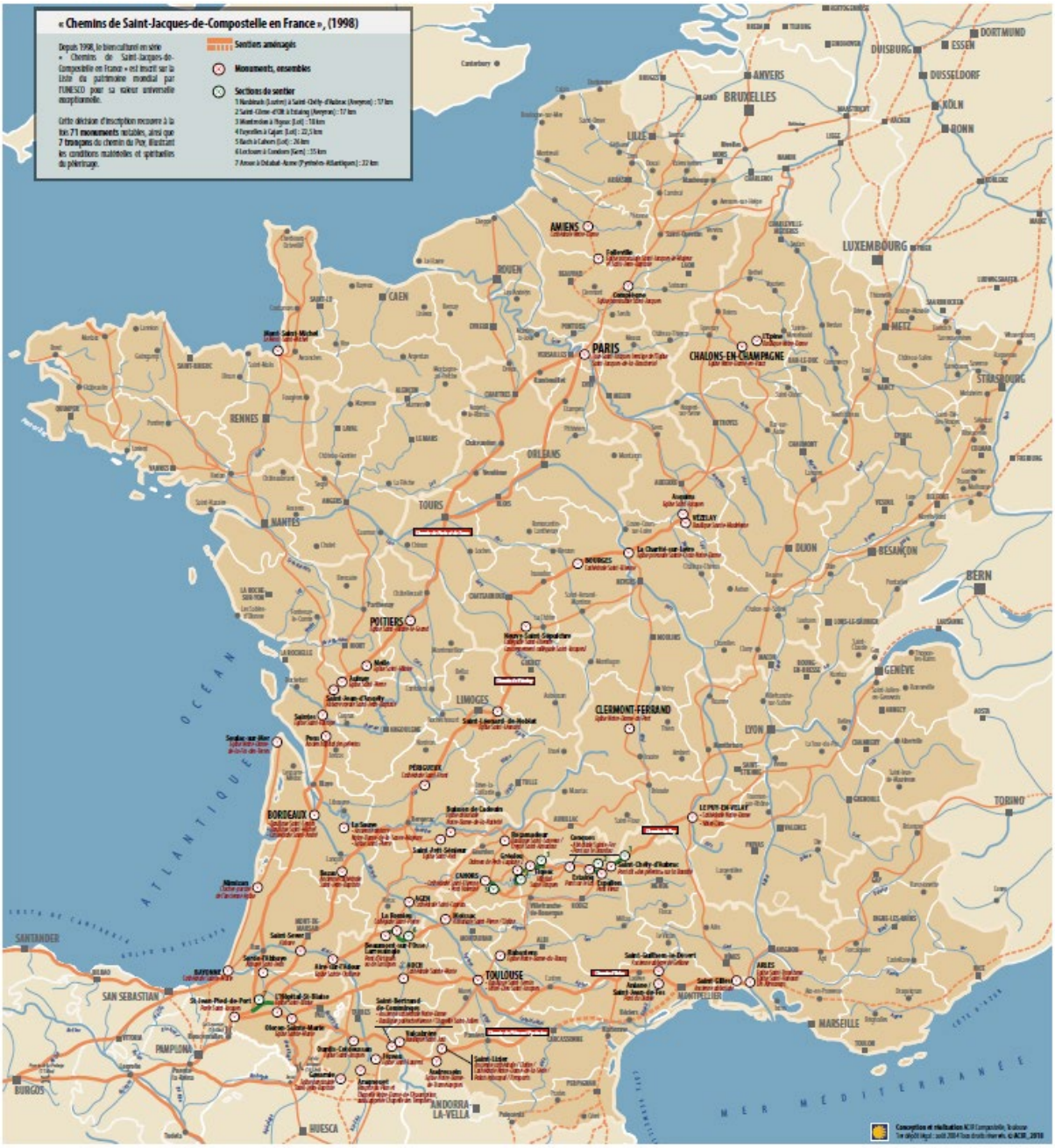
e) finaliser le plan de gestion du bien en cours d'élaboration,

f) poursuivre la recherche historique et archéologique sur le Chemin du Puy,

g) fournir davantage d'explications et de documentation sur les mécanismes de protection pour l'élément constitutif 062 (Hôpital Saint-Jacques à Figeac) et sa zone tampon,

h) assurer une communication régulière et une coordination efficace entre les différents acteurs concernés,

i) soumettre au Centre du patrimoine mondial un rapport sur la mise en œuvre des recommandations mentionnées ci-avant, pour examen.



Plan indiquant la localisation des éléments constitutifs (février 2025)

Décision 47 COM 8B.43

Modification mineure des limites - Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (France)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/25/47.COM/8B.Add et WHC/25/47.COM/INF.8B1.Add,

2. Approuve la modification mineure des limites des **Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, France** ;

3. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :
    1. fournir des mises à jour concernant l'approbation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et d'autres mécanismes de planification concernés qui s'appliquent aux zones tampons des éléments constitutifs 056 ; 057 ; et de 072 à 078,
    2. fournir des cartes à une échelle appropriée qui montrent les limites du bien et des zones tampons pour chacun des éléments constitutifs correspondant aux sections du Chemin du Puy (072 à 078),
    3. envisager de désigner les sections du Chemin du Puy (éléments constitutifs de 072 à 078) en tant que patrimoine culturel en vue de leurs protection et conservation appropriées,
    4. inscrire les éléments constitutifs dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) correspondants, ainsi que dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les projets d'aménagement et de développement durables (PADD),
    5. finaliser le plan de gestion du bien en cours d'élaboration,
    6. poursuivre la recherche historique et archéologique sur le Chemin du Puy,
    7. fournir davantage d'explications et de documentation sur les mécanismes de protection pour l'élément constitutif 062 (Hôpital Saint-Jacques à Figeac) et sa zone tampon,
    8. assurer une communication régulière et une coordination efficace entre les différents acteurs concernés ;

4. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées, pour examen.

https://whc.unesco.org/fr/decisions/8926

ARRETE INTER-PREFECTORAL

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté inter-préfectoral

portant approbation du plan de gestion du bien culturel inscrit au patrimoine mondial n° 868 « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »

Les préfets,

Vu la convention de l'UNESCO du 16 novembre 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, notamment ses articles 4 et 5, et sa ratification par le Parlement le 27 juin 1975 ;

Vu la décision 22 COM VIII.B.1 du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO d'inscrire le bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » comme bien culturel sur la liste au patrimoine mondial ;

Vu la décision 47 COM 8B.43 du comité du patrimoine mondial d'adopter les zones tampons ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.612-1, R. 612-1 et R. 612-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 66 ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation du préfet coordonnateur du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » inscrit sur la liste du patrimoine mondial ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, préfet de la région Île-de-France ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne Rhône Alpes ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle Aquitaine ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de M. Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, Préfet de Paris ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury DE SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne Franche-Comté ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Centre Val de Loire ;

Vu l'ensemble des délibérations portant approbation du plan de gestion interrégional du bien et de sa « Charte de gestion du bien culturel en série visant à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion du bien 868 bis « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en date du 14 décembre 2023 (composantes 868-001 et 868-002) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Clermont-Ferrand en date du 6 octobre 2023 (composante 868-003) ;

Vu la délibération des conseils municipaux de La Charité-sur-Loire en date du 25 septembre 2023, de la Chapelle Montlinard en date du 9 octobre 2023 et du conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Vauvise en date du 23 octobre 2023 (composante 868-004) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Vézelay en date du 30 septembre 2023 (composante 868-006) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bourges en date du 28 septembre 2023 (composante 868-007) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Neuvy-Saint-Sépulchre en date du 9 novembre 2023 (composante 868-008) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Châlons-en-Champagne en date du 14 décembre 2023 (composante 868-009) ;

Vu la délibération du conseil municipal de L'Épine en date du 7 février 2024 (composante 868-010) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Folleville en date du 8 novembre 2023 (composante 868-013) ;

Vu la délibération du conseil de Paris de la séance des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 (composante 868-014) ;

Vu la délibération du conseil municipal du Mont-Saint-Michel en date du 12 septembre 2023 (composante 868-015) ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Aulnay-de-Saintonge en date du 2 octobre 2023 (composante 868-016) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Pons en date du 10 janvier 2024 (composante 868-017) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Jean d'Angély en date du 28 septembre 2023 (composante 868-018) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saintes en date du 7 décembre 2023 (composante 868-019) ;

Vu les délibérations du conseil départemental de Dordogne en date du 20 novembre 2023 et du conseil municipal du Buisson-de-Cadouin en date du 24 novembre 2023 (composante 868-020) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Périgueux en date du 13 décembre 2023 (composante 868-021) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Avit-Sénieur en date du 7 septembre 2023 (composante 868-022) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bazas en date du 5 décembre 2023 (composante 868-023) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bordeaux en date du 3 octobre 2023 (composantes 868-024, 868-025 et 868-026) ;

Vu la délibération du conseil municipal de La Sauve-Majeure en date du 1er septembre 2023 (composantes 868-027 et 868-028) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Soulac-sur-Mer en date du 25 mars 2024 (composante 868-029) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Aire-sur l'Adour en date du 11 octobre 2023 (composante 868-030) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mimizan en date du 9 avril 2024 (composante 868-031) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Sever en date du 10 août 2023 (composante 868-032) ;

Vu les délibérations de la commission permanente du conseil départemental des Landes du 10 novembre 2023, du conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans du 3 octobre 2023 et du conseil municipal de Sorde l'Abbaye du 21 septembre 2023 (composante 868-033) ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Agen en date du 2 décembre 2024 (composante 868-034) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bayonne en date du 14 décembre 2023 (composante 868-035) ;

Vu la délibération du conseil municipal de L'Hôpital-Saint-Blaise en date du 9 octobre 2023 (composante 868-036) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Oloron-Sainte-Marie en date du 29 septembre 2023 (composante 868-037) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-Pied de Port en date du 28 novembre 2023 (composante 868-038) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Melle en date du 6 septembre 2023 (composante 868-039) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Poitiers en date du 9 octobre 2023 (composante 868-040) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Léonard de Noblat en date du 28 septembre 2023 (composante 868-041) ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Audressein en date du 16 octobre 2023 (composante 868-042) ;

Vu les délibérations de la commission permanente du conseil départemental de l'Ariège en date du 6 novembre 2023 et du conseil municipal de Saint-Lizier en date du 30 novembre 2023 (composante 868-043) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Conques en date du 10 octobre 2023 (composante 868-044) ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental de l'Aveyron en date du 2 février 2024 (composantes 868-045 et 868-047) et les délibérations du conseil municipal d'Espalion en date du 6 décembre 2023 (composante 868-046) et du conseil municipal d'Estaing en date du 14 décembre 2023 (composante 868-047) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Gilles en date du 14 novembre 2023 (composante 868-049) ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère en date du 12 octobre 2023 (composantes 868-050, 868-051 et 868-054) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Toulouse en date du 29 mars 2024 (composantes 868-052 et 868-053) ;

Vu la délibération du conseil de communauté d'agglomération du Grand Auch en date du 28 septembre 2023 et la délibération du conseil municipal d'Auch en date du 29 septembre 2023 (composante 868-055) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Larressingle en date du 22 septembre 2023 (composante 868-056) ;

Vu la délibération du conseil municipal de La Romieu en date du 20 septembre 2023 (composante 868-057) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté des communes de la vallée de l'Hérault en date du 8 juillet 2024 (composante 868-058) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Guilhem-le-Désert en date du 27 juillet 2023 (composante 868-059) ;

Vu les délibérations du conseil de surveillance de l'Hôpital en date du 19 octobre 2023 et du conseil municipal de Figeac en date du 18 décembre 2023 (composante 868-062) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Gréalou en date du 19 septembre 2023 (composante 868-063) ;

Vu la délibération du conseil syndical du syndicat mixte du Grand Site de Rocamadour en date du 16 octobre 2023 et du conseil municipal de Rocamadour en date du 19 septembre 2023 (composante 868-064) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Aragnouet en date du 20 octobre 2023 (composante 868-065) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Gavarnie en date du 26 septembre 2023 (composante 868-066) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Jézeau en date du 7 août 2023 (composante 868-067) ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Ourdis-Cotdoussan en date du 22 septembre 2023 (composante 868-068) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Rabastens en date du 28 septembre 2023 (composante 868-069) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Moissac en date du 9 octobre 2023 (composante 868-070) ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Arles en date du 1er février 2024 (composante 868-071) ;

Vu les délibérations du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de l'Aubrac en date du 27 septembre 2023, du conseil communautaire de la communauté de communes d'Aubrac Carladez Viadène en date du 8 septembre 2023, et du conseil municipal de Nasbinals en date du 11 décembre 2024 (composante 868-072) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté des communes Comtal Lot et Truyère en date du 23 octobre 2023 (composante 868-073) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Figeac en date du 18 décembre 2023 (composante 868-074) ;

Vu la délibération du bureau syndical du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional des Causses du Quercy en date du 29 septembre 2023 (composantes 868-074, 868-075 et 868-076) ;

Vu les délibérations de la commission permanente du conseil départemental du Gers en date du 29 septembre 2023, du conseil communautaire de la communauté des communes de la Lomagne Gersoise en date du 26 septembre 2023, du conseil communautaire de la communauté des communes de la Ténarèze en date du 28 septembre 2023, du conseil municipal de Castelnau-sur-l'Auvignon en date du 2 novembre 2023, du conseil municipal de Caussens en date du 6 septembre 2023, du conseil municipal de Condom en date du 11 octobre 2023, du conseil municipal de La Romieu en date du 20 septembre 2023, du Conseil municipal de Lectoure en date du 30 octobre 2023, du Conseil municipal de Marsolan en date du 25 juillet 2023 (composante 868-077) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'agglomération du Pays basque en date du 30 septembre 2023 (composante 868-078) ;

Vu la résolution engageant la démarche d'élaboration du plan de gestion national adoptée par le conseil d'administration de l'agence française des chemins de Compostelle, gestionnaire du bien, en date du 12 novembre 2019 ;

Vu la résolution validant le programme du plan de gestion adopté par le conseil d'administration de l'agence française des chemins de Compostelle, gestionnaire du bien en date du 24 novembre 2022 ;

Vu la charte de gestion en annexe visée par l'Etat et l'agence française des chemins de Compostelle, et ayant fait l'objet d'une approbation par les délibérations susvisées des collectivités propriétaires ou gestionnaires ;

Rappelant que le plan de gestion précise les engagements conjoints de l'État, des collectivités territoriales et des propriétaires pour assurer la protection efficace du bien afin d'en garantir la bonne conservation, à œuvrer à sa mise en valeur et à préserver sa valeur universelle exceptionnelle ;

Considérant que, grâce aux instances de gouvernance locale et à la coordination nationale assurée par l'agence française des chemins de Compostelle, le plan de gestion 2023-2031 a été élaboré conjointement par l'État et les collectivités ;

Sur proposition du Préfet coordonnateur du bien,

ARRÊTENT :

Article 1 - Est approuvé le plan de gestion pour la période 2023-2031 du bien culturel inscrit au patrimoine mondial « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » tel que validé en conseil d'administration de l'Agence française des chemins de Compostelle par la résolution en date du 24 novembre 2022 susvisée. Le plan de gestion est composé d'un tome commun. Le plan de gestion est consultable en version numérique auprès de l'Agence française des chemins de Compostelle et du préfet coordonnateur (site internet de la Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie).

Article 2 - Le plan de gestion est applicable à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région et notifié aux collectivités concernées, ainsi qu'aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme.

Fait à Toulouse, le - 3 AVR. 2026

Marc GUILLAUME
Préfet de la région Île-de-France
Préfet de Paris

Fabienne BUCCIO
Préfète de la région Auvergne Rhône Alpes

Étienne GUYOT
Préfet de la région Nouvelle Aquitaine

Pierre-André DURAND
Préfet de la région Occitanie

Bertrand GAUME
Préfet de la région Hauts-de-France

Arnaury DE SAINT-QUENTIN
Préfet de la région Grand Est

Jacques WITKOWSKI
Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur

Franck ROBINE
Préfet de la région Bretagne

Jean-Benoît ALBERTINI
Préfet de la région Normandie

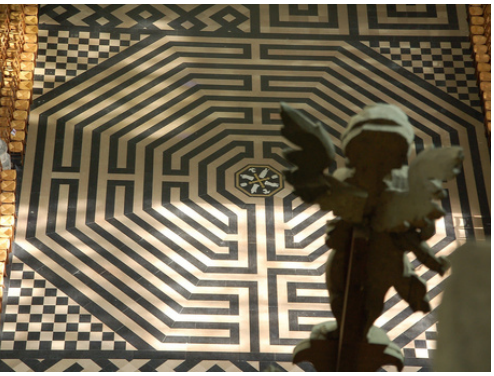
Paul MOURIER
Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté

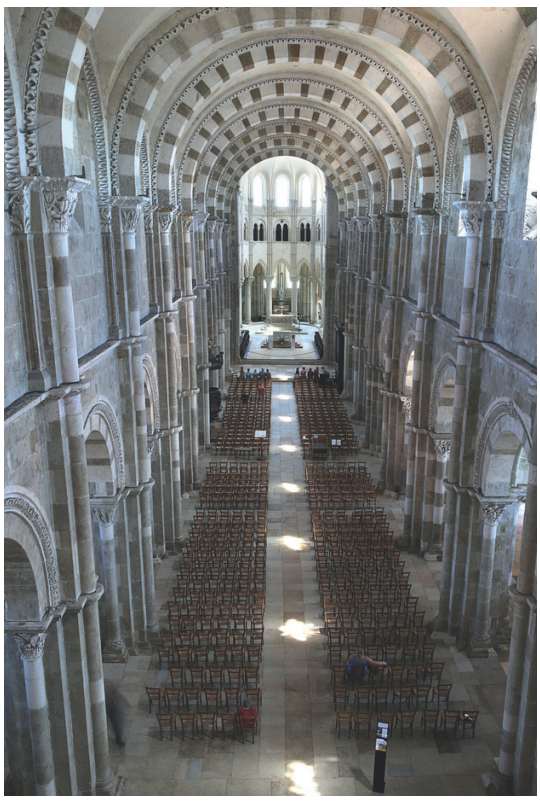
Sophie BROCAS
Préfète de la région Centre Val de Loire

Annexe 1 - Charte de gestion du bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle »














PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité
PRÉFET COORDONNATEUR
DU BIEN "CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE EN FRANCE"

Agence française
des chemins
de Compostelle

sia
HERITAGE